



83ème ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFvolley

Vendredi 9 juin 2023 – 17h00/20h30

Samedi 10 juin 2023 – 8h30/18h00

LILLE/LESQUIN



**PLANNING DU VENDREDI 9 JUIN 2023 JUSQU'AU
DIMANCHE 11 JUIN 2023
LILLE/LESQUIN**

Date	Horaires	Intitulé	Salle
Vendredi 9 juin 2023	A partir de 10h	Mise à disposition de la salle du congrès et ses annexes pour le secrétariat fédéral et la société de votes	Salon Evry Salle de l'AG
	11h00/12h30	Conseil de Surveillance	11h Gourmet Bar
	12h30/14h00	Déjeuner	Restaurant de l'Hôtel Novotel
	14h00/16h30	Conseil de Surveillance	14h Salon Colmar
	14h30/15h30	Réunion de la Commission Electorale Fédérale	Salon Lesquin
	14h00/15h00	Réunion/temps d'échanges avec les Ligues Ultra-Marines (10 personnes)	Gourmet Bar
	A partir de 14h00	Accueil des délégations par la Ligue	Hall d'entrée Hôtel Novotel
	16h00	Emargement des délégations	Hall d'entrée Hôtel Novotel
	17h00/20h30	Assemblée Générale	Salon Evry Salle de l'AG
	20h30/21h00	Dîner	Restaurant de l' Hôtel Novotel
Samedi 10 juin 2023	A partir de 7h30	Mise à disposition du Salon Evry	Salon Evry Salle de l'AG
	A partir de 7h45	Emargement des délégations	Hall d'entrée Hôtel Novotel
	8h30/12h30	Assemblée Générale	Salon Evry Salle de l'AG
	12h30/14h00	Déjeuner	Restaurant de l'Hôtel Novotel
	14h00/18h00	Assemblée Générale	Salon Evry Salle de l'AG
	20h30/21h00	Soirée festive et remise des distinctions à titre fédéral	Salon Metz
Dimanche 11 juin 2023	A partir de 9h00 Journée libre – départ des délégations et invités FFvolley		

SOMMAIRE

Cliquez sur les numéros de pages pour vous rendre directement sur le document souhaité

Vendredi 9 juin 2023 – 17h00/20h30



INTITULE	RESOLUTION		PAGES
Collège Electoral – Répartition des voix par délégations			5
Ordre du Jour			6-7
I. Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président de la FFvolley et ses invités			8
II. Intervention du Président de la Ligue Nationale de Volley			9
III. Intervention de la Commission Electorale Fédérale			10
IV. LENI vote test	1	/	11-12
V. Présentation du rapport du Conseil de Surveillance	/	/	13-18
VI. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale des 20 et 21 mai 2022	2	majorité simple des voix dont disposent les délégués présents au moment du vote	19-58

INTITULE	N°RESOLUTION N		PAGES
VII. Présentation du rapport financier et des comptes clos arrêtés au 31/12/2022 et le rapport du Commissaire aux Comptes → Le Rapport Financier → Exercices FFvolley comparés 2021/2022 → Compte de Résultat Sectoriel 2022 en K€ → Arrêté des Comptes au 31/12/2022 → Rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels – Exercice clos le 31/12/2022	/	majorité simple des voix dont disposent les délégués présents au moment du vote	60-61 62 63 64-99 100-131
VIII. Approbation du Rapport Financier et des comptes clos arrêtés au 31/12/2022 et affectation du résultat	3-4		132
IX. Présentation des rapports d'activité des commissions fédérales	/	/	133-214
X. Présentation et approbation du rapport moral 2022/2023	5	majorité simple des voix dont disposent les délégués présents au moment du vote	215-229
XI. Rapport de la Direction Technique Nationale	/		230-260
XII. Présentation de la tarification unique – Saison 2023/2024	6	majorité simple des voix dont disposent les délégués présents au moment du vote	261
XIII. Présentation et approbation de la tarification 2023/2024	7		262-275
XIV. Présentation et approbation du budget prévisionnel 2024	8		276-277
XV. Modifications des statuts de la Ligue Nationale de Volley	9	majorité simple des voix dont disposent les délégués présents au moment du vote	278-288
XVI. Orientations statutaires 2024 en application de la loi Sport du 2 mars 2022 → Représentation paritaire au sein du Conseil d'Administration → Représentation paritaire au sein du Bureau Exécutif → Création d'un Comité de Pilotage → Nouvelle composition et nouvelle attribution du Conseil de Surveillance à compter de 2026 → Institutionnalisation d'un Conseil National des Ligues Régionales (CNL)		majorité nécessaire des 2/3 des voix/GSA	289
XVII. Approbation du projet de déménagement du siège de la Fédération		majorité simple des membres présents + majorité simple des voix dont disposent les délégués présents au moment du vote	290
XVIII. Approbation des vœux		majorité simple des voix dont disposent les délégués présents au moment du vote	291-296
XIX. Questions diverses	/	/	297
XX. Clôture de l'Assemblée Générale	/	/	298



FFvolley

COLLEGE ELECTORAL
COMPTANT POUR L'ASSEMBLEE GENERALE DES 9 ET 10 JUIN 2023
LILLE-LESQUIN

	NOM-PRENOM DES DELEGUES	NOMBRE DE VOIX ARRETEES AU 10/05/2023	REPARTITION DES VOIX	NOMBRE DE GSA ARRETES AU 10/05/2023	REPARTITION DES VOIX GSA
AUVERGNE RHONE-ALPES 1	Jean-Michel FICHEUX	765	192	137	35
AUVERGNE RHONE-ALPES 2	Daniel MAISONNIAL		191		34
AUVERGNE RHONE-ALPES 3	Jean-Claude SAVOY		191		34
AUVERGNE RHONE-ALPES 4	Non représentée		0		0
BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 1	Thierry GUENEAU	203	68	43	15
BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 2	Irene FERRANTE		68		14
BOURGOGNE FRANCHE-COMTE 3	Cédric AMBS		67		14
BRETAGNE 1	Odile AVIGNANT	534	178	93	31
BRETAGNE 2	Florence RAMARD		178		31
BRETAGNE 3	Charles-Edouard LARRIBE		178		31
CENTRE - VAL DE LOIRE 1	Sabine TOP	243	81	49	17
CENTRE - VAL DE LOIRE 2	Christian CHEBASSIER		81		16
CENTRE - VAL DE LOIRE 3	Laurent CHAILLOU		81		16
CORSE 1	Marie-Ange MELI	32	16	11	6
CORSE 2	Santa SANTONI		16		5
GRAND EST 1	Anne BARBE	574	144	106	27
GRAND EST 2	Patrick REMY		144		27
GRAND EST 3	Olivier SIMON		143		26
GRAND EST 4	Didier GROELL		143		26
GUADELOUPE 1	Non représentée	52	0	11	0
GUYANE 1	Kévin ROSS	57	57	10	10
HAUTS-DE-FRANCE 1	Pierre-Yves VANALDERWELT	615	154	109	28
HAUTS-DE-FRANCE 2	Jean-Didier JAWORSKI		154		27
HAUTS-DE-FRANCE 3	Gérard JOUAULT		154		27
HAUTS-DE-FRANCE 4	Christophe VAN BRUSSEL		153		27
ILE DE FRANCE 1	Vincent VAURETTE	1223	306	177	45
ILE DE FRANCE 2	Yves MOLINARIO		306		44
ILE DE FRANCE 3	Jean-Pierre BASSET		306		44
ILE DE FRANCE 4	Stefano RIMBANO		305		44
ILES DU NORD	Non représentée	4	0	4	0
LA REUNION 1	Axelle GRONDIN	129	129	21	21
MARTINIQUE 1	Olivier GELY	59	59	19	19
MAYOTTE 1	Non représentée	44	0	17	0
NORMANDIE 1	Gaëlle RAMARQUES	246	82	57	19
NORMANDIE 2	Florian BARBEAU		82		19
NORMANDIE 3	Eric BALLE		82		19
NOUVELLE AQUITAINE 1	Nathalie PEDRETTI	646	162	117	30
NOUVELLE AQUITAINE 2	Gérard NOLIBOS		162		29
NOUVELLE AQUITAINE 3	Allister GEORGES		161		29
NOUVELLE AQUITAINE 4	Non représentée		0		0
NOUVELLE-CALÉDONIE 1	Non représentée	0	0	9	0
OCCITANIE PYRENEES-MEDITERRANEE 1	Mireille MARRE	576	144	94	24
OCCITANIE PYRENEES-MEDITERRANEE 2	Jean-Pierre MELJAC		144		24
OCCITANIE PYRENEES-MEDITERRANEE 3	Jean-Pierre TOSI		144		23
OCCITANIE PYRENEES-MEDITERRANEE 4	Dany ROMAIN		144		23
PAYS DE LA LOIRE 1	Vincent DUCASSE	524	175	102	34
PAYS DE LA LOIRE 2	Frédéric PAILLAT		175		34
PAYS DE LA LOIRE 3	Non représentée		0		0
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR 1	Frédéric PASTORELLO	626	157	103	26
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR 2	Gérald HENRY		157		26
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR 3	Thomas DRAGHICI		156		26
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR 4	Gil RAILLON		156		25
ST-PIERRE ET MIQUELON 1	Non représentée	0	0	0	0
WALLIS ET FUTUNA 1	Non représentée	11	0	8	0
		7163	6526	1297	1151

Le Président de la Commission Electorale Fédérale,
Jean-Jacques DECORDE



FFvolley

83^{ème} ASSEMBLEE GENERALE à Lille

ORDRE DU JOUR

Vendredi 9 juin 2023 - 17h00/20h30

<p><u>Dès 16h00</u></p>	<p>Accueil des Délégués Régionaux Emargement - Vérification des pouvoirs par la Commission Electorale Fédérale</p>
<p><u>A partir de 17h00 jusqu'à 20h30</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> I. Ouverture de l'assemblée générale par le Président de la FFvolley et ses invités II. Intervention du Président de la Ligue Nationale de Volley III. Intervention de la Commission Electorale Fédérale IV. LENI - vote test V. Présentation du rapport du Conseil de Surveillance VI. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale des 20 et 21 mai 2022
<p><u>21h00</u></p>	<p>DINER</p>

Samedi 10 juin 2023 – 8h30/18h00

<u>Dès 7h45</u>	<p>Accueil des Délégués Régionaux Emargement - Vérification des pouvoirs par la Commission Electorale Fédérale</p>
<u>A partir de 8h30</u>	<p>VII. Présentation du rapport financier et des comptes clos arrêtés au 31 décembre 2022 et du rapport du Commissaire aux Comptes</p> <p>VIII. Approbation du rapport financier et des comptes clos arrêtés au 31 décembre 2022) & affectation du Résultat</p> <p>IX. Présentation des rapports d'activité des commissions fédérales</p> <p>X. Présentation et approbation du rapport moral 2022/2023</p> <p>XI. Rapport de la Direction Technique Nationale</p> <p>XII. Présentation de la tarification unique – Saison 2023/2024</p> <p>XIII. Présentation et approbation de la tarification 2023/2024</p> <p>XIV. Présentation et approbation du budget prévisionnel 2024</p>
<u>A 12h30</u>	DEJEUNER
<u>A partir de 14h00</u>	<p>XV. Approbation des statuts de la Ligue Nationale de Volley</p> <p>XVI. Orientations statutaires 2024 en application de la loi Sport du 2 mars 2022</p> <p>XVII. Approbation du projet de déménagement du siège de la Fédération</p> <p>XVIII. Approbation des vœux</p> <p>XIX. Questions diverses</p> <p>XX. Clôture de l'Assemblée Générale</p>
<u>20h30/21h00</u>	DINER DE CLOTURE



83EME ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFvolley
vendredi 9 et samedi 10 juin 2023 – Lille/Lesquin

**I. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE
GENERALE PAR LE PRESIDENT DE LA
FFVOLLEY ET SES INVITES**





83EME ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFvolley
vendredi 9 et samedi 10 juin 2023 – Lille/Lesquin

II. INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA LIGUE NATIONALE DE VOLLEY





83EME ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFvolley
vendredi 9 et samedi 10 juin 2023 – Lille/Lesquin

III. INTERVENTION DE LA COMMISSION ELECTORALE FEDERALE





83EME ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFvolley
vendredi 9 et samedi 10 juin 2023 – Lille/Lesquin

IV. SOCIETE LENI - VOTE TEST



Comment utiliser votre boîtier de vote :

2

Attendez d'être invité à voter. À l'écran, le Compteur passe au Vert.

3

Appuyez sur votre boîtier sur la touche de votre choix. Vous pouvez modifier ce choix grâce à la touche « Del »



4

Une fois saisi, envoyez votre message à l'aide de la touche [SEND].

A réception du message [Received] sur votre boîtier, pouvez saisir un nouveau choix en cas de choix multiples.

1

Assurez-vous que votre boîtier soit bien allumé.



83EME ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFvolley
vendredi 9 et samedi 10 juin 2023 – Lille/Lesquin

V. PRESENTATION DU RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE





RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SAISON 2022/2023

Le Conseil de Surveillance (CS) vous présente son rapport annuel en notant sa satisfaction de pouvoir travailler avec une équipe de treize personnes, ce qui nous a permis de remplir nos missions et tâches dans de bonnes conditions.

Le Conseil de Surveillance félicite l'Exécutif de la situation de la fédération. Le projet fédéral, que le Conseil de Surveillance suit statutairement, se voulait ambitieux. Aujourd'hui, la réalisation de celui-ci dépasse les prévisions. De la même manière, les résultats financiers permettent à la fédération d'afficher une très bonne santé.

Cadre d'intervention du Conseil de Surveillance

Conformément aux statuts, la mission principale du Conseil de Surveillance consiste à exercer un contrôle sur la gestion (*financière, politique et administrative*) de la fédération par le pouvoir exécutif. Pour cela, les informations nécessaires à l'exécution de cette mission sont transmises par l'Exécutif et les salariés.

Les membres du Conseil de Surveillance n'ont pas un rôle de censeur mais se doivent de vérifier que les décisions votées sont bien mises en application, de soumettre des préconisations, des remarques préventives pour collaborer au mieux. D'ailleurs sur ce point, le Conseil, s'interroge sur son appellation qui peut porter éventuellement à confusion.

Certains membres du Conseil de Surveillance participent aux travaux des commissions.

Pour sa communication, le Conseil de Surveillance rédige des procès-verbaux mais il a bien conscience que la lecture de ceux-ci ne donne qu'une vue partielle de son activité. Cependant la publicité de ces documents nécessite beaucoup de prudence dans leur rédaction.

Renouvellement des membres du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, de Mulhouse, a procédé au renouvellement de treize membres. A la suite des modifications statutaires, ce renouvellement intervient désormais entre deux élections de l'exécutif.

Méthode de travail du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance se réunit cinq fois par an, dont une avant l'Assemblée Générale fédérale. Généralement, la réunion se déroule en deux temps (vendredi en soirée et samedi matin). Lors de sa présence, le président de la fédération complète les informations communiquées au Conseil de Surveillance et répond aux différents échanges.

De plus, le Conseil de Surveillance se réunit en visioconférence à chaque veille de Conseil d'Administration afin d'examiner les points à l'ordre du jour et de proposer ses éventuelles observations.

Ce travail a été parfois rendu difficile par l'arrivée très tardive de nombreux documents, empêchant une analyse approfondie de ceux-ci.

Conformément à ses missions, le Conseil de Surveillance a procédé à la désignation des cinq membres de la Commission Electorale Fédérale.

Afin de remplir au mieux sa mission, le Conseil de Surveillance a exprimé les souhaits :

- d'être informé, en copie, des courriers ou notes de diffusion générale tant à destination des Ligues Régionales, des Comités Départementaux, ou des clubs ;
- de pouvoir assister en tant qu'auditeur (un ou deux membres) aux réunions en visioconférence organisées avec les organes décentralisés.

Les missions principales assurées au cours de la saison

a- Les missions de suivi

En terme d'organisation et de fonctionnement, les membres du Conseil se sont répartis les dossiers et le suivi des procès-verbaux des différentes commissions.

Le Conseil de Surveillance rappelle l'importance de ceux-ci et leur diffusion pour conserver une information vers les clubs.

Le Conseil de Surveillance a maintenu tout au long de l'année les suivis d'activités mis en place : il dispose de différents tableaux de bord et documents qu'il analyse régulièrement.

➤ Sur le plan financier

Les nouveaux suivis financiers de la Commission Fédérale Financière améliorent la visualisation des situations comptables intermédiaires. Le Conseil de Surveillance apprécie les efforts de cette commission pour la transmission des éléments financiers et note le travail engagé par celle-ci sur la dématérialisation des factures.

➤ Suivi du secteur sportif

Le Conseil de Surveillance avait souhaité que tous les textes de référence des disciplines volley puissent être regroupés sur un même site fédéral, ce qui est le cas depuis cette saison.

➤ Suivi des évènements

Il y a lieu que les budgets prévisionnels des manifestations soient accessibles car elles représentent une part importante du budget fédéral.

Pour que le Conseil de Surveillance puisse jouer pleinement son rôle, il demande que toutes les informations lui soient transmises dès leur programmation.

➤ Projet fédéral

Les membres du Conseil de Surveillance avaient fait part de leur souhait qu'un membre puisse participer à la commission Fédérale PSF. Les dispositions réglementaires évoluant dans ce sens, le Président du Conseil de Surveillance est désormais invité aux débats.

➤ Suivi social

Un tableau de bord social est examiné chaque mois indiquant à tout moment la masse salariale et les effectifs des différentes catégories.

La comparaison avec les deux dernières années n'a présenté que peu d'intérêt compte tenu de la période Covid-19.

Evolution de l'effectif

Le Conseil de Surveillance souhaite attirer l'attention concernant l'évolution des effectifs. Le Conseil de Surveillance s'en félicite mais au vu de l'augmentation du nombre de licenciés, couplée au projet de développement, il y aurait nécessité d'étoffer l'équipe d'encadrement afin de calibrer les Ressources Humaines aux besoins actuels et à venir.

La mise en place, dernièrement, des webinaires des dirigeants est une première réponse.

Le Conseil de Surveillance encourage l'ensemble des acteurs à se saisir de l'année qui vient pour mettre en place toutes les conditions afin de préparer au mieux la période post Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Etat des Licences

Le Conseil de Surveillance observe que le nombre de licenciés a progressé atteignant des chiffres jamais atteints et souhaite qu'il en soit de même pour le nombre de clubs.

Le Conseil de Surveillance rappelle l'importance du rôle des bénévoles pour réussir ce développement.

b- Etudes thématiques ou dossiers en cours

➤ L'arbitrage

Le travail engagé l'an dernier a été poursuivi cette saison avec une analyse plus complète. Le rapport finalisé a été transmis à l'Exécutif et les préconisations pourraient intégrer, éventuellement, le projet de développement fédéral.

➤ Le Beach Volley

L'important plan de développement du secteur Beach a incité le Conseil de Surveillance à se pencher sur cette pratique et une étude est en cours de finalisation.

➤ Le bénévolat

Comme évoqué précédemment, le rôle des bénévoles est prépondérant au sein de la fédération. Aussi, le dossier engagé à la fin de la mandature du précédent Conseil de Surveillance est réactivé.

Pour terminer ce rapport, prenons en considération que le Conseil de Surveillance existe depuis dix ans au sein de la fédération. Fort de l'expérience de ses membres successifs, cette instance a su évoluer et trouver ses marques. La nouvelle loi sur le sport va évoluer après les Jeux Olympiques et Paralympiques avec des modifications du cadre législatif, réglementaire et statutaire. Les diverses crises de gouvernance du sport français tendent à montrer qu'une instance comme le Conseil de Surveillance ou tout autre organe similaire, a toute sa place au sein d'une fédération.

Jean-Louis LARZUL

Président du Conseil de Surveillance

83EME ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFvolley
vendredi 9 et samedi 10 juin 2023 – Lille/Lesquin

**VI. APPROBATION DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DES 20-21 MAI 2022**

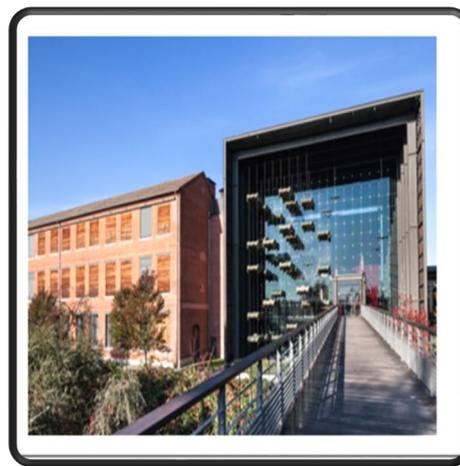


PROCES-VERBAL DE LA 82ème ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFVOLLEY

Vendredi 20 mai 2022 - 17h00/20h30

Samedi 21 mai 2022 – 8h30/18h00

Mulhouse



EN ATTENTE D'APPROBATION



ETAT DES PRÉSENCES AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVES

- Délégués régionaux

Auvergne-Rhône-Alpes : Daniel MAISONNIAL / Jean-Claude SAVOY

Bourgogne-Franche-Comté : Cédric AMBS/ Didier FROMENTIN

Bretagne : Odile AVIGNANT / Florence RAMARD / Daniel KARBOVIAC

Centre-Val de Loire : Non représentée

Corse : Marie-Ange MELI / Santa SANTONI

Grand Est : Anne BARBE / Patrick REMY / Olivier SIMON / Didier GROELL

Hauts de France : Pierre-Yves VANALDERWELT / Philippe DEREPI / Jean-Didier JAWORSKI

Ile de France : Vincent VAURETTE / Alain MOLINARIO / Stefano RIMBANO / Alain de FABRY

Normandie : Gaëlle RAMARQUES / Florian BARBEAU / Eric BALLE

Nouvelle Aquitaine : Nathalie PEDRETTI / Gérard NOLIBOS / Allister GEORGES / Stéphane GREMILLON

Occitanie Pyrénées Méditerranée-Pyrénées Méditerranée : Jean-Pierre MELJAC / Jean-Pierre TOSI

Pays de la Loire : Vincent DUCASSE / Frédéric PAILLAT

Provence Alpes Côte d'Azur : Frédéric PASTORELLO / Gérald HENRY / Thomas DRAGHICI / Gil RAILLON

Guadeloupe : Maguy MARTOL

La Réunion : Axelle GRONDIN

Par ailleurs, assistant à l'assemblée générale conformément à l'article 7.2 des statuts, les personnes suivantes :

- Les membres du Conseil d'Administration

En présentiel : Eric TANGUY /Christian ALBE / Michelle AKILIAN (en partie) / Sébastien FLORENT / Zélie AMARD / Pierre MERCIER / Isabelle COLLOT/ Christophe DURAND / Florence NOËL / Eric SAGOT / Marc-Olivier ANATOLE / Alain ARIA / Cinthya BAGATTO / Nadège CASTAINGS / Françoise DE BERNON / Didier DECONNINCK / Véronique FRELAT / Claude GANGLOFF / Sébastien GONÇALVES-MARTINS / Richard GOUX / Gérard MABILLE / Michel MARTIN-DOUYAT / Christine MOURADIAN (en partie) / Vincent ROCHE / Linda ROYO / Olivier TRITZ / Delphine VIALA / Pierre VOUILLOT

- **Les membres du Conseil de Surveillance**

En présentiel : Aline GEMISE-FAREAU / Jean-Paul ALORO / Alexandre COUDERC / Laurent DANIEL / Jean-Louis LARZUL / Patricia MAZZOLA / Jean-François MOLEY / Annie PEYTAVIN / Dany ROMAIN / Alexandre TRAN BA THO / Philippe VENDRAMINI

- **Les membres de Commission Electorale Fédérale**

Jean-Jacques DECORDE, Président / Serge CORVISIER / Michel ERINTCHEK

- **Les Présidents de Commissions**

Yanick CHALADAY / Michel COZZI (CCS) / Amine HACHELAF (CCF) / Patrick OCHALA (CFD)

- **Autres invités**

Arnaud PRIGENT – Sandrine DELAMARRE (Ile de France)
Jean-Paul DUBIER (Normandie)
Flavie MOINY (Grand Est)
Philippe MARTOL (Guadeloupe)
Axelle GUIGUET, Directrice Technique Nationale
Antoine ROBILLARD, Assistant du Commissaire aux comptes
Antoine BODART, Société LENI

- **Les salariés de la FFvolley**

Virginie AUBAZAC, Chargée de Communication
Thierry BOLOMEY, informaticien
Laurie FELIX, Responsable Juridique
Nathalie LESTOQUOY, Responsable du Secteur Sportif
Sylvie PROUVÉ, Secrétaire de Direction



ORDRE DU JOUR

Vendredi 20 mai 2022 - 17h00/20h30

<p><u>Dès 16h00</u></p>	<p>Accueil des Délégués Régionaux Emargement - Vérification des pouvoirs par la Commission Electorale Fédérale</p>
<p><u>A partir de 17h00 jusqu'à 20h30</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> I. Ouverture de l'assemblée générale par le Président de la FFvolley et ses invités II. Intervention du Président de la Ligue Nationale de Volley III. Intervention de la Commission Electorale Fédérale IV. LENI - vote test V. Présentation du rapport du Conseil de Surveillance VI. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 12 juin 2021 VII. Approbation de la prise en charge partielle du mandat du Secrétaire Général
<p><u>21h00</u></p>	<p>DINER</p>

**Samedi 21 mai 2022 –
8h30/18h00**

<u>Dès 7h45</u>	Accueil des Délégués Régionaux Emargement - Vérification des pouvoirs par la Commission Electorale Fédérale
<u>A partir de 8h30</u>	<p>VIII. Présentation du rapport financier et des comptes clos arrêtés au 31 décembre 2021 et du rapport du Commissaire aux Comptes</p> <p>IX. Approbation du rapport financier et des comptes clos arrêtés au 31 décembre 2021) & affectation du Résultat</p> <p>X. Présentation des rapports d'activité des commissions fédérales</p> <p>XI. Présentation et approbation du rapport moral 2021/2022</p> <p>XII. Rapport de la Direction Technique Nationale (projet horizon 2028)</p> <p>XIII. Présentation de la nouvelle architecture des licences – Saison 2022/2023</p> <p>XIV. Présentation et approbation de la tarification 2022/2023</p> <p>XV. Présentation et approbation du budget prévisionnel 2023</p> <p>XVI. Présentation des assurances collectives rentrée 2022/2023</p>
<u>A 12h30</u>	DEJEUNER
<u>DURANT LE DEJEUNER</u>	ELECTION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE – MANDAT 2023/2026
<u>A partir de 14h00</u>	<p>XVII. Proclamation des résultats de l'élection du Conseil de surveillance 2023/2026</p> <p>XVIII. Modifications des statuts</p> <p>XIX. Modifications du règlement intérieur</p> <p>XX. Approbation des statuts de la Ligue Nationale de Volley</p> <p>XXI. Orientations statutaires 2024</p> <p>XXII. Modifications du Règlement Général Disciplinaire</p> <p>XXIII. Projet Elite – saison 2022/2023</p> <p>XXIV. Approbation des vœux</p> <p>XXV. Questions diverses</p> <p>XXVI. Clôture de l'Assemblée Générale</p>

Vendredi 20 mai 2022 – Ouverture de séance à 17h15

I. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PAR LE PRÉSIDENT DE LA FFVOLLEY ET SES INVITÉS

Eric TANGUY ouvre l'Assemblée Générale.

Puis, il laisse la parole à Olivier SIMON, Président de la Ligue Grand Est de Volley-Ball.

« Mesdames, Messieurs, dans vos grades et fonctions respectifs, c'est un réel plaisir que l'équipe de la Ligue Régionale du Grand Est vous accueille en ces lieux magnifiques de la société industrielle de Mulhouse.

Notre projet d'olympiade a pour ligne directrice le volley dans tous les territoires et sous toutes ses formes dans ces territoires.

Cette orientation prend une signification particulière aujourd'hui puisqu'au-delà du territoire métropolitain, il y a une forte représentation de nos amis des territoires des DROM-CROM.

Nous sommes une grande géographie qui s'étend de Troyes à Strasbourg, de Sedan à Mulhouse, et cela nécessite un travail de coordination qui est important. Je tiens à remercier tous les comités départementaux qui travaillent de concert avec la Ligue Grand Est parce qu'il n'y a pas de sujets de distensions, c'est un vrai travail commun.

Cette belle entente et ce beau dynamisme nous a permis de mettre en place une opération qui s'appelle Les Estivales.

L'année dernière, ce sont 1200 équipes qui se sont retrouvées, ce qui a eu pour résultat une augmentation de nos licenciés de 20% par rapport à avant covid. Les résultats de l'équipe de France, les excellents résultats des nombreux clubs du haut niveau du Grand Est, tout ceci a contribué à faire venir les jeunes vers nous.

Ce moment est aussi pour remercier au travers de tous les Présidents de comités départementaux de l'Est qui sont présents.

Je pense qu'on va avoir l'assemblée générale ayant le plus bas bilan carbone puisqu'on fait tout à 200 mètres sans véhicule et toujours à pied. On va essayer aussi de vous faire profiter des produits régionaux, les cadeaux sont aussi durables.

On finira demain par la visite du musée de l'Automobile et le dîner qui clôturera et j'espère qu'ils vous laisseront un souvenir important et impérissable de la visite dans le grand Est. Une citation me guide souvent : « je suis le capitaine de mon âme, je suis maître mon destin. Alors profitez bien et faites de ce séjour, ce que vous en voudrez. Merci. »

(Applaudissements)

Eric TANGUY remercie Olivier SIMON et l'ensemble de ces équipes pour leur accueil à Mulhouse. Puis, une minute de silence est observée par les participants afin de rendre hommages aux personnes qui nous quittés cette année :

M. Pascal ALLAMASSEY, Membre du Conseil d'Administration de la FFvolley
 M. Jean SARTRE, Ancien Président du Comité de la Loire
 M. Maurice SCHMISSER, Arbitre Fédéral
 M. Olivier ALLO, Joueur de l'Equipe de France de Volley paralympiques aux JOP de 1992 et 1996
 M. Yves Marie QUINIOU
 M. Philippe BEUCHET, ancien VP et Secrétaire Général de la FFvolley
 Docteur Louis MONIERE, Médecin du TOUR VB de 1965 à 1992
 M. César CANETTA, Président de l'ASBAM durant 63 ans
 M. Xavier ZIANI, ancien joueur PRO, Entraîneur A Charenton
 M. Henri BORTOLOSSI, Ancien Président du club VOLERO LE CANNET
 M. Pascal JACQUET-RICARD, International junior de 1979 à 1981
 M. Jean-Paul DURAND, Président du Club de la Roche sur Yon
 M. Michael VIERA, ancien joueur pro de L'Arago de Sète dans les années 1990
 M. Yvanoël KAIKILEKOFÉ, Président de la Ligue de Wallis et Futuna
 M. Laurent SOUCERADJOU, Arbitre de la Ligue Occitanie Pyrénées Méditerranée
 M. Pierre BERJAUD, Ancien DTN et Vice-Président de la FFvolley
 M. René CASES, Président Fondateur du Biscarrosse Olympique Volley-Ball

Avant de débiter les travaux, une vidéo de rétrospectives des évènements de l'année est projetée :

<https://onedrive.live.com/?authkey=%21AqIMRYHXmO5PdOI&cid=6B932082BA3FAADD&id=6B932082BA3FAADD%2152005&parId=6B932082BA3FAADD%2152003&o=OneUp>

Discours d'introduction du Président de la FFvolley :

« Quel plaisir de vous retrouver toutes et tous en présentiel ici dans cette belle ville de Mulhouse où en mai 2021, nous avons débuté la saison internationale de notre équipe de France masculine pour se poursuivre en Italie pour la Volley National League puis à Tokyo pour les Jeux Olympiques médaille d'Or.

La composition du nouveau gouvernement vient d'être publiée et on peut se féliciter d'avoir un ministère des Sports et des Jeux Olympiques, Ministère de plein exercice. Je félicite mon amie Amélie OUDEA-CASTERA, nouvelle ministre des Sports, à qui je souhaite pleine réussite et à qui j'assure le plein soutien de la Fédération Française de Volley.

Le Grand Est est un territoire très dynamique en volley, territoire dont sont issus 2 stars emblématiques du volley : notre passeur Benjamin TONIUTTI et notre centrale Christina BAUER. La Ligue Grand Est, avec ses clubs, ont su être imaginatifs et volontaristes lors de la terrible pandémie. La Ligue, ses équipes, ses clubs, ont lancé des compétitions sur herbe et durant 45 tournois mobilisé 1200 équipes qui ont pu pratiquer le volley outdoor. Et je veux, ici, encore remercier le Président Olivier SIMON et toutes ses équipes pour ce formidable travail.

Chers amis, nous venons de traverser une période compliquée avec la Covid et comme une équipe de volley, nous avons su relancer notre activité pour arriver aujourd'hui renforcés, forts et conquérants. Nous devons écrire une nouvelle page de l'histoire de notre sport, une page ambitieuse, innovante, qui doit amener le volley à jouer les premiers rôles dans les années futures. Aujourd'hui, notre Fédération a changé de catégorie. Nous sommes aujourd'hui une fédération qui compte les médailles. Nous pouvons toutes et tous être fiers de notre volley.

Cette assemblée générale, sur un nouveau format plus dynamique, doit préparer notre avenir et ouvrir cette nouvelle période. Comme une équipe de volley, nous allons relever ce défi et ouvrir cette nouvelle ère du volley français. Merci par avance à toutes et tous. Vive le volley et encore merci à Mulhouse et au Grand Est pour l'aide apportée à notre discipline ».

(Applaudissements)

Intervention de Mme Michèle LUX, Maire de la ville de Mulhouse
 Daniel BUX, vice-Président de Mulhouse Alsace Agglomération
 Jean ROTTNER, Président de la Région Grand Est
 Jean-Marc HAAS-BECKER, Président du Comité Régional Olympique et Sports Grand Est
 Jean ROTTNER, Président de la Région Grand Est



Le Président commence les travaux de l'assemblée. Il excuse le Président de la Ligue Nationale de Volley, Yves BOUGET, qui n'a pas pu venir.

I. INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION ELECTORALE FEDERALE

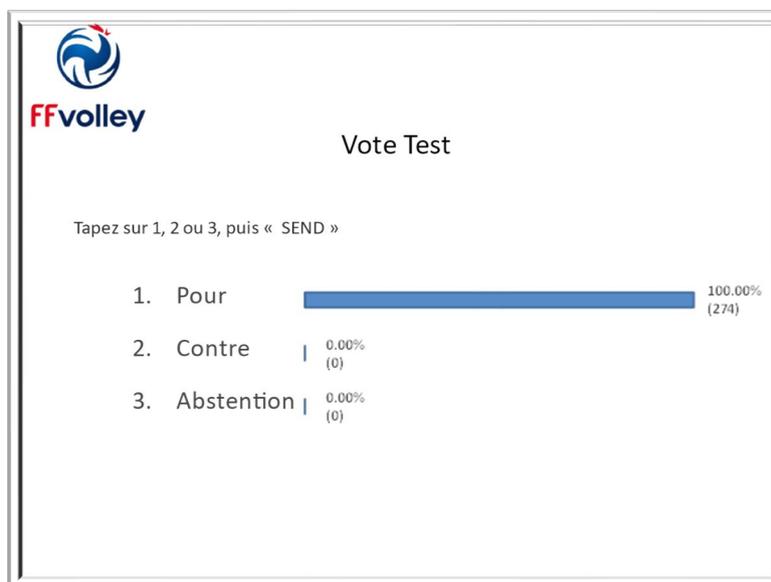
Le Président laisse la parole au Président de la Commission Electorale Fédérale, M. Jean-Jacques DECORDE :

« Monsieur le Présidente, Mesdames, Messieurs, bonjour à toutes et tous. C'est toujours un grand plaisir de vous retrouver pour ces deux journées de travail, J'en profite pour remercier mes collègues de la CEF qui font plus que me seconder ainsi que le personnel de la fédération et plus particulièrement Mesdames PROUVÉ et FELIX. Merci aussi à la Ligue Grand Est qui nous accueille dans ce bel endroit. Lors de l'assemblée générale de l'année dernière tenue au CNOSF, j'avais souhaité le meilleur pour notre équipe de France aux JO ; ce meilleur, elle nous l'a donné. Merci de nous avoir fait vibrés et bravo pour cette médaille d'or. A l'ouverture de cette assemblée générale, 39 délégués inscrits disposent de 5219 voix, 1025 groupements sont représentés, le quorum est donc atteint et l'assemblée peut valablement délibérer. La majorité est de 2610 voix et 513 GSA. Enfin, concernant l'adoption des propositions, les votes doivent remplir une double condition à savoir 2/3 des voix, soit 3480 voix et 2/3 tiers des GSA, soit 684 GSA. Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter, au nom des membres de la Commission Electorale Fédérale une excellente assemblée générale. Je vous remercie. »

(Applaudissements)

II. SOCIETE LENI – VOTE TEST

Une présentation sur le fonctionnement des boîtiers de votes est effectuée par le prestataire qui procède ensuite à un vote test



Pour	274
	100%
Contre	0
	0,00%
Abstention	0
	0,00%
Total Voix	274

III. PRESENTATION DU RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE (CF ANNEXE 1)

Le Président laisse la parole à Aline GEMISE-FAREAU, Présidente du Conseil de Surveillance

« Mesdames, Messieurs, bonjour. Je suis le porte-parole du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance souhaite compléter le rapport écrit il y a maintenant un mois. Nous tenons cependant à développer quelques points. Si le Covid nous a tous perturbés, il permet à la fédération d'afficher de bons résultats financiers. L'interprétation des chiffres est difficile puisque l'année a été exceptionnelle. Nous avons constitué des dossiers dont un sur l'arbitrage qui mentionne des préconisations. Le bénévolat, un dossier important dont tous les contours ne sont pas définis aujourd'hui. Nous avons été amenés à assurer la tutelle d'un comité départemental. Dans notre rapport, vous trouverez un commentaire sur les commissions centrales car certains Présidents de commissions ne semblent pas percevoir l'intérêt de notre participation à titre consultatif. Nous remercions ceux qui ont accepté notre collaboration. A l'ordre du jour de l'assemblée générale, vous avez une résolution proposant la prise en charge partielle du mandat du Secrétaire Général. Le conseil de surveillance est bien conscient du temps que les élus doivent disposer pour assumer leur rôle. Les responsabilités politiques des élus sont de plus en plus importantes, mais totalement différentes de celles des salariés. Il souligne la nécessité de ne pas confondre cette prise en charge d'élus avec les tâches relevant de postes salariés. La Fédération doit pouvoir fonctionner administrativement sans les élus. Dans cette perspective, le conseil de surveillance souhaite qu'un organigramme cible soit établi pour tenir compte des difficultés actuelles de fonctionnement, de l'évolution de la fédération à court terme, mais aussi des perspectives que généreront notamment le plan de développement ou la gestion de l'après jeux olympiques. Le conseil de surveillance émet donc un avis favorable à cette proposition. Pour conclure, nous avons pris connaissance du projet de développement auquel nous nous associons. Nous sommes très attentifs à son évolution et à l'ensemble des problématiques qui ne manqueront pas d'être soulevées. En sachant qu'une évolution de cette envergure nécessitera obligatoirement des adaptations au sein de la fédération, la réussite de ce projet nous placera dans le haut du tableau du sport collectif. J'associe tous les membres du conseil de surveillance pour vous remercier de la confiance que vous avez témoignée depuis quatre ans. Je tiens à remercier tous les membres du conseil de surveillance pour leur dévouement

et la qualité des échanges que nous avons pu avoir ».

Le Président met à l'approbation de l'assemblée générale le procès-verbal du 12 juin 2021.

IV. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 JUIN 2021 (**CF ANNEXE 2**)

RESOLUTION 2 concernant l'approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 12 juin 2021



Pour	4630
	93,93%
Contre	0
	0,00%
Abstention	299
	6,07%
Total Voix	4929



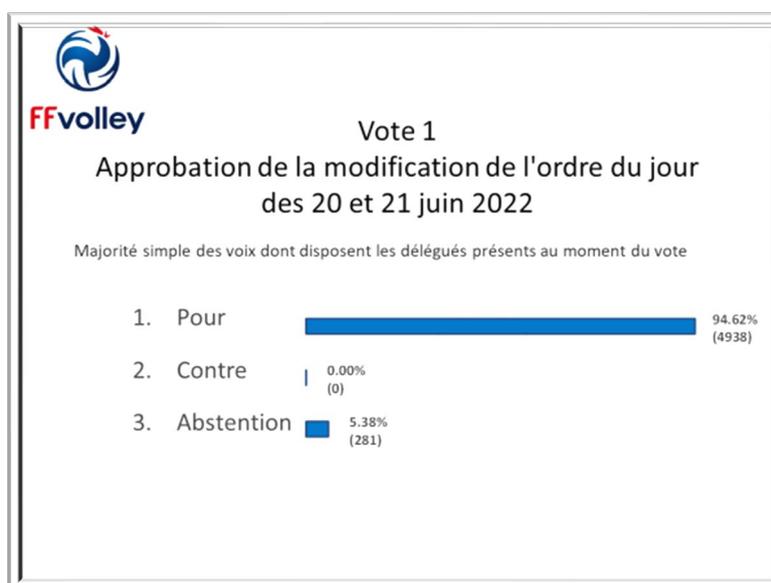
LE PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 12 JUIN 2021 EST ADOPTE A LA MAJORITE

Le Président souhaite mettre à l'approbation de l'Assemblée les modifications de l'ordre du jour suivantes :

- Résolution sur la réserve des primes (point financier)
- Résolution sur le projet CFC 2022/2023 (point sportif)
- Information sur l'Assemblée Générale 2023
- Présentation du Volley Assis présentée par Isabelle Collot
- Présentation de la compétition CFC

V. MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

RESOLUTION 1 concernant les modifications ci-dessus de l'ordre du jour



Pour	4938
	94,62%
Contre	0
	0,00%
Abstention	281
	5,38%
Total Voix	5219



LES 4 MODIFICATIONS DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE SONT ADOPTEES ET SONT AJOUTEES A L'ORDRE DU JOUR

Le Président passe au point suivant qui concerne l'approbation de la prise en charge partielle du mandat du Secrétaire Général.

Le Secrétaire Général quitte la séance étant concerné par ce vote.

Le Président explique le principe de cette prise en charge partielle.

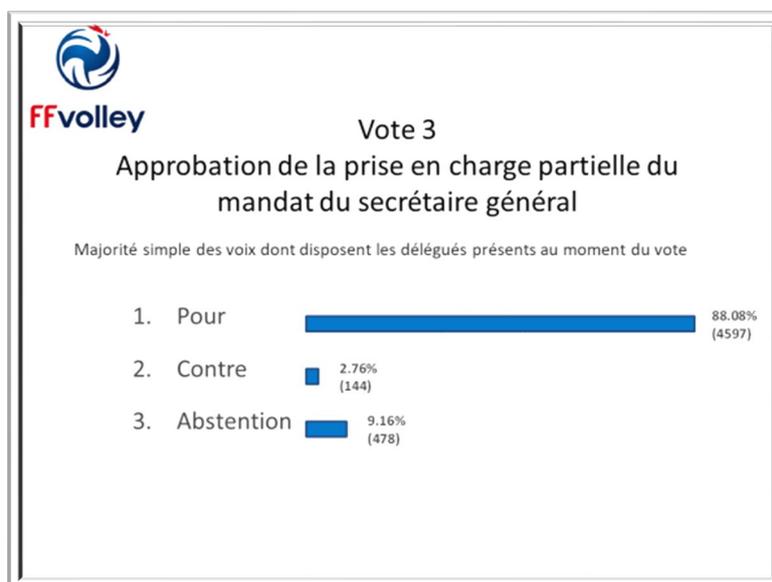
RESOLUTION 3 concernant la prise en charge partielle du mandat du Secrétaire Général

En application de l'article 11 du règlement intérieur de la Fédération Française de Volley, et après avoir recueilli l'avis favorable du Conseil de Surveillance, le Conseil d'administration soumet à l'Assemblée Générale la résolution suivante :

« Afin que Monsieur Sébastien FLORENT (licencié n°1837161) puisse être libéré d'une partie de son temps de travail par son employeur, il est approuvé la prise en charge par la Fédération Française de Volley, dans le cadre d'une opération juridique restant à déterminer avec son employeur, la rétribution de l'exercice effectif de son mandat social de secrétaire général de la Fédération Française de Volley.

Le coût annuel de cette prise en charge sera de 32 000 euros maximum correspondant à l'exercice effectif de son mandat de secrétaire général pour maximum deux jours par semaine.

Cette disposition est accordée intuitu personae à l'égard de Monsieur Sébastien FLORENT, en sa qualité de secrétaire général, et prendra fin de manière automatique en cas de vacance définitive et, au plus tard, au terme statutairement prévu pour son mandat. »



Pour	4597
	88,08%
Contre	164
	2,76%
Abstention	478
	9,16%
Total Voix	5239



LA PRISE EN CHARGE PARTIELLE DU MANDAT DU SECRETAIRE GENERALE EST ADOPTEE

VI. Rapport de la Direction Technique Nationale (projet horizon 2028 - CF ANNEXE 3)

Axelle GUIGUET présente le plan équipements et emplois en détail, sujet porté avec beaucoup d'ambition. Ce plan est baptisé « Horizon 2028 » (cf. présentation diffusée en séance – **CF ANNEXE 4**)

Interventions : Frédéric PASTORELLO (Provence Alpes Côte d'Azur) / Eric TANGUY (Président de la FFvolley) / Vincent DUCASSE (Pays de la Loire) / Gérald HENRY (Provence Alpes Côte d'Azur) / Christian ALBE (Trésorier Général) / Anne BARBE (Grand Est) / Stefano RIMBANO (Ile de France)

(Applaudissements)

VII. Présentation des assurances collectives rentrée 2022/2023 effectuée par Sébastien FLORENT (Secrétaire Général)

Arrivant au terme des quatre ans imposés par le code du sport, la Fédération Française de Volley a relancé son appel offre le 3 mars 2022 sur les assurances collectives qui concernent les polices suivantes :

- Responsabilité civile (clubs et licenciés)
- Individuel accident (licencié)
- Sport de haut niveau
- Protection juridique
- Responsabilité civile des mandataires sociaux.

Au terme de la consultation lancée par notre partenaire AIAC, nous avons le plaisir de vous annoncer que la MAIF a renouvelé son offre assurantielle auprès de la FFvolley.

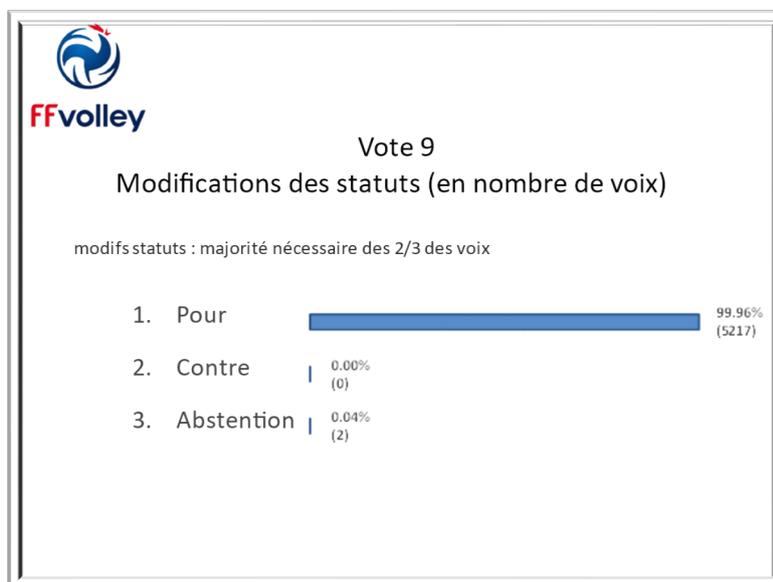
Cette offre été acceptée par le Conseil d'administration de la FFvolley.

Interventions : Pierre-Yves VANALDERWELT (Haut de France) / Gil RAILLON (Provence Alpes Côte d'Azur) / Bretagne

VIII. Modifications des statuts (CF ANNEXE 5)

Interventions : Daniel KARBOVIAC (Bretagne) / Gérard MABILLE (Président de la CC Statuts et Règlements) / Pierre-Yves VANALDERWELT (Haut de France) / Patrick REMY (Grand Est)

RESOLUTION 9 concernant **les modifications des statuts**



EN NOMBRE DE VOIX

Pour	5217
	99,96%
Contre	0
	0,00%
Abstention	2
	0,04%
Total Voix	5219

EN NOMBRE DE GSA

Pour	942
	95,63%
Contre	33
	3,35%
Abstention	10
	1,02%
Total Voix	985



LES MODIFICATIONS DES STATUTS EN NOMBRE DE VOIX ET EN NOMBRE DE GSA SONT ADOPTEES

Suspension de séance à 19h55.

Samedi 21 juin 2022 – reprise de séance à 8h45

Le Président remercie les délégations de leur ponctualité.

En raison d'un départ anticipé, le Président souhaite remettre une distinction. Une plaquette de la reconnaissance fédérale est attribuée à Christine MOURADIAN.

(Applaudissements)

Puis, le Président laisse la parole au Trésorier Général, Christian ALBE.

IX. Présentation du rapport financier et des comptes clos arrêtés au 31 décembre 2021 et du rapport du Commissaire aux Comptes (CF ANNEXES 6-7-8-9)

X. Approbation du rapport financier et des comptes clos arrêtés au 31 décembre 2021) & affectation du Résultat

Interventions : Daniel KARBOVIAC (Bretagne)/Eric TANGUY (Président de la FFvolley)

Antoine ROBILLARD est le représentant du Commissaire aux Comptes en raison de la non-disponibilité de ce dernier. Il présente le rapport du Commissaire aux Comptes.

Le Président explique la création d'une réserve pour récompenser nos internationaux.

Nos équipes de France ont performé et obtenu des médailles en 2021. Nous souhaitons bien évidemment que cela continue car c'est un vecteur de développement du volley.

Lors de performances nous récompensons nos joueurs et joueuses par des primes, leur versement directement prélevé sur les fonds fédéraux peuvent déséquilibrer le bilan annuel et être perçu négativement alors même qu'il s'agit d'une bonne nouvelle.

Afin de limiter cet impact, nous proposons à l'assemblée générale lors de l'affectation du résultat 2021 qui s'élève à +1 011 K euros, de voter une affectation d'une partie de ce résultat dans une réserve qui servira à récompenser nos internationaux et internationales lors des prochaines performances et médailles.

Sauf accord préalable de l'assemblée générale, l'utilisation de cette réserve sera uniquement consacrée au paiement des primes lorsque nos équipes portent haut les couleurs de la France.

Le Conseil d'administration propose ainsi de valider :

- l'affectation d'une partie du résultat positif 2021 dans une « réserve pour primes des internationaux » à hauteur de 300 000 € et ;
- l'affectation de la somme restante sur ce même résultat 2021 (soit environ 711 K euros) au report à nouveau.

RESOLUTION 4 concernant l'approbation du rapport financier et des comptes clos arrêtés au 31/12/2021



Pour	5140
	97,33%
Contre	0
	0,00%
Abstention	141
	2,67%
Total Voix	5281



LE RAPPORT FINANCIER ET LES COMPTES CLOS ARRETES AU 31/12/2021 SONT ADOPTES

RESOLUTION 5.1 concernant l'approbation de l'affectation de résultat avec réserve sur primes



Pour	5148
	97,48%
Contre	0
	0,00%
Abstention	133
	2,52%
Total Voix	5281



L'AFFECTATION DE RESULTAT AVEC RESERVE SUR LES PRIMES EST ADOPTEE

XI.Présentation des rapports d'activité des commissions fédérales

- ➔ Rapport de la Commission Centrale Sportive présenté par Michel COZZI (Président de la CC de la Sportive) : aucune intervention
- ➔ Rapport de la Commission Centrale d'Arbitrage : Stéphane JUAN étant absent est représentée Gil RAILLON (Membre de la CC d'Arbitrage) :

Interventions : Vincent DUCASSE (Pays de la Loire) / Gérald HENRY (Provence Alpes Côte d'Azur) / Eric TANGUY (Président de la FFvolley) / Stéphane GREMILLON (Nouvelle Aquitaine) / Didier FROMENTIN (Bourgogne Franche-Comté) / Daniel MAISONNIAL (Auvergne Rhône Alpes) / Thierry BOLOMEY (Informaticien)

- ➔ Rapport de la Commission Centrale des Statuts et Règlements présenté par Gérard MABILLE (Président de la CC des Statuts et Règlements)

Interventions : Daniel KARBOVIAC (Bretagne) / Eric TANGUY (Président) / Pierre-Yves VANALDERWELT (Hauts de France) / Laurie FELIX (Juriste)

- ➔ Rapport de la Commission Centrale Financière présenté par Amine HACHELAF (Président de la CC Financière)

Interventions : Daniel KARBOVIAC (Bretagne) / Christian ALBE (Trésorier Général)

- ➔ Rapport de la Commission Fédérale Sourde :

Interventions : Frédéric PASTORELLO (Provence Alpes Côte d'Azur) / Eric TANGUY (Président de la FFvolley) / Axelle GUIGUET (Directrice Technique Nationale)

- ➔ Rapports de la Commission Fédérale Discipline/Commission des Agents Sportifs/Commission Fédérale d'Appel/ Commission d'Aide et de Contrôle des Clubs Fédéraux /Conseil Supérieur DNACG / Commission Mixte d'Ethique /

Suspension de séance à 10h15

Reprise de séance à 10h35

Avant de présenter le Rapport Moral, le Président laisse la parole à Virginie AUBAZAC, Chargée de Communication, qui présente son parcours.

(Applaudissements)

XII. Présentation et approbation du rapport moral 2021/2022 ([CF ANNEXE 10](#))

Eric TANGUY présente son rapport moral ([CF ANNEXE 11](#) de la présentation en séance).

Interventions : Claude. GANGLOFF (Pays de la Loire) / Pierre-Yves VANALDERWELT (Hauts de France) / Daniel KARVOVIAC (Bretagne) / Sébastien CONÇALVES-MARTINS (Ile de France)

(Applaudissements)

RESOLUTION 6 concernant [l'approbation du rapport moral 2021/2022](#)



Pour	5140
	97,33%
Contre	0
	0,00%
Abstention	141
	2,67%
Total Voix	5281



LE RAPPORT MORAL 2021/2022 EST ADOPTE

Puis Virgine AUBAZAC présente son audit :
<https://prezi.com/view/R5uxfQXHvrHdaO7thhDF/>

Suspension de séance à 12h00

Reprise de séance à 13h20

XIII. Présentation et approbation de la tarification 2022/2023 (CF ANNEXE 12)

Christian ALBE (Trésorier Général) prend la parole pour expliquer les modifications tarifaires.

Interventions : Vincent VAURETTE (Ile de France) / Daniel KARBOVIAC (Bretagne) / Frédéric PAILLAT (Pays de la Loire) / Frédéric PASTORELLO (Provence Alpes Côte d'Azur) / Patrick REMY (Grand Est) / Nathalie PEDRETTI (Nouvelle Aquitaine) / Amine HACHELAF (Président de la CCF) / Gérald HENRY (Provence Alpes Côte d'Azur) / Nathalie CASTAINGS (Membre du Conseil d'Administration)

RESOLUTION 7 concernant **l'approbation de la tarification 2022/2023**

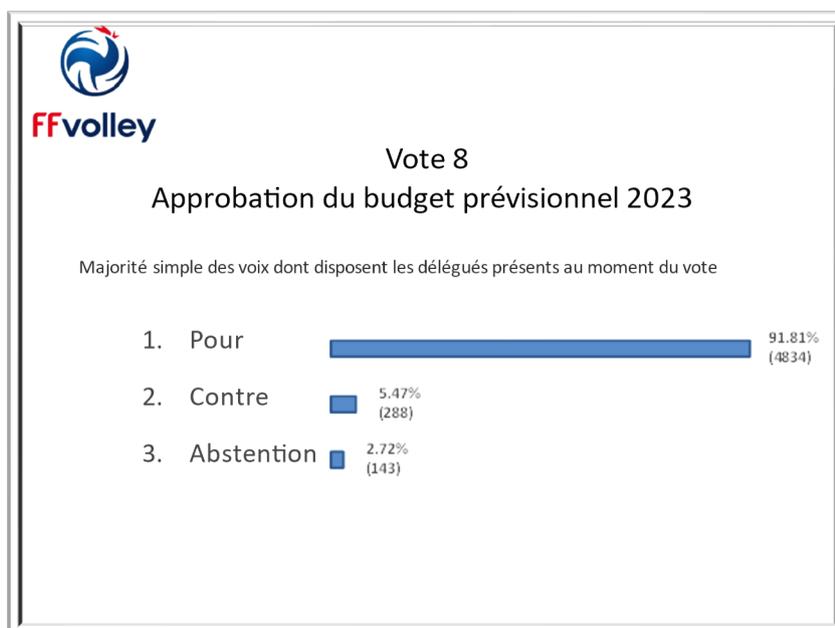
Pour	4039
	76,71%
Contre	776
	14,74%
Abstention	450
	8,55%
Total Voix	5265



LA TARIFICATION 2022/2023 EST ADOPTÉE

XIV.Présentation et approbation du budget prévisionnel 2023 (CF ANNEXE 13)

RESOLUTION 8 concernant l'approbation du budget prévisionnel 2023



Pour	4834
	91,81%
Contre	288
	5,47%
Abstention	143
	2,72%
Total Voix	5265



LE BUDGET PREVISIONNEL 2023 EST ADOPTE

XV. Proclamation des résultats de l'élection du Conseil de surveillance 2023/2026 (CF ANNEXE 14 – PV CEF n°5 du 21.05.22)

FFvolley 		FFvolley - Election au Conseil de Surveillance - Mandat 2022/2026 - 21 Mai 2022 21/05/2022 14:24:40
COLLEGE > Collège Général		
Ouverture du Vote :		21/05/2022 à 12h00
Fermeture du Vote :		21/05/2022 à 13h10
Nombre de Délégués :		42
Nombre de Clubs représentés :		1063
Nombre de Voix représentées :		5471
Nombre de Délégués ayant votés :		39 (92.86%)
Nombre de Clubs exprimés :		1007 (94.73%)
Nombre de Voix exprimées :		5263 (96.2%)
Nombre de Voix dans l'Urne :		58378
RESULTATS COLLEGE > Collège Général		
1. BOURREAU MICHEL (Ligue ILE-DE-FRANCE)		4966 voix obtenues
2. DANIEL LAURENT (Ligue OCCITANIE)		4937 voix obtenues
3. MOLEY JEAN-FRANCOIS (Ligue OCCITANIE)		4840 voix obtenues
4. MAZZOLA PATRICIA (Ligue PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR)		4505 voix obtenues
5. ALORO JEAN-PAUL (Ligue ILE-DE-FRANCE)		4454 voix obtenues
6. VENDRAMINI PHILIPPE (Ligue ILE-DE-FRANCE)		4417 voix obtenues
7. SAKANOKO FOUSSEYNI (Ligue ILE-DE-FRANCE)		4407 voix obtenues
8. LARZUL JEAN-LOUIS (Ligue ILE-DE-FRANCE)		4208 voix obtenues
9. GOUX RICHARD (Ligue AUVERGNE-RHÔNE-ALPES)		4164 voix obtenues
TRAN BA THO ALEXANDRE (Ligue NOUVELLE AQUITAINE)		4164 voix obtenues
FONTAINE DOMINIQUE (Ligue NOUVELLE AQUITAINE)		4164 voix obtenues
12. LATAPIE RABERAIN CLEMENT (Ligue PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR)		4024 voix obtenues
13. GEMISE FAREAU ALINE (Ligue GUYANE)		3569 voix obtenues
14. ROMAIN DANY (Ligue OCCITANIE)		1559 voix obtenues
	Total :	58378 voix

Les 13 premiers candidats du collège général sont élus membres du Conseil de Surveillance pour le mandat 2023/2026.

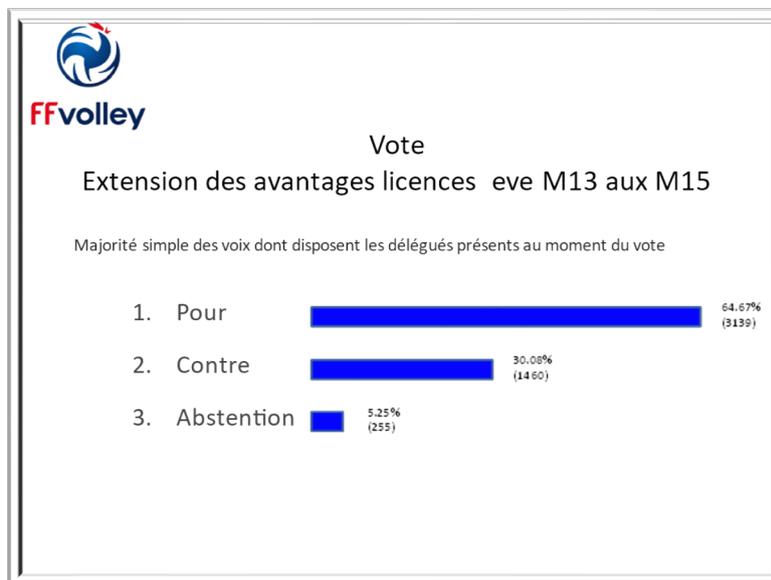
XVI. Présentation de la nouvelle architecture des licences – Saison 2022/2023 (CF ANNEXE 15)

Gérard MABILLE (Président de la CCSR) présente la nouvelle architecture des licences pour la saison 2022/2023.

Interventions : Daniel KARBOVIAC (Bretagne) / Eric TANGUY (Président de la FFvolley) / Nathalie LESTOQUOY (Responsable du Secteur Sportif) / Laurie FELIX (Responsable Juridique) / Jean-Pierre MELJAC (Occitanie Pyrénées Méditerranée) /

Pierre-Yves VANALDERWELT (Hauts de France) / Delphine VIALA (Membre du Conseil d'Administration) / Yves MOLINARIO (Ile de France) / Alain DE FABRY (Ile de France) / Sébastien GONÇALVES-MARTINS (Ile de France) / Jean-Paul DUBIER (invité) / Christian ALBE (Trésorier Général) / Vincent VAURETTE (Ile de France) / Frédéric PAILLAT (Pays de la Loire) /

Au vu des débats, Eric TANGUY formule la nouvelle résolution suivante : **Extension des avantages licences événementielles M13 au M15**



Pour	3139
	64,67%
Contre	1460
	30,08%
Abstention	255
	5,25%
Total Voix	4854

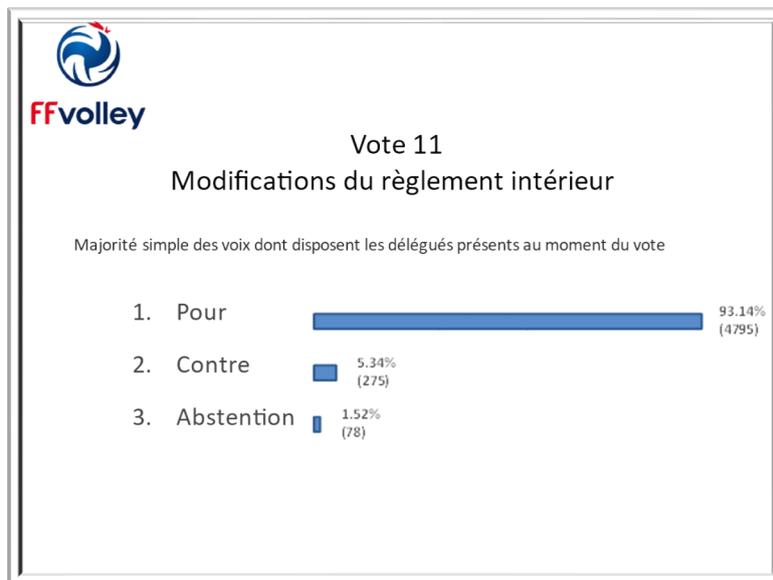


L'EXTENSION DES AVANTAGES LICENCES EVENEMENTIELLES M13 AUX M15 EST ADOPTÉE

Le Président précise que la nouvelle architecture des licences 2022/2023 tiendra compte de cette résolution.

XVII. Modifications du règlement intérieur (CF ANNEXE 16)

Interventions : Laurie FELIX (Responsable Juridique) / Pierre-Yves VANALDERWELT (Hauts de France)



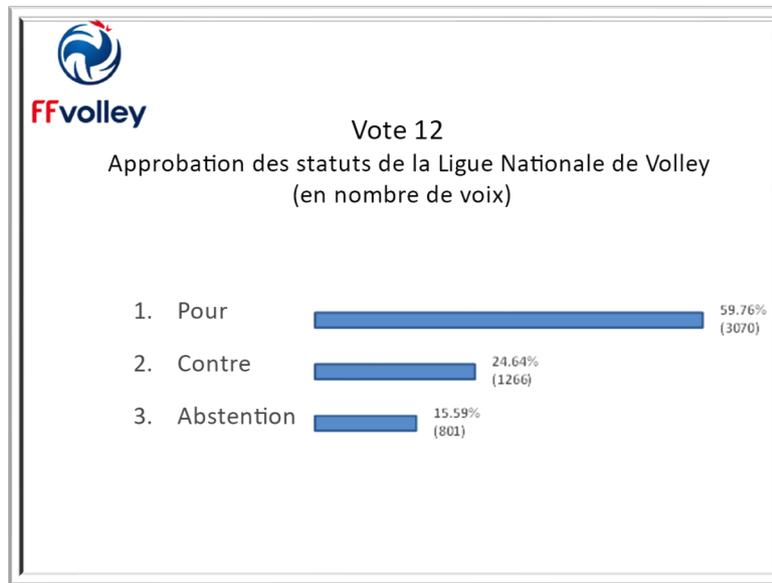
Pour	4795
	93,14%
Contre	275
	5,34%
Abstention	78
	1,52%
Total Voix	5148



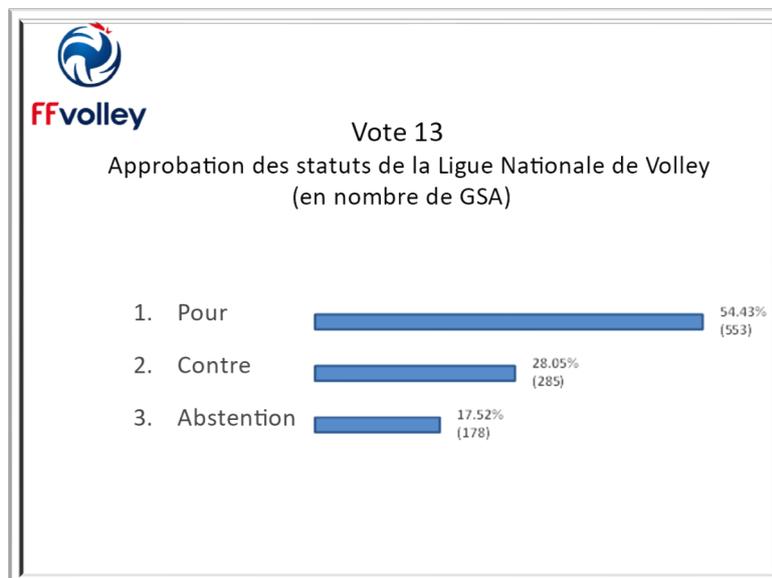
LES MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR 2022/2023 SONT ADOPTEES

XVIII.Approbation des statuts de la Ligue Nationale de Volley (CF ANNEXE 17)

RESOLUTION 12 concernant **l'approbation des statuts de la Ligue Nationale de Volley**



Pour	3070
	59,76%
Contre	1266
	24,64%
Abstention	801
	15,59%
Total Voix	5137



Pour	553
	54,43%
Contre	285
	28,05%
Abstention	178
	17,52%
Total Voix	1016

Article 22 des statuts de la LNV :

« Les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des 2/3 des suffrages exprimés par les membres présents ou représentés, représentant au moins les 2/3 des voix »



LES STATUTS DE LA LNV SONT ADOPTES

Suspension de séance

Reprise de séance à 15h45

XIX.Orientations statutaires 2024

Eric TANGUY (Président de la FFvolley) indique que ce sont des votes d'orientation et non des votes de décisions.

La loi n°2022 296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France, a été adoptée définitivement le 24 février 2022 et publiée au Journal Officiel du 3 mars 2022.

Cette loi implique des modifications des statuts fédéraux pour une application effective au plus tard le 1^{er} janvier 2024 sur :

- Une assemblée générale élective composée d'un collège électoral (voix et nombre de membres) au minimum de 50% des clubs (« vote direct ») ;
- La parité à 50% au sein des instances dirigeantes;
- La représentativité du sport de haut ;
- La représentativité des entraîneurs et des arbitres.

CALENDRIER INDICATIF :

1. MAI 2002 : VOTES D'ORIENTATION PAR L'AG
2. AUTOMNE 2022 : GROUPE DE TRAVAIL
3. AVANT JAN. 2023 : VOTE D'UNE PROPOSITION DE TEXTE
4. MAI 2023 : VOTE DES NOUVEAUX TEXTES

Interventions : Daniel KARBOVIAC (Bretagne) / Jean-Pierre MELJAC (Occitanie Pyrénées Méditerranée) / Vincent DUCASSE (Pays de la Loire) / Eric BALLE (Normandie) / Alain de FABRY (Ile de France) / Frédéric PAILLAT (Pays de la Loire) / Alain ARIA (Provence Alpes Côte d'Azur)

RESOLUTION 14 concernant la composition pour le collège électoral (membres constituants l'AG électorale)



FFvolley

Vote 14

Quelle composition pour le collège électoral (membres constituants l'AG électorale):
(en nombre de voix)

modifs statuts : majorité nécessaire des 2/3 des voix

1. Conserver la composition actuelle, avec 100% de vote direct des clubs
2. Modifier la composition actuelle, avec au minimum 70% de vote direct des clubs pour le scrutin de liste



FFvolley

Vote 14

Quelle composition pour le collège électoral (membres constituants l'AG électorale):
(en nombre de voix)

modifs statuts : majorité nécessaire des 2/3 des voix

1. Conserver la composition actuelle, avec 100% de vote direct des clubs

2. Modifier la composition actuelle, avec au minimum 70% de vote direct des clubs pour le scrutin de liste


Pour	2533
	49,46%
Contre	2588
	50,54%
Abstention	0
	0,00%
Total Voix	5121



LA COMPOSITION DU COLLEGE ELECTORAL AVEC AU MINIMUM 70% DE VOTE DIRECT DES CLUBS POUR LE SCRUTIN DE LISTE EST RETENUE

RESOLUTION 15 concernant le collège électoral pour la désignation de la commission des sportifs de haut niveau :

39



FFvolley

Vote 15
Quel collège électoral pour la désignation de la
commission des sportifs de haut niveau :
(en nombre de voix)

modifs statuts : majorité nécessaire des 2/3 des voix

1. Collège électoral composé de leurs pairs
uniquement majeurs
2. Collège électoral composé de leurs pairs sans
considération d'âge



FFvolley

Vote 15
Quel collège électoral pour la désignation de la
commission des sportifs de haut niveau :
(en nombre de voix)

modifs statuts : majorité nécessaire des 2/3 des voix

1. Collège électoral composé de leurs pairs
uniquement majeurs

72,69%
(3734)
2. Collège électoral composé de leurs pairs sans
considération d'âge

27,31%
(1403)

Pour	3734
	72,69%
Contre	1403
	27,31%
Abstention	0
	0,00%
Total Voix	5137



LA DESIGNATION DE LA COMMISSION DES SPORTIFS DE HAUT-NIVEAU, LE COLLEGE ELECTORAL COMPOSE DE LEURS PAIRS UNIQUEMENT MAJEURS EST RETENU

RESOLUTION 16 concernant le collège électoral pour la désignation du(des) représentant(s) des arbitres et des entraîneurs :

39



FFvolley

Vote 16

Quel collège électoral pour la désignation du(des)
représentant des arbitres et des entraîneurs :
(en nombre de voix)

modifs statuts : majorité nécessaire des 2/3 des voix

1. Collège électoral composé de leurs pairs uniquement majeurs
2. Collège électoral composé de leurs pairs sans considération d'âge



FFvolley

Vote 16

Quel collège électoral pour la désignation du(des)
représentant des arbitres et des entraîneurs :
(en nombre de voix)

modifs statuts : majorité nécessaire des 2/3 des voix

1. Collège électoral composé de leurs pairs uniquement majeurs

81.63%
(4309)
2. Collège électoral composé de leurs pairs sans considération d'âge

18.37%
(970)

Pour	4309
	81,63%
Contre	970
	18,37%
Abstention	0
	0,00%
Total Voix	5279



LA DESIGNATION DE LA COMMISSION DES SPORTIFS DE HAUT-NIVEAU DU (DES) REPRESENTANT(S) DES ARBITRES ET DES ENTRAINEURS, LE COLLEGE ELECTORAL COMPOSE DE LEURS PAIRS UNIQUEMENT MAJEURS EST RETENUE

RESOLUTION 17 concernant la part de représentativité des territoires au Conseil d'administration ?

38

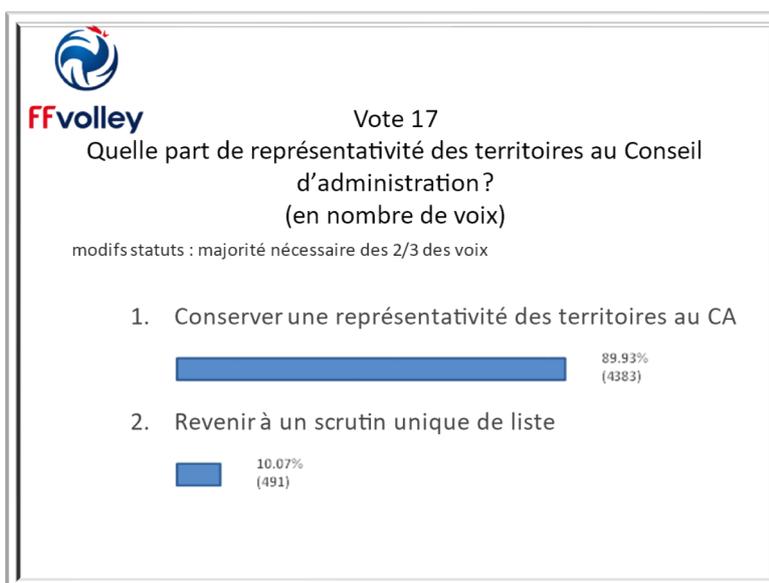


FFvolley

Vote 17
Quelle part de représentativité des territoires au Conseil
d'administration ?
(en nombre de voix)

modifs statuts : majorité nécessaire des 2/3 des voix

1. Conserver une représentativité des territoires au CA
2. Revenir à un scrutin unique de liste



Pour	4383
	89,93%
Contre	491
	10,07%
Abstention	0
	0,00%
Total Voix	4874



LA REPRESENTATIVITE DES TERRITOIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EST MAINTENUE

39



FFvolley

Vote 18

Si réponse 1, quelle représentativité envisager ?
(en nombre de voix)

modifs statuts : majorité nécessaire des 2/3 des voix

1. Conserver une représentation équivalente de tous les territoires (hors outremer)
2. Conserver une représentation des territoires sans contrainte géographique



FFvolley

Vote 18

Si réponse 1, quelle représentativité envisager ?
(en nombre de voix)

modifs statuts : majorité nécessaire des 2/3 des voix

1. Conserver une représentation équivalente de tous les territoires (hors outremer)

85,05%
(4490)
2. Conserver une représentation des territoires sans contrainte géographique

14,95%
(789)

Pour	4490
	85,05%
Contre	789
	14,95%
Abstention	0
	0,00%
Total Voix	5279

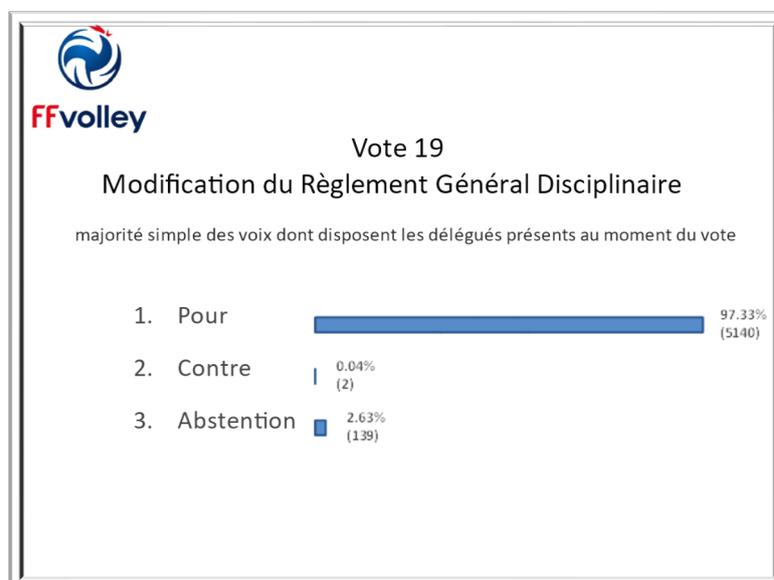


LA REPRESENTATION DE TOUS LES TERRITOIRES (HORS OUTREMER) AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EST MAINTENUE

XX.Modifications du Règlement Général Disciplinaire (**CF ANNEXE 18**)

Interventions : Yanick CHALADAY (Président de la CFA) / Daniel KARBOVIAC (Bretagne)

RESOLUTION 19 concernant l'approbation du Règlement Général Disciplinaire 2022/2023



Pour	5140
	97,33%
Contre	2
	0,04%
Abstention	139
	2,63%
Total Voix	5281



LES MODIFICATIONS DU REGLEMENT GENERAL DISCIPLINAIRE 2022/2023 SONT ADOPTEES

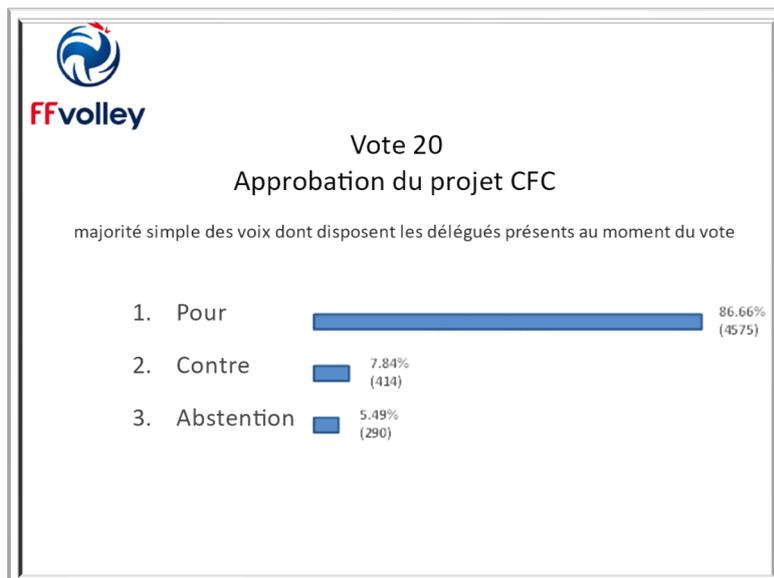
XXI.Projet Elite – Saison 2022/2023 (**CF ANNEXE 19**)

Le Président donne la parole à Pierre MERCIER, vice-Président en charge du Pôle Sportif.

Intervention : Frédéric PASTORELLO (Provence Alpes Côte d'Azur)

XXII.Projet CFCP – Saison 2022/2023 (CF ANNEXE 20)

Interventions : Thomas DRAGHICI (Provence Alpes Côte d'Azur) / Pierre-Yves VANALDERWELT (Hauts de France) / Eric BALLE (Normandie) / Michel TOSI (Occitanie Pyrénées Méditerranée) / Vincent ROCHE (Membre du Conseil d'Administration) / Gérard NOLIBOS (Nouvelle Aquitaine) / Alain de FABRY (Ile de France) / Nathalie PEDRETTI (Nouvelle Aquitaine) / Jean-Pierre MELJAC (Occitanie Pyrénées Méditerranée) / Patrick. REMY (Grand Est)

RESOLUTION 20 concernant **l'approbation du projet CFC**

Pour	4575
	86,66%
Contre	414
	7,84%
Abstention	290
	5,49%
Total Voix	5279



LE PROJET CFC 2022/2023 EST ADOPTE

Pierre MERCIER présente le planning général des compétitions 2022/2023 : ([file:///C:/Users/sprouve/Downloads/FFvolley Planning 2122.pdf](file:///C:/Users/sprouve/Downloads/FFvolley%20Planning%202122.pdf))

Interventions : Vincent ROCHE (Membre du Conseil d'Administration) / Sébastien GONÇALVES-MARTINS (Ile de France)

Pierre MERCIER rappelle le RGES a été voté lors de la précédente Assemblée Générale. La modification apportée porte sur une amende administration au lieu de la perte du match. Le RGES sera mis en ligne.

VŒU N°3 - Club 0351417 RENNES ETUDIANTS CLUB (Ligue BRETAGNE)

Secteur :

ARTICLE 28 - RENCONTRES PERDUES PAR PÉNALITÉ OU PAR FORFAIT du FFvolley_RGES_2021-22

Date : 09/01/2022

Avis de la Ligue : Favorable

Avis de la CCS : Voir proposition CCS

Avis du Conseil d'Administration : Favorable

> Article Règlementaire à Modifier :

Le ou les équipe(s) constituée(s) d'un collectif en infraction avec la réglementation particulière d'une épreuve :

- PERDENT la rencontre par PÉNALITÉ, si le seul décompte des joueurs régulièrement qualifiés pour cette rencontre et inscrits sur la feuille de match, rend l'équipe complète.
- PERDENT la rencontre par FORFAIT, si le seul décompte des joueurs régulièrement qualifiés pour cette rencontre et inscrits sur la feuille de match, rend l'équipe incomplète.

Une équipe perd la rencontre par PÉNALITÉ ou FORFAIT quand elle n'a pas respecté les règles de participation prévues aux règlements particuliers des épreuves.

Quel que soit le décompte de ses joueurs, une équipe perd la rencontre par FORFAIT quand :

- elle a fait participer à la rencontre un licencié SUSPENDU ;
- elle est incomplète à l'heure prévue par le règlement particulier de l'épreuve ;
- elle refuse de jouer ou abandonne la rencontre, sans un cas de force majeure.

Suite à une blessure, une équipe peut être déclarée incomplète pour un set ou pour l'intégralité de la rencontre. Dans ce cas, l'équipe incomplète conserve les points et les sets acquis et l'équipe adverse se voit attribuer les points et les sets manquants pour gagner le match. L'équipe incomplète ne sera ni sanctionnée administrativement ni financièrement.

En plus des conséquences sportives d'une rencontre perdue par forfait ou pénalité, un GSA est passible d'une amende administrative appliquée par la Commission Sportive référente dont le montant figure dans le Règlement Financier (Montant des Amendes et Droits).

Dans le cas d'un forfait, l'équipe présente ne réglera aucune indemnité d'arbitrage.

Une équipe déclarée forfait pour une rencontre (match simple), ne peut, sous peine de suspension et de forfait, participer à une autre rencontre (match simple) le jour même à l'exception des épreuves ayant lieu sous forme de tournois.

> Nouvelle rédaction de cet Article :

Le ou les équipe(s) constituée(s) d'un collectif en infraction avec la réglementation particulière d'une épreuve :

- PERDENT la rencontre par PÉNALITÉ, si le seul décompte des joueurs régulièrement qualifiés pour cette rencontre et inscrits sur la feuille de match, rend l'équipe complète.
- PERDENT la rencontre par FORFAIT, si le seul décompte des joueurs régulièrement qualifiés pour cette rencontre et inscrits sur la feuille de match, rend l'équipe incomplète.

Une équipe perd la rencontre par PÉNALITÉ ou FORFAIT quand elle n'a pas respecté les règles de participation prévues aux règlements particuliers des épreuves.

Quel que soit le décompte de ses joueurs, une équipe perd la rencontre par FORFAIT quand :

- elle a fait participer à la rencontre un licencié SUSPENDU ;
- elle est incomplète à l'heure prévue par le règlement particulier de l'épreuve ;
- elle refuse de jouer ou abandonne la rencontre, sans un cas de force majeure.

Suite à une blessure, une équipe peut être déclarée incomplète pour un set ou pour l'intégralité de la rencontre. Dans ce cas, l'équipe incomplète conserve les points et les sets acquis et l'équipe adverse se voit attribuer les points et les sets manquants pour gagner le match. L'équipe incomplète ne sera ni sanctionnée administrativement ni financièrement.

En plus des conséquences sportives d'une rencontre perdue par forfait ou pénalité, un GSA est passible d'une amende administrative appliquée par la Commission Sportive référente dont le montant figure dans le Règlement Financier (Montant des Amendes et Droits).

Dans le cas d'un forfait, l'équipe présente ne réglera aucune indemnité d'arbitrage.

Une équipe déclarée forfait pour une rencontre (match simple), ne peut, sous peine de suspension et de forfait, participer à une autre rencontre (match simple) le jour même à l'exception des épreuves ayant lieu sous forme de tournois.

Une première sanction (match perdu par forfait ou match perdu par pénalité) prononcée pour une équipe, en raison d'une infraction constatée sur une licence autre que les licences joueurs et la licence de l'entraîneur principal, le sera avec sursis et avec obligation de se mettre en conformité dans les 7 jours ouvrés suivant la réception de la sanction.

> Motivation du changement souhaité :

Beaucoup de clubs se sont mis en infraction avec des licences autres que celles des joueurs et de l'entraîneur principal en début de saison, pour des raisons principalement d'organisation en cours de définition de rush administratif du début de saison etc. Ces acteurs (coach adjoint, médical etc....) ne sont en général pas là pour peser sur une rencontre d'un point de vue sportif. A titre d'exemple, l'entraîneur adjoint qui était sur la touche en N2M lorsque nous avons été sanctionnés à 18 ans, se formait aux outils statistiques, était sur le banc pour avoir accès, à titre de conseil, à l'entraîneur principal, et a depuis sa licence d'entraîneur, ce qui était prévu dès le début de la saison car il encadre des jeunes.

Sanctionner sportivement dans ce cas n'est pas cohérent, imposer, en cas de première infraction, de se mettre en conformité sous 7 jours est par ailleurs normal

> Date de Mise en Application : immédiate

> Moyens de financement si nécessaire :



LE VŒU n°3 RENNES ETUDIANT CLUB EST RETIRE (DEJA VOTE)

VŒU N°5 - Club 0448335 SAINT-HERBLAIN VOLLEY-BALL (Ligue PAYS DE LA LOIRE)

Secteur :

[LIGUE] prix des licences lors de la création de GSD ou d'un GSA

Avis de la Ligue : Action promotionnelle sur le prix des licences lors de la création de GSD ou d'un GSA. **Favorable** car cela va dans le sens du développement et l'aide à la création de club.

Avis du Bureau Exécutif : Favorable – Proposition complémentaire de la Commission Fédérale de Développement

(Nouveautés en gras)

Pour un GSD : **pas d'accord avec leur proposition pour les nouveaux GSD (pas de changement par rapport au règlement 21/22)**

Saison N : 2 licences « Dirigeant » facturées à 50 % et 10 premières licences joueurs ou VPT à 1 €.

Saison N+1 : 2 licences « Dirigeant » facturées plein tarifs et 10 premières licences joueurs renouvelées facturées à 50 % du tarif appliqué annuellement

Pour un GSA : **validation de leur proposition pour la saison N mais modification en N+1, avec un « crédit formation » qui remplacerait les 10 licences « Encadrant » à 1€**

Saison N : Les 10 premières licences « Encadrant » facturées à 1€ + les 50 premières licences joueurs ou VPT à 1€

Saison N+1 : 50 premières licences joueurs ou VPT facturées à 50% du tarif appliqué annuellement + « avoir global de 300€ maximum » sur la base de justificatifs de formations fédérales passées au cours des saisons N ou N+1

Avis du Conseil d'Administration : Favorable

Date : 09/01/2022

> Article Règlementaire à Modifier : Première affiliation - pack création d'un club

> Nouvelle rédaction de cet Article : * Pour un GSD :

saison N : 2 licences « Dirigeant » facturées à 1 € + les 10 premières licences joueurs ou VPT à 1€

saison N+1 : 2 licences dirigeant + 10 premières licence joueurs ou VPT facturées à 50 % du tarif

appliqué annuellement

* Pour un GSA volley:

saison N : les 10 premières licences «Encadrant» facturées à 1 € + les 50 premières licences joueurs ou VPT à 1€

saison N+1 : les 10 premières licences «Encadrant» + les 50 premières licence joueurs ou VPT facturées à 50 % du tarif appliqué annuellement

> Motivation du changement souhaité :

Actuellement, une licence d'un joueur dans une nouvelle structure ne coûte qu'un euro alors même qu'il profite « réellement » du volley. A contrario, un dirigeant, qui ne pratique donc pas, se retrouve à payer plein tarif la première année ce qui peut réduire la volonté de certaines personnes à prendre une licence.

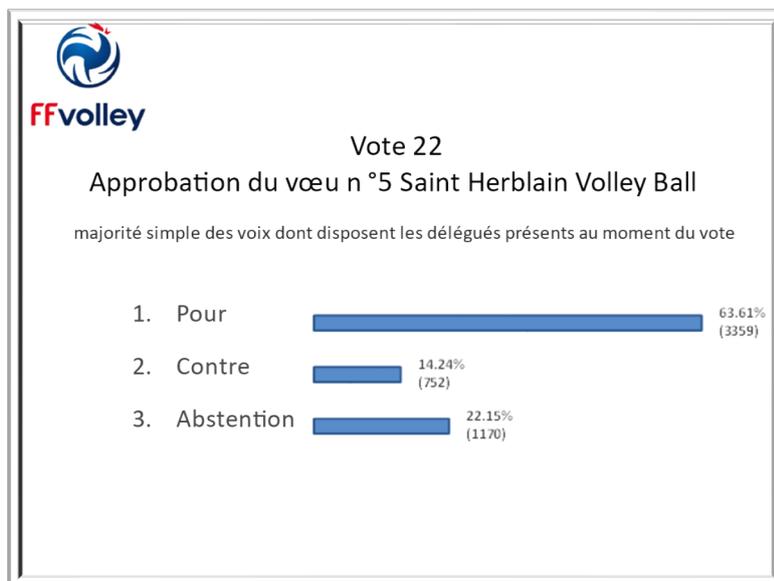
> Date de Mise en Application : Saison 2022/2023

> Moyens de financement si nécessaire :

négligeable pour la fédération compte tenu du nombre de clubs concernés mais très important pour le nouveau club.

Michelle AKILIAN (Présidente de la Commission Fédérale de Développement) précise l'avis du Conseil d'Administration apporté sur le vœu initial du club.

RESOLUTION 22 concernant **l'approbation du vœu n°5 Saint Herblain Volley Ball**



Pour	3359
	63,61%
Contre	752
	14,24%
Abstention	1170
	22,15%
Total Voix	5281



LE VŒU n°5 SAINT HERBLAIN VOLLEY BALL EST ADOPTE

VŒU N°12 - Club 0345002 ASBAM MONTPELLIER (Ligue OCCITANIE PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE)

Secteur :

Mise à disposition de l'eau lors des rencontres fédérales

Avis du Comité : Favorable

Avis de la Ligue : /

Avis de la CCS : Favorable

Avis du Conseil d'Administration : Favorable

Date : 09/01/2022

> Article Règlementaire à Modifier :

Dans le RGES

14.1 Volley-Ball

En fin de l'article

"La mise à disposition de l'eau par le GSA recevant pour l'équipe visiteuse sera définie par la commission sportive référente dans chaque RPE."

> Nouvelle rédaction de cet Article :

14.1 Volley-Ball

En fin d'article

"Chaque participant à une épreuve fédérale devra OBLIGATOIREMENT se munir de sa gourde ou contenant personnel. Les GSA devront fournir un accès à de l'eau potable dans le respect des mesures d'hygiène et de sécurité."

> Motivation du changement souhaité :

- Développement durable et gestion des déchets :

Dans les RPE de Elite à N3 figure dans l'article 6 - Protocole des rencontres :

"Le club organisateur est tenu de fournir l'eau aux équipes visiteuses (soit 1,5 L par joueuse et par encadrant)."

Nombres de rencontres fédérales lors de la saison régulière :

Elite : 140 F, 140 M / N2 : 490 F, 540 M / N3 : 710 F, 860 M soit 2 880 matchs. Si on compte joueur(se)s + encadrement 10 en moyenne (pour faire simple), cela fait 28 800 contenants (bouteilles plastique en général) potentiellement utilisées, jetées (et au mieux recyclées...). Les meilleurs déchets sont que l'on ne génère pas.

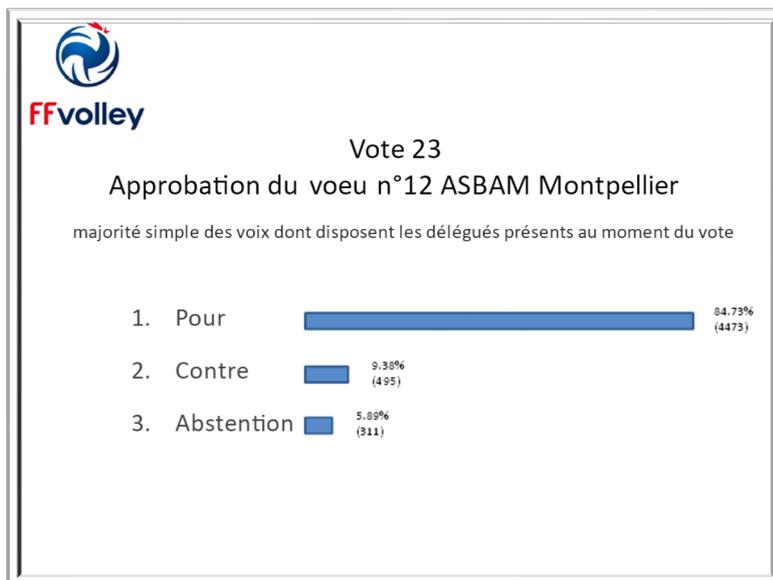
- Mise en conformité avec les protocoles Covid

> Date de Mise en Application : Saison 2022-2023

> Moyens de financement si nécessaire :

Intervention : D. KARBOVIAC (Bretagne)

RESOLUTION 23 concernant **l'approbation du vœu n°23 de l'ASBAM Montpellier**



Pour	4473
	84,73%
Contre	495
	9,38%
Abstention	311
	5,89%
Total Voix	5279



LE VŒU n°12 ASBAM MONTPELLIER EST ADOPTE

VŒU N°38 - Club 0349150 LATTES ASPTT MONTPELLIER V.A.C (Ligue OCCITANIE PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE)

Secteur :

Fourniture de bouteilles d'eau aux clubs

Avis du Comité : Favorable

Avis de la Ligue : /

Avis de la CCS : Favorable

Avis du Conseil d'Administration : Favorable

Date : 14/12/2021

> Article Règlementaire à Modifier :

Article 6 RPE compétitions nationales : "Le club organisateur est tenu de fournir l'eau aux équipes visiteuses (soit 1,5 L par joueuse et par encadrant)."

> Nouvelle rédaction de cet Article :

Chaque participant à une épreuve fédérale devra OBLIGATOIREMENT se munir de sa gourde ou contenant personnel. Les GSA devront fournir un accès à de l'eau potable dans le respect des mesures d'hygiène et de sécurité.

> Motivation du changement souhaité :

Préservation des ressources naturelles (plus de 50% de l'eau fournie en bouteille est jetée).
 Implication de la FFVB et de ses clubs dans la réduction de l'impact écologique de nos championnats que représente les milliers de bouteilles plastiques jetées par saison

> Date de Mise en Application : Au plus tôt

Cliquez sur le lien suivant pour accéder aux annexes en ligne : <http://extranet.ffvb.org/613-37-1-A.G.-2023---Lille>

ANNEXES DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES 20-21 MAI 2022 - MULHOUSE

INTITULES	ANNEXES
RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	ANNEXE 1
PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 12 JUIN 2021	ANNEXE 2
RAPPORT DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE	ANNEXE 3
PRESENTATION DU PROJET HORIZON 2028	ANNEXE 4
MODIFICATIONS DES STATUTS	ANNEXE 5
RAPPORT FINANCIER	ANNEXE 6
ARRETE DES COMPTES AU 31/12/2020	ANNEXE 7
RAPPORTS DE LA COMMISSAIRE AUX COMPTES	ANNEXE 8-9
RAPPORT MORAL	ANNEXE 10
PRESENTATION DU RAPPORT MORAL	ANNEXE 11
TARIFICATION 2022/2023	ANNEXE 12
BUDGET PREVISIONNEL 2023	ANNEXE 13
RESULTATS DE L'ELECTION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE – MANDAT 2022/2026	ANNEXE 14
NOUVELLE ARCHITECTURE DES LICENCES – SAISON 2022/2023	ANNEXE 15
MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR	ANNEXE 16
APPROBATION DES STATUTS DE LA LIGUE NATIONALE DE VOLLEY	ANNEXE 17
MODIFICATIONS DU REGLEMENT GENERAL DISCIPLINAIRE	ANNEXE 18
PROJET ELITE – SAISON 2022/2023	ANNEXE 19
REFONTE CFC – SAISON 2022/2023	ANNEXE 20
PRESENTATION DES CAMPAGNES DES VOLONTAIRES PARIS 2024	ANNEXE 21

83EME ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFvolley
vendredi 9 et samedi 10 juin 2023 – Lille/Lesquin

**VII. PRESENTATION DU RAPPORT
FINANCIER ET DES COMPTES CLOS
ARRETES AU 31/12/2022
ET DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES**



**RAPPORT FINANCIER
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE 2022 CLOS**

**GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE LES 9 ET 10 JUIN 2023
LILLE/LESQUIN**

2021 est l'année du titre olympique pour notre Equipe de France Masculine Senior et dans la continuité 2022, cette même équipe a remporté la Volley Nations League (VNL).

Parallèlement à ce nouveau titre, nos autres Equipes de France ont performé à savoir les Seniors Féminines en Golden League, les beacheurs (euses) à plusieurs tournois mondiaux, sans oublier nos collectifs jeunes indoor et outdoor qui s'approchent régulièrement des podiums de leurs catégories.

Tous ces bons résultats contribuent à l'épanouissement de nos disciplines. De plus en plus de jeunes viennent grossir les rangs de nos clubs et le résultat pour notre Fédération pour l'année 2022 est, pour la 2^{ème} année consécutive, important (1 122 331,32€).

Ce résultat s'analyse en grande partie, selon les éléments suivants :

- ✓ Augmentation du nombre de licences :
 - 134 463 licenciés du 01/07/2022 au 31/12/2022
 - 112 268 licenciés du 01/07/2021 au 31/12/2021

Soit 22 195 licenciés en plus (+ 19,70%) au 31/12/2022
- ✓ Aides FIVB sur le Beach (220 K U\$)
- ✓ Aide Exceptionnelle sur Covid MJS/ANS (80K€)
- ✓ Volley Nations League (VNL) : Médaille d'Or de l'Equipe de France Masculine Senior.
- ✓ Secteur Formation : chiffre d'affaires (CA) en forte augmentation du fait de la préparation de diplômés d'état :
 - CA 2022 : 235 K€
 - CA 2021 : 147K€

✓ Forte progression du secteur sponsoring :

- 2021 : 495K€
- 2022 : 1 310K€

Soit 815K€ d'augmentation

✓ Secteur organisations/évènementiel bénéficiaire de 150K€

Produits : 529K€ dont billetterie 256 K€ + subventions – charges 375K€ (hors personnel fédéral).

Les produits de la Fédération s'élèvent à **13 283 550€** et les charges à **12 161 219K€**.

Notre bilan au **31/12/2022** fait ressortir **2 887 014 €** de fonds propres associatifs, après affectation du résultat 2022.

L'actif circulant s'élève à **8 875 706 €** dont **6 234 920€** de disponibilités.

Les dettes s'élèvent à **6 176 630€** dont **540 940 €** d'emprunt Prêt Garanti par l'Etat (PGE).

Il est à noter que nous n'avons plus d'emprunt lié au siège de notre Fédération.

Le PGE est remboursé par échéances mensuelles jusqu'au 15/06/2027 (sauf remboursement anticipé).

Comme les années précédentes, il est inutile de vous préciser que, sur demande, les comptes fédéraux sont à la disposition de tous licenciés au siège fédéral.

Fait à Choisy le Roi, le 2 mai 2023



Christian ALBE
Trésorier Général de la FFvolley

FFVolley EXERCICES COMPARES

62

	2 021	2 022	Variations N/N-1
Produits d'Exploitation			
Recettes billetterie		218 891	218 891
Ventes de marchandises	50 589	10 799	-39 790
Production vendue, publicité, parrainage	500 218	1 322 095	821 877
Subvention d'Etat	2 049 250	2 189 100	139 850
Autres subvention d'exploitation	32 573	591 810	559 236
Reprises sur provisions - transferts de charge	576 563	511 426	-65 137
Engagements transferts indem formations	1 850 505	1 998 736	148 231
Indemnité clubs arbitrage	190 414	386 982	196 568
Quote part pensions	91 615	103 547	11 932
Licences affiliations mutations	2 794 009	3 721 425	927 415
Autres produits	737 949	2 098 419	1 360 470
Total Produits d'Exploitation	8 873 685	13 153 229	4 279 544
Charges d'Exploitation			
Achats de marchandises, variation de stocks	70 415	23 902	-46 513
Achats non stockés de matières et fournitures, Tenues	268 118	722 893	454 775
Service extérieurs	218 330	284 591	66 261
Assurances	77 325	107 315	29 990
Personnels et prestations extérieurs	956 524	1 263 616	307 092
Commissions et honoraires	235 949	428 032	192 083
Publicité, publication, relations publiques	96 548	155 579	59 030
Déplac, voyages, hébergement, téléphone affranchissent	1 336 879	2 201 324	864 445
Arbitrage	427 855	823 320	395 465
Indemnité clubs arbitrage	190 414	386 982	196 568
Autres achats non stockés et charges externes, cotisations	122 322	172 166	49 844
Impôts et taxes	105 078	135 568	30 491
Salaires , Primes	1 594 050	2 378 345	784 295
Charges sociales	253 970	570 472	316 502
Amortissements, provisions fonds dédier	498 986	604 679	105 692
Pensions	313 446	380 422	66 977
Subventions ligues, clubs, comités	392 786	449 860	57 074
Autres charges (particip,comptét , indem.formation, droits)	723 525	985 985	262 460
Total Charges d'Exploitation	7 882 520	12 075 050	4 192 530
RESULTAT D'EXPLOITATION	991 166	1 078 180	87 014
Produits Financiers	3 821	7 660	3 839
Charges Financières	1 966	3 753	1 787
RESULTAT FINANCIER	1 855	3 907	2 052
RESULTAT COURANT	993 021	1 082 087	89 066
Produits Exceptionnels	120 507	122 661	2 154
Charges Exceptionnelles	101 653	82 416	-19 237
RESULTAT EXCEPTIONNEL	18 853	40 245	21 391
Impôt sur les bénéfices/produits financiers	0	0	0
BENEFICIE / PERTE	1 011 874	1 122 331	110 457

ok

ok



FFvolley

COMPTE DE RESULTAT SECTORIEL 2022 en K€

	CHARGES	Ministère CO	PRODUITS
Licences + affiliations + assurances			3721
Transferts			514
Redevances Clubs			1405
Partenariats	298		1322
Amendes			80
Fonctionnement FFVolley	2077		
Reprise provision relance	-350		
Compléments Salaires CTS	117		
Communication	119		
Production TV	76		
Organisations Evènementiel	496		650
Secteur Outdoor Fédéral	127		70
Sportive + Coupes Frances	858		120
Arbitrage	1210		387
Aides DOM-TOM	135		
Boutique FFVolley			11
Totaux	5163		8280
Résultats courants		3117	
Primes Participations internationaux + staff	891		1132
Résultats exceptionnels		241	
DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE			
Secteur Masculin	1363	790	
Secteur Féminin	700	175	
Secteur Beach	583	140	223
Secteur Para Volley	226	115	
Aides personnalisées	170	170	
Plan Performance Fédéral	860	280	104
Médical	336	190	
Formations	125	58	235
Fonctionnement DTN	26		
Développement	324	358	0
Aides aux Ligues Développement Snow	335		
	2		
TOTAL DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE	5050	2276	562
Résultats DTN		-2212	
Réguls sur exercices antérieurs	73		49
Résultats exceptionnels		-24	
Totaux Généraux	11177	2276	10023
RESULTAT 2022		1122	



Association FFvolley

17 RUE GEORGES CLEMENCEAU

94600 CHOISY LE ROI

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Attestation de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'**Association FFvolley** relatifs à l'exercice du **01/01/2022** au **31/12/2022**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	9 667 817	euros
Produits d'exploitation :	12 803 229	euros
Résultat net comptable :	1 122 331	euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Fait à CHARENTON LE PONT
Le 17/04/2023

Signature

Jérôme POUYET

Bilan Actif

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	341 254	151 413	189 840	87 616
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				85 772
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	153 600		153 600	153 600
	Constructions	620 885	445 974	174 912	187 733
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	938 726	665 366	273 360	240 214
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	400		400	400	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (I)	2 054 865	1 262 753	792 112	755 334
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	79 950	23 584	56 366	32 364
	Avances et Acomptes versés sur commandes	36 000		36 000	29 895
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	485 089	13 286	471 802	128 650
	Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	1 434 867		1 434 867	374 441	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	553 744		553 744	553 214	
DISPONIBILITES	6 234 920		6 234 920	5 115 439	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	88 006		88 006	95 287
	TOTAL (II)	8 912 576	36 870	8 875 706	6 329 290
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
	TOTAL ACTIF (I à V)	10 967 440	1 299 623	9 667 817	7 084 624
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont à moins d'un an				
	(3) dont à plus d'un an			18 549	

Mission de présentation-voir attestation

Bilan Passif

		31/12/2022	31/12/2021
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	1 464 683	752 809
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	300 000	
Autres			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice	1 122 331	1 011 874	
	Total des fonds propres (situation nette)	2 887 014	1 764 683
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	146 260	
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	146 260	
	Total des fonds propres	3 033 275	1 764 683
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	98 956	244 952
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	98 956	244 952
Provisions	Provisions pour risques	70 000	10 000
	Provisions pour charges	190 000	350 000
	Total des provisions	260 000	360 000
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	540 940	629 932
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		2 766
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	632 085	504 807
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	1 190 815	330 157
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	631 350	785 443
Produits constatés d'avance	3 280 396	2 461 885	
	Total des dettes	6 275 586	4 714 989
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	9 667 817	7 084 624
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	1 122 331,32	1 011 874,31
	(1) Dont à moins d'un an	5 853 387	4 712 223
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Mission de présentation-voir attestation

Compte de Résultat ^{1/2}

		31/12/2022	31/12/2021
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	10 799	50 589
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	1 540 986	500 218
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	2 780 910	2 081 823
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	108 173	174 693
Utilisations des fonds dédiés	53 252		
Autres produits	8 309 109	5 664 492	
	Total des produits d'exploitation	12 803 229	8 471 815
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	6 295	26 763
	Variation de stock	(22 018)	28 312
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock	43 831	35 047
	Autres achats et charges externes	6 541 611	3 910 558
	Aides financières	506 741	418 030
	Impôts, taxes et versements assimilés	135 568	105 078
	Salaires et traitements	2 378 345	1 594 050
	Charges sociales	570 472	253 970
	Dotation aux amortissements et dépréciations	259 275	254 034
	Dotation aux provisions	60 000	
	Reports en fonds dédiés	94 956	244 952
	Autres charges	1 309 526	1 011 727
	Total des charges d'exploitation	11 884 602	7 882 520
	RESULTAT D'EXPLOITATION	918 627	589 296

Mission de présentation-voir attestation

Compte de Résultat ^{2/2}

		31/12/2022	31/12/2021
RESULTAT D'EXPLOITATION		918 627	589 296
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	3 917	2 815
	Autres intérêts et produits assimilés	530	490
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change	3 212	516
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		7 660	3 821
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	3 216	1 639
	Différences négatives de change	537	327
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		3 753	1 966
RESULTAT FINANCIER		3 907	1 855
RESULTAT COURANT avant impôts		922 534	591 151
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	66 635	104 487
	Sur opérations en capital	56 026	16 020
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	350 000	401 870
	Total des produits exceptionnels	472 661	522 377
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	73 499	73 999
	Sur opérations en capital	8 918	27 654
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	190 447	
	Total des charges exceptionnelles	272 864	101 653
RESULTAT EXCEPTIONNEL		199 797	420 723
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		13 283 550	8 998 013
TOTAL DES CHARGES		12 161 219	7 986 139
EXCEDENT ou DEFICIT		1 122 331	1 011 874
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature		205 800	207 105
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL		205 800	207 105
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole		205 800	207 105
TOTAL		205 800	207 105

Mission de présentation-voir attestation

Détail de l'Actif

	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Actif immobilisé NET	792 111,63	8,19	755 333,97	10,66	36 777,66	4,87
Concessions brevets et droits similaires	189 840,21	1,96	87 615,74	1,24	102 224,47	116,67
2050000000 LICENCES, CONCESSIONS ET DROITS SIM	341 253,51	3,53	218 645,48	3,09	122 608,03	56,08
2805000000 AMORT. CONCESSIONS ET DROITS...	(151 413,30)	-1,57	(131 029,74)	-1,85	(20 383,56)	-15,56
Immobilisations incorporelles en cours			85 772,00	1,21	(85 772,00)	-100,0
2320000000 IMMOB INCORPORELLES EN CO			85 772,00	1,21	(85 772,00)	-100,0
Terrains	153 600,00	1,59	153 600,00	2,17		
2115000000 TERRAINS BATIS CHOISY	153 600,00	1,59	153 600,00	2,17		
Constructions	174 911,62	1,81	187 732,53	2,65	(12 820,91)	-6,83
2131000000 BATIMENTS	620 885,34	6,42	620 885,34	8,76		
2813100000 AMORT BATIMENTS	(445 973,72)	-4,61	(433 152,81)	-6,11	(12 820,91)	-2,96
Autres immobilisations corporelles	273 359,80	2,83	240 213,70	3,39	33 146,10	13,80
2181400000 INSTALL.AMENAGEMENT CHOISY	338 567,87	3,50	317 196,89	4,48	21 370,98	6,74
2182000000 MATERIEL DE TRANSPORT	26 801,00	0,28			26 801,00	
2183000000 MATERIEL BUREAU ET INFORMATIQUE	302 008,26	3,12	251 940,59	3,56	50 067,67	19,87
2184000000 MOBILIER	9 722,45	0,10	9 083,53	0,13	638,92	7,03
2186000000 MATERIEL MEDICAL	37 929,31	0,39	37 929,31	0,54		
2186500000 MATERIEL SPORTIF	223 696,89	2,31	206 053,79	2,91	17 643,10	8,56
2818100000 AMORT. INSTALLATIONS GENERALES	(281 390,81)	-2,91	(259 393,25)	-3,66	(21 997,56)	-8,48
2818200000 AMORT. MATERIEL DE TRANSPORT	(55,84)				(55,84)	
2818300000 AMORT MATERIEL DE BUREAU	(207 860,82)	-2,15	(186 726,25)	-2,64	(21 134,57)	-11,32
2818400000 AMORT MOBILIER FFVB	(9 122,13)	-0,09	(9 083,53)	-0,13	(38,60)	-0,42
2818600000 AMORT MATERIEL MEDICAL	(34 094,37)	-0,35	(26 706,47)	-0,38	(7 387,90)	-27,66
2818650000 AMORT MATERIEL SPORTIF	(132 842,01)	-1,37	(100 080,91)	-1,41	(32 761,10)	-32,73
Autres participations	400,00		400,00	0,01		
2611000000 ACTIONS	400,00		400,00	0,01		
TOTAL II - Actif circulant NET	8 875 705,55	91,81	6 329 290,31	89,34	2 546 415,24	40,23
Marchandises	56 366,23	0,58	32 363,67	0,46	24 002,56	74,17
3700000000 STOCKS SIEGE	50 082,24	0,52	73 698,59	1,04	(23 616,35)	-32,04
3710000000 STOCKS BOUTIQUE	29 867,79	0,31	28 064,47	0,40	1 803,32	6,43
3970000000 DEP. STOCKS SIEGE	(8 649,80)	-0,09	(55 367,39)	-0,78	46 717,59	84,38
3971000000 DEP STOCKS BOUTIQUE	(14 934,00)	-0,15	(14 032,00)	-0,20	(902,00)	-6,43
Avances & acomptes versés sur commandes	35 999,86	0,37	29 895,12	0,42	6 104,74	20,42
4091000000 FOURNISSEURS AVANCES ET AC.	35 999,86	0,37	29 895,12	0,42	6 104,74	20,42
Créances clients, usagers et comptes rattachés	471 802,48	4,88	128 650,03	1,82	343 152,45	266,73
041D Collectif clients débiteurs	235 227,85	2,43	68 305,60	0,96	166 922,25	244,38
041D 100000 LIGUES - CLUBS	144 873,60	1,50	3 112,09	0,04	141 761,51	N/S
4117000000 CLIENT FIVB	6 093,23	0,06			6 093,23	
4160100000 CLIENTS DOUTEUX	5 358,74	0,06	6 266,43	0,09	(907,69)	-14,48
4162000000 LIGUES/CLUBS DOUTEUX	13 190,45	0,14			13 190,45	
4182000000 FACTURES A ETABLIR-LIGUES	1 354,60	0,01			1 354,60	
4181000000 CLIENTS FACTURES A ETABLIR	12 933,62	0,13			12 933,62	
4181200000 CLUBS FACTURES A ETABLIR	66 056,62	0,68	55 472,91	0,78	10 583,71	19,08
4910220000 DEPRECIATION COMPTES CLUBS	(8 639,23)	-0,09			(8 639,23)	
4910620000 DEP FORMATION ENTRAINEURS	(4 647,00)	-0,05	(4 507,00)	-0,06	(140,00)	-3,11
Autres créances	1 434 866,73	14,84	374 441,15	5,29	1 060 425,58	283,20
040D Collectif fournisseurs débiteurs			561,00	0,01	(561,00)	-100,0
4097000000 FOURNISSEURS AUTRES AVOIR	1 330,50	0,01			1 330,50	

Mission de présentation-voir attestation

Détail de l'Actif

	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
4098000000	FRS AVOIRS A OBTENIR		3 949,42	0,06	(3 949,42)	-100,0
4210000000	PERSONNEL REMUNERATIONS DUES	168,09			168,09	
4250000000	PERSONNEL AVANCES ET ACOM	63 000,00	0,65		63 000,00	
4456220000	TVA DED SUR IMMO A 20%	7 564,00	0,08		7 564,00	
4456602000	TVA DED ACHATS B/S A 2.1%		5,98		(5,98)	-100,0
4456620000	TVA DEDUCTIBLE/ABS/20%	3 253,10	0,03	3 405,00	(151,90)	-4,46
4456700000	CREDIT DE TVA A REPORTER	95 285,00	0,99	178 177,00	(82 892,00)	-46,52
4458600000	TVA SUR FACT.NON PARVENUES	2 282,26	0,02		2 282,26	
4470000000	FORMATION CONTINUE	642,46	0,01		642,46	
4670060000	UNION DES LIGUES ULTRAMARINES	95,40		95,40		
4675000000	DEBITEURS/CREDITEURS CEV		700,00	0,01	(700,00)	-100,0
4687000000	PRODUITS A RECEVOIR	1 261 245,92	13,05	187 547,35	1 073 698,57	572,49
Valeurs mobilières de placement		553 744,00	5,73	553 214,00	530,00	0,10
5080000000	AUTRES VALEURS MOBILIERES	500 000,00	5,17	500 000,00		
5082000000	BONUS DE SOUSCRIPTION	53 744,00	0,56	53 214,00	530,00	1,00
Disponibilités		6 234 920,44	64,49	5 115 438,86	1 119 481,58	21,88
5110000000	CHEQUES A ENCAISSER	81 159,59	0,84	87 560,81	(6 401,22)	-7,31
5111000000	PRELEVEMENTS A VENIR	196 421,50	2,03	174 539,75	21 881,75	12,54
5121108000	CM-FORMATIONS FFVOLLEY	89 634,63	0,93		89 634,63	
5121110000	CM - CPT COURANT	93 619,21	0,97		93 619,21	
5121120000	CM - CPT ORGANISATIONS	22 414,35	0,23		22 414,35	
5121140000	CM FFVB EDF MASCULIN	3 900,38	0,04	3 414,72	485,66	14,22
5123000000	BNP BOUTIQUE			6 028,85	(6 028,85)	-100,0
5124000000	CREDIT MUTUEL			102 360,07	(102 360,07)	-100,0
5124020000	FFVB ORGANISATIONS			10 598,57	(10 598,57)	-100,0
5124030000	CREDIT MUTUEL ENCAISS.INTER	4 617,33	0,05	11 676,33	(7 059,00)	-60,46
5124070000	CREDIT MUTUEL WEVZA	85 009,66	0,88	137 722,57	(52 712,91)	-38,27
5124100000	CREDIT MUTUEL LIVRET BLEU	61 365,53	0,63	60 532,19	833,34	1,38
5124110000	LIVRET PARTENAIRE ASSOCIATION	5 553 084,11	57,44	4 513 193,94	1 039 890,17	23,04
5124340000	CREDIT MUTUEL CNVB	2 827,11	0,03	512,60	2 314,51	451,52
5124360000	FFVB EDF FEMININES TOULOUSE	33 248,63	0,34	2 473,37	30 775,26	N/S
5124370000	FFVB POLE IFVB TOULOUSE	100,48		130,48	(30,00)	-22,99
5124410000	CREDIT MUTUEL POLE RESS CH	727,54	0,01	30,09	697,45	N/S
5128050000	CREDIT MUTUEL SECTEUR BEACH	4 683,14	0,05	2 252,02	2 431,12	107,95
5310010000	CAISSE EUROS ET DIVISE ETRANGERE	32,58		1 945,75	(1 913,17)	-98,33
5315000000	CAISSE EUROS	2 074,67	0,02	466,75	1 607,92	344,49
Charges constatées d'avance		88 005,81	0,91	95 287,48	(7 281,67)	-7,64
4860000000	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	88 005,81	0,91	95 287,48	(7 281,67)	-7,64
TOTAL DU BILAN ACTIF		9 667 817,18	100,00	7 084 624,28	2 583 192,90	36,46

Détail du Passif

	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Total des fonds propres	3 033 274,97	31,37	1 764 683,16	24,91	1 268 591,81	71,89
Total des fonds propres (situation nette)	2 887 014,48	29,86	1 764 683,16	24,91	1 122 331,32	63,60
Fonds propres sans droit de reprise - Fonds statutaires	1 464 683,16	15,15	752 808,85	10,63	711 874,31	94,56
102000000 FONDS ASSOCIATIFS	1 464 683,16	15,15	752 808,85	10,63	711 874,31	94,56
Réserves pour projet de l'entité	300 000,00	3,10			300 000,00	
1068000000 RESERVES S/PRIMES JOUEURS-STAFF	300 000,00	3,10			300 000,00	
Excédent ou déficit de l'exercice	1 122 331,32	11,61	1 011 874,31	14,28	110 457,01	10,92
Total des autres fonds propres	146 260,49	1,51			146 260,49	
Subventions d'investissement	146 260,49	1,51			146 260,49	
1310000000 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	198 800,00	2,06			198 800,00	
1391000000 SUBV INVEST AUX COMPTES DE RESULT	(52 539,51)	-0,54			(52 539,51)	
Total autres fonds propres						
TOTAL II - Total des fonds reportés et dédiés	98 956,00	1,02	244 952,28	3,46	(145 996,28)	-59,60
Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	98 956,00	1,02	244 952,28	3,46	(145 996,28)	-59,60
1940000000 FONDS DEDIES SUR SUBVENTIONS	98 956,00	1,02	244 952,28	3,46	(145 996,28)	-59,60
TOTAL III - Total des Provisions	260 000,00	2,69	360 000,00	5,08	(100 000,00)	-27,78
Provisions pour risques	70 000,00	0,72	10 000,00	0,14	60 000,00	600,00
1511010000 PROVISION POUR LITIGES	70 000,00	0,72	10 000,00	0,14	60 000,00	600,00
Provisions pour charges	190 000,00	1,97	350 000,00	4,94	(160 000,00)	-45,71
1580000000 PROVISIONS POUR CHARGES	190 000,00	1,97	350 000,00	4,94	(160 000,00)	-45,71
TOTAL IV - Total des dettes	6 275 586,21	64,91	4 714 988,84	66,55	1 560 597,37	33,10
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	540 940,30	5,60	629 931,59	8,89	(88 991,29)	-14,13
1640000000 EMPRUNT CM SIEGE FFVB			29 931,59	0,42	(29 931,59)	-100,0
1640001000 EMPRUNT CM PGE	540 940,30	5,60	600 000,00	8,47	(59 059,70)	-9,84
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			2 765,52	0,04	(2 765,52)	-100,0
4191000000 CLIENTS AVANCES ACOMPTE			2 765,52	0,04	(2 765,52)	-100,0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	632 085,11	6,54	504 806,66	7,13	127 278,45	25,21
040C Collectif fournisseurs créditeurs	223 289,02	2,31	322 734,41	4,56	(99 445,39)	-30,81
4083000000 FACTURES NON PARVENUES-ARBITRES	47 077,48	0,49	9 465,88	0,13	37 611,60	397,34
4081000000 FOURNISSEURS FACT. NON PARVENUES	361 718,61	3,74	172 606,37	2,44	189 112,24	109,56
Dettes fiscales et sociales	1 190 814,86	12,32	330 157,46	4,66	860 657,40	260,68
4250000000 PERSONNEL AVANCES ET ACOM			15,76		(15,76)	-100,0
4282000000 PROV. POUR CONGES A PAYER	100 268,63	1,04	91 117,99	1,29	9 150,64	10,04
4284000000 PROV. SALAIRES A PAYER	813 785,93	8,42			813 785,93	
4310000000 URSSAF	61 444,00	0,64	60 861,00	0,86	583,00	0,96
4370020000 RAFF	473,12		42 550,86	0,60	(42 077,74)	-98,89
4372300000 AG2R LA MONDIALE	3 036,26	0,03	1 840,25	0,03	1 196,01	64,99
4373000000 REUNICA	15 688,72	0,16	14 693,14	0,21	995,58	6,78
4373200000 IRCANTEC	45 829,39	0,47	31 415,59	0,44	14 413,80	45,88
4373300000 G.A.N. / V.I.E	3 111,96	0,03	3 198,31	0,05	(86,35)	-2,70
4378000000 MUTUELLES AIAC	7 644,01	0,08	2 050,00	0,03	5 594,01	272,88

Mission de présentation-voir attestation

Détail du Passif

	01/01/2022		01/01/2021		Variations		
	31/12/2022	12 mois	31/12/2021	12 mois		%	
4386100000	ORG SOC. CH. A PAYER	102 169,56	1,06	42 275,15	0,60	59 894,41	141,68
4421000000	ETAT - PAS	9 461,00	0,10	6 854,00	0,10	2 607,00	38,04
4457160000	TVA COLLECTEE 20%	6 481,00	0,07	1 847,00	0,03	4 634,00	250,89
4458700000	TVA SUR FACT A ETABLIR	877,28	0,01			877,28	
4470000000	FORMATION CONTINUE			4 828,41	0,07	(4 828,41)	-100,0
4471100000	TAXE SUR LES SALAIRES	17 984,00	0,19	23 862,00	0,34	(5 878,00)	-24,63
4486000000	ETAT CHARGES A PAYER	2 560,00	0,03	2 748,00	0,04	(188,00)	-6,84
Autres dettes		631 350,19	6,53	785 443,11	11,09	(154 092,92)	-19,62
041C	Collectif clients créditeurs	13 141,84	0,14	6 867,97	0,10	6 273,87	91,35
041C 100000	LIGUES - CLUBS	14 091,06	0,15	25 542,02	0,36	(11 450,96)	-44,83
4197200000	AVOIRS A ETABLIR - LIGUES	9 000,00	0,09	4 400,00	0,06	4 600,00	104,55
4197210000	AVOIRS A ETABLIR - CLUBS	37 100,00	0,38	6 400,00	0,09	30 700,00	479,69
4670070000	WEVZA	85 009,66	0,88	137 722,57	1,94	(52 712,91)	-38,27
4670100000	FIVB FINAL SIX LILLE	160 000,00	1,65	251 122,30	3,54	(91 122,30)	-36,29
4670140000	FRAIS MEMBRES DTN	13 246,00	0,14	22 078,41	0,31	(8 832,41)	-40,00
4670150000	DEPLACEMENTS JOUEURS	9 869,06	0,10	16 963,84	0,24	(7 094,78)	-41,82
4671000000	FRAIS MEMBRES FFVB	7 477,18	0,08	8 392,66	0,12	(915,48)	-10,91
4677000000	DEBITEURS/CREDITEURS FIVB			3 184,09	0,04	(3 184,09)	-100,0
4677700000	FRAIS IFVB	648,76	0,01			648,76	
4686000000	CHARGES A PAYER	281 766,63	2,91	302 769,25	4,27	(21 002,62)	-6,94
Produits constatés d'avance		3 280 395,75	33,93	2 461 884,50	34,75	818 511,25	33,25
4870000000	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	3 280 395,75	33,93	2 461 884,50	34,75	818 511,25	33,25
Total du passif		9 667 817,18	100,00	7 084 624,28	100,00	2 583 192,90	36,46

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation	12 803 229,29	100,00	8 471 815,34	100,00	4 331 413,95	51,13
Ventes de biens et services	1 551 784,69	12,12	550 807,10	6,50	1 000 977,59	181,73
Ventes de biens	10 798,94	0,08	50 589,16	0,60	(39 790,22)	-78,65
7074000000 VENTE BOUTIQUE FEDERALE	10 798,94	0,08	50 589,16	0,60	(39 790,22)	-78,65
Ventes de prestations de service	1 540 985,75	12,04	500 217,94	5,90	1 040 767,81	208,06
7061000000 RECETTES BILLETERIE	218 890,98	1,71			218 890,98	
7080210000 SPONSORING FRANCE	749 964,20	5,86	422 079,81	4,98	327 884,39	77,68
7080220000 SPONSORING UE	559 702,40	4,37	73 497,20	0,87	486 205,20	661,53
7082000000 COMMISSIONS ET COURTAGE	10 660,10	0,08	4 004,67	0,05	6 655,43	166,19
7083000000 LOCATIONS DIVERSES	1 500,00	0,01			1 500,00	
7085000000 PORTS ET FRAIS ACCESSOIRES	268,07		156,26		111,81	71,55
7088130000 FRAIS A AGENTS DE JOUEURS			480,00	0,01	(480,00)	-100,0
Produits de tiers financeurs	2 780 909,81	21,72	2 081 823,34	24,57	699 086,47	33,58
Concours publics et subventions d'exploitation	2 780 909,81	21,72	2 081 823,34	24,57	699 086,47	33,58
7400000000 SUBVENTION D'ETAT	2 189 100,00	17,10	2 049 250,00	24,19	139 850,00	6,82
7401200000 ETATS -AIDES A L'EMPLOI	11 809,81	0,09	573,34	0,01	11 236,47	N/S
7403000000 SUBVENTION DEPARTEMENTS	330 000,00	2,58	10 000,00	0,12	320 000,00	N/S
7404000000 SUBVENTION COMMUNES / CP			22 000,00	0,26	(22 000,00)	-100,0
7405000000 SUBV PRO TOURS	250 000,00	1,95			250 000,00	
Autres produits d'exploitation	8 470 534,79	66,16	5 839 184,90	68,92	2 631 349,89	45,06
Reprises sur amts, dép, prov et transferts de charges	108 173,40	0,84	174 692,83	2,06	(66 519,43)	-38,08
7817300000 REP. PROV. STOCK	69 399,39	0,54	41 841,71	0,49	27 557,68	65,86
7817400000 REP. PROV. CREANCES	4 507,00	0,04			4 507,00	
7910000000 TRANSFERT CHARGES EXPL	34 267,01	0,27	132 851,12	1,57	(98 584,11)	-74,21
Utilisations des fonds dédiés	53 252,28	0,42			53 252,28	
7892000000 REPRISE FONDS DEDIES	53 252,28	0,42			53 252,28	
Autres produits	8 309 109,11	64,90	5 664 492,07	66,86	2 644 617,04	46,69
7511000000 ENGAGEMENT CHAMPIONNAT FRANCE	1 405 429,50	10,98	1 413 287,00	16,68	(7 857,50)	-0,56
7511050000 INDEM ARBITRAGE CHPT FR NAT	386 981,50	3,02	190 414,00	2,25	196 567,50	103,23
7512500000 ORGANISATIONS FEDERALE TVA 20%	80 000,00	0,62			80 000,00	
7514000000 TRANSFERT - FRAIS DE DOSSIER	269 557,50	2,11	249 635,50	2,95	19 922,00	7,98
7514010000 INDEMNITES DE FORMATION	78 890,00	0,62	42 310,00	0,50	36 580,00	86,46
7514020000 INDEMN. S/TRANSFERTS CEV	43 703,32	0,34			43 703,32	
7514030000 INDEMN. S/TRANSFERTS FIVB	31 673,06	0,25	6 152,52	0,07	25 520,54	414,80
7514040000 TRANSFERTS JOUEURS CLUBS	168 373,00	1,32	139 030,00	1,64	29 343,00	21,11
7521000000 QUOTE-PARTS PENSIONS	103 546,90	0,81	91 614,60	1,08	11 932,30	13,02
7524000000 INSCRIPTION EXAM A GENT DE JOUEURS	800,00	0,01			800,00	
7580000000 PRODUITS DE GESTION COURA	750,41	0,01	6 352,54	0,07	(5 602,13)	-88,19
7580001000 LICENCES-MUTATIONS-SURCLASSEMENT	3 567 795,22	27,87	2 659 917,49	31,40	907 877,73	34,13
7580012000 AFFILIATIONS CLUBS	89 822,75	0,70	86 030,24	1,02	3 792,51	4,41
7580013000 ASSURANCES A I A C	64 116,95	0,50	48 151,70	0,57	15 965,25	33,16
7580100000 REFACTURATION	56 273,82	0,44	11 664,31	0,14	44 609,51	382,44
7581020000 PRODUIT FIVB CHEF DE PROJET	243 096,93	1,90	49 886,81	0,59	193 210,12	387,30
7581100000 AMENDES ET PENALITES	62 542,00	0,49	805,00	0,01	61 737,00	N/S
7581200000 FRAIS DE DOSSIERS RECLAMATIONS	17 200,00	0,13	8 660,00	0,10	8 540,00	98,61
7581250000 ORGANISATION FEDERALES	198 874,20	1,55	10 252,80	0,12	188 621,40	N/S
7581400000 ORGANISATIONS INTERNATIONALES	1 200 007,31	9,37	487 389,02	5,75	712 618,29	146,21
7583000000 HEB/REST SUR STAGES ENTRAINEURS	6 628,00	0,05			6 628,00	
7583040000 STAGES ENTRAINEURS	230 658,97	1,80	147 188,76	1,74	83 470,21	56,71
7584000000 FORMATION ENTRAINEURS AVEC TVA	2 387,77	0,02	15 749,78	0,19	(13 362,01)	-84,84

Mission de présentation-voir attestation

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
Total des charges d'exploitation	11 884 602,48	92,83	7 882 519,78	93,04	4 002 082,70	50,77
Achats de marchandises	6 295,38	0,05	26 762,91	0,32	(20 467,53)	-76,48
607000000 AUTRES MATIERE ET FOURNITURES	4 206,08	0,03	19 706,88	0,23	(15 500,80)	-78,66
607100000 ACHATS CASSETTES			2 437,50	0,03	(2 437,50)	-100,0
607200000 ACHATS MARCHANDISES BOUTIQUE	2 089,30	0,02	4 467,00	0,05	(2 377,70)	-53,23
607220000 ACHATS BOUTIQUE AUTRES			106,70		(106,70)	-100,0
607710000 ACHATS BOUTIQUE LIGNE ARBITRALE			44,83		(44,83)	-100,0
Variation de stocks de marchandises	(22 017,77)	-0,17	28 311,51	0,33	(50 329,28)	-177,7
603700000 VARIATION STOCKS SIEGE	(22 017,77)	-0,17	28 311,51	0,33	(50 329,28)	-177,7
Variation de stocks approvisionnements	43 830,80	0,34	35 047,48	0,41	8 783,32	25,06
603200000 VAR. STOCKS BOUTIQUE ET AUTRE	43 830,80	0,34	35 047,48	0,41	8 783,32	25,06
Autres achats et charges externes	6 541 610,82	51,09	3 910 557,94	46,16	2 631 052,88	67,28
606000000 ACHATS NON STOCKES MAT FO			10,70		(10,70)	-100,0
606100000 ELECTRICITE	12 978,36	0,10	10 851,48	0,13	2 126,88	19,60
606110000 EAU	443,40		344,81		98,59	28,59
606300000 FOURNITURES PETIT EQUIPEMENT	19 412,67	0,15	7 800,56	0,09	11 612,11	148,86
606400000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	21 480,94	0,17	11 473,86	0,14	10 007,08	87,22
6064150000 FRAIS DE PHOTOCOPIE	2 310,03	0,02	2 864,81	0,03	(554,78)	-19,37
606420000 FOURNITURES DIVERSES	3 694,27	0,03	1 100,35	0,01	2 593,92	235,74
606500000 FOURNITURES MEDICALES	13 257,00	0,10	12 479,16	0,15	777,84	6,23
606600000 FOURNITURES SPORTIVES	83 475,70	0,65	74 575,65	0,88	8 900,05	11,93
6066110000 TENUES A DISTRIBUER	561 634,15	4,39	126 909,84	1,50	434 724,31	342,55
612210000 REDEVANCE CREDIT BAIL			257,40		(257,40)	-100,0
613000000 LOCATIONS	15 353,31	0,12	25 141,86	0,30	(9 788,55)	-38,93
613200000 LOCATION IMMOBILIERES (PARIS)	29 917,74	0,23	9 230,88	0,11	20 686,86	224,10
613210000 LOCATION IMMO. SPORTIVES			3 401,33	0,04	(3 401,33)	-100,0
613500000 LOCATIONS MOBILIERES	71 371,61	0,56	55 517,31	0,66	15 854,30	28,56
613510000 LOCATION VEHICULES	41 616,49	0,33	31 852,98	0,38	9 763,51	30,65
615200000 ENTRETIEN DES LOCAUX	24 088,20	0,19	19 382,35	0,23	4 705,85	24,28
615300000 REPARATIONS DIVERSES			1 312,92	0,02	(1 312,92)	-100,0
615500000 ENTRETIEN ET REPERATION / SUR BIENS	1 214,63	0,01	354,00		860,63	243,12
615510000 ENTRETIEN MATERIEL DE TRANSPORT	466,37		661,75	0,01	(195,38)	-29,52
615600000 MAINTENANCE	13 112,96	0,10	17 434,79	0,21	(4 321,83)	-24,79
616000000 PRIMES D'ASSURANCES	1 374,18	0,01	746,72	0,01	627,46	84,03
616100000 ASSURANCES GENERALES	4 473,78	0,03	3 965,08	0,05	508,70	12,83
616200000 ASSURANCE OBLIGATOIRE DOMMAGE-CO	4 348,02	0,03	4 687,82	0,06	(339,80)	-7,25
616600000 ASSURANCES EQUIPE DE FRANCE	2 852,00	0,02			2 852,00	
616800000 ASSURANCES LICENCES	94 267,00	0,74	67 925,28	0,80	26 341,72	38,78
618000000 SERVICES EXT.DIVERS	41 509,98	0,32	22 092,78	0,26	19 417,20	87,89
618100000 DOCUMENTATION GENERALE	231,00		451,10	0,01	(220,10)	-48,79
618300000 DOCUMENTS TECHNIQUES	8 696,69	0,07	9 965,38	0,12	(1 268,69)	-12,73
618500000 FRAIS COLLOQUES SEMINAIRES	1 884,84	0,01	21 633,00	0,26	(19 748,16)	-91,29
618510000 FRAIS ASSEMBLEE GENERALE	35 127,14	0,27			35 127,14	
619000000 RRR OBTENUS SERV EXTERIEU			(360,00)		360,00	100,00
621000000 PERSONNEL EXTERIEUR ENTRE	929 652,03	7,26	600 004,94	7,08	329 647,09	54,94
621200000 PERSONNEL DETACHE OU PRETE A L AS	117 032,47	0,91	67 656,29	0,80	49 376,18	72,98
6212010000 PRESTATIONS ENTREPRENEURS	216 931,37	1,69	288 862,34	3,41	(71 930,97)	-24,90
622100000 COMMISSIONS/PARTENARIATS	66 630,00	0,52			66 630,00	
622200000 COMMISSIONS/VENTES	3 860,61	0,03	3 489,73	0,04	370,88	10,63
622600000 HONORAIRES DIVERS	149 125,38	1,16	3 000,00	0,04	146 125,38	N/S
622610000 HONORAIRES C.C. E.C.	50 456,80	0,39	37 302,60	0,44	13 154,20	35,26
622620000 HONORAIRES JURIDIQUES	13 765,20	0,11	31 894,55	0,38	(18 129,35)	-56,84
622630000 HONORAIRES COMMUNICATION	22 320,00	0,17	22 400,00	0,26	(80,00)	-0,36
622660000 HONORAIRES MEDICAUX HAUT NIVEAU	121 784,45	0,95	137 812,64	1,63	(16 028,19)	-11,63
622700000 FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX	90,00		49,90		40,10	80,36

Mission de présentation-voir attestation

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
6230000000 PUBLICITE PUBLICAT RELAT	39 724,91	0,31	14 910,12	0,18	24 814,79	166,43
6231100000 ANNONCES ET INSERTIONS	12 115,00	0,09	12 542,16	0,15	(427,16)	-3,41
6231500000 ESPACES PUBLICITAIRES	14 891,17	0,12	8 482,40	0,10	6 408,77	75,55
6232000000 ECHANTILLONS, GADGET OU PETIT OBJET	1 899,68	0,01	3 366,91	0,04	(1 467,23)	-43,58
6233100000 COUPES MEDAILLES TROPHEES	31 737,14	0,25	31 501,60	0,37	235,54	0,75
6234000000 CADEAUX & RECOMPENSES	29 081,87	0,23	17 378,12	0,21	11 703,75	67,35
6236000000 CATALOGUES ET IMPRIMES	26 128,93	0,20	3 414,48	0,04	22 714,45	665,24
6237000000 PUBLICATION REVUE F.F.V.B.			4 718,40	0,06	(4 718,40)	-100,0
6238000000 DIVERS POURBOIRES DONS			234,15		(234,15)	-100,0
6240000000 TRANSPORTS BIENS ET PERSO	99,60		52,92		46,68	88,21
6241000000 TRANSPORT SUR ACHATS	2 270,30	0,02	14 056,32	0,17	(11 786,02)	-83,85
6243000000 TRANSPORT ENTRE ETABLISSEMENT	2 880,00	0,02	135,00		2 745,00	N/S
6244000000 TRANSPORTS ADMINISTRATIFS	20 922,43	0,16	18 114,02	0,21	2 808,41	15,50
6248000000 TRANSPORTS DIVERS			3 396,26	0,04	(3 396,26)	-100,0
6251000000 VOYAGES ET DEPL. AVION	548 901,82	4,29	278 630,33	3,29	270 271,49	97,00
6251020000 VOYAGES ET DEPL. TAXIS	108 018,07	0,84	31 614,19	0,37	76 403,88	241,68
6251050000 VOYAGES ET DEPL. NOTES DE FRAIS	158 665,90	1,24	134 584,08	1,59	24 081,82	17,89
6251100000 VOYAGES ET DEPL. TRAINS	169 010,38	1,32	134 072,54	1,58	34 937,84	26,06
6251300000 VOYAGES ET DEPLACEMENT - INDEMNITE	307,90		75,62		232,28	307,17
6252000000 HEBERGEM. RESTAU. FOURNISSEURS	971 938,52	7,59	547 047,68	6,46	424 890,84	77,67
6252050000 HEBERGEM. RESTAU. NOTES DE FRAIS	168 872,70	1,32	120 170,60	1,42	48 702,10	40,53
6257000000 RECEPTIONS	13 581,65	0,11	18 480,00	0,22	(4 898,35)	-26,51
6258000000 FRAIS DEPLACEMENTS ARBITRES	823 320,05	6,43	427 855,38	5,05	395 464,67	92,43
6258100000 INDEMNITES CLUBS ARBITRES	386 981,50	3,02	190 414,00	2,25	196 567,50	103,23
6260000000 AFFRANCHISSEMENTS	20 117,70	0,16	20 748,00	0,24	(630,30)	-3,04
6261000000 FRAIS POSTAUX ET TELECOM	4,02				4,02	
6262100000 HEBERGEMENT SITE INTERNET	1 901,00	0,01	4 546,00	0,05	(2 645,00)	-58,18
6262500000 FRAIS DE TELEPHONES PORTABLES	4 805,82	0,04	5 097,58	0,06	(291,76)	-5,72
6263000000 TELEPHONES FIXES	9 026,29	0,07	6 058,02	0,07	2 968,27	49,00
6270000000 SERVICES BANCAIRES ASSIMILES	12 523,15	0,10	8 949,00	0,11	3 574,15	39,94
6281000000 CONCOURS DIVERS, COTISATIONS	597,60		298,88		298,72	99,95
6281100000 COTIS. CEV-FIVB-CNOSF-COSMOS	90 319,37	0,71	67 006,77	0,79	23 312,60	34,79
6282000000 FRAIS DIVERS D'AGENCE	68 725,58	0,54	45 846,10	0,54	22 879,48	49,90
6283000000 SERVICE CIVIQUE			221,37		(221,37)	-100,0
Aides financières	506 741,09	3,96	418 029,50	4,93	88 711,59	21,22
6571110000 AIDES OUTRE MER REMISE LIGUES	95 919,00	0,75	87 784,00	1,04	8 135,00	9,27
6572200000 INDEMNITES FORMATION - CLUBS	30 400,00	0,24	16 800,00	0,20	13 600,00	80,95
6573000000 PENSIONS	380 422,09	2,97	313 445,50	3,70	66 976,59	21,37
Impôts, taxes et versements assimilés	135 568,31	1,06	105 077,57	1,24	30 490,74	29,02
6311000000 TAXES SUR LES SALAIRES	93 324,00	0,73	70 303,00	0,83	23 021,00	32,75
6313000000 PARTICIPATION FORMATION CONTINUE	17 723,87	0,14	14 984,24	0,18	2 739,63	18,28
6313010000 TAXE D'APPRENTISSAGE			627,45	0,01	(627,45)	-100,0
6333000000 FORMATION / ENTREPRISES	4 568,00	0,04	1 500,00	0,02	3 068,00	204,53
6351110000 COTISATION FONCIERE ENTREPRISE	5 050,00	0,04	4 725,00	0,06	325,00	6,88
6351120000 COTIS.S/VALEUR AJOUTEE	2 560,00	0,02	131,00		2 429,00	N/S
6351200000 TAXES FONCIERES	7 223,00	0,06	6 741,00	0,08	482,00	7,15
6351300000 AUTRES IMPOTS LOCAUX	959,11	0,01	703,80	0,01	255,31	36,28
6351400000 TAXE SUR LES BUREAUX	2 190,00	0,02	2 153,00	0,03	37,00	1,72
6354000000 VISAS - DROITS D'ENREGISTREMENT	1 970,33	0,02	2 537,30	0,03	(566,97)	-22,35
6358000000 AUTRES DROITS			671,78	0,01	(671,78)	-100,0
Salaires et traitements	2 378 345,07	18,58	1 594 049,94	18,82	784 295,13	49,20
6411000000 REMUNERATION DU PERSONNEL	1 464 394,49	11,44	1 120 302,43	13,22	344 092,06	30,71
6411200000 CONGES PAYES	10 976,64	0,09	267,59		10 709,05	N/S
6411300000 PRIMES	876 060,39	6,84	446 099,44	5,27	429 960,95	96,38
6411400000 IND.ET AVANTAGES DIVERS	26 106,77	0,20	20 735,27	0,24	5 371,50	25,91
6412200000 SERVICE CIVIQUE	806,78	0,01			806,78	
6413000000 PRIMES ET GRATIFICATION			6 648,56	0,08	(6 648,56)	-100,0
6414100000 CHOMAGE PARTIEL			44 834,97	0,53	(44 834,97)	-100,0

Mission de présentation-voir attestation

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
6414900000 AIDES ETAT CHOMAGE PARTIEL			(44 838,32)	-0,53	44 838,32	100,00
Charges sociales	570 471,73	4,46	253 969,76	3,00	316 501,97	124,62
6451000000 COTISATIONS A L'URSSAF	311 258,66	2,43	258 762,80	3,05	52 495,86	20,29
6452000000 COT. MUTUELLE AIAC	18 623,53	0,15	16 769,89	0,20	1 853,64	11,05
6453000000 COTISATIONS REUNICA	78 922,46	0,62	59 944,49	0,71	18 977,97	31,66
6453100000 COTISATIONS CAISSE A G2R PREV	3 617,76	0,03	1 548,85	0,02	2 068,91	133,58
6453200000 COTISATIONS IRCANTEC	9 233,40	0,07	12 136,98	0,14	(2 903,58)	-23,92
6453300000 COTISATIONS G.A.N. - V.I.E.	11 789,81	0,09	11 422,52	0,13	367,29	3,22
6454000000 COTISATIONS ASSEDI	51 362,13	0,40	38 220,49	0,45	13 141,64	34,38
6458000000 COTISATIONS RAFF	1 282,77	0,01	1 264,18	0,01	18,59	1,47
6475000000 MEDECINE DU TRAVAIL	4 569,60	0,04	3 300,00	0,04	1 269,60	38,47
6476000000 CHARGES SOCIALES SALAIRES A PAYER	53 494,19	0,42			53 494,19	
6478000000 CHARGES SOCIALES /CP PROVISION	4 350,22	0,03	6 693,90	0,08	(2 343,68)	-35,01
6480000000 AUTRES CHARGES DE PERSONN			4 028,70	0,05	(4 028,70)	-100,0
6481500000 ACHATS CHEQUES RESTAURANT	21 967,20	0,17	16 959,60	0,20	5 007,60	29,53
6490000000 AIDES COVID SUR PAIEMENT URSSAF			(93 936,68)	-1,11	93 936,68	100,00
6491000000 AIDES COVID EXO. CHARGES URSSAF			(83 145,96)	-0,98	83 145,96	100,00
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	259 275,31	2,03	254 033,91	3,00	5 241,40	2,06
6811100000 DOT AMORT IMMOS INCORPORELLES	88 998,52	0,70	49 579,12	0,59	39 419,40	79,51
6811200000 DOT AMORT IMMOS CORPORELLES	133 406,76	1,04	130 548,40	1,54	2 858,36	2,19
6817300000 DOT. P/PROV. DEPREC. STOCK	23 583,80	0,18	69 399,39	0,82	(45 815,59)	-66,02
6817400000 DOT PRO DEPR CREANCES	13 286,23	0,10	4 507,00	0,05	8 779,23	194,79
Dotations aux provisions	60 000,00	0,47			60 000,00	
6815000000 DOT PROV RISQUES CHARG EX	60 000,00	0,47			60 000,00	
Reports en fonds dédiés	94 956,00	0,74	244 952,28	2,89	(149 996,28)	-61,23
6895000000 REPORT EN FONDS DEDES	94 956,00	0,74	244 952,28	2,89	(149 996,28)	-61,23
Autres charges	1 309 525,74	10,23	1 011 726,98	11,94	297 798,76	29,43
6521000000 PARTICIPATIONS ORGANISMES FEDERALE	124 303,00	0,97	9 750,00	0,12	114 553,00	N/S
6510000000 REDEVANCES BREVETS	950,00	0,01			950,00	
6511000000 REDEVANCES INTER. ORGANIS	186 160,49	1,45	276 335,32	3,26	(90 174,83)	-32,63
6511100000 ENGAGT CHPT PRO LNV	43 600,00	0,34	54 100,00	0,64	(10 500,00)	-19,41
6516000000 DROITS D'AUTEURS ET REPRODUCTION	8 042,13	0,06	23 378,00	0,28	(15 335,87)	-65,60
6518000000 AUTRES DROIT ET VALEURS SIMILAIRES			2,00		(2,00)	-100,0
6530000000 SUBVENTIONS VERSEES AUX LIGUES	348 000,00	2,72	300 002,00	3,54	47 998,00	16,00
6531000000 SUBVENTIONS VERS. AUX CLUBS	5 940,50	0,05	5 000,00	0,06	940,50	18,81
6532030000 REV. INDEM. FORMATION AUX LIGUES	5 800,00	0,05	8 100,00	0,10	(2 300,00)	-28,40
6580000000 CHG DIVERSES GESTION COUR	168,94		325,22		(156,28)	-48,05
6581000000 DIVERS CHARGES D'ORGANISATION	586 560,68	4,58	334 734,44	3,95	251 826,24	75,23
Résultat d'exploitation	918 626,81	7,17	589 295,56	6,96	329 331,25	55,89
Total des produits financiers	7 660,12	0,06	3 821,13	0,05	3 838,99	100,47
Produits autres valeurs mob. & créances actif imm.	3 917,45	0,03	2 815,34	0,03	1 102,11	39,15
7620000000 PROD AUTRES IMMOB FINANCI	3 917,45	0,03	2 815,34	0,03	1 102,11	39,15
Autres intérêts et produits assimilés	530,19		489,78	0,01	40,41	8,25
7640000000 REVENUS VALEURS MOBIL PLACEMENT	530,19		470,86	0,01	59,33	12,60
7688000000 ARRondi CONVERSION EURO			18,92		(18,92)	-100,0
Différences positives de change	3 212,48	0,03	516,01	0,01	2 696,47	522,56
7660000000 GAINS DE CHANGE	3 212,48	0,03	516,01	0,01	2 696,47	522,56

Mission de présentation-voir attestation

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
Total des charges financières	3 752,94	0,03	1 965,83	0,02	1 787,11	90,91
Intérêts et charges assimilées	3 215,50	0,03	1 639,01	0,02	1 576,49	96,19
6611000000 INTERETS SUR EMPRUNTS	3 215,50	0,03	1 639,01	0,02	1 576,49	96,19
Différences négatives de change	537,44		326,82		210,62	64,45
6660000000 PERTES DE CHANGE	537,44		326,82		210,62	64,45
Résultat financier	3 907,18	0,03	1 855,30	0,02	2 051,88	110,60
Résultat courant avant impôts	922 533,99	7,21	591 150,86	6,98	331 383,13	56,06
Total des produits exceptionnels	472 661,00	3,69	522 376,58	6,17	(49 715,58)	-9,52
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	66 634,54	0,52	104 486,58	1,23	(37 852,04)	-36,23
7713000000 LIBERALITES PERCUS	18 053,11	0,14	9 021,41	0,11	9 031,70	100,11
7720000000 PR EXCEPT EXERCICES ANTERIEURS	48 581,43	0,38	95 465,17	1,13	(46 883,74)	-49,11
Produits exceptionnels sur opérations en capital	56 026,46	0,44	16 020,00	0,19	40 006,46	249,73
7750000000 PROD CESSIONS ELEMENTS ACTIFS			16 020,00	0,19	(16 020,00)	-100,0
7770000000 Q.P.SUBV INVEST VIREE RES	51 468,46	0,40			51 468,46	
7780000000 AUTRES PRODUITS EXCEPTION	4 558,00	0,04			4 558,00	
Reprises sur provisions et transferts de charges	350 000,00	2,73	401 870,00	4,74	(51 870,00)	-12,91
7875000000 REPRISES PROV RISQ CHARG	350 000,00	2,73	401 870,00	4,74	(51 870,00)	-12,91
Total des charges exceptionnelles	272 863,67	2,13	101 653,13	1,20	171 210,54	168,43
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	73 498,78	0,57	73 998,68	0,87	(499,90)	-0,68
6711000000 PENALITES PV AMENDE INSTANCES	550,00				550,00	
6712000000 PENALITES AMENDES FISC PENALES	211,00		818,99	0,01	(607,99)	-74,24
6712100000 PENALITES RETARD E/FOURNISSEURS	96,00				96,00	
6720000000 CHARGES EXCEPT EXER ANTERIEURS	72 641,78	0,57	73 179,69	0,86	(537,91)	-0,74
Charges exceptionnelles sur opération en capital	8 917,69	0,07	27 654,45	0,33	(18 736,76)	-67,75
6750000000 VAL COMPT ELEMENTS ACTIF	1 202,00	0,01	27 654,45	0,33	(26 452,45)	-95,65
6780000000 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 715,69	0,06			7 715,69	
Dotations excep. aux amortissements et aux provisions	190 447,20	1,49			190 447,20	
6871000000 DOT AMORT EXCEPTIONNEL IM	447,20				447,20	
6875000000 DOT PROV RISQUES CHARGES	190 000,00	1,48			190 000,00	
Résultat exceptionnel	199 797,33	1,56	420 723,45	4,97	(220 926,12)	-52,51
Excédent ou déficit de l'exercice	1 122 331,32	8,77	1 011 874,31	11,94	110 457,01	10,92
Contributions volontaires en nature	205 800,00	1,61	207 105,00	2,44	(1 305,00)	-0,63
Dons en nature	205 800,00	1,61	207 105,00	2,44	(1 305,00)	-0,63
8700000000 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATU	205 800,00	1,61	207 105,00	2,44	(1 305,00)	-0,63
Charges des contributions volontaires en nature	205 800,00	1,61	207 105,00	2,44	(1 305,00)	-0,63
Personnel bénévole	205 800,00	1,61	207 105,00	2,44	(1 305,00)	-0,63
8640000000 PERSONNEL BENEVOLE	205 800,00	1,61	207 105,00	2,44	(1 305,00)	-0,63

Mission de présentation-voir attestation

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2022	12	01/01/2021	12	Variations	%
	31/12/2022	mois	31/12/2021	mois		

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **9 667 817** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **13 283 550** euros et un total **charges** de **12 161 219** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **1 122 331** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022**.
Il a une durée de **12** mois.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le **22/04/2023** par les dirigeants de l'association

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au **31/12/2022** ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Lors de l'arrêt de ces comptes, il a été retenu les principes comptables suivants :

Les produits des licences, redevances clubs, affiliations clubs, pour la saison 2022/2023 ont été retenus pour 50% de leur montant encaissé à percevoir.

Les charges récurrentes mais engagées jusqu'à la fin de la saison 2022/2023, ont été provisionnées à 50% de leur coût estimé.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Immobilisations incorporelles	1 à 5 ans
Installations, agencements	5 à 20 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Matériels divers	3 à 5 ans

Les constructions ont été décomposées en composants distincts faisant l'objet de plans d'amortissements propres :

Gros oeuvre	40 ans
Menuiserie extérieure	15 ans
Chauffage	15 ans
Façade	15 ans
Agencements intérieurs	20 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Evénements significatifs de l'exercice

La provision pour risques est de 70.000 euros au 31/12/2022 contre 10.000 euros au 31/12/2021. Elle correspond à :

- . Divers risques et litiges liés à d'éventuelles interprétations de la législation sociale et fiscale pour 10.000 euros,
- . Un risque lié à un prud'hommes pour 60.000 euros.

Le Conseil d'Administration de la FFVOLLEY a pris un engagement en 2020 d'affecter, pour la saison 2021-2022, la somme de 700.000 euros à un plan de relance lié à la crise sanitaire. A ce titre, une provision pour charges a été constituée. La provision a été reprise à hauteur du solde soit 350.000 euros sur l'exercice 2022.

Une provision pour charges a été constatée sur l'exercice pour un montant de 190.000 euros :

En 2023 sont organisées deux compétitions internationales : la VNL à Orléans et la Challenge cup à Laval. Le budget de ces deux événements représente un investissement de 380.000 euros. Après consultation, le Conseil d'Administration a accepté le principe que cette charge soit reportée sur deux exercices soit 50% en 2022 et 50% en 2023.

Engagement de retraite :

Le code du travail et la convention collective dont dépend l'entité prévoient des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice. L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 4.05 %
- Taux de croissance des salaires : 3%
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : Faible
- Table de taux de mortalité : Table TG 05
- Taux de charges sociales : 55 % pour la catégorie cadres et 48 % pour la catégorie non cadres

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Viremt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres	304 417		122 608		85 772	341 254
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	304 417		122 608		85 772	341 254
CORPORELLES						
Terrains	153 600					153 600
Constructions sur sol propre	620 885					620 885
sur sol d'autrui						
instal. agencet aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers	317 197		21 371			338 568
Matériel de transport			26 801			26 801
Matériel de bureau, informatique et mobilier	261 024		87 917		37 210	311 731
Emballages récupérables et divers	243 983		17 643			261 626
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 596 689		153 732		37 210	1 713 211
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	400					400
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	400					400
TOTAL	1 901 507		276 340		122 982	2 054 865

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	131 030	20 384		151 413
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	131 030	20 384		151 413
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre	433 153	12 821		445 974
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers	259 393	21 998		281 391
	Matériel de transport		56		56
	Matériel de bureau, mobilier	195 810	21 173		216 983
Emballages récupérables et divers	126 787	40 149		166 936	
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 015 143	96 196		1 111 340	
TOTAL		1 146 173	116 580		1 262 753

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	10 000	60 000		70 000
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	350 000	190 000	350 000	190 000
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	360 000	250 000	350 000	260 000
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations				
	<ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 				
	Sur stocks et en-cours	69 399	23 584	69 399	23 584
	Sur comptes clients, usagers	4 507	13 286	4 507	13 286
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	73 906	36 870	73 906	36 870
TOTAL GENERAL		433 906	286 870	423 906	296 870
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 		96 870	73 906	
			190 000	350 000	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

		31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux	18 549		18 549
	Autres créances clients, usagers	466 540	466 540	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	63 168	63 168	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	108 384	108 384	
	Autres impôts, taxes versements assimilés	642	642	
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	1 262 672	1 262 672	
Charges constatées d'avance	88 006	88 006		
	TOTAL DES CREANCES	2 007 961	1 989 412	18 549
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	540 940	118 741	361 250	60 949
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	632 085	632 085		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	914 055	914 055		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	239 397	239 397		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	7 358	7 358		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	30 005	30 005		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
Autres dettes	631 350	631 350			
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	3 280 396	3 280 396			
	TOTAL DES DETTES	6 275 586	5 853 387	361 250	60 949
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	88 991			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Mission de présentation-voir attestation

Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/12/2021	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2022
Fonds propres sans droit de reprise	752 809		711 874		1 464 683
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité		300 000			300 000
Autres réserves					
Report à nouveau		711 874	(711 874)		
Excédent ou déficit de l'exercice	1 011 874	(1 011 874)	1 122 331		1 122 331
Situation nette	1 764 683		1 122 331		2 887 014
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement			198 800	52 540	146 260
Provisions réglementées					
TOTAL	1 764 683		1 321 131	52 540	3 033 275

Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12/2021	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2022	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
ANS - Statisticien	77 952		77 952		35 000	35 000	
ANS - Plateforme digitale	85 000		85 000		20 000	20 000	
ANS - My coach	72 000		72 000				
ANS - Relations internationales	10 000		6 000			4 000	
ANS - Pluri developpement					17 500	17 500	
Fonds dotation I Collet					22 456	22 456	
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	244 952		240 952		94 956	98 956	

Variation des Subventions d'Investissement

	Subventions à la clôture 31/12/2021	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 31/12/2022
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement		198 800		198 800
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal		198 800		198 800
Quotes-parts virées au compte de résultat		52 540		52 540

Concours publics et subventions

31/12/2022	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Concours publics et subventions						
Concours publics						
Subventions d'exploitation		2 450 910	330 000			2 780 910
Subventions d'investissement					198 800	198 800
TOTAL		2 450 910	330 000		198 800	2 979 710

SUBVENTIONS INDIRECTES :

Ces subventions ne sont pas financièrement compatibles par la Fédération.

- . Aides personnalisées : 170.000 Euros pour 12 mois
- . Mise à disposition par l'Etat de personnel : 36 personnes

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2022	31/12/2021
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
Total		

Répartition par nature de charges	31/12/2022	31/12/2021
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole Le personnel bénévole représente 242 personnes pour un total d'heures estimé à 13 720	205 800	207 105
	205 800	207 105
<i>Mission de présentation-voir attestation</i> Total	205 800	207 105

Annexe libre

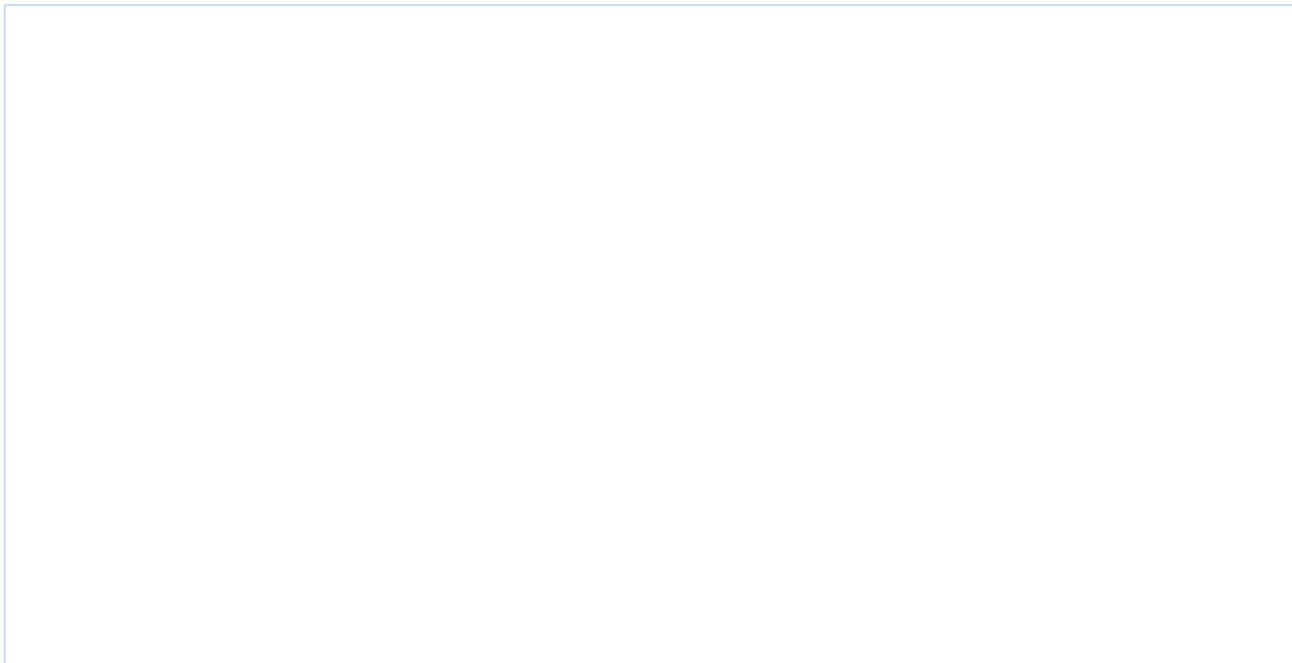
Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilés : 205.575 euros

Voir paragraphe dans règles et méthodes comptables

Charges à payer (avec détail)

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	408 796	182 072	226 724	124,5
Dettes fiscales et sociales	1 018 784	136 141	882 643	648,3
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes	281 767	302 769	(21 003)	-6,94
TOTAL	1 709 347	620 983	1 088 364	175,2

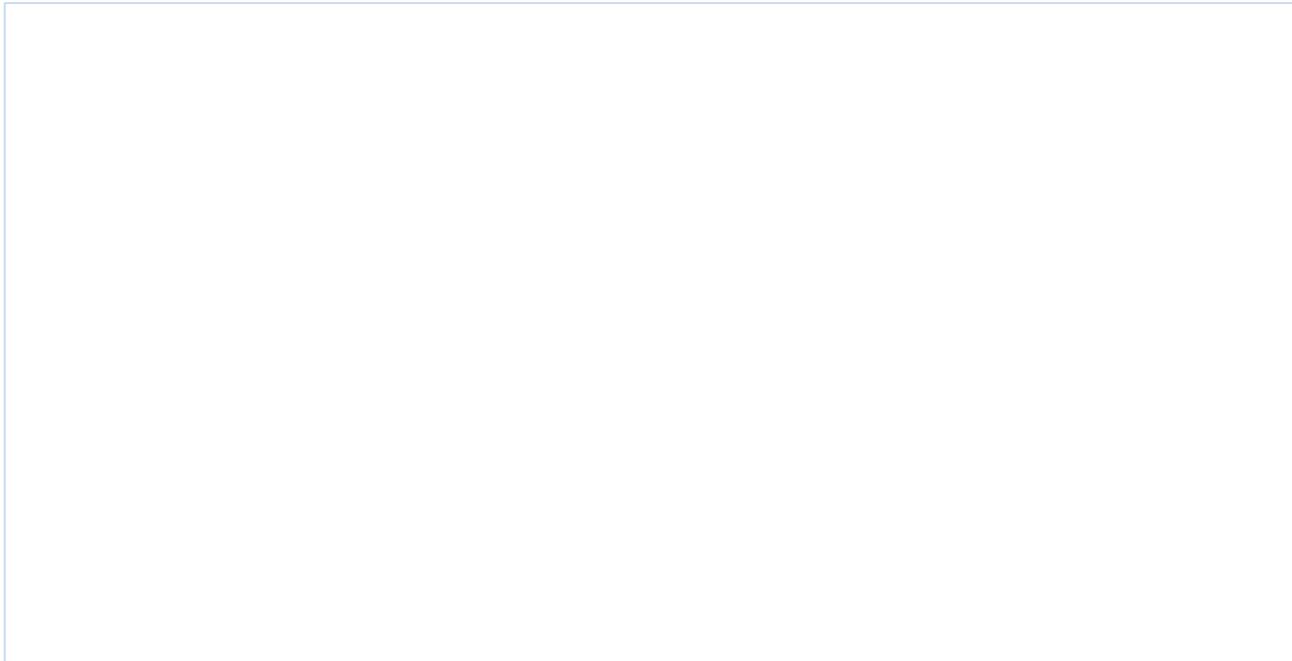


Charges à payer (détail) au 31/12/2022

Libellé	Montant
Fournisseurs	408 796
Provision congés payés	100 269
Salaires à payer	813 786
Provision charges sur congés payés	46 326
Provision charges sur salaires et primes	55 844
CVAE à payer	2 560
Divers charges organisation	250 000
AG Lille	25 000
Divers autre charges à payer	6 767
Totalisation	1 709 347

Charges constatées d'avance (avec détail)

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	88 006	95 287	(7 282)	-7,64
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	88 006	95 287	(7 282)	-7,64

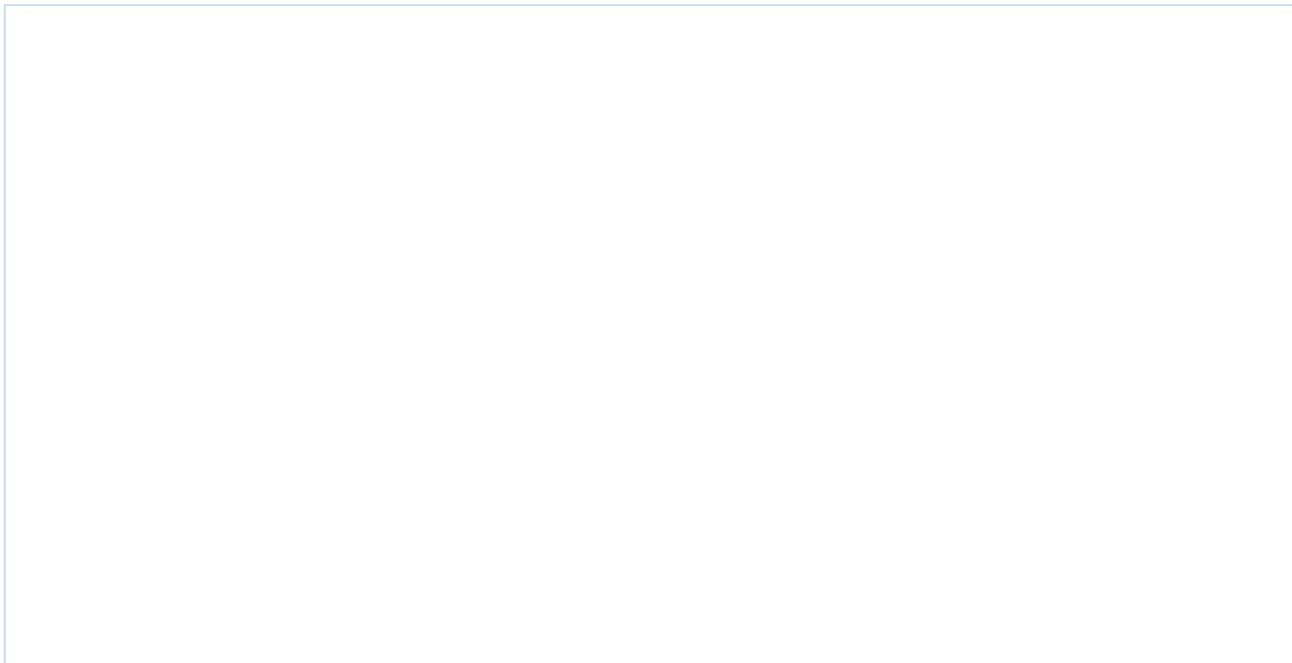


Charges constatées d'avance (détail) au 31/12/2022

Détail des charges constatées d'avance	Période		Exploitation	Financières	Exceptionnelles
	début	fin			
Copieurs - informatique	01/01/2023	31/03/2023	15 817		
Tickets restaurant	01/01/2023	31/01/2023	3 294		
LNV engagement	01/01/2023	31/12/2023	22 600		
AIAC assurance	01/01/2023	31/12/2023	11 283		
Autre	01/01/2023	31/12/2023	35 012		
Totalisation			88 006		

Produits constatés d'avance (avec détail)

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	%
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION	3 379 352	2 706 837	672 515	24,85
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL	3 379 352	2 706 837	672 515	24,85

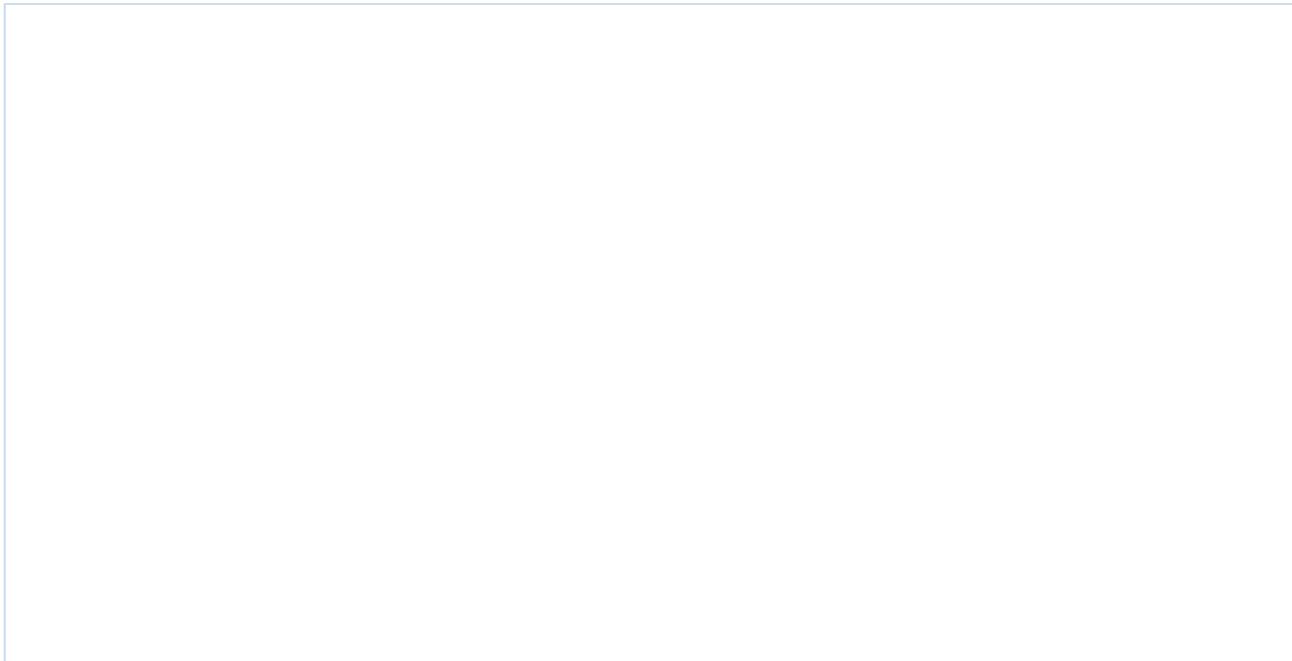


Produits constatés d'avance (détail) au 31/12/2022

Détail des produits constatés d'avance	Période		Exploitation	Financières	Exceptionnelles
	début	fin			
Licences			1 928 645		
Engagement clubs et indemnités arbitrage			948 108		
Transferts			132 198		
Fonds dédiés subventions			98 956		
Autres			271 445		
Totalisation			3 379 352		

Produits à recevoir (avec détail)

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	80 345	55 473	24 872	44,84
Autres créances	1 261 246	191 497	1 069 749	558,6
TOTAL	1 341 591	246 970	1 094 621	443,2



Produits à recevoir (détail) au 31/12/2022

Libellé	Montant
Créances clients	80 345
FIVB VNL	1 002 876
Autres créances	258 370
Totalisation	1 341 591



**RAPPORTS DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUELS****Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022****FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY**

17, rue Georges Clémenceau

94607 – CHOISY LE ROI CEDEX

Siret N° 784 406 126 00044

Société inscrite à l'Ordre des Experts Comptables de la Région Paris Ile-de-France et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

SIEGE SOCIAL : 44 avenue du Parc 95320 Saint Leu La Forêt – Tél : 01 34.18.02 95

BUREAU DOMONT : 9 bis rue de la Briqueterie – 95330 DOMONT – Tél : 01.30.11.26.00

BUREAU DE PARIS : 178 rue de Courcelles – 75017 PARIS – Tél : 01.44.01.23.30

E-mail : contact@cabinetalcyon.fr – Site : www.cabinetalcyon.fr

S.A.S au Capital de 32 000 EUROS – Siret 394 698 112 00031 – Code APE 9620 Z – N.I.F : FR22394698112

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment en ce qui concerne les produits et charges de la saison sportive en cours à la clôture de l'exercice (cf. annexe, préambule page 6, notes « Produits constatés d'avance »).

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint Leu La Forêt, le 2 mai 2023

Le Commissaire aux comptes



Ile de France, Expertise et Audit

Représenté par Philippe LAFITTE



Association FFvolley
17 RUE GEORGES CLEMENCEAU
94600 CHOISY LE ROI

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Attestation de présentation des comptes

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'Association FFvolley relatifs à l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	9 667 817	euros
Produits d'exploitation :	12 803 229	euros
Résultat net comptable :	1 122 331	euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Fait à CHARENTON LE PONT
Le 26/04/2023

Signature

Jérôme POUYET

Bilan Actif

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	341 254	151 413	189 840	87 616
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				85 772
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	153 600		153 600	153 600
	Constructions	620 885	445 974	174 912	187 733
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	938 726	665 366	273 360	240 214
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	400		400	400	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (I)	2 054 865	1 262 753	792 112	755 334
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	79 950	23 584	56 366	32 364
	Avances et Acomptes versés sur commandes	36 000		36 000	29 895
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	485 089	13 286	471 802	128 650
	Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	1 434 867		1 434 867	374 441	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	553 744		553 744	553 214	
DISPONIBILITES	6 234 920		6 234 920	5 115 439	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	88 006		88 006	95 287
	TOTAL (II)	8 912 576	36 870	8 875 706	6 329 290
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III) Primes de remboursement des obligations (IV) Ecart de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à V)	10 967 440	1 299 623	9 667 817	7 084 624
(1) dont droit au bail (2) dont à moins d'un an (3) dont à plus d'un an				18 549	

Mission de présentation-voir attestation

Bilan Passif

		31/12/2022	31/12/2021
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	1 464 683	752 809
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	300 000	
Autres			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice	1 122 331	1 011 874	
	Total des fonds propres (situation nette)	2 887 014	1 764 683
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	146 260	
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	146 260	
	Total des fonds propres	3 033 275	1 764 683
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	98 956	244 952
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés	98 956	244 952
Provisions	Provisions pour risques	70 000	10 000
	Provisions pour charges	190 000	350 000
	Total des provisions	260 000	360 000
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	540 940	629 932
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		2 766
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	632 085	504 807
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	1 190 815	330 157
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	631 350	785 443	
Produits constatés d'avance	3 280 396	2 461 885	
	Total des dettes	6 275 586	4 714 989
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	9 667 817	7 084 624
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	1 122 331,32	1 011 874,31
	(1) Dont à moins d'un an	5 853 387	4 712 223
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Mission de présentation-voir attestation

Compte de Résultat ^{1/2}

		31/12/2022	31/12/2021
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	10 799	50 589
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	1 540 986	500 218
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	2 780 910	2 081 823
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	108 173	174 693
Utilisations des fonds dédiés	53 252		
Autres produits	8 309 109	5 664 492	
	Total des produits d'exploitation	12 803 229	8 471 815
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	6 295	26 763
	Variation de stock	(22 018)	28 312
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock	43 831	35 047
	Autres achats et charges externes	6 541 611	3 910 558
	Aides financières	506 741	418 030
	Impôts, taxes et versements assimilés	135 568	105 078
	Salaires et traitements	2 378 345	1 594 050
	Charges sociales	570 472	253 970
	Dotation aux amortissements et dépréciations	259 275	254 034
	Dotation aux provisions	60 000	
	Reports en fonds dédiés	94 956	244 952
	Autres charges	1 309 526	1 011 727
		Total des charges d'exploitation	11 884 602
	RESULTAT D'EXPLOITATION	918 627	589 296

Mission de présentation-voir attestation

Compte de Résultat ^{2/2}

		31/12/2022	31/12/2021
RESULTAT D'EXPLOITATION		918 627	589 296
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	3 917	2 815
	Autres intérêts et produits assimilés	530	490
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change	3 212	516
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		7 660	3 821
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	3 216	1 639
	Différences négatives de change	537	327
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		3 753	1 966
RESULTAT FINANCIER		3 907	1 855
RESULTAT COURANT avant impôts		922 534	591 151
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	66 635	104 487
	Sur opérations en capital	56 026	16 020
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	350 000	401 870
	Total des produits exceptionnels	472 661	522 377
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	73 499	73 999
	Sur opérations en capital	8 918	27 654
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	190 447	
	Total des charges exceptionnelles	272 864	101 653
RESULTAT EXCEPTIONNEL		199 797	420 723
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		13 283 550	8 998 013
TOTAL DES CHARGES		12 161 219	7 986 139
EXCEDENT ou DEFICIT		1 122 331	1 011 874
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat		205 800	207 105
TOTAL		205 800	207 105
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole		205 800	207 105
TOTAL		205 800	207 105

Mission de présentation-voir attestation

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **9 667 817** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de **13 283 550** euros et un total charges de **12 161 219** euros, dégageant ainsi un résultat de **1 122 331** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022**.
Il a une durée de **12** mois.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le **22/04/2023** par les dirigeants de l'association

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au **31/12/2022** ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Lors de l'arrêt de ces comptes, il a été retenu les principes comptables suivants :

Les produits des licences, redevances clubs, affiliations clubs, pour la saison 2022/2023 ont été retenus pour 50% de leur montant encaissé à percevoir.

Les charges récurrentes mais engagées jusqu'à la fin de la saison 2022/2023, ont été provisionnées à 50% de leur coût estimé.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Immobilisations incorporelles	1 à 5 ans
Installations, agencements	5 à 20 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Matériels divers	3 à 5 ans

Les constructions ont été décomposées en composants distincts faisant l'objet de plans d'amortissements propres :

Gros oeuvre	40 ans
Menuiserie extérieure	15 ans
Chauffage	15 ans
Façade	15 ans
Agencements intérieurs	20 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Evénements significatifs de l'exercice

La provision pour risques est de 70.000 euros au 31/12/2022 contre 10.000 euros au 31/12/2021. Elle correspond à :

- . Divers risques et litiges liés à d'éventuelles interprétations de la législation sociale et fiscale pour 10.000 euros,
- . Un risque lié à un prud'hommes pour 60.000 euros.

Le Conseil d'Administration de la FFVOLLEY a pris un engagement en 2020 d'affecter, pour la saison 2021-2022, la somme de 700.000 euros à un plan de relance lié à la crise sanitaire. A ce titre, une provision pour charges a été constituée. La provision a été reprise à hauteur du solde soit 350.000 euros sur l'exercice 2022.

Une provision pour charges a été constatée sur l'exercice pour un montant de 190.000 euros :

En 2023 sont organisées deux compétitions internationales : la VNL à Orléans et la Challenge cup à Laval. Le budget de ces deux événements représente un investissement de 380.000 euros. Après consultation, le Conseil d'Administration a accepté le principe que cette charge soit reportée sur deux exercices soit 50% en 2022 et 50% en 2023.

Engagement de retraite :

Le code du travail et la convention collective dont dépend l'entité prévoient des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice. L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 4.05 %
- Taux de croissance des salaires : 3%
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : Faible
- Table de taux de mortalité : Table TG 05
- Taux de charges sociales : 55 % pour la catégorie cadres et 48 % pour la catégorie non cadres

Le montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilés est de 205.575 euros

Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Valeurs brutes au 31/12/2022
		Augmentations		Diminutions	
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p. Cessions	
INCORPORELLES					
Frais d'établissement et de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Autres	304 417		122 608		85 772
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	304 417		122 608		85 772
CORPORELLES					
Terrains	153 600				153 600
Constructions sur sol propre	620 885				620 885
sur sol d'autrui instal. agencement					
Instal technique, matériel outillage industriels					
Instal., agencement, aménagement divers	317 197		21 371		338 568
Matériel de transport			26 801		26 801
Matériel de bureau, informatique et mobilier	261 024		87 917	37 210	311 731
Emballages récupérables et divers	243 983		17 643		261 626
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 596 689		153 732	37 210	1 713 211
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
FINANCIERES					
Participations évaluées en équivalence					
Autres participations	400				400
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières					
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	400				400
TOTAL	1 901 507		276 340	122 982	2 054 865

Mission de présentation-voir attestation

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Autres	131 030	20 384		151 413
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	131 030	20 384		151 413
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre	433 153	12 821		445 974
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres instal., agencement, aménagement divers	259 393	21 998		281 391
	Matériel de transport		56		56
Matériel de bureau, mobilier	195 810	21 173		216 983	
Emballages récupérables et divers	126 787	40 149		166 936	
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 015 143	96 196		1 111 340	
TOTAL		1 146 173	116 580		1 262 753

Mission de présentation-voir attestation

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	10 000	60 000		70 000
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres	350 000	190 000	350 000	190 000	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		360 000	250 000	350 000	260 000
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations				
	<ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 				
	Sur stocks et en-cours	69 399	23 584	69 399	23 584
	Sur comptes clients, usagers	4 507	13 286	4 507	13 286
	Sur créances reçues par legs ou donations				
Autres					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION		73 906	36 870	73 906	36 870
TOTAL GENERAL		433 906	286 870	423 906	296 870
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 		96 870	73 906	
			190 000	350 000	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

		31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients, usagers douteux ou litigieux	18 549		18 549
	Autres créances clients, usagers	466 540	466 540	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	63 168	63 168	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	108 384	108 384	
	Autres impôts, taxes versements assimilés	642	642	
	Divers			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	1 262 672	1 262 672	
Charges constatées d'avance	88 006	88 006		
	TOTAL DES CREANCES	2 007 961	1 989 412	18 549
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	540 940	118 741	361 250	60 949
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	632 085	632 085		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	914 055	914 055		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	239 397	239 397		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	7 358	7 358		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	30 005	30 005		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
Autres dettes	631 350	631 350			
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	3 280 396	3 280 396			
	TOTAL DES DETTES	6 275 586	5 853 387	361 250	60 949
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	88 991			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Mission de présentation-voir attestation

Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/12/2021	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2022
Fonds propres sans droit de reprise	752 809		711 874		1 464 683
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité		300 000			300 000
Autres réserves					
Report à nouveau		711 874	(711 874)		
Excédent ou déficit de l'exercice	1 011 874	(1 011 874)	1 122 331		1 122 331
Situation nette	1 764 683		1 122 331		2 887 014
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement			198 800	52 540	146 260
Provisions réglementées					
TOTAL	1 764 683		1 321 131	52 540	3 033 275

Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12/2021	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2022	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
ANS - Statisticien	77 952		77 952		35 000	35 000	
ANS - Plateforme digitale	85 000		85 000		20 000	20 000	
ANS - My coach	72 000		72 000				
ANS - Relations internationales	10 000		6 000			4 000	
ANS - Fluri developpement					17 500	17 500	
Fonds dotation I Collet					22 456	22 456	
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	244 952		240 952		94 956	98 956	

Variation des Subventions d'Investissement

	Subventions à la clôture 31/12/2021	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 31/12/2022
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement		198 800		198 800
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal		198 800		198 800
Quotes-parts virées au compte de résultat		52 540		52 540

Concours publics et subventions

31/12/2022	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
Concours publics et subventions						
Concours publics						
Subventions d'exploitation		2 450 910	330 000			2 780 910
Subventions d'investissement					198 800	198 800
TOTAL		2 450 910	330 000		198 800	2 979 710

SUBVENTIONS INDIRECTES :

Ces subventions ne sont pas financièrement comptabilisées par la Fédération.

- . Aides personnalisées : 170.000 Euros pour 12 mois
- . Mise à disposition par l'Etat de personnel : 36 personnes

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2022	31/12/2021
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	205 800	207 105
	205 800	207 105
Total	205 800	207 105
Répartition par nature de charges	31/12/2022	31/12/2021
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole Le personnel bénévole représente 242 personnes pour un total d'heures estimé à 13 720	205 800	207 105
	205 800	207 105
<i>Mission de présentation-voir attestation</i> Total	205 800	207 105

Charges à payer (avec détail)

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	408 796	182 072	226 724	124,5
Dettes fiscales et sociales	1 018 784	136 141	882 643	648,3
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes	281 767	302 769	(21 003)	-6,94
TOTAL	1 709 347	620 983	1 088 364	175,2

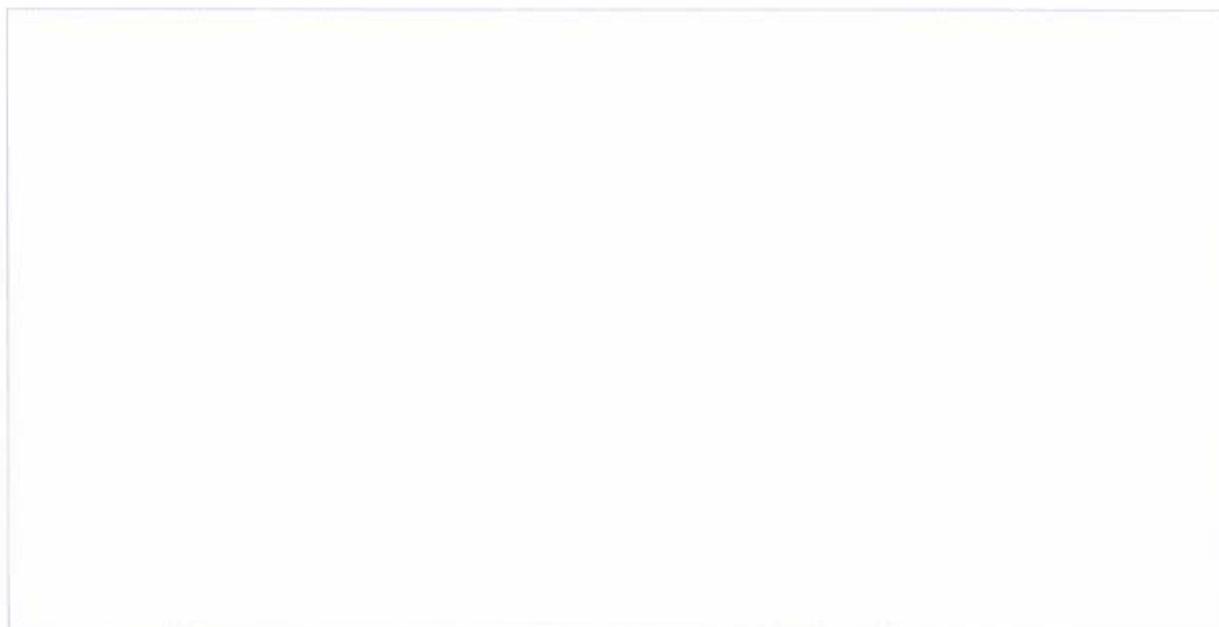
--

Charges à payer (détail) au 31/12/2022

Libellé	Montant
Fournisseurs	408 796
Provision congés payés	100 269
Salaires à payer	813 786
Provision charges sur congés payés	46 326
Provision charges sur salaires et primes	55 844
CVAE à payer	2 560
Divers charges organisation	250 000
AG Lille	25 000
Divers autre charges à payer	6 767
Totalisation	1 709 347

Charges constatées d'avance (avec détail)

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	88 006	95 287	(7 282)	-7,64
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	88 006	95 287	(7 282)	-7,64

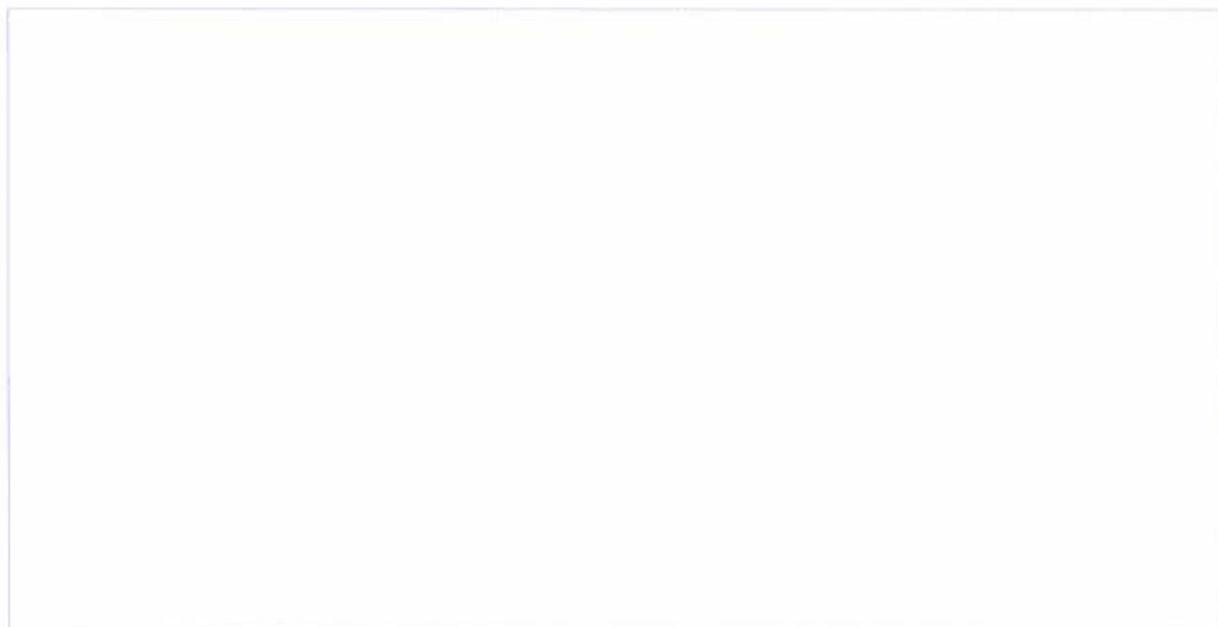


Charges constatées d'avance (détail) au 31/12/2022

Détail des charges constatées d'avance	Période		Exploitation	Financières	Exceptionnelles
	début	fin			
Copieurs - informatique	01/01/2023	31/03/2023	15 817		
Tickets restaurant	01/01/2023	31/01/2023	3 294		
LNV engagement	01/01/2023	31/12/2023	22 600		
AIAC assurance	01/01/2023	31/12/2023	11 283		
Autre	01/01/2023	31/12/2023	35 012		
Totalisation			88 006		

Produits constatés d'avance (avec détail)

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	%
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION	3 379 352	2 706 837	672 515	24,85
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL	3 379 352	2 706 837	672 515	24,85



Produits constatés d'avance (détail) au 31/12/2022

Détail des produits constatés d'avance	Période		Exploitation	Financières	Exceptionnelles
	début	fin			
Licences			1 928 645		
Engagement clubs et indemnités arbitrage			948 108		
Transferts			132 198		
Fonds dédiés subventions			98 956		
Autres			271 445		
Totalisation			3 379 352		

Produits à recevoir (avec détail)

	31/12/2022	31/12/2021	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	80 345	55 473	24 872	44,84
Autres créances	1 261 246	191 497	1 069 749	558,6
TOTAL	1 341 591	246 970	1 094 621	443,2

--	--	--	--	--

Produits à recevoir (détail) au 31/12/2022

Libellé	Montant
Créances clients	80 345
FVB VNL	1 002 876
Autres créances	258 370
Totalisation	1 341 591

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 Décembre 2022**

FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY

17, rue Georges Clémenceau

94607 – CHOISY LE ROI CEDEX

Siret N° 784 406 126 00044

Société inscrite à l'Ordre des Experts Comptables de la Région Paris Ile-de-France et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

SIEGE SOCIAL : 44 avenue du Parc 95320 Saint Leu La Forêt – Tél : 01.34.18.02.95

BUREAU DOMONT : 9 bis rue de la Briqueterie – 95330 DOMONT – Tél : 01.30.11.26.00

BUREAU DE PARIS : 178 rue de Courcelles – 75017 PARIS – Tél : 01.44.01.23.30

E-mail : contact@cabinetalcyon.fr – Site : www.cabinetalcyon.fr

S.A.S au Capital de 32 000 EUROS – Siret 394 698 112 00031 – Code APE 9620 Z – N.I.F : FR22394698112

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante visée à l'article L. 612-5 du code de commerce qui a été passée au cours de l'exercice écoulé.

Personne concernée : Monsieur Eric TANGUY, Président

Objet : Mise à disposition de Monsieur Eric TANGUY par l'université Sorbonne avec prise en charge par la F.F.V.B. de 80% du coût chargé de sa rémunération pour l'année 2022.

Montant : Le montant pris en charge au titre de l'exercice 2022 s'élève à 56.387 €.

Fait à Saint Leu la Forêt, le 4 mai 2023

Le commissaire aux comptes

IFEA - Expertise et Audit, Ile de France



Philippe LAFITTE

83EME ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFvolley
vendredi 9 et samedi 10 juin 2023 – Lille/Lesquin

**VIII. APPROBATION DU RAPPORT
FINANCIER ET DES COMPTES CLOS
ARRETES AU 31/12/2022
&
AFFECTATION DU RESULTAT**



83EME ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFvolley
vendredi 9 et samedi 10 juin 2023 – Lille/Lesquin

IX. PRESENTATION DES RAPPORTS D'ACTIVITE DES COMMISSIONS FEDERALES



**FFvolley****SAISON 2022/2023****RAPPORT D'ACTIVITE DE LA
COMMISSION FEDERALE SPORTIVE**

Depuis la prise de mes fonctions de Président de la Commission Fédérale Sportive, j'ai pu constater avec plaisir, une volonté d'œuvrer dans le bon sens tout en essayant de répondre, dans la mesure du possible, aux demandes du Bureau Exécutif et du CA. Ce constat positif est notamment dû à une cohésion et une entente des personnes qui travaillent au sein de cette commission. Nous sommes parvenus à partager les missions qui nous incombent pour répondre au mieux et dans les meilleurs délais aux attentes des clubs, dans le respect de notre règlement.

J'apprécie de travailler avec tous les membres de la commission :

- Véronique PATIN,
- Cédric AMBS,
- Gérald HENRY,
- Bertrand LEYS DTN,
- Jean-Pierre MELJAC,
- Thierry MINSSEN,
- Jérôme MIALON,
- Yves MOLINARIO,
- Emmanuel TURPINAT
- Laurent DANIEL, issu du volley assis

Ma charge aurait certainement plus ardue sans l'aide et le soutien du Vice-président de la FFVolley, responsable du pôle sportif, Pierre MERCIER.

La disponibilité, la réactivité et l'implication des salariés, y compris certains week-ends, a facilité la gestion et la mise en œuvre de tous les championnats nationaux.

Je tiens particulièrement à remercier :

- Nathalie LESTOQUOY,
- Boris DEJEAN
- Johan SOUMY
-

Pour cette saison les championnats nationaux se sont déroulés sans incidents majeurs. Par ailleurs, la création d'un championnat Elite Avenir masculin regroupant les CFC des clubs PRO a donné entière satisfaction aux entraîneurs des CFC.

La commission travaille actuellement à la mise en place pour la saison prochaine d'une Elite Access.

Nous déplorons toujours le peu intérêt que suscite la Coupe de France fédérale et nous avons pour objectif d'essayer de la rendre plus attractive.

La coupe de France Pro a rencontré un franc succès par son organisation, les animations et le spectacle. Les finalistes féminins et masculins ont enflammé la halle Robert Charpentier.

Au risque de me répéter, nous avons encore battu un record d'engagements en Coupe de France jeunes.

- Pas moins de 1404 équipes engagées pour 8 Coupes de France jeunes,
- 710 équipes féminines
- 694 équipes masculines.

La commission fédérale sportive a géré 3395 matchs senior championnat et coupe ainsi que 4386 matchs de coupe de France jeune.

Pour cette saison, la commission a opté pour le repêchage sur les deux premiers tours des Coupe de France jeunes plutôt que des exempts et ce afin que les équipes puissent faire plus de matchs.

Contrairement à la saison précédente, les Volleyades M18 pourront se tenir. L'ensemble de nos compétitions se dérouleront dans son intégralité.

Michel COZZI
Président de la CFS

SAISON 2022/2023**RAPPORT D'ACTIVITE
DE LA COMMISSION FEDERALE
D'ARBITRAGE**

L'activité de la CFA pour cette saison s'est articulée sur 7 réunions (une plénière, trois sur des missions particulières et trois en visioconférence).

3698 désignations d'arbitrages en championnat de France Fédéral, LNV, en coupe de France séniors.

En Beach-volley, les compétitions de Série 1 ont désormais retrouvé un encadrement normal avec une couverture complète des désignations soit 3 arbitres par terrain mais également un encadrement à minima des qualifications dans la mesure du possible.

Nous avons transmis 7 dossiers vers la Commission Fédérale de Discipline ainsi que 3 dossiers à la Commission de Discipline de la LNV.

Depuis cette année des membres de la CFA et de la LNV participent à un groupe de travail afin d'améliorer les conditions de pratique des arbitres LNV et de se rapprocher au mieux des attentes d'un volley-ball professionnel toujours plus exigeant.

Concernant la formation :

- La Commission a poursuivi ses observations d'arbitres permettant d'évaluer une large majorité des arbitres évoluant dans les divisions LNV et Elite.
- Tous les arbitres des panels A et B ont reçu une formation de remise à niveau de la Feuille de Match Electronique LNV.
- Un très grand nombre d'arbitres sont proposés par les CRA sur les stages de fin de saison afin d'évoluer vers le niveau supérieur, notamment pour le 1er niveau de Nationale. C'est un signe que les CRA sont désireuses que leurs arbitres acquièrent plus d'expérience.
- Trois sites ont été retenus pour les Volleyades, la CFA comme à son habitude s'est appuyée sur les CRA et ses formateurs locaux pour faire les observations optimales nécessaires sur les jeunes arbitres des délégations.

Pour le secteur international, la CFA est satisfaite que la Fédération ait pu envoyer une candidate au stage d'arbitre international de Beach Volley. Madame Isabelle DUFOUR a réussi sa formation et a déjà eu ses premières désignations.

Stéphane JUAN
Président de la CFA



SAISON 2022/2023

**RAPPORT D'ACTIVITE
DE LA COMMISSION FEDERALE DES
STATUTS ET REGLEMENTS**

La saison 2022/2023 a vu un retour à son niveau d'activité d'avant COVID.

La mise en œuvre de l'application « My Volley » a généré un certain nombre de dysfonctionnements difficiles à résoudre. Des licences ont été délivrées à tort. Nous avons dû procéder à la suspension de ces licences et procéder à un traitement manuel au cas par cas. La Commission Fédérale des Statuts et Règlements souhaite qu'une analyse précise des problèmes rencontrés soient minutieusement effectuée par le service informatique sur l'ensemble des licences délivrées cette saison afin de démarrer sereinement la saison prochaine.

Il faut absolument que des actions correctives soient mises en place pour éviter la reproduction de dysfonctionnements pour la saison à venir.

La commission a été consultée à plusieurs reprises et c'est une nouveauté pour des problèmes concernant le fonctionnement associatif de certains GSA. Là aussi, au cas par cas, nous avons tenté d'apporter des solutions en conseillant les parties pour régler les litiges dans le meilleur esprit possible.

Néanmoins, il apparaît que l'ensemble des pièces de la vie associative qui doivent être mises à jour dans l'espace club à chaque réaffiliation ainsi qu'à chaque changement d'instance dirigeante pouvant avoir lieu au cours de la saison, ne le sont pas toujours. Une action d'information et de sensibilisation a été engagée auprès de chaque Ligue pour régler ce problème.

La CFSR demande à l'ensemble des ligues régionales d'être plus vigilantes avant la validation de la réaffiliation.

Une vingtaine de procès-verbaux ont été établis, après des réunions télématiques, ce qui est nettement supérieur aux dernières années.

La Commission s'est réunie principalement en visio-conférence et une fois en présentiel au Campus de Bretagne.

L'ensemble des membres de la Commission Fédérale des Statuts et Règlements ainsi que le personnel fédéral en relation avec cette commission est à remercier pour le travail accompli, pour leur disponibilité et également pour leur réactivité dans les situations d'urgence.

Gérard MABILLE
Président de la CFSR



SAISON 2022/2023

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMISSION FEDERALE OUTDOOR

La commission Fédérale Outdoor est composée de 7 membres, se réunit bi-mensuellement en visioconférence en plénière ou par groupe selon les thématiques pour assurer le suivi des compétitions et la préparation des projets.

Le pic de l'activité des pratiques extérieures étant à cheval sur le calendrier des compétitions indoor, l'agenda de l'AG de la saison en cours invite à un retour succinct sur la fin de l'exercice précédent.

Il est à retenir de la saison des pratiques extérieures 2021-22 :

- Une année post COVID
- La hausse du nombre de tournois du Circuit National France Beach Volley Séries , + 25%
- Le niveau identique engagement du nombre de GSA à la Coupe de France de Beach Volley avec répartition très hétérogène selon les régions
- Le maintien niveau licenciés avec une part des licenciés uniquement BV en hausse
- L'opération Challenge « le Volley OUTDOOR C'EST IN my club »
- Le lancement du développement du projet AVS
- Le retour d'un tournoi International à Paris organisé en partenariat avec la Sté RNK
- Le Championnat de France de St Laurent du Var produit par la FFvolley avec un niveau de partenariat privé remarquable
- Une enquête auprès des principaux acteurs en fin d'année civile organisé par la CFO avec diffusion d'un questionnaire (247 réponses venant de plusieurs régions) puis tenue d'une réunion en visio où toutes les parties prenantes des compétitions de Beach Volley ont été invitées à échanger sur les résultats de l'enquête.

Points à améliorer :

- Absence d'organisation des Beach Volleyades et manque d'organisateur pour les M13F
- Le manque de structuration de certaines LR qui pâtit sur l'accompagnement réglementaires des tournois du CFBVS (40% des tournois sujets à corrections des résultats)
- Le manque d'arbitre sur les tours de qualification (CDF et FBVS)

Une fois le bilan partagé avec les principaux acteurs, la CFO a engagé pour la saison 2022-23 :

La mise à jour des RPE

France Beach Volley Series

A relever

- La création d'un nouveau niveau de tournoi pour faciliter l'entrée dans la compétition aux équipes sans points (Série 3)
- L'adaptation des tenues de joueurs
- l'harmonisation des formats de compétitions des tournois de séries 1

Coupe de France de beach

A relever

- Le retrait du set en 4*4 pour la catégorie M13
- le premier tour obligatoire et éliminatoire
- des précisions sur le rôle du remplaçant en catégorie
- la proposition de désigner le Vainqueur de la CDF Senior comme club engagé à la nouvelle compétition inter-clubs créée par la CEV

La réflexion du nouveau cadre fonctionnel de l'offre de pratique des tournois outdoor

A relever

- Une grille de lecture des critères d'organisations par thématiques
- un système de points de classement identique pour toutes les formes de pratique
- La plateforme AVS

Remerciements

Merci aux membres de la commission qui ont permis de permettre toujours une dynamique de travail aussi intense.

Merci aux autres commissions pour le travail collaboratif (CFS, CFA, CFD) - avec particulièrement Michel Cozzi et les membres qui ont travaillé sur les tableaux.

Enfin merci aux salariés de la Fédération pour l'accompagnement du travail des bénévoles

Karim KHERIMI LEVY

Président de la CFO

SAISON 2022/2023**RAPPORT D'ACTIVITE DE LA
COMMISSION FEDERALE FINANCIERE**

L'année 2022 présente une très forte poussée de l'activité du Volley, malgré la présence de la pandémie. Ce retour à une normalité est bien supérieur à l'année de référence d'avant COVID.

L'accroissement considérable du nombre de licenciés enregistrés à l'automne permet d'envisager l'avenir avec plus de sérénité surtout s'il s'avère que le taux de renouvellement est important en 2023.

La CFF s'est surtout réunie en visioconférence. L'absence de réunions physiques a rendu nos échanges informels plus difficiles. Toutefois, l'activité de la commission s'est poursuivie à distance.

- SUIVI BUDGETAIRE :

Plusieurs membres de la CFF, en collaboration avec le Trésorier et le trésorier adjoint, se sont réunis pour réaliser dès octobre, une projection des résultats. Le Président de la CFF se félicite de cette collaboration fructueuse.

Le Président de la CFF poursuit son suivi mensuel des facturations paniers licences et engagements ce qui permet des comparaisons pluriannuelles. La forte progression des licences porte ses effets sur les recettes

Même si l'outil de suivi budgétaire développé n'est pas encore totalement satisfaisant, il permet cependant de voir l'évolution des frais généraux, et de répondre à des demandes spécifiques. Il permet aussi de réaliser des comparaisons pluriannuelles afin de suivre l'évolution des charges et produits.

La CFF a été sollicitée par ailleurs pour aider à l'étude des différents dossiers PFF des ligues et de leurs réalisations. Des membres de la commission y ont participé.

- ETUDES SPECIFIQUES DEMANDEES par l'exécutif à la CFF :**o ARBITRAGE :**

La part des engagements censée couvrir les frais des déplacements d'arbitres est en fort recul depuis quelques exercices. De plus l'inflation, devra nous contraindre à réviser les tarifs d'engagements pour tenir compte de cette charge supplémentaire.

- **PEREQUATION DEPLACEMENTS**

La mise en œuvre de l'outil développé doit passer par son automatisation pour éviter toute perte de temps dans la mise en forme ou dans la saisie en comptabilité des facturations. Les travaux sont pilotés par le Président de la CFF.

La CFF a par ailleurs répondu à des demandes de précisions émises par des GSA.

- **BENEVOLAT**

Pour la troisième fois, la CFF a réalisé une estimation chiffrée du bénévolat en prenant en compte les réunions institutionnelles, les travaux des commissions au travers des PV, pour relever le temps consacré bénévolement à la FFvolley. Cette estimation figure au bilan.

- **BEACH VOLLEY**

Depuis un certain temps, la CCF a réalisé une étude chiffrée pour le compte du Conseil de surveillance. En s'appuyant sur des éléments comptables couvrant tous les secteurs analytiques concernant le Beach Volley (équipes de France, pôles, événementiel et sportives). Une comparaison de l'évolution budgétaire et comptable est ainsi réalisée sur plusieurs exercices.

- **NOTES DE FRAIS**

La préparation de l'application mobile de saisie des notes de frais par les utilisateurs eux-mêmes est effective. L'application lorsqu'elle sera lancée s'appliquera à terme à tous les utilisateurs fédéraux (élus, personnels, DTN et arbitres).

- **LA MASSE SALARIALE**

La Masse salariale semble bien maîtrisée mais certains postes vitaux ne sont pas encore pourvus. Toutefois l'accroissement du nombre de licenciés, s'il devient pérenne, permettra d'absorber cette future charge.

- **PROCEDURES FEDERALES :**

La CFF a demandé à ce que la présentation des budgets futurs se rapproche du plan comptable analytique pour rendre la lecture et les travaux de mise en forme des comparaisons pluriannuelles plus aisés.

Les remarques émises l'an passé, notamment concernant le manque de relais professionnels internes, restent valables à court et moyen termes.

Amine HACHELAF
Président de la CFF



RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMISSION FEDERALE VOLLEY SOURD

MEMBRES DE LA COMMISSION

- Présidente : Anouchka ARROYO
- Secrétaire : Anouchka ARROYO
- CTN chef de projet : Chrystel BERNOU
- Kabadouko GOMIS, responsable volley-ball 6x6
- Marjorie CHANZY, responsable interface
- Juliette DUREL, responsable communication et gestion site internet
- Christelle LAJUS, responsable Beach volley
- Antoine PEROCHEAU, responsable de la gestion sportive
- Léa DAMIAN, responsable du développement EDF féminine

LICENCIES

150 licences compétition para-volley sourd pour la saison 2022-2023. (Licences au 21/04/2023)

Historique et évolution des licences :

- **109** licences para-volley sourd pour la saison 2017-2018
- **123** licences para-volley sourd pour la saison 2018-2019
- **129** licences para-volley sourd pour la saison 2021-2022

Saison Covid :

- **110** licences para-volley sourd pour la saison 2019-2020
- **79** licences para-volley sourd pour la saison 2020-2021

CLUBS

70 clubs ayant une affiliation type volley Sourd pour la saison 2021-2022.

58 clubs ayant une affiliation type volley Sourd pour la saison 2022-2023.

Historique et évolution des clubs :

Lors de la saison 2017-2018, **8** clubs ont délivré des licences para-volley Sourd.

- **13** clubs ont délivré des licences para-volley Sourd pour la saison 2018-2019
- **13** clubs ont délivré des licences para-volley Sourd pour la saison 2019-2020
- **15** clubs ont délivré des licences para-volley Sourd pour la saison 2020-2021
- **16** clubs ont délivré des licences para-volley Sourd pour la saison 2021-2022
- **31** clubs ont délivré des licences para-volley Sourd pour la saison 2022-2023.

COMPETITIONS

- Le Championnat de France 2022-23 : phase régulière/finale
 - 4 dates / 9 lieux
 - 9 clubs engagés
 - 9 équipes
 - 108 joueurs et 9 entraîneurs
- Coupe de France 4x4
 - 1 date / Rennes
 - 12 clubs engagés
 - 13 équipes
 - 68 joueurs et 10 entraîneurs

- Coupe de France 6x6
 - 1 dates / Montpellier
 - 12 clubs engagés
 - 12 équipes
 - 144 joueurs et 10 entraîneurs
-
- Coupe de France Beach Mixte 2023 : 1^{ère} édition
à venir: Montpellier les 03/04 juin 2023
-
- Coupe de France Beach 2023
à venir: Wissous les 24/25 juin 2023

ACTIONS DE DEVELOPPEMENT / FORMATION

- Stage détection jeunes en parallèle du stage de l'EDF féminine à Vichy le week-end du 10 au 12 mars 2023
- Nouveau visuel réalisé pour une campagne de recrutement volley sourd, campagnes de recrutement lancées sur les réseaux sociaux

A venir :

- Une formation arbitre-marqueur accessible en LSF va se mettre en place en Ile de France à l'automne 2023.
- Un audit en France sur l'état des lieux des écoles sourds et malentendants, les institutions, les clubs à proximité...

HAUT NIVEAU

Equipe de France Masculine

Staff

- Entraîneur principal : Frédéric BIGLER
- Entraîneur Adjoint : Julien DURAND
- Kinésithérapeute: Dominique GARDAVOIR-VIART
- Chef de Projet/Manager: Chrystel BERNOU

Groupe

Groupe stage de 19 joueurs pouvant être convoqués : Jean-Baptiste BENIELLI, Marin BIGLER, Mathis BIGLER, Marc CHAVERIAT, Esteban DELRUE, Christophe DEMANGE, Serge FREARD, Alexandre GUITOU-MAZEROLLE, Vincent HALABLIAN, Bastien LHOEST, Guillaume LONGINOTTI, Damien MIGNOT-RODA, Alexandre NICOLAS, Alexandre PASTORELLO, Maxime PETIT, Elliot PIQUARD MELERO, Sylvain PLANTEY, Moussa SAÏDI, David TRANSLER.

Stages

- Du 11 au 13 novembre 2022 au CREPS de Vichy
- Du 10 au 12 février 2023 au CREPS de Vichy
- Du 14 au 16 avril au CREPS de Vichy
- Du 09 au 11 juin 2023 à Mougins

Anouchka ARROYO
Présidente de la CFVS



SAISON 2022/2023

**RAPPORT D'ACTIVITE DE LA
COMMISSION FEDERALE DE DISCIPLINE**

Cette saison a encore été marquée par un trop grand nombre d'affaires concernant des agressions sexuelles.

Nous avons été saisis sur 17 affaires par Monsieur le Secrétaire Général, par la commission mixte d'Ethique ou par la commission Fédérale contre les violences sexuelles.

Il est très important de rappeler à tous les Présidents de club ou de ligue et dirigeants l'importance d'être très vigilant sur le comportement que pourrait avoir certains encadrants ou joueurs dans leur club.

Pour cela, le service juridique nous complète lors de nos commissions sur ces dossiers.

Neuf réunions de notre commission ont été nécessaires pour gérer tous nos dossiers.

Une nouvelle membre est venue rejoindre nos rangs en la personne de Laurie FELIX, ce qui porte à huit, le nombre de membres composant notre commission.

Je remercie pour leur engagement, les membres de la Commission Fédérale de Discipline : Sandrine GREFFIN – Sylvie MENNEGAND – Béatrice KNOEPFLER – Laurie FELIX - Nicolas REBBOT – André-Luc TOUSSAINT – Benjamin VALETTE, ainsi que Madame Nathalie LESTOQUOY, Messieurs Louis AUCHE et Alex DRU qui nous assistent dans cette commission.

Patrick OCHALA
Président de la CFD

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMISSION DES AGENTS SPORTIFS

Président : Gauthier MOREUIL

Membres :

- Membres titulaires :

Olivier GARCIA / Jean-Paul ALORO / Christophe GUEGAN / Daniel BRAUN / Dragan MILIC / Cyril ONG / Hubert HENO

- Membres suppléants :

Bruno SOIRFECK / Jean AZEMA / Georges MATIJASEVIC / Benoit OGNIER

SAISON 2021/2022 – ELEMENTS DEFINITIFS

➤ ***Réunion télématique du 22 au 27 septembre 2021***

La Commission en formation plénière constate la non-présentation du candidat dument convoqué à la seconde épreuve de l'examen d'agent sportif. Elle prononce l'ajournement de ce dernier à l'examen.

➤ ***Rencontre par visioconférence avec les agents sportifs FFvolley le 25 novembre 2021***

L'ensemble des agents sportifs licenciés à la FFvolley ont été invités à participer à un temps d'échange par visioconférence avec Messieurs MOREUIL, GUEGAN et MILIC respectivement, Président de la Commission, représentant titulaire de la LNV et représentant titulaire des agents sportifs au sein de la Commission.

Sept des quatorze agents sportifs licenciés FFvolley ont pu participer à cet échange, trois se sont excusés pour indisponibilité et quatre n'ont pas répondu à l'invitation.

Les échanges ont débuté par une intervention du Président de la Commission procédant à un rappel succinct des missions, du rôle et de l'activité de la Commission. Il a ensuite été évoqué les 6 fiches pratiques établies par le service juridique de la FFvolley et la Commission. Les participants ont convenu que beaucoup de difficultés rencontrées par les agents licenciés FFvolley proviennent d'une méconnaissance par l'ensemble des acteurs du volley de leurs droits, devoirs et obligations dans tout ce qui touche à l'activité des agents sportifs et que, dans ce cadre, les fiches pratiques transmises ont une réelle valeur pédagogique.

Les débats se sont ensuite déplacés autour de l'intervention d'intermédiaires illégaux sur le territoire français. Les représentants de la Commission et le délégué aux agents sportifs ont précisé que ce sujet avait été identifié comme prioritaire pour les prochaines années.

Des retours positifs ont été adressés à la Commission par les agents sportifs présents à ce temps d'échange.

➤ **Réunion par visioconférence du 2 mars 2022**

La Commission s'est réunie, dans un premier temps en l'absence du représentant des agents sportifs, afin de traiter une demande de prestation de service émanant d'un ressortissant étranger. Après étude du dossier, la Commission a fait droit à la demande du ressortissant pour une période allant du 4 mars 2022 au dernier jours inclus du mercato estival 2022 de la LNV.

La Commission, sous formation plénière, a ensuite échangé sur les différents retours qu'elle a eu suite à la diffusion des fiches pratiques informatives accompagnées du courrier du Président de la Commission. En effet, certains membres de la Commission s'étonnent de la teneur des retours des clubs professionnels qui évoquent plusieurs points ne relevant pas de l'activité d'agent sportif ni des pouvoirs de la Commission.

Les membres conviennent que ces retours exposent une méconnaissance importante de la législation et de la réglementation entourant l'activité d'agent sportif par ces acteurs démontrant d'autant plus l'importance de la publication des fiches pratiques.

La Commission convient de se réunir prochainement afin d'étudier les données disponibles sur la saison 2021/2022 concernant l'intervention d'agents sportifs au sein des divisions Elite et professionnelles.

Le Président informe la Commission que le Président de la LNV a demandé à le rencontrer et qu'une réunion s'organise.

➤ **Rencontre avec le Président de la LNV le 9 mars 2022**

Le 9 mars 2022, le Président de la Commission, le Président de la Ligue Nationale de Volley, le Président de la FFvolley et le délégué aux agents sportifs se sont rencontrés afin d'échanger au sujet de l'activité des agents sportifs.

Les échanges ont rejoint ceux de la réunion du 3 mars 2021, dégagant les mêmes priorités d'actions de la part de la Commission.

Le Président de la LNV a également félicité la Commission pour l'établissement des fiches pratiques, qui lui semble aller dans le sens de ce qui avait été arrêté en mars 2021. Il explique également qu'en raison de changements réguliers à la direction des clubs professionnels, une information régulière est nécessaire.

Il est convenu de faire des rappels à minima annuels à l'ensemble des acteurs des divisions professionnelles et Elite concernant l'existence des fiches pratiques.

➤ **Réunion par visioconférence du 22 mars 2022**

Les données relatives à l'activité des agents sportifs au cours de la saison 2021/2022 ont été étudiées.

Les membres de la commission réunie sous formation plénière insistent sur l'importance pour les présidents de club de se mettre en conformité avec la législation française et la réglementation fédérale. Afin de les y aider, il est décidé d'envoyer à nouveau aux clubs les fiches pratiques.

La Commission échange sur ses actions pour la saison prochaine. Il est alors rappelé à l'ensemble des membres que seul le délégué aux agents sportifs a la possibilité d'engager des poursuites disciplinaires que ce soit à l'encontre de licenciés, des clubs ou des agents sportifs FFvolley et qu'en matière disciplinaire, la Commission est seulement composée des membres suivants :

- Le Président,
- La personnalité qualifiée choisie en raison de ses compétences en matière juridique,
- La personnalité qualifiée, choisie en raison de ses compétences en volley,
- Le représentant de la ligue Nationale de Volley.

➤ **Réunions de la Commission interfédérale des Agents Sportifs**

Le Président de la Commission a été reconduit dans sa fonction de représentation de la FFvolley au sein de la CIAS pour l'olympiade 2021/2024.

A ce titre, il a participé au groupe de travail sur la réforme de la réglementation des agents sportifs en France.

➤ **Réunion par visioconférence du 21 novembre 2022**

La Commission s'est réunie, dans un premier temps en l'absence du représentant des agents sportifs, afin de traiter une demande de prestation de service émanant d'un ressortissant étranger. Après étude du dossier, la Commission a fait droit à la demande du ressortissant pour une période allant du 21 novembre 2022 au dernier jours inclus du mercato estival de la Ligue Nationale de Volley.

La Commission, sous formation plénière, a échangé sur une problématique rencontrée par une des joueuses que Monsieur DRAGAN MILIC représente ayant eu un différend avec un club au cours de la saison 2021/2022. Au terme de ces échanges, le Président de la CAS précise à Monsieur Dragan MILIC que ce sujet ne relève pas de la compétence de la CAS.

La Commission échange sur la feuille de route établie lors de la réunion du 3 mars 2021 ainsi que sur l'objet principal de la prochaine réunion de la CAS, l'étude des données disponibles sur la saison 2022/2023 concernant l'intervention d'agents sportifs au sein des divisions Elite et professionnelles.

Les membres de la Commission se disent favorables à la mise en place de formations destinées aux agents sportifs portant sur la réglementation applicable organisées par la FFvolley.

➤ **Réunion par visioconférence du 21 novembre 2022**

La Commission s'est réunie, en commission plénière, afin d'étudier les fichiers de recensement des interventions réalisées par les agents sportifs licenciés et non licenciés FFvolley au cours de la saison 2022/2023 auprès des clubs inscrits au sein des divisions Elite et professionnelles.

Cette étude a démontré que deux clubs de division Elite et douze clubs de la Ligue Nationale de Volley ont fait appel aux services d'agents non licenciés FFvolley.

Il est rappelé à l'ensemble des membres que les poursuites disciplinaires sont engagées par le délégué aux agents sportifs qui, une fois son instruction terminée, saisit la CAS qui se réunit alors sous formation disciplinaire conformément à l'article 15 du règlement des agents sportifs.

La Commission a, de ce fait, demandé au délégué aux agents sportifs d'engager des poursuites disciplinaires à l'encontre des clubs ayant fait appel aux services d'agent sportifs non licenciés FFvolley et de signaler au Procureur de la République, conformément à l'article 40 du code de procédure pénale, les faits susceptibles de caractériser l'exercice illégal de la profession d'agent sportif dont il a connaissance.

Gauthier MOREUIL
Président de la CAS





SAISON 2022/2023

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMISSION FEDERALE D'APPEL

Président : Yanick CHALADAY

Membres (2022 - 2023) : Claude MICHEL / Thierry MINSEN / Robert VINCENT / Charlène MALAGOLI / Marie JAMET / Antoine DURAND / Céline BEAUCHAMP

SAISON 2021/2022 – Eléments définitifs

La Commission Fédérale d'Appel s'est réunie quatorze fois, majoritairement en visioconférence en raison de la situation sanitaire liée à l'épidémie du COVID 19, et de la facilité d'organisation de ces réunions en visioconférence, dans un objectif de traiter les demandes d'appel de manière plus efficiente.

Sur toute la saison 2021/2022, la Commission fait face à un taux d'absentéisme d'environ 50,8%. Ce taux comprenant cependant les personnes étant excusées et les personnes ayant le cas échéant un intérêt à l'affaire qui ne peuvent pas siéger.

ABSENTEISME			
Dates	Présents	Absents	
09-déc-21	4	4	
14-déc-21	4	4	
28-janv-22	4	4	
11-févr-22	3	5	
22-févr-22	4	4	
07-mars-22	4	4	
17-mars-22	4	4	
18-mars-22	4	4	
01-avr-22	5	3	
04-avr-22	3	5	
17-mai-22	4	4	
31-mai-22	4	4	
29-juil-22	4	4	
24-août-22	4	4	
TOTAUX	55	57	112
		% Absents	50,8

Sur 56 dossiers, elle a confirmé 16 décisions et infirmé 10 décisions (dont 1 provenant d'une commission régionale). La Commission Fédérale d'Appel a statué 10 fois en premier et dernier ressort, et a confirmé partiellement 12 décisions. La Commission Fédérale d'Appel a aussi fait face à cinq retraits de demandes d'appel (1 demande provenant d'une commission LNV, 3 demandes provenant de la commission fédérale sportive, et 1 demande provenant d'une commission régionale).

	Demandes	Confirmations	Infirmations	Retraits	Irrecevabilité	Autres
Niveau Fédéral						
CFD	7	4				3*
CCS	23	5	1	3	1	5*/8**
CCA	1	1				
CCEE						
CME	2					2**
CCSR	1		1			
Niveau LNV						
Discipline	4	2	1			1*
Sportive	8	3	5			
Marketing	3		2			1*
Autres	2			1		1*
Niveau Régional						
CRD	2		1			1*
CRS	3	1	1	1		
TOTAUX	56	16	10	5	1	22
<i>*Décisions confirmées mais modifiées</i>						
<i>**Statués en premier et dernier ressort</i>						

SAISON 2022/2023 – Éléments en cours arrêtés au 07 avril 2023

La Commission Fédérale d'Appel s'est réunie six fois dont cinq fois en visioconférence et une fois au siège de la FFvolley. Les audiences se sont majoritairement déroulées en visioconférence au regard de l'efficacité du traitement des dossiers et de l'organisation des réunions par ce biais.

Sur toute la saison 2022/2023, la Commission fait face à un taux d'absentéisme pour le moment en légère hausse par rapport à la saison passée (environ 54,1 %). Ce taux comprend cependant les personnes étant excusées et les personnes ayant le cas échéant un intérêt à l'affaire qui ne peuvent pas siéger.

ABSENTEISME		
Dates	Présents	Absents
23-sept-22	3	5
07-oct-22	4	4
28-oct-22	4	4
13-déc-22	3	5
10-févr-23	4	4
24-mars-23	4	4
TOTAUX	22	26
		% Absents
		54,1

Par ailleurs, nous notons les éléments suivants :

- La CFA a eu à connaître de 21 dossiers au 7 avril 2023, soit une baisse de 62 % par rapport à la saison sportive dernière, en milieu de saison 2022/2023. La CFA attend d'autres saisines d'ici les prochains jours, et doit statuer sur 5 dossiers, étudiés le 24 mars 2023;
- La CFA a confirmé 7 décisions et infirmé 2 décisions ;
- Les 2 décisions infirmées sont des décisions initialement prises par la Commission Promotion de la LNV ;
- Au total, la CFA a statué sur 5 dossiers émanant de la Commission Promotion de la LNV. Elle attend de plus d'autres saisines de la part des Clubs professionnels à l'encontre des décisions rendues par ladite commission.

	Demandes	Confirmations	Infirmations	Retraits	Irrecevabilité	Autres
Niveau Fédéral						
CFD	2	2				
CFS	5	1		2		2*
CCA						
CCEE						
CME						
CFSR	2	1		1		
Niveau LNV						
Discipline	1	1				
Promotion	5	2	2			1*
Sportive						
Niveau Régional						
CRD	1					1*
CRS						
TOTAUX	16	7	2	3		4

**Décisions confirmées mais modifiées*

***Statués en premier et dernier ressort*

Yanick CHALADAY

Président de la Commission Fédérale d'Appel





SAISON 2022/2023

**COMMISSION D'AIDE ET DE CONTRÔLE
DES CLUBS FÉDÉRAUX**

Président : Benjamin SCHLICKLIN

Membres : Christine LOMBARD / Thierry CHIRON / Philippe MANIEL / Félix MUTIO / Thibault PORTALEZ / Joris ROUGIER / Robert VINCENT

SAISON 2021/2022 – ELEMENTS DEFINITIFS

La CACCF s'est réunie 10 fois au cours de la saison 2021/2022, a participé à la réunion plénière de la DNACG et organisé la formation Objectif Elite.

➤ **Réunion télématique du 10 au 13 septembre 2021**

Deux clubs ont fait des demandes d'augmentation de leur encadrement de masse salariale afin de pouvoir obtenir la qualification de la totalité de leur effectif. La CACCF a fait droit à leur demande et a transmis un avis positif à la CFSR.

➤ **Réunion télématique du 23 au 27 septembre 2021**

Deux clubs ont fait des demandes d'augmentation de leur encadrement de masse salariale afin de pouvoir obtenir la qualification de la totalité de leur effectif. La CACCF a fait droit à leur demande et a transmis un avis positif à la CFSR.

➤ **Réunion par visioconférence du 30 novembre 2021**

La Commission a auditionné deux clubs des championnats Elite :

- LEVALLOIS SPORTING CLUB
- VOLLEY CLUB HARNESIEN.

La Commission a analysé la situation financière de ces clubs ainsi que celle des autres clubs non auditionnés évoluant en championnats Elite. Suite à cette réunion, la Commission a notifié ses préconisations et décisions à l'ensemble des clubs Elite relevant de sa compétence à l'exception du club de RENNES ETUDIANT CLUB.

➤ **Réunion télématique du 22 décembre 2021 au 5 janvier au 2022**

La Commission s'est réunie afin d'analyser le dossier du RENNES ETUDIANTS CLUB et lui notifier ses préconisations et sa décision.

Après sollicitation de la CFSR, la CACCF s'est également prononcée sur une demande d'homologation d'un contrat supplémentaire concernant un club placé sous encadrement de masse salariale. Après étude du dossier et constat de l'absence de dépassement de l'encadrement de la masse salariale qu'elle avait fixé au montant demandé par le club, la CACCF a transmis un avis positif.

➤ **Réunion télématique du 25 au 27 janvier 2022**

La CFSR a sollicité l'avis de la CACCF sur deux demandes d'homologation de nouveaux contrats de travail de la part deux clubs. La CACCF constatant l'absence de dépassement des encadrements de masse salariale qu'elle avait fixé aux montants demandés par les clubs, a transmis des avis positifs.

➤ **Réunion télématique du 21 au 23 février 2022**

La CFSR a sollicité l'avis de la CACCF sur trois demandes d'homologation de nouveaux contrats de travail de la part de trois clubs. La CACCF constatant l'absence de dépassement des encadrements de masse salariale fixés aux montants demandés par chacun des clubs, a transmis des avis positifs.

➤ **Réunion télématique du 21 au 23 février 2022**

Un club a fait une demande d'augmentation de son encadrement de masse salariale afin de régulariser sa situation et pouvoir obtenir la qualification d'un nouveau contrat de travail. Après étude du dossier, la CACCF a fait droit à ses demandes et a transmis une décision accordant le montant de la masse salariale demandée au club ainsi qu'un avis positif à la CFSR.

Au cours de cette réunion, il a également été évoqué le vœu formulé par le club de CONFLANS ANDRESY JOUY le Moutier demandant un allègement du contrôle effectué par la CACCF. La Commission s'est déclarée défavorable à un tel allègement qui engendrerait une perte de transmission d'information rendant soit son contrôle moins efficace, soit des demandes plus importantes de complément d'information ce qui n'allègerait ni le travail des clubs ni le travail de la Commission.

Elle s'est en revanche positionnée en faveur d'une simplification des outils utilisés tout en maintenant le niveau d'information demandé à minima à son niveau actuel.

Réunion plénière de la DNACG du 23 mars 2022

La CACCF a participé à la réunion plénière de la DNACG qui s'est déroulée en présentiel au siège de la Ligue Nationale de Rugby.

Au cours de cette réunion, la CACCF, la CACCP et le Conseil Supérieur ont présenté leur rapport d'activités de la saison 2020/2021. La CACCP a proposé des modifications mineures du règlement DNACG.

Plusieurs sujets ont été abordés dont un projet de méthodes de contrôle communes aux trois commissions afin de rationaliser et stabiliser l'ensemble des décisions rendues par les commissions de la DNACG et ainsi augmenter leur lisibilité et leur compréhension par les clubs contrôlés. La CACCF a clôturé la réunion par la présentation de la première version de son rapport public portant sur les données des clubs de championnat Elite portant sur les saisons 2018/2019 et 2019/2020.

➤ **Réunion par visioconférence du 1^{er} au 2 juin 2022**

La Commission a auditionné deux clubs des championnats Elite :

- ETUDIANT CLUB ORLEANAIS
- BEAUVAIS OISE UNIVERSITE CLUB.

La Commission a analysé la situation financière de ces clubs ainsi que celle des autres clubs non auditionnés évoluant en championnats Elite. Suite à cette réunion, la Commission a décidé de reporter ses délibérations concernant l'ETUDIANT CLUB ORLEANAIS et a notifié ses préconisations et décisions à l'ensemble des autres clubs Elite relevant de sa compétence.

➤ **Réunion par visioconférence du 21 juin 2022**

La Commission s'est réunie afin d'analyser la situation financière de l'ETUDIANT CLUB ORLEANAIS. Suite à cette réunion, la Commission a notifié ses préconisations et décisions audit Club relevant de sa compétence.

➤ **Réunion télématique du 21 au 27 juillet 2022**

La Commission s'est réunie afin d'analyser le dossier du MAIZIERES AC VOLLEY-BALL et lui notifier ses préconisations et sa décision.

Rapport CACCF 2020/2021

La CACCF a publié son premier rapport reprenant les éléments 2018/2019 et 2019/2020. L'objectif de ce rapport est de permettre aux clubs évoluant ou accédant aux championnats Elite de disposer d'un maximum d'informations et de leurs donner des éléments de négociations vis-à-vis de leur collectivités territoriales, partenaires, mécènes... La Commission a eu plusieurs retours positifs de la part de clubs Elite.

Il est prévu de sortir un rapport par saison afin de permettre aux clubs de disposer des données les plus à jour possible.

Concernant le rapport 2020/2021 en cours de réalisation, la Commission se heurte à la difficulté d'obtention des informations adéquates de la part des clubs relégués en fin de saison 2019/2020 en championnats de Nationale 2. Ces relégations sont au nombre de quatre par division.

Il est important que la Commission puisse disposer des budgets définitifs de l'ensemble des clubs sans quoi le rapport perdra en pertinence et ce d'autant plus que les clubs relégués ont généralement des budgets moins importants que les autres clubs.

Formation « Objectif Elite » du 1^{er} avril 2022

La formation n'a pas pu avoir lieu depuis sa première organisation le 29 mars 2019, en raison des difficultés liées à la pandémie de la Covid-19 sur ces deux saisons.

S'il était prévu dans un premier temps de faire cette formation en présentielle au siège de la FFvolley en raison de la complexité du sujet et de la durée de la formation, il a été finalement décidé de la dispenser par visioconférence afin d'optimiser la participation des clubs. La formation a donc été organisée auprès des clubs potentiellement accédant aux championnats Elite au terme de la saison 2021/2022 le 1^{er} avril 2022 de 14h00 à 18h00.

Les objectifs de cette formation étaient de :

- Présenter la DNACG dans son ensemble, ses rôles, ses missions...
- Présenter le calendrier des différentes échéances DNACG ;
- Présenter et expliquer en détails les budgets EXCEL qui leurs sont demandés.

Objectifs pour la saison prochaine

La Commission entend poursuivre son aide aux clubs tout en effectuant sa mission légale et règlementaire de contrôle.

Elle va également se rapprocher de la CACCP afin d'étudier la possibilité d'une modification commune de la forme des documents demandés lors de leurs différentes échéances, notamment concernant les fichiers Excel des budgets prévisionnels.

SAISON 2022/2023 – ELEMENTS ARRETES AU 7 AVRIL 2023

La CACCF s'est réunie dix fois au cours de la saison 2022/2023, a participé à la réunion plénière de la DNACG et organisé la formation Objectif Elite.

➤ **Réunion télématique du 9 septembre 2022**

La Commission s'est réunie afin d'analyser le dossier du UGS ROYAN/STE OCEAN VB et lui notifier ses préconisations et sa décision.

➤ **Réunion télématique du 22 au 23 septembre 2022**

Deux clubs ont fait des demandes d'augmentation de leur encadrement de masse salariale afin de pouvoir obtenir la qualification de la totalité de leur effectif. La CACCF a fait droit à la demande d'un club et a transmis un avis positif à la CFSR, et a également rejeté la demande d'un club et par conséquent a transmis un avis négatif à la CFSR.

➤ **Réunion télématique du 25 au 27 janvier 2022**

La CFSR a sollicité l'avis de la CACCF sur une demande d'homologation d'un nouveau contrat de travail de la part d'un club. La CACCF constatant l'absence de dépassement de l'encadrement de masse salariale qu'elle avait fixé au montant imposé au club, a transmis un avis positif.

➤ **Réunion télématique du 3 au 4 novembre 2022**

La CFSR a sollicité l'avis de la CACCF sur deux demandes d'homologation de nouveaux contrats de travail de la part deux clubs. La CACCF constatant l'absence de dépassement des encadrements de masse salariale qu'elle avait fixé aux montants demandés par les clubs, a transmis des avis positifs.

➤ **Réunion télématique du 18 au 21 janvier 2022**

La CFSR a sollicité l'avis de la CACCF sur une demande d'homologation d'un nouveau contrat de travail de la part d'un club. La CACCF constatant l'absence de dépassement de l'encadrement de masse salariale qu'elle avait fixé au montant imposé au club, a transmis un avis positif.

➤ **Réunion par visioconférence du 29 au 30 novembre 2022**

La Commission a auditionné trois clubs des championnats Elite :

- ETUDIANT CLUB ORLEANAIS
- SENS VOLLEY 89
- MUNICIPAL OLYMPIQUE DE MOUGINS.

La Commission a analysé la situation financière de ces clubs ainsi que celle des autres clubs non auditionnés évoluant en championnats Elite. Suite à cette réunion, la Commission a notifié ses préconisations et décisions à l'ensemble des clubs Elite relevant de sa compétence à l'exception du club de ISTRES PROVENCE VOLLEY.

➤ **Réunion télématique du 20 décembre 2022**

La Commission s'est réunie afin d'analyser le dossier de ISTRES PROVENCE VOLLEY et lui notifier ses préconisations et sa décision.

➤ **Réunion télématique du 19 janvier 2023**

Un club a fait une demande d'augmentation de son encadrement de masse salariale afin de se conformer aux préconisations indiquées dans la décision de la CACCF prise lors de sa réunion du 29-30 novembre 2022 et obtenir l'avis de la CACCF pour une demande d'homologation d'un nouveau contrat de travail. La CACCF a fait droit à sa demande et a transmis un avis positif à la CFSR.

➤ **Réunion télématique du 23 janvier 2023**

La CFSR a sollicité l'avis de la CACCF sur une demande d'homologation d'un nouveau contrat de travail de la part d'un club. La CACCF constatant l'absence de dépassement de l'encadrement de masse salariale qu'elle avait fixé au montant imposé au club, a transmis un avis positif.

➤ **Réunion télématique du 23 au 27 février 2023**

Un club a réalisé une demande d'augmentation de son encadrement de masse salariale afin de se conformer aux préconisations indiquées dans la décision de la CACCF prise lors de sa réunion du 29-30 novembre 2022. La CACCF a fait droit à sa demande.

Un troisième club a effectué une demande d'augmentation de son encadrement de masse salariale afin de se conformer également aux préconisations indiquées dans la décision de la CACCF prise lors de sa réunion du 29-30 novembre 2022 et obtenir l'avis de la CACCF pour une demande d'homologation d'un nouveau contrat de travail. La CACCF a fait droit à sa demande et a transmis un avis positif à la CFSR.

Un second club a fait une demande d'augmentation de son encadrement de masse salariale afin de pouvoir obtenir un nouveau contrat de travail. La CACCF a fait droit à la demande du club et a transmis un avis positif à la CFSR.

Après sollicitation de la CFSR, la CACCF s'est également prononcée sur une demande d'homologation d'un contrat supplémentaire concernant un club placé sous encadrement de masse salariale. Après étude du dossier et constat de l'absence de dépassement de l'encadrement de la masse salariale qu'elle avait fixé au montant demandé par le club, la CACCF a transmis un avis positif.

Réunion plénière de la DNACG du 10 mars 2023

La CACCF a participé à la réunion plénière de la DNACG qui s'est déroulée en présentiel et en visioconférence au siège de la Ligue Nationale de Rugby.

Au cours de cette réunion, la CACCF a présenté les critères de financiers de la Licence Club. Ensuite, les deux commissions de première instance de la DNACG, la CACCF et la CACCP ont présenté des modifications règlementaires à effectuer sur le règlement DNACG.

La CACCF, la CACCP et le Conseil Supérieur ont présenté leur rapport d'activités de la saison 2021/2022.

Rapport CACCF 2021/2022

Il était prévu de sortir un rapport par saison afin de permettre aux clubs de disposer des données les plus à jour possible.

Cependant, concernant le rapport 2020/2021, la Commission n'a pas pu le publier car elle s'est heurté à la difficulté d'obtention des informations adéquates de la part des clubs relégués en fin de saison 2019/2020 en championnats de Nationale 2. Ces relégations sont au nombre de quatre par division.

Il est important que la Commission puisse disposer des budgets définitifs de l'ensemble des clubs sans quoi le rapport perdra en pertinence et ce d'autant plus que les clubs relégués ont généralement des budgets moins importants que les autres clubs.

Les informations ayant été entièrement recueillis pour la saison 2021/2022, le rapport de la CACCF pour la saison 2021/2022 est en cours de rédaction et sortira au mois d'avril/mai.

Formation « Objectif Elite » du 13 avril 2023

S'il était prévu dans un premier temps de faire cette formation en présentielle au siège de la FFvolley en raison de la complexité du sujet et de la durée de la formation, il a été finalement décidé de la dispenser par visioconférence afin d'optimiser la participation des clubs.

Cette formation est donc organisée auprès des clubs potentiellement accédant aux championnats Elite au terme de la saison 2022/2023 et également auprès des clubs actuellement présents au sein des championnats Elite de la saison 2022/2023. Cette formation a été ouverte à l'ensemble des clubs en raison du retour et du souhait partagés desdits clubs de pouvoir participer à celle-ci et à bénéficier d'une aide sur la compréhension des attentes de la CACCF.

La formation est donc organisée le 13 avril 2023 de 9h00 à 13h00.

Les objectifs de cette formation sont de :

- Présenter la DNACG dans son ensemble, ses rôles, ses missions...
- Présenter le calendrier des différentes échéances DNACG ;
- Présenter et expliquer en détails les budgets EXCEL qui leurs sont demandés.

Objectifs pour la saison prochaine

La Commission entend poursuivre son aide aux clubs tout en effectuant sa mission légale et réglementaire de contrôle.

Benjamin SCHLICKLIN

Président de la CACCF



SAISON 2022/2023 RAPPORT D'ACTIVITE

DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA DNACG

Président : Jacques LAGNIER

Membres (2021-2024) : Sabine FOUCHER / Philippe LAMOTTE / Michel LEGER / Marc LE NERRANT / Laurent MOREUIL / Hubert TUILLIER

SAISON 2021/2022 (définitif)

Le Conseil Supérieur s'est réuni trois fois au cours de la saison 2021/2022 en formation d'appel et a participé à la réunion plénière de la DNACG.

➤ **Réunion par visioconférence le 13 janvier 2022**

Le Conseil Supérieur s'est réuni pour statuer sur les appels formés par sept clubs à l'encontre des décisions rendues le 21 décembre 2021 par la Commission d'Aide et de Contrôle des Clubs Professionnels et la Commission d'Aide et de Contrôle des Clubs Fédéraux.

Après avoir entendu les arguments de six clubs et étudié la demande d'appel d'un septième club, les décisions ont donné lieu à :

- 1 décision d'irrecevabilité ;
- 3 confirmation partielle ;
- 3 infirmations.

Réunion plénière de la DNACG du 23 mars 2022

Le Conseil Supérieur a participé à la réunion plénière de la DNACG qui s'est déroulée en présentiel au siège de la Ligue Nationale de Rugby.

Au cours de cette réunion, la CACCF, la CACCP et le Conseil Supérieur ont présenté leur rapport d'activités de la saison 2020/2021. La CACCP a proposé des modifications à la marge du règlement DNACG concernant l'annexe 2.

Plusieurs sujets ont été abordés dont un projet de méthodes de contrôle communes aux trois commissions afin de rationaliser et stabiliser l'ensemble des décisions rendues par les commissions de la DNACG et ainsi augmenter leur lisibilité et leur compréhension par les clubs contrôlés. La CACCF a clôturé la réunion par la présentation de la première version de son rapport public portant sur les données des clubs de championnat Elite portant sur les saisons 2018/2019 et 2019/2020.

➤ **Réunion en présentiel et par visioconférence le 12 juillet 2022**

Le Conseil Supérieur s'est réuni pour statuer sur les appels formés par huit clubs à l'encontre des décisions rendues le 24 juin 2022 par la Commission d'Aide et de Contrôle des Clubs Professionnels et celles rendues le 17 juin 2022 par la Commission d'Aide et de Contrôle des Clubs Fédéraux.

Après avoir entendu les arguments des huit clubs, les décisions ont donné lieu à :

- 1 confirmation ;
- 1 confirmation partielle ;
- 6 infirmations.

➤ **Réunion en présentiel et par visioconférence le 21 juillet 2022**

Le Conseil Supérieur s'est réuni pour statuer sur les appels formés par deux clubs à l'encontre d'une décision rendue le 24 juin 2022 par la Commission d'Aide et de Contrôle des Clubs Professionnels et une rendue le 17 juin 2022 par la Commission d'Aide et de Contrôle des Clubs Fédéraux.

Après avoir entendu les arguments des deux clubs, les décisions ont donné lieu à :

- 2 confirmations partielles.

SAISON 2021/2022 (arrêtée au 7 avril 2023)

Au début du mois d'avril, le Conseil Supérieur s'est réuni quatre fois au cours de la saison 2022/2023 en formation d'appel et a participé à la réunion plénière de la DNACG.

➤ Réunion par visioconférence le 4 octobre 2022

Le Conseil Supérieur s'est réuni pour statuer sur l'appel formé par un club à l'encontre d'une décision rendue le 23 septembre 2022 par la Commission d'Aide et de Contrôle des Clubs Fédéraux.

Après avoir entendu les arguments du club, la décision a donné lieu à :

- 1 mise en délibéré.

➤ Réunion par visioconférence le 12 octobre 2022

Le Conseil Supérieur s'est réuni une seconde fois pour statuer sur l'appel formé par un club à l'encontre d'une décision rendue le 23 septembre 2022 par la Commission d'Aide et de Contrôle des Clubs Fédéraux.

La décision a donné lieu à :

- 1 confirmation.

➤ Réunion par visioconférence le 11 janvier 2023

Le Conseil Supérieur s'est réuni pour statuer sur l'appel formé par deux clubs à l'encontre des décisions rendues le 20 décembre 2022 par la Commission d'Aide et de Contrôle des Clubs Professionnels.

Après avoir entendu les arguments des clubs, les décisions ont donné lieu à :

- 1 confirmation ;
- 1 confirmation partielle.

➤ Réunion en présentiel et par visioconférence du 17 au 18 janvier 2023

Le Conseil Supérieur s'est réuni pour statuer sur l'appel formé par douze clubs à l'encontre des décisions rendues le 20 décembre 2022 par la Commission d'Aide et de Contrôle des Clubs Professionnels et celles rendues le 13 décembre 2022 par la Commission d'Aide et de Contrôle des Clubs Fédéraux.

Après avoir entendu les arguments des clubs, les décisions ont donné lieu à :

- 5 confirmations ;
- 7 confirmations partielles.

Réunion plénière de la DNACG du 23 mars 2022

Le Conseil Supérieur a participé à la réunion plénière de la DNACG qui s'est déroulée en présentiel et en visioconférence au siège de la Ligue Nationale de Rugby.

Au cours de cette réunion, la CACCP a présenté les critères de financiers de la Licence Club. Ensuite, les deux commissions de première instance de la DNACG, la CACCF et la CACCP ont présenté les modifications réglementaires à effectuer sur le règlement DNACG.

La CACCF, la CACCP et le Conseil Supérieur ont présenté leur rapport d'activités de la saison 2021/2022.

Jacques LAGNIER

Président du Conseil Supérieur





SAISON 2022/2023

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMISSION MIXTE D'ETHIQUE

Présidente : Mathilde REGGIO

Membres (2021/2024) : Lise RAISSAC / Jean-Louis LARZUL / Georges GUILLET.

Pour rappel, la Commission Mixte d'Éthique est une commission gérée et constituée par la FFvolley et la LNV en commun.

Sur les réunions :

Depuis sa création en 2018, la Commission Mixte d'Éthique s'est réunie seize fois et a utilisé à chaque fois des moyens de réunions à distance.



(*) La saison 2022/2023 n'est pas encore terminée.

Sur les avis rendus :

Conformément à la Charte d'Éthique et de Déontologie, la Commission Mixte d'Éthique a rendu vingt avis depuis sa création et le nombre augmente régulièrement tous les ans.

	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023*	Totaux
Nombre d'avis rendus	2	2	4	7	4	1	20
Qui concerne la FFvolley	1	2	3	7	2	0	15
Qui concerne la LNV	1	0	1	0	2	1	5
Décisions de saisine	0	1	0	4	3	1	9
Décisions sans suite	2	0	4	3	1	0	10
Retrait de saisine	0	1	0	0	0	0	1

L'avis rendu durant la saison 2022/2023 a abouti à une décision de saisine de la Commission Fédérale de Discipline de la FFvolley.

(*) La saison 2022/2023 n'est pas encore terminée et deux dossiers sont en cours de traitement.

Mathilde REGGIO

Présidente de la Commission Mixte d'Éthique



SAISON 2022/2023

**RAPPORT D'ACTIVITE
CELLULE FEDERALE CONTRE LES
VIOLENCES SEXUELLES**

Président : Serge CAYRON

Membres (2021/2024) : Dominique SPINOSI, Delphine SELLAM GRIGUER, Jean-Claude FAIVRE

La Cellule Fédérale contre les violences sexuelles a été créée suite à la politique fédérale de prévention et de lutte contre les violences sexuelles dans le volley votée par l'assemblée générale de juin 2020.

En décembre 2020, le Conseil d'administration a mis en place cette commission ad hoc nommée « cellule » afin de répondre à un enjeu majeur du monde du sport, c'est-à-dire la protection de l'intégrité physique et morale des licenciés et des pratiquants.

L'activité de la Cellule suit les procédures fixées par le Conseil d'administration et exerce ses attributions en toute confidentialité.

La Cellule a compétence pour :

- Recevoir et traiter les signalements de violences sexuelles transmis à la FFvolley, ainsi que le résultat des contrôles sur l'honorabilité via le correspondant fédéral auprès du Ministère en charge des sports.
- Assurer le suivi des dossiers de violences sexuelles au sein de la FFvolley ;
- Rendre un avis consultatif sur la politique et le plan de prévention et de lutte contre les violences sexuelles de la FFvolley ;
- Proposer toutes modifications statutaires ou réglementaires à la Commission Fédérale des Statuts et des Règlements relatives au traitement des violences sexuelles au sein de la FFvolley.

Dans ce cadre la Cellule peut saisir la commission de discipline permettant l'ouverture d'une procédure et une instruction.

Pour le suivi des dossiers quotidien et le secrétariat, la Cellule est accompagnée par le service juridique et le référent violence sexuelle et contrôle d'honorabilité de la Fédération.

Ces acteurs travaillent également avec le ministère en charge des sports et la cellule ministérielle dédiée (SIGNAL SPORT).

Pour rappel, la FFvolley a mis en place une adresse email dédiée permettant à toutes personnes de signaler tout comportement inapproprié relatif aux violences sexuelles et/ou sexistes, ainsi qu'une page dédiée sur son site internet officiel permettant le partage d'information sur le sujet.

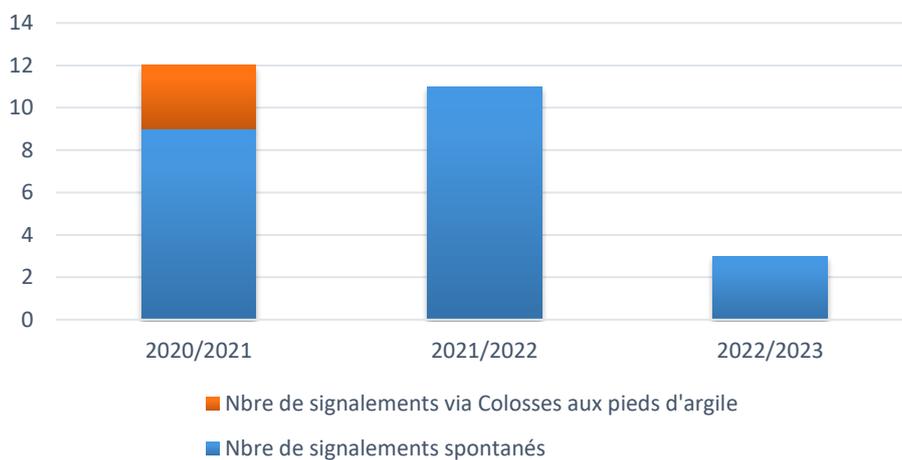
<http://www.ffvb.org/113-37-1-Lutte-contre-les-Violences>
signal-violences@ffvb.org

Quelques statistiques

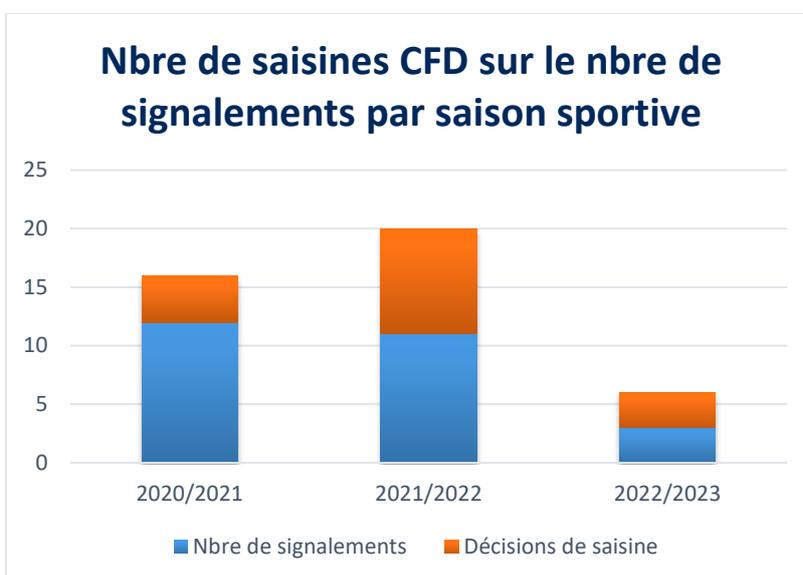
(Arrêté au 7 avril 2023 pour la saison 2022/2023)

→ Pour la saison sportive 2022/2023, le nombre de signalement est de 3 au 7 avril 2023.

Type de signalements par saison sportive



Nbre de saisines CFD sur le nbre de signalements par saison sportive



(!) La saison 2022/2023 n'est pas encore terminée, les chiffres présentés ont été arrêtés au 7 avril 2023.

Le président de la Cellule Fédérale contre les Violences Sexuelles tient à remercier les membres de cette commission et l'excellente collaboration de Madame Laurie FELIX et de Monsieur Alex DRU.

Par ailleurs, la Cellule Fédérale contre les Violences Sexuelles s'interroge quant au devenir des personnes suspendues disciplinairement à la FFvolley souhaitant intégrer une autre fédération.

Serge CAYRON

Président de la Cellule Fédérale contre les violences sexuelles



SAISON 2022/2023

**RAPPORT D'ACTIVITE DE LA
COMMISSION FEDERALE MEDICALE**

La commission médicale fédérale nationale se réunit en visioconférence le 18 avril 2023

A- Suivi Médical Réglementaire SHN

1- Conditions et moyens techniques

a- Logistique FFVB

L'organisation mise en place fonctionne correctement avec un secrétariat présent au siège fédéral et le médecin délocalisé qui supervise le suivi.

Les médecins en charge des équipes masculine et féminine ont pu mettre en place le suivi des joueurs et joueuses des équipes nationales séniors grâce à leur anticipation et leur collaboration avec les entraîneurs nationaux.

b- Logiciel Askamon

Le logiciel (Askamon) est en place et donne satisfaction. Il concerne, pour le moment, les joueurs et joueuses inscrits sur les listes ministérielles et intègre progressivement les jeunes appartenant aux CFC des clubs pro et les membres de l'équipe paravolley.

2- Suivi médical des athlètes.

Chaque équipe, que ce soit un pôle ou une équipe nationale, dispose d'un médecin attitré chargé du suivi longitudinal et du suivi traumatique assisté d'un kinésithérapeute.

Le bilan annuel est dressé pour les collectifs nationaux.

Le bilan dentaire est celui qui procure le plus de difficultés :

Pour les jeunes nous demandons à ce qu'il soit effectué avant l'entrée en pôle ou en CFC dans le cadre familial. Nous insistons particulièrement sur le suivi psychologique des joueurs et joueuses mineures.

Nous rencontrons toujours des difficultés pour récupérer les examens des joueurs sur liste évoluant en France en LNV (pourtant ils doivent avoir réalisés les examens demandés selon le protocole LNV).

B- Encadrement sanitaire des équipes de France

-Coordination médicale :

Pour les masculins le Dr J. Laffond, pour les féminines le Dr M. Groc l'assurent ainsi que le Dr S. Bidot Maurant pour le volley assis. La DTN se charge de la coordination mais un représentant pourrait la décharger de cette lourde tâche.

90% des professionnels de santé contractualisent avec la FFVolley via un CDD. Le reste des interventions sont contractualisées via un CDI ou des notes d'honoraires.

-Nous souhaitons qu'un kinésithérapeute et un médecin accompagnent les équipes lors de tous leurs déplacements à l'étranger. Lors des actions en France, pour des raisons financières, cela n'est pas toujours possible. Nous privilégions la présence du kinésithérapeute mais pas le médecin de manière systématique.

-Les dispositions sanitaires variables selon les régions du monde nécessitent d'être très vigilant sur la couverture vaccinale et la surveillance sanitaire des équipes voyageant.

-Fourniture du matériel nécessaire à l'encadrement des équipes en respectant les choix de l'équipe médicale.

-Une information sur le dopage a été fournie lors de tous les rassemblements des sélections (par l'intermédiaire de l'encadrement médical) ainsi qu'une validation du programme de la FIVB pour les internationaux.

Pour les pôles un programme de prévention est proposé en utilisant celui de l'AMA et de l'AFLD (ADEL)

C- Relations Médicales avec les Clubs –LNV

- Le suivi médical des jeunes présents dans les centres de formation des clubs pro et des joueurs professionnels est calqué sur celui des pôles et le médecin chargé du suivi des SHN à la FFVB est chargé (en accord avec la commission médicale de la LNV) d'en assurer le suivi. Cela vient en plus de ses responsabilités sur le suivi des SHN. Une plus grande rigueur est nécessaire dans ce suivi médical car tous les dossiers ne sont pas envoyés à la fédération.

Nous insistons sur l'importance du suivi psychologique notamment chez les joueurs et joueuses mineurs en CFC.

-Le développement des relations pour la coordination médicale FFVB-LNV est indispensable à la mise en place d'une vraie politique de détection précoce et de prévention des anomalies médicales, des surmenages physiques ou physiologiques et des blessures. Nous proposons (comme c'est le cas dans d'autres fédérations) qu'un athlète qui n'est pas à jour de son suivi médical ne puisse pas être sélectionné.

Dans un premier temps il serait bon de rendre obligatoire (sous peine de sanction pour le club) la transmission de l'ECG et de l'Echocardiographie pour les joueurs français de la ligue professionnelle. Et ce dans le but de remplir les obligations du SMR.

Double intérêt : récupérer les résultats plus facilement au moment des regroupements des internationaux, et aussi mieux structurer les clubs pros sur le plan médical.

D- Règlement médical fédéral

- Le règlement est adapté aux nouvelles dispositions ministérielles. Nous maintenons la périodicité actuelle des certificats médicaux d'absence de contre-indication (avec utilisation du questionnaire de santé entre temps).
- Une procédure particulière est mise en place pour la délivrance de licence aux personnes transgenres. En accord avec la commission des statuts et règlements 3 cas ont été traités pour de jeunes mineurs cette saison.
- Pour les licences arbitres demandant un examen de l'acuité visuelle, le certificat peut suivre la procédure habituelle. Mais pour les personnes ne souhaitant suivre cette voie il est possible de transmettre le certificat sous pli fermé au médecin fédéral national à la fédération et celui-ci se chargera de valider ce certificat auprès des organes compétents de la fédération.
- **Le triple surclassement** n'existe pas au sein de la FFvolley. Des exceptions au niveau national sont possibles et il existe des pilotes pour une mise en place régionale d'une autorisation de triple surclassement dans certaines ligues. Nous sommes toujours à la disposition des ligues qui souhaiteraient le mettre en place.

Pour les fiches C régionales le médecin l'ayant rédigée et assurant le suivi médical du jeune athlète doit remplir une fiche A en milieu de saison.

Cette procédure devrait concerner une dizaine de jeunes par région... Attention à certaines dérives qui ne concerneraient pas des jeunes à fort potentiel !!!

Pour tous ces triples surclassements, il est nécessaire que les dossiers techniques soient renforcés.

-Pour la saison actuelle le médecin fédéral a validé :

38 triples surclassements nationaux fédéraux

73 fiches B pour la FFvolley et la ligue ne disposant pas de médecin.

E- Sport Santé

La commission médicale s'associe à la mise en place d'action visant au développement d'actions « Sport Santé » au sein de la fédération avec la responsable de la DTN (Chrystel Bernou) et la commission fédéral Sport Santé.

Il est nécessaire de renforcer l'accompagnement médical de ce secteur et toutes les « bonnes volontés » seront les bienvenues.

F- Informations sur la prévention et la lutte antidopage :

La prévention reste au niveau de la fédération : Un plan fédéral de prévention du dopage est mis en place. Il est fait pour les athlètes, les jeunes et l'entourage sportif et familial. Des adaptations seront nécessaires en suivant les recommandations de l'AFLD

L'AFLD (Agence Française de Lutte contre le Dopage) met à disposition une plateforme de formation et évaluation des connaissances (ADEL).

Les recommandations sont :

- Obligation pour tous les athlètes soumis au SMR de fournir un certificat de participation au programme antidopage soit de la FIVB, soit de l'AFLD.
- intégration au label Club Formateur d'un item Prévention du Dopage pour les clubs dont une partie des licenciés fournissent le certificat de l'AFLD.

Pour 2023 :

- Continuer à travailler avec les médecins fédéraux et directeurs médicaux des fédérations de Basket et Hand sur les spécificités de l'encadrement médical de nos sports respectifs.
- Connaître le plus tôt possible les programmes et le budget afin de permettre aux différents staffs médicaux de se coordonner et d'assurer un encadrement satisfaisant tout en respectant les accords financiers pris.
- Mise en place d'un nouveau protocole par le médecin référent (Dr Joffrey Cohn) chargé du Suivi Médical Réglementaire des SHN et des Centres de Formation des clubs professionnels. Les médecins localement doivent être impliqués pour rentrer les données que ce soit au niveau des pôles, des équipes nationales ou des clubs professionnels (en lien avec la LNV). Extraction de statistiques permettant de mobiliser ces différents acteurs.
- Mise à disposition du matériel médical nécessaire à l'encadrement des équipes nationales en fonction des besoins.
- Réunion de la commission médicale pour permettre aux équipes médicales encadrant les équipes nationales de présenter le bilan de leur saison, coordonner les actions et le suivi et préparer la saison internationale suivante.

Richard GOUX
Président de la CFM



SAISON 2022/2023

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMISSION FEDERALE VOLLEY ASSIS

MEMBRES DE LA COMMISSION

Présidente : Isabelle COLLOT
 Secrétaire : Flore PERARD
 CTN chef de projet : Chrystel BERNOU

Membres :

- Sarah ARISS
- Maxime CHOUETTE
- Laurent DANIEL (CS)
- Philippe DAUCHEL
- Olivier LEGRAND
- Jean-François RYELANDT
- Isaline SAGER-WEIDER

Invités réguliers :

- Quentin DOLO (Chargé de mission volley assis)
- Dominique DUVIVIER (Entraîneur EDF Masculine)
- Florian FOULQUIER (Entraîneur EDF Féminine)
- Sylvanie LOGELLO (Capitaine EDF Féminine)
- Jocelyn TRUCHET (Capitaine EDF Masculine)

INTEGRATION DE COMMISSIONS

Trois membres de la CFVA ont intégré trois commissions de la FF Volley dans le but de représenter la discipline volley assis au même niveau que le Beach et le Volleyball, surtout au niveau sportif (calendrier des compétitions).

- Commission développement : Quentin DOLO
- Commission arbitrage : Philippe DAUCHEL
- Commission sportive : Laurent DANIEL

La commission se félicite de la collaboration constructive et de l'aide des membres des autres commissions.

LICENCIES

285 licences compétition para-volley assis pour la saison 2022-2023.

Historique et évolution des licences :

Lors de la saison 2017-2018, le nombre de licences para-volley assis s'élevait à 60 licences.

- 113 licences para-volley assis pour la saison 2018-2019
- 124 licences para-volley assis pour la saison 2019-2020
- 108 licences para-volley assis pour la saison 2020-2021
- 264 licences para-volley assis pour la saison 2021-2022

CLUBS

83 clubs ayant une affiliation type volley assis pour la saison 2022-2023.
 35 clubs délivrent pour la saison 2022-2023 des licences para-volley assis.

Historique et évolution des clubs :

Lors de la saison 2017-2018, 15 clubs ont délivré des licences para-volley assis.

- 21 clubs ont délivré des licences para-volley assis pour la saison 2018-2019
- 24 clubs ont délivré des licences para-volley assis pour la saison 2019-2020
- 26 clubs ont délivré des licences para-volley assis pour la saison 2020-2021
- 30 clubs ont délivré des licences para-volley assis pour la saison 2021-2022

COMPETITIONS NATIONALES

Challenge France 4x4 Volley Assis

- Le Challenge France 2021-22 a connu un franc succès avec
 - o 10 étapes (10 lieux) + 1 Finales
 - o 18 clubs engagés
 - o 34 équipes
 - o + de 240 joueurs et entraîneurs dont 38 % de personnes classifiées
 - o Vainqueur : VB NANTES
- Le Challenge France 2022-2023 a été remanié
 - o 6 étapes (6 lieux) + 1 Finales
 - o 18 clubs engagés
 - o 26 équipes

Championnat National 6x6 Volley Assis

Un Championnat de France en 6x6 a été organisé pour la première fois de son histoire pour la saison 2022-2023 avec :

- o 6 journées de championnats
- o 3 lieux différents sur chaque journée
- o 9 équipes engagées
- o 72 matchs de programmés
- o 16 matchs par équipe
- o 1 titre de Champion de France délivré

Le volley assis a également intégré en 2022 le Règlement Général des Epreuves Sportives (RGES), permettant à ce championnat de France de devenir une compétition nationale à part entière.

Coupe de France 6x6 Volley Assis

Après l'intronisation de tournois 6x6 nationaux sur la saison passée, la Coupe de France a quant à elle été reconduite pour cette saison à Poitiers les 27 et 28 mai 2023.

La Coupe de France 2022 a eu lieu à Orléans les 04 et 05 juin avec 9 équipes en lice qui se sont affrontés sur un tournoi sur 2 jours. Vainqueur : CAEN VOLLEY-BALL.

CLASSIFICATION NATIONALE

2 classificateurs nationaux (deux kinésithérapeutes formés depuis Sept 2018 – ARISS Sarah - et Mars 2022 – AURIACOMBE Antoine)

Application du code de classification national sur le Challenge France Volley Assis, la Coupe de France 6x6 et le Championnat de France 6x6.

Afin d'être classifié, un(e) joueur(e) doit présenter une déficience ou un handicap éligible et doit remplir les critères minimums d'éligibilité.

Les critères d'éligibilité retenus pour le Challenge France Volley Assis sont :

- Déficience d'un membre : amputation, etc.
- Importante perte de force musculaire

- Importante perte d'amplitude articulaire
- Personne à mobilité réduite importante
- Déficience mentale

Les critères d'éligibilité retenus pour les épreuves de Volley Assis 6x6 sont :

- Déficience d'un membre : amputation, etc.
- Importante perte de force musculaire
- Importante perte d'amplitude articulaire
- Personne à mobilité réduite importante

Attention : La douleur et la déficience mentale ne sont pas des critères éligibles pour toutes les épreuves de volley assis.

- Challenge France :

L'équipe doit présenter 1 personne classifiée. Au moins une personne classifiée doit rester obligatoirement sur le terrain pendant la durée d'un set entier minimum par match, même si ce dernier ne dure qu'un set.

- Coupe de France 6x6 et Championnat France 6x6 :

Pour les épreuves de Volley Assis 6x6, chaque équipe doit comporter au minimum deux joueurs classifiés : 2 joueurs classifiés présents en permanence sur le terrain pour le Championnat, 1 joueur classifié présent en permanence sur le terrain pour la Coupe de France.

Classifications effectuées pour les compétitions nationales : classification de 12 joueurs et joueuses

- 7 joueurs(es) classifiés
- 5 joueurs(es) non-classifiés

Modalités

- 2 joueurs(es) : classification en présentiel avec examen clinique et étude du dossier en stage EDF
- 7 joueurs(es) : Envoi de la fiche de classification avec étude du dossier
- 3 joueurs(es) : Étude du dossier et examen clinique en visioconférence et appel téléphonique

Séminaire de classification : Organisé à Issy-les-Moulineaux. Il était initialement prévu en février 2022 mais il a été annulé à cause d'un nombre insuffisant de participants.

EQUIPES DE FRANCE - VOLLEY ASSIS

Equipe de France Masculine

- 27 jours de stages dont celui de mars à HOFFENHEIM (ALL) (4-6/03/22) et celui du (20-22/05/22) avec l'équipe de GRANDE BRETAGNE à Vichy.
- Intégration dans le staff d'un scout (Jordane COSTE) en juillet 2022 pour la Bronze Nations League
- Participation à 4 compétitions officielles,
 - o Bronze Nations League à LYON (FRA) - 17-19/09/2021 classé 2ème sur 3 équipes
 - o Championnat d'Europe à KEMER (TUR) - 16-24/10/2021 classé 16ème sur 16 équipes
 - o Bronze Nations League à LYON (FRA) - 8-10/07/2022 classé 3ème sur 4 équipes
 - o Championnat d'Europe B à ROUEN (FRA) - 15-17/12/2023 classé 7ème sur 8 équipes
- Participation à 1 tournoi (5ème sur 10 équipes à PRAGUE (CZE) du 18-19/06/2022) et 1 match d'exhibition au PARIS VOLLEY à l'invitation du PUC en ouverture d'un match de Ligue AM
- Pas d'objectif sportif atteint cependant, intégration et augmentation des potentiels sélectionnables pour PARIS 2024.
- 14 rencontres officielles disputées pour 2 victoires et 10 rencontres amicales contre des équipes étrangères (de clubs Tchèques, Allemands, Polonais et les sélections de Grande Bretagne et de Tchéquie).

STAFF

Dominique DUVIVIER (entraîneur principal)
 Yohann ESCALA (entraîneur adjoint)
 Maxime CHOUETTE (entraîneur adjoint)
 Jordane COSTE (statisticien)
 Sarah ARISS (kinésithérapeute)
 Sylvie BIDOT-MAURANT (médecin)
 Chrystel BERNOU (manager)

JOUEURS

Guillaume DUCROCQ
 Cyrille CHAHBOUNE
 Gildas GUIHENEUF
 Thibault LEFRANCOIS
 Damien ROGET

Jean-Christophe RAMBEAU
 Mamadou BAH
 Matthieu JAGU
 Benjamin PILLERAULT
 Benjamin LACROIX-DESMAZE

Jocelyn TRUCHET
 Samou SOUMAORO
 Thomas LARONCE
 Mickaël GAGLIARDI
 Romain WOLNIEWICZ

Equipe de France Féminine

- Les stages : Un nombre de joueuses stables lors des regroupements malgré trois départs. Le groupe se réunit à 10 ou 11 joueuses à chaque fois.

6 stages en 2022 : avec 5 au CREPS de Vichy (4-6 mars, 8-10 avril, 30 septembre au 02 octobre, 10-13 novembre et 09-11 décembre) et 1 au Pays-Bas: 25-28 août.

3 stages en 2023 (jusqu'en mars) : 6-8 janvier, 3-5 février, 17-19 mars.

Les points positifs : La continuité de l'accueil au CREPS de Vichy avec un accompagnement appréciable sur le testing et la préparation physique ainsi qu'un partenariat avec l'équipe des Pays-Bas constructif.

Les points négatifs : Le départ de trois joueuses à cause de pression trop forte sur la vie professionnelle et personnelle.

- Les compétitions (une année de découverte du top niveau Européen) :

Compétition 1 : 19-25 Janvier

PAJULATI GAMES 2022 (FIN) : Contre trois adversaires de top 6 européen, l'équipe a découvert le jeu à ce niveau

Compétition 2: 17-20 Mars

SILVER NATIONS LEAGUE (BIH): Premier match avec deux sets de remporté contre une équipe concurrente mais jouant avec des joueuses valides.

Compétition 3: 17-19 Juin

Tournoi à Prague avec un plateau d'équipes masculines

Pas de victoire pour la campagne 2022 et une prise de conscience du niveau de jeu des équipes concurrentes. Un regret de ne pas avoir fait le Championnat d'Europe.

- Objectif 2023 : Top 6 au Championnat d'Europe en octobre

STAFF

Florian FOULQUIER (entraîneur principal)
 Morgane DE THY (entraîneur adjoint)
 Nathalie PRIGENT (entraîneur adjoint)
 Antoine AURIACOMBE (kinésithérapeute)
 Sylvie BIDOT-MAURANT (médecin)
 Chrystel BERNOU (manager)

JOUEUSES

Olivia LANES
 Aurélie GARCIA
 Sylvanie LOGELLO
 Virginie BALLARIO
 Estelle GALANT-MARSA
 Anaïs RIGAL
 Céline BALLEET
 Julie LIGNER
 Karen FAIMALI-MEGER
 Lynda MEDJAHARI
 Jenna AGBOJAN PRINCE

FORMATIONS

Formation Educateur niveau 1 Volley assis - DRE2 module 6

2 formations niveau 1 ont été mises en place au niveau national, dans le cadre des diplômes d'Etat et ouverte aux inscriptions fédérales « classiques » :

- 12 janvier et 16 mars en FEAD (visio) + 01 et 02 février en présentiel à Sablé.
- 29 mars et 25 avril en FEAD (visio) + 05 et 06 avril en présentiel à Vichy

Aucune autre formation niveau 1 mise en place directement par les ligues alors qu'elles sont censées être les organisatrices des niveaux 1 (DRE2). Un accompagnement beaucoup plus poussé doit être envisagé.

Formation Entraîneur niveau 2 - DNE2 – module 11

- 28 mars et 30 mars en FEAD (visio) + du 14 au 16 avril en stage en immersion avec les EDF à Vichy.
- 29 mars et 25 avril en FEAD (visio) + 05 et 06 avril en présentiel à Vichy

Encadrement des formations : Formateurs nationaux et entraîneurs des équipes de France.

Formation Arbitrage

Formations réalisées par les formateurs : Pierrick LE BAL'CH et Philippe DAUCHEL

- 13 mars 2022 - partie pratique à Poitiers pour donner suite à la partie théorique faite en visio le 20 décembre 2020
- 2 avril 2022 à Charenton-le-Pont
- 9 avril 2022 à Lannion
- 5 mars 2023: formation théorique en visio (18 inscrits, dont 2 ultra marins)
- 6 mars 2023: formation pratique sur le challenge 4*4 à Nantes (14 inscrits)

A venir : formation sur la Coupe de France les 27 et 28 mai 2023.

Séminaire Formateurs et Référents Volley Assis

- Séminaire Formateurs, le week-end du 4 et 5 juin 2022 à Orléans lors de la Coupe de France de Volley Assis.
- Séminaire Référents, le samedi 25 mars 2023 de 9h30 à 12h en visioconférence.

ACTIONS DE DEVELOPPEMENT

- Action Terre de Jeux & Sensibilisation Volley Assis – Meudon – 10 septembre 2022
- iiSPORT Sensibilisation DELOITTE – Nanterre – 21 septembre 2022

- Sentez-vous sport CNOSF – Parc de La Villette – 1 octobre 2022
- Journée de travail sur l'avenir du programme « La Relève » CPSF – INSEP – 4 octobre 2022
- Journée Paralympique 2022 – La Bastille – 8 octobre 2022
- Crédit Mutuel IDF événement solidaire et social « Sport et inclusion » - 13 octobre 2022
- Séminaire des membres du CPSF – Lille – 8-9 novembre 2022
- Sensibilisation Kunto – tremplin Paris&Co – 17 novembre 2022
- Tournage B.A-BA sur le volley assis – 11 janvier 2023
- Sensibilisation COJO Paris 2024 & SOLIDEO « Mardis Olympiques et Paralympiques » – Saint-Ouen/Saint-Denis – 24 janvier 2023
- Webinaires Services Civiques Para-Volley – 16-17 mars 2023
- Opération de détection CNSD – Fontainebleau – 21 mars 2023
- Journée Nationale du Sport Handicap ANESTAPS – Trocadéro – 23 mars 2023
- Webinaire Projets Sportifs Fédéraux Para-Volley et Volley Santé – 27 mars 2023
- Animation Volley Assis Coupe de France Professionnelle de Volley Finales – Halles Georges Carpentier – 1-2 avril 2023

PERSPECTIVES

La fédération possède de nombreux atouts par rapports aux autres disciplines sportives. Il y a lieu que les ligues, comités départementaux et clubs puissent se saisir de la pratique para-volley.

La saison qui démarre va mener notre fédération à l'évènement mondial : les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024. Il faut absolument et plus que jamais en saisir l'opportunité de développer cette jeune discipline sur le sol français.

L'activité volley assis possède de nombreux atouts :

- Activité inclusive : homme/femme, porteur de handicap ou non (mixité des âges)
- Activité qui ne nécessite pas de moyens supplémentaires contrairement aux autres sports (fauteuils) : uniquement poteaux, filet, mires

Nous pouvons espérer que l'activité Volley Assis créera de l'engouement et que la population viendra dans nos clubs ce qui contribuera à l'augmentation du nombre de licenciés. Il y a donc lieu de préparer au mieux la saison prochaine :

- En proposant une activité de proximité
- En développant l'activité au sein de nos clubs et de nos territoires

De plus, la CFVA va continuer à développer le championnat 6x6 et surtout tenter de mailler le territoire par le Challenge France 4X4. Ce maillage ne pourra se faire sans l'appui de tous les acteurs. Il nous faut densifier sur le territoire.

La CVFA tentera d'apporter une formation et des conseils à proximité. Une première étape a déjà été engagé via les référents de territoires.

Isabelle COLLOT

Président de la CFVA



SAISON 2022/2023

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMISSION FEDERALE VOLLEY SANTE

PROJET IMPACT 2024

Suite au projet « Déploiement du Volley Santé en France » déposé par la FFvolley lors de l'appel à candidature du dispositif national IMPACT 2024 dans le cadre des JOP à Paris, la fédération a été lauréate et a obtenu une subvention renouvelable deux fois afin d'investir davantage le secteur Volley Santé. La première action mise en place a été le recrutement d'une chargée de mission Volley Santé en la personne d'Isabelle COLLET, à partir du 1^{er} août 2023, afin de suppléer la chef de projet Chrystel BERNOU gérant les deux secteurs : Para-Volley et Volley Santé. Dans le cadre de l'accompagnement des porteurs de projet IMPACT 2024, de nombreuses sessions de travail sont suivies chaque mois, avec un expert dédié ou en groupes de travail, sur diverses thématiques (alliances et partenariats, transformation numérique, changement d'échelle...).

RÉFÉRENTS VOLLEY SANTÉ

Afin d'accompagner au mieux les clubs et d'améliorer notre maillage territorial, une à deux personnes ont été identifiées dans chaque ligue comme étant référents Volley Santé. Les profils sont variés : agents de développement, ATR, intervenants de comité ou de club... Le premier Séminaire des Référents Volley Santé s'est tenu lundi 17 et mardi 18 octobre 2022 à Antony (92). Il a réuni une vingtaine de personnes et a permis de diffuser les informations et outils essentiels, tout en recensant les attentes et les besoins émanant de leurs territoires.

COMMISSION FÉDÉRALE VOLLEY SANTÉ

Le « Comité Sport-Santé » étant en sommeil du fait de l'absence de président(e), il a été réactivé grâce notamment à l'arrivée d'un nouveau président en la personne de M. Allix BELARBI et au changement de statut avec le passage à une « Commission Fédérale Volley Santé ».

Composition de la commission :

Allix BELARBI, président
Cyrille FICHER
Margaux LESTURGEON
Sandrine CHRISTOPHE
Eric PFAIFER
Bernard SALAÏ
Patrick CORNEILLER
Dominique HALLART
Sylvie BIDOT-MAURANT
Jean-Michel SAGER-VONGERICHTEN

Mise en place de deux réunions en visioconférence le mardi 30 novembre 2022 et le mercredi 8 février 2023.

Création de groupes de travail sur différentes thématiques :

Évaluation des besoins, des actions réalisées :

Bilan des actions et aide opérationnelle au développement du Volley Santé en lien avec les comités départementaux.

Promotion (la caravane) du Volley Santé :

Établir un plan fédéral de promotion du Volley Santé sur l'année 2023/2024, déplacement sur le territoire, création de flyers, kakémonos et autres supports pour accompagner la caravane, demande d'un budget pour les déplacements et l'hébergement des membres participants.

Subvention/Partenariat/Convention :

Recherche de partenaires, de finances, établir avec le service juridique et marketing des conventions.

Création de cycles de séances d'initiation au Volley Adapté pour les interventions en IME :

Afin de répondre à diverses sollicitations (ligues, intervenants de terrain), l'objectif est d'établir une proposition de cycle(s) avec une progression pédagogique type et diverses préconisations afin d'orienter les interventions au sein des IME.

L'intégration de la charte sportive promotrice de Santé au sein de la FFvolley :

À partir du document émanant du groupe de travail PROSCeSS, l'objectif est de présenter un argumentaire pour chacun des 10 points, dans le but de faire adhérer la FFvolley à cette Charte.

DÉVELOPPEMENT/ PROMOTION

- Participation à des **événements sport-santé** : Universités Sportives d'Été de l'UNCU (28-30 septembre 2022 à Clermont-Ferrand), Journée Sentez-Vous Sport (1^{er} octobre 2022 au Parc de la Villette de Paris), Assises Européennes du Sport sur Ordonnance (10 octobre 2022 à Strasbourg), colloque webinaire ACTIVE (organisé le 17 novembre 2022 par l'ONAPS).
- **Animation Fit Volley** lors de la Coupe de France le samedi 1^{er} avril avec deux créneaux (17h30-18h15 et 18h15-19h00) de 50 participants chacun.
- **Accompagnement** sur le terrain de clubs portant des projets de création ou de développement d'une section Volley Santé, le plus souvent en partenariat avec la ligue concernée (intervention de Volley Adapté dans le cadre de la Semaine Bleue avec Combs VB le 20/10/2022, démonstration de Fit Volley aux Portes de l'Essonne VB le 16/02/2023, séance de Volley Adapté au Plessis-Robinson le 30/03/2023...). Ce type d'accompagnement se fait également en distanciel lorsque le club est plus éloigné (sous forme de visioconférence avec l'agent de développement ou le référent local).
- Participation au **séminaire Développement** (14 décembre 2022).
- Rencontre avec l'ensemble des dirigeants de clubs, les élus et les salariés de la **Ligue Corse** (28 janvier 2023).
- Travail de **recensement des pratiquants, des actions et des sections Volley Santé** sur l'ensemble du territoire en collaboration avec les référents Volley Santé.
- Mise en place de webinaires de découverte des pratiques Volley Santé à destination des jeunes **volontaires en Service Civique**, leurs tuteurs et les référents régionaux (09 et 10 mars 2023).
- Organisation d'un **webinaire PSF** à destination des clubs souhaitant monter un projet Volley Santé et/ou Para-Volley (27 mars 2023).
- Modification des pages Volley Santé du **site internet fédéral**.
- Création de nouveaux **outils de communication** (stickers, flyers, x-banners, divers visuels) avec l'appui du service Communication.
- Révision des **contenus du Médicosport-Santé** pour répondre à la demande du CNOSF.
- Mise en place d'une **étude scientifique** en collaboration avec l'EHPAD Sainte-Amélie de Florensac (34), l'université Paul Valéry de Montpellier et Jean-Marc DUVETTE (CTN).

CHALLENGE FÉDÉRAL DE SOFT VOLLEY

Mise en place d'une nouvelle édition du Challenge Fédéral de Soft Volley à Clermont l'Hérault (34) le samedi 03 et le dimanche 04 juin 2023. Une affiche a été créée avec l'appui du service Communication, une diffusion nationale a été faite et les inscriptions sont en cours.

LABELS

50 labels Volley Santé ont été décernés lors de la campagne 2022, sans distinction de pratique cette année, puisque Soft Volley, Fit Volley et Volley Adapté étaient réunis sous la même appellation Volley Santé. À noter également l'uniformisation de cette campagne avec celles des labels Clubs Formateurs, Volley Assis et Volley Sourd : un même outil (l'Espace Clubs) et une même période (28 juin – 18 juillet 2022).

Dans le détail :

Label Volley Santé OR = 28 clubs

Label Volley Santé ARGENT = 17 clubs

Label Volley Santé BRONZE = 5 clubs

Une dotation a été attribuée à chaque club récompensé : un drapeau label, un diplôme label, une bannière et des stickers arborant le nouveau logo, des flyers, des affiches ainsi que des ballons de Soft Volley pour les labels OR et ARGENT.

FORMATION

La formation Volley Santé comporte désormais 3 niveaux :

- **Éducateur Volley Santé niveau 1 « Les pratiques Volley Santé » / DRE 2 Module 5**

Lors de l'année sportive précédente, deux sessions ont eu lieu :

- Samedi 26 et dimanche 27 mars 2022 à Dinard (Ligue de Bretagne) = 12 personnes formées ;
- Samedi 14 et dimanche 15 mai 2022 à Combs-la-Ville (Ligue Ile-de-France) = 2 personnes formées.

Sur cette saison sportive, ce sont cinq sessions qui ont été programmées :

- Samedi 26 et dimanche 27 novembre 2022 à Boulouris-sur-Mer (Ligue PACA) = 10 personnes formées ;
- Samedi 21 et dimanche 22 janvier 2023 à Wattignies (Ligue Hauts-de-France) = 4 personnes formées ;
- Lundi 30 et mardi 31 janvier 2023 à Sablé-sur-Sarthe (dans le cadre du DEJEPS, avec ouverture aux candidats hors parcours DEJEPS) = 15 personnes formées ;
- Samedi 4 et dimanche 5 mars 2023 à Nancy (Ligue Grand-Est) = 10 personnes formées ;
- Lundi 3 et mardi 4 avril 2023 à Vichy (dans le cadre du BPJEPS, avec ouverture aux candidats hors parcours BPJEPS) = 8 personnes formées.

- **Éducateur Volley Santé niveau 2 « Les spécificités des publics Volley Santé » / DNE 2 Module 12**

Lors de l'année sportive précédente, une session a eu lieu les samedi 11 et dimanche 12 juin 2022 à Coulommiers (Ligue Ile-de-France) = 5 personnes formées.

Sur cette saison sportive, deux sessions ont été programmées :

- Samedi 25 et dimanche 26 mars 2023 à Villefranche-sur-Saône (Ligue Auvergne-Rhône-Alpes) = 7 personnes formées ;
 - Lundi 15, mardi 16 et mercredi 17 mai 2023 à Sablé-sur-Sarthe (dans le cadre du DEJEPS, avec ouverture aux candidats hors parcours DEJEPS).
- **Éducateur Volley Santé niveau 3 « L'activité physique et sportive sur prescription médicale » / DNE 2 Module 13**

Sur cette saison sportive, nous assistons à la mise en place des deux premières sessions de ce nouveau module :

- Jeudi 1^{er} et vendredi 2 juin 2023 à Montpellier (Ligue Occitanie) ;
- Lundi 19, mardi 20 et mercredi 21 juin 2023 à Sablé-sur-Sarthe (dans le cadre du DEJEPS, avec ouverture aux candidats hors parcours DEJEPS).

À noter qu'Isabelle COLLET encadre l'ensemble de ces sessions de formation accompagnée de Cyrille FICHER (formateur national) pour les modules de niveau 2 et 3, ainsi que de Sylvie BIDOT-MAURANT (médecin référent) pour les modules de niveau 3. Isabelle COLLET et Chrystel BERNOU ont participé au séminaire annuel du Pôle Formation et Professionnalisation (24 au 27 janvier 2023 à Besse-Saint-Anastaise), dans l'optique d'harmoniser et de perfectionner les contenus, les dates et les méthodes de formation.

Allix BELARBI

Président de la CFVS



FFvolley

**COMMISSION
FEDERALE
PSF**

***BILAN CAMPAGNE 2022 &
POINT D'AVANCEMENT CAMPAGNE 2023***

**BILAN DE LA
CAMPAGNE PSF 2022**

CHIFFRES CLES DE LA CAMPAGNE 2022

ENVELOPPE 2022

ENVELOPPE DE BASE 2022 : **1 514 500 €**

- Métropole: **1 514 500 €**
- Outre-Mer: **147 385 €**
 - Guadeloupe: 4 5000 €
 - Guyane: 31 500 €
 - La Réunion: 68 000 €
 - Martinique: 36 385 €
 - Mayotte: 7 000 €

ENVELOPPE COMPLEMENTAIRE : **60 500 €**

- Enveloppe exceptionnelle issue du reliquat Pass'Sport

ENVELOPPE GLOBALE 2022

1 575 000 €

*(soit 57 000€ de moins que l'an passé
en raison de la suppression
de l'enveloppe « France Relance »)*

CHIFFRES CLES DE LA CAMPAGNE 2022

NOMBRE DE STRUCTURES ACCOMPAGNEES

Sur l'ensemble du territoire:

- 344 clubs
- 59 comités départementaux
- 16 ligues régionales

⇒ **419 dossiers déposés** (et **996 actions proposées**), soit une **augmentation de :**

- **11 %** par rapport à 2021 (377 demandes),
- **25 %** par rapport à 2020 (335 demandes).

⇒ **Dont 410 dossiers soutenus** (et **936 actions financées**), soit une **augmentation de :**

- **9 %** par rapport à 2021 (375 dossiers financés),
- **27 %** par rapport à 2020 (323 dossiers financés).

CHIFFRES CLES DE LA CAMPAGNE 2022

REPARTITION SELON TYPE DE STRUCTURES

PSF 2022 - FFvolley			
	Montant	Nb dossiers	%
Ligues	386 710 €	16	24,55%
Comités	384 392 €	59	24,41%
Instances	771 102 €	75	48,96%
GSA	803 898 €	344	51,04%
TOTAL	1 575 000 €	419	100,00%

A noter que la part clubs augmente régulièrement depuis le lancement des PSF, et que l'objectif fixé par l'ANS (50% en faveur des clubs) est atteint :

CNDS 2018 : 36 %
 Campagne PSF 2019 : 41 %
 Campagne PSF 2020 : 46 %
 Campagne PSF 2021 : 49,5 %
Campagne PSF 2022 : 51%

=> Maintenir 50% en 2023

Part instances : Environ 49% de l'enveloppe

Comités départementaux (CD) :

59 structures bénéficiaires, soit 6 515 € en moyenne par CD

Ligues régionales (LR) :

16 structures bénéficiaires, soit 24 169 € en moyenne par LR

Part clubs : Environ 51% de l'enveloppe

335 structures bénéficiaires, soit 2 400 € en moyenne par club (baisse par rapport à 2021 en raison de l'augmentation du nb de demandes: phénomène de « saupoudrage »)

CHIFFRES CLES DE LA CAMPAGNE 2022

REPARTITION PAR OBJECTIFS OPERATIONNELS ET TYPES D'ACTIONS

Cette enveloppe de **1 575 000 €** a permis d'accompagner la réalisation de **936 projets**:

A - « DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE » : 1 401 K€, afin de soutenir **915 actions** en lien avec les grandes orientations du projet fédéral 2021-2024 :

- **400 actions « Public jeune »** (mise en place d'opérations scolaires, structuration des écoles de volley, participation aux dispositifs ministériels, ...),
- **329 actions « Diversification de l'offre de pratique »** (développement des pratiques outdoor, du para-volley, structuration de l'offre loisirs, découverte en territoires carencés, ...),
- **87 actions « Sport santé »** (promotion et développement du volley santé),
- **40 actions de « Fidélisation »** (actions à destination des néo-pratiquants et dirigeants)
- **59 actions « Formation & structuration » mises en place par les instances** (organisation de formations, mise en place de projets structurants et innovants, ...).

B - « ACCESSION AU SPORT DE HAUT NIVEAU » : 174 K€, afin de soutenir:

- **21 actions** déployées par les comités départementaux et ligues régionales (ex : stages perfectionnement, détection, ...).

CHIFFRES CLES DE LA CAMPAGNE 2022

AXES PRIORITAIRES DE L'ANS

« OUTRE-MER » :

Objectif 2022: sanctuariser la part dédiée aux territoires d'Outre-Mer (147 385€)

Résultats 2022: enveloppe Outre-Mer maintenue et ce malgré la baisse du nombre de dossiers déposés en 2022 (31 demandes contre 32 en 2021). *Cette légère baisse s'explique par le choix de certains clubs de ne pas déposer de demande de subvention en 2022, suite au report de leur(s) projet(s) PSF 2021 sur l'année 2022 en raison de la situation sanitaire.*

« PUBLIC FEMININ » & « PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP »

Objectif 2022: maintenir les crédits 2021 dédiés à ces publics

Résultats 2022: augmentations significatives

« L'ACCESSION AU SPORT DE HAUT NIVEAU »

Objectif 2022: maintenir le montant des actions financées vers le « haut niveau » en dessous de 15% du total de l'enveloppe globale PSF

Résultats 2022: diminution de la part accordée à cet axe, comme souhaité par l'ANS

	PSF 2022	PSF 2021
Situation de handicap	40 716 €	27 275 €
Féminin	111 624 €	87 328 €
HN	173 824 €	232 287 €
> Soit % de l'enveloppe	11,04%	14,23%

**CAMPAGNE 2023:
FONCTIONNEMENT
DES COMMISSIONS**

MISE EN PLACE DES COMMISSIONS PSF

LA CONSTITUTION DE LA « NOUVELLE » CF PSF (2023-2024)

Rôle	Nom	Prénom
Président Commission	SAGOT	Eric
Président FFvolley	TANGUY	Eric
Suppléant	MERCIER	Pierre
Secrétaire Général	FLORENT	Sébastien
Suppléant	AMARD	Zélie
Trésorier Général	ALBE	Christian
Suppléant	DURAND	Christophe
DTN	GUIGUET	Axelle
Suppléant	SAUERBREY	Nicolas
Responsable Pôle Développement	AKILIAN	Michelle
Responsable Pôle Outre-Mer	NOEL	Florence
Représentant Ligue (Titulaire)	RAMARQUES	Gaëlle
Représentant Ligue (Suppléant)	GONCALVES-MARTINS	Sébastien
Représentant Comité (Titulaire)	COZZI	Michel
Représentant Comité (Suppléant)	MAISONNIAL	Daniel
Représentant GSA (Titulaire)	SPITTAEL	Pierre
Représentant GSA (Suppléant)	GOUIN	Jean-Luc
Président Conseil Surveillance	LARZUL	Jean-Louis

* Nouveaux membres

MISE EN PLACE DES COMMISSIONS PSF

COMMISSION FEDERALE - RÔLES

Comme lors des années précédentes, la **Commission Fédérale PSF** exercera plusieurs missions centrales dans le déploiement de cette campagne:

- **Fixer les grandes orientations** du dispositif (critères fédéraux, dispositifs et actions éligibles au financement, ...) ainsi que les **modalités d'évaluation** des projets,
- **Veiller au respect des règles**, procédures et priorités définies par l'Agence Nationale du Sport dans sa note de service,
- **Ventiler l'enveloppe nationale** attribuée par l'ANS en direction des différentes ligues,
- **Guider les Commissions Régionales PSF** dans leur travail d'accompagnement des structures de leur territoire et dans l'instruction des dossiers,
- **Valider la liste des structures bénéficiaires** et proposer une répartition cohérente de l'enveloppe globale à l'ANS,
- **Garantir la transparence**, l'éthique et l'indépendance des décisions prises dans le cadre d'administration de fonds publics.

MISE EN PLACE DES COMMISSIONS PSF

COMMISSIONS REGIONALES – RÔLES ET CONSTITUTIONS

Cette année, la FFvolley s'appuiera une nouvelle fois sur les ligues régionales qui devront constituer une **commission régionale PSF**. Cet organe aura pour mission de:

- **Accompagner les clubs et comités** de la région dans la construction de leur dossier (**formation obligatoire à dispenser à ses structures**)
- **Instruire et évaluer les dossiers** de demande de subvention,
- **Proposer une ventilation** de leur enveloppe régionale PSF à la CF PSF,
- **Evaluer les comptes rendus** des actions financées lors de la campagne PSF 2022,
- **Renseigner un avis** sur les dossiers « emploi/apprentissage » de leur territoire.

Les commissions régionales seront composées des personnes suivantes:

Président(e) de ligue ou son/sa représentant(e) élu(e), les Président(e)s de chaque CD, l'élu(e) en charge du développement, le Conseiller technique régional (CTR), l'agent de développement régional (ADR), et le référent PSF (en charge de la coordination du dispositif sur son territoire).

MISE EN PLACE DES COMMISSIONS PSF

COMMISSION OUTRE-MER

NOUVEAUTE: Mise en place d'une **Commission PSF Outre-Mer**, qui jouera le même rôle qu'une Commission Régionale. Elle sera présidée par **Florence NOEL**, en sa qualité de Vice-Présidente déléguée à l'Outre-Mer.

La création de cette commission présente **plusieurs intérêts**, entre autres:

- Organiser une certaine forme « d'entraide » entre les ligues ultramarines,
- Permettre aux ligues qui ont des difficultés à respecter le cadre du PSF,
- Permettre d'écrire la « copie » de la fédération sur sa politique ultramarine,
- Favoriser l'échange d'expériences entre les 5 ligues pour monter les dossiers,
- Réfléchir à des actions/politiques communes.

NB: Cette année, l'ANS autorise une « **libre répartition** » des crédits PSF Outre-Mer au sein des différentes ligues.

**CAMPAGNE 2023:
ENVELOPPE &
REPARTITION**

CAMPAGNE PSF 2023

ENVELOPPE 2023

ENVELOPPE DE BASE 2023 : 1 435 600 € (pas d'enveloppe complémentaire)

➤ Métropole: **1 301 250 €**

➤ Outre-Mer: **134 350 €**

- Guadeloupe: 13 220 €
- Guyane: 28 260 €
- La Réunion: 51 045 €
- Martinique: 33 165 €
- Mayotte: 8 660 €

*A noter que les crédits réservés à l'Outre-Mer, sont, à titre expérimental et exceptionnel en 2023, **fongibles entre les territoires ultramarins** (la diminution des crédits sur un territoire ne devra cependant pas excéder 50%).*

Année	2019	2020	2021	2022	2023
Enveloppe PSF FFvolley	1 189 500 €	1 243 370 €	1 381 850 € + 250 150 € (France Relance)	1 514 500 € + 60 500€ (Pass'Sport)	1 435 600 € *

*** Explication:** toutes les fédérations sportives ont vu leur enveloppe baisser de **8,85%** par rapport à 2022, en raison de la **diminution de l'enveloppe globale PSF**: 82,3 M€ en 2022 à 75 M€ en 2023.

CAMPAGNE PSF 2023

Projections enveloppe

Le même principe de **scoring** sera appliqué pour la ventilation de l'enveloppe nationale vers les différentes régions (sauf pour les ligues d'Outre-Mer):

- **Licences Compétition extension VB, Outdoor et PV**: coeff 5
- **Licences Compétition extension Compet'lib**: coeff 3
- **Licences Encadrement** (Dirigeant, Educateur, Arbitre, Soignant, Pass Bénévole): coeff 3
- **Licences Hors Compétition extension VPT**: coeff 2
- **Licences Événementielles**: coeff 1

-

Date extraction licences pour le calcul du scoring: 31/08/2022

CAMPAGNE PSF 2023

Part minimum en faveur des GSA

Rappel: l'objectif fixé par l'ANS (50% en faveur des GSA) a été atteint en 2022 (**51%**).

Contexte: augmentation constante du nb de dossiers et diminution de l'enveloppe PSF 23. Doit on continuer à faire progresser cette part clubs, sans mettre à mal nos instances ?

La CF PSF a décidé que :

- Les ligues qui n'avaient pas atteint les 50% en faveur des GSA lors de la campagne PSF 2022, **devront franchir cet objectif en 2023** (Nouvelle-Aquitaine et Occitanie).
- Toutes les autres ligues ayant déjà atteint les 50% l'an passé, **n'auront pas l'obligation de faire progresser leur part 2022**. Toutefois, ces ligues devront maintenir une part > à 50%. Si la diminution de cette part 2023 par rapport à N-1 est importante (ex: passage 56% à 50%), la CR PSF concernée devra justifier cette baisse à la CF PSF.
- La COM PSF sera traitée comme une ligue à part entière, et devra atteindre **une part globale en faveur des clubs supérieure à 50%**.

DISPOSITIFS ELIGIBLES 2023

STRATEGIE & ORIENTATIONS DU PSF

DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

1) PUBLIC JEUNE

- 1-A: SMASHY & PERISCOLAIRE
- 1-B: SECOND DEGRE (CLUB JEUNES, SECTIONS SPORTIVES, ...)
- 1-C: ECOLE DE VOLLEY & BABY VOLLEY
- 1-D: AUTRES DISPOSITIFS (DISPOSITIFS MINSITERIELS, STAGES JEUNES, CITOYENNETE, ...)

2) DIVERSIFICATION DE L'OFFRE DE PRATIQUE

- 2-A: DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE OUTDOOR (BEACH, GREEN, SNOW)
- 2-B: SENSIBILISATION A LA PRATIQUE LOISIRS / COMPET'LIB / CORPO / ...
- 2-C: ACTIONS D'ANIMATION EN TERRITOIRES CARRENCES (ZRR, QPV, ...)
- 2-D: ACTIONS A DESTINATION DU PUBLIC FEMININ (PRATIQUANTES, DIRIGEANTES, ...)
- 2-E: DEVELOPPEMENT DU PARA-VOLLEY

3) FORMATION, STRUCTURATION & ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS (POUR LES INSTANCES)

- 3-A: ORGANISATION DE FORMATIONS TECHNIQUES OU A DESTINATION DES DIRIGEANTS, ENCADRANTS, BENEVOLES, ARBITRES...
- 3-B: STRUCTURATION ET ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS

PROMOTION DU SPORT SANTE

PROMOTION/DEVELOPPEMENT DU VOLLEY SANTE (FIT, SOFT, ADAPTE) & VOLLEY SUR PRESCRIPTION

ACCESSION AU SPORT DE HAUT NIVEAU

La FFvolley a décidé de se saisir de cet axe une nouvelle fois, en permettant le financement d'actions déployées **par les ligues régionales**, en lien avec les Equipes Techniques Régionales (ETR). Concernant le volet « Projets de Performance Fédérale » (PPF), **seuls les Pôles d'animation régionale** pourront solliciter une demande de subvention PSF cette année.

**CALENDRIER
PSF 2023**

CALENDRIER PSF 2023

Début d'année (préparation campagne)

- **Février** : Première réunion de la CF PSF - Rédaction de la note de cadrage fédérale et validation par l'ANS
- **9 mars** : Présentation de la note de cadrage aux référents PSF
- **10 mars** : Première réunion de la Commission Outre-Mer PSF

Mi-mars à mi-avril (ouverture campagne)

- **16 mars** : Annonce de l'ouverture de la campagne PSF aux structures
- **Semaine du 20 mars** : Formations régionales (par les CR PSF) et en Outre-Mer (par la FFvolley)
- **27 mars (soir)** : Webinaire Volley Santé & Para-Volley
- **12 avril** : Fermeture de la campagne PSF

Mi-avril à fin mai (travail des Commissions PSF)

- **A partir du 13 avril** : Instruction administrative des dossiers et évaluation des demandes par les CR PSF
- **10 mai** : Renvoi des propositions financières des CR PSF à la CF PSF
- **22, 23 et 24 mai** : Réunions la CF PSF avec chaque CR PSF
- **Fin mai** : Réunion finale de la CF PSF avec l'ANS pour validation de la liste des bénéficiaires et transmission à l'ANS avant le 31 mai

Juin / juillet / août (vérification et mise en paiement)

- **Juin**: Vérification par l'ANS de la proposition de la CF PSF, puis édition des états de paiement et des conventions de financement par la FFvolley
- **Été**: Mise en paiement des subventions et édition des notifications par l'ANS



FFvolley

**ACTIONS DE LA
COMMISSION FEDERALE
DE DEVELOPPEMENT
(CFD)**

SAISON 2022/2023 *(au 07/04/23)*

RÔLE DE LA COMMISSION FEDERALE DE DEVELOPPEMENT

La **Commission Fédérale de Développement (CFD)** a pour mission d'initier des **réflexions** et de mettre en action des **groupes de travail** dans l'optique de créer ou améliorer des dispositifs répondant aux enjeux des axes prioritaires du projet de développement fédéral (« Investir sur la jeunesse », « Diversification de l'offre de pratique », « Structuration & professionnalisation »).

Ces groupes de travail sont généralement composés de représentants de **Commissions Fédérales** concernées par le projet étudié, afin de bénéficier de différentes visions et d'autres avantages que peuvent apporter la **transversalité**.

Les propositions de la CFD sont soumises au **Bureau Exécutif (BE)** ou au **Conseil d'Administration (CA)**, qui peuvent les valider ou solliciter la Commission pour les retravailler sur la base de nouvelles orientations. La CFD peut également répondre directement aux demandes du BE, du CA ou des différents services de la FFvolley.

COMPOSITION DE LA CFD

- **AKILIAN Michelle (Présidente de la CFD)**
- **AMARD Zélie**
- **DE TSCHUDY François**
- **DOLO Quentin**
- **GONÇALVES-MARTINS Sébastien**
- **HOUDAYER Jean-François**
- **SAGOT Eric**
- **SALVIAT Thibault**
- **SAUERBREY Nicolas**

Salarié référent: MAIROT Yvan

**« INVESTIR
SUR LA JEUNESSE »**

PASS'SPORT

Gestion du dispositif « Pass'Sport » (aide gouvernementale de 50€ s'adressant aux jeunes/adultes éligibles, pour les inciter à s'inscrire dans un club sportif).

Missions:

- Actualisation de la **cartographie** des clubs éligibles et envoi au Ministère,
- Envoi de **newsletters** à destination des clubs pour les tenir informés du dispositif, relances et assistance par téléphone,
- Animation du réseau des « **référénts régionaux Pass'Sport** ».

Résultats :

COMPARAISON PASS'SPORT 2021 & 2022					
	AU PLAN NATIONAL (TOUS SPORTS)		DANS LES CLUBS FFVOLLEY		
	Nombre de jeunes bénéficiaires	Nombre de structures d'accueil	Nombre de jeunes bénéficiaires	Nombre de structures d'accueil	Somme totale remboursée à nos clubs
2021	1 100 000	53 300	10 275	769	513 750 €
2022	1 226 000 (+11,5% par rapport à 2021)	57 473 (+8% par rapport à 2021)	13 744 (+34% par rapport à 2021)	842 (+9% par rapport à 2021)	687 200 €

A noter que ce dispositif sera reconduit en 2023.

BABY VOLLEY

- Seconde édition du Colloque « **Baby Volley** » organisé les 10 et 11 décembre 2022 à Sartrouville, avec le soutien du club de la ville (n°1 au classement du Label « Club Formateur »):
 - ⇒ **48 participants** venant de toute la France
 - ⇒ Présence **d'Emile ROUSSEAUX** sur les 2 jours
 - ⇒ Budget total: **10 000€**
 - ⇒ **Troisième édition** prévue fin 2023
- Création de **2 nouveaux personnages** pour illustrer l'univers « **Baby Volley** ».
- Mise en place d'un groupe de travail pour concevoir l'outil « **Alphabet Moteur** », qui devrait sortir en fin d'année 2023.





VOLLEY SCOLAIRE : PREMIER DEGRE

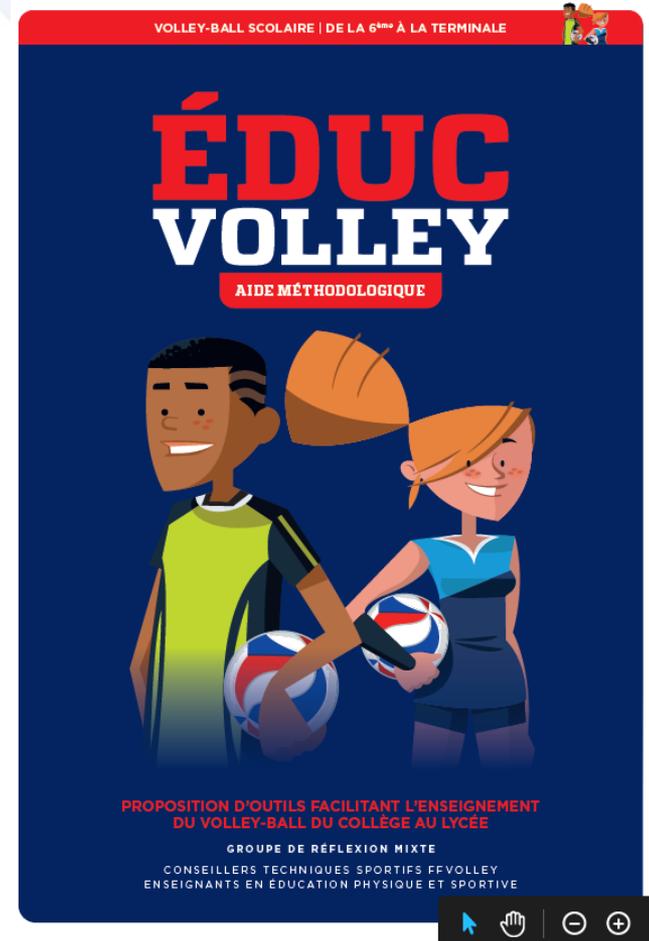
- **Sortie du « nouveau classeur SMASHY »** à la rentrée 2022 (version numérique et physique) avec intégration des **QR codes** renvoyant vers les situations pédagogiques filmées.
- Envoi de « **PACKS SMASHY** » sur 2022/2023 (1 pack = 8 ballons, 10 ballons de plage, 1 filet, scotch FFvolley, le nouveau classeur pédagogique SMASHY, ...), offerts aux **200 premiers GSA/GSD** déclarant un cycle SMASHY au cours de la saison.
- Mise en place du **Pass SMASHY**, titre de participation non nominatif attribué gratuitement et automatiquement à toute personne prenant part à un cycle SMASHY.
- Envoi des **dotations habituelles** (diplômes, stickers, posters) aux porteurs de projets.

Résultats :

- **Nouveau record** établi à l'issue de la saison 2021/2022: **57 000 participants aux opérations SMASHY** (dont 26 600 licences EVE), soit 20 000 de plus qu'en 20/21 !
- Ces opérations ont été menées par **188 GSA/GSD** au sein de **776 écoles**.
- Les **opérations SMASHY 2022/2023** sont en cours de réalisation.

VOLLEY SCOLAIRE : SECOND DEGRE

- Sortie de la nouvelle édition « **Educ'Volley** » (version numérique et physique) avec intégration des QR codes renvoyant vers les situations pédagogiques filmées.
- Impression de **450 exemplaires physiques** et envoi aux ligues, comités ainsi qu'aux Clubs Jeunes.
- Promotion du dispositif « **Club Jeunes** » et augmentation du nombre de structures:
 - ⇒ 2020/2021: **58**
 - ⇒ 2021/2022: **71**
 - ⇒ 2022/2023 (au 07/04/23): **78** (et 1500 licences générées)
- Signature de la convention nationale avec **I'UNSS** (durant le Beach Pro Tour 2022).



LABEL CLUB FORMATEUR

- **Harmonisation** de la procédure de labellisation des « **Clubs Formateurs** » avec les autres labels (« Volley Santé », « Volley Assis » et « Volley Sourd ») via un seul outil - l'Espace Clubs - et sur une période unique (10 au 26 juin 2022).
- Challenger les GSA dans l'obtention des meilleurs niveaux de labellisation, en créant un « TOP 25 » (**label OR**) et un « TOP 150 » (**label ARGENT**). Un seuil minimum était requis pour l'obtention du **niveau bronze**, avec des critères incontournables.
- Identification des « **écoles de volley** » (**263**) et « **écoles de baby volley** » (**158**) pendant cette campagne Label Club Formateur.
- **317 GSA labellisés en 2022** (contre 289 en 2020) et **récompensés** par un diplôme, un drapeau, des ballons, filets ou encore des maillots EDF dédiés (pour le label OR).
- La **campagne 2023** aura lieu en fin de saison.

317

CLUBS LABELLISÉS « CLUB FORMATEUR »



25

OR

125

ARGENT

167

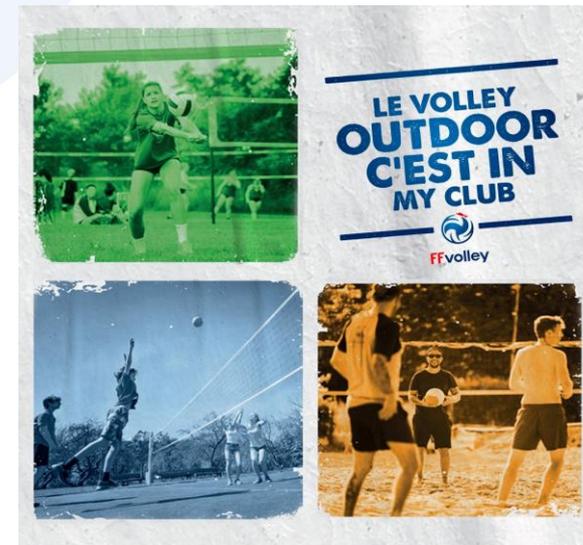
BRONZE

**« DIVERSIFICATION DE
L'OFFRE DE PRATIQUE »**

#AChacunSonVolley

« Le volley OUTDOOR C'EST IN my club »

Appel à projets lancé en 2022, en collaboration avec la **Commission Fédérale Outdoor**, ayant pour objectif d'identifier un maximum de clubs organisateurs de tournois outdoor (de mai à septembre), afin de les **accompagner en termes de communication** (kit numérique, calendrier régional type) et les **valoriser à travers des dotations** (kits outdoor, ballons, maillots EDF dédiacés, ...).



Résultats :

- **112 clubs ayant homologué 158 tournois** (hors circuit national « France Beach Volley Series »). En 2021, on comptait 54 organisateurs pour 82 tournois,
- **25 clubs tirés au sort** pour remporter des Kits OUTDOOR (filets et ballons) et annonce des résultats en images par les joueuses **de l'Equipe de France Féminine**,
- **3 clubs récompensés** pour le nb important de licences EVE déclarées sur les tournois,
- **L'édition 2023** de cet appel à projets est en cours, avec quelques nouveautés comme la mise en place d'un concours « **mon tournoi 0 déchet** », ...

CDF MASTERS & COMPET'LIB

Coupe de France Masters

Se joue en 4x4 - mixité possible - 2 compétitions distinctes sont organisées:

- ⇒ Coupe de France Masters Féminines, avec : M1F : + 40 ans, M2F : + 50 ans.
- ⇒ Coupe de France Masters Masculins, avec : M1M : + 40 ans, M2M :+ 50 ans.

- 2022:

- ⇒ La phase finale de la CDF Masters 2022 a été organisée à Nogent-le-Rotrou (CVL), en juin 2022.
- ⇒ Nb équipes inscrites sur l'ensemble du territoire: **46** (10 fém. et 36 masc.).

- 2023:

- ⇒ La phase finale aura lieu à Laval (PDL), en juin 2023.
- ⇒ Nb équipes inscrites sur l'ensemble du territoire: **68**
(21 fém, 47 masc), soit près de 50% d'augmentation par rapport à 2022.



COUPE DE
FRANCE
DE VOLLEY

MASTERS

CDF MASTERS & COMPET'LIB

Coupe de France Compet'Lib

Se joue en 6x6 – mixité obligatoire

⇒ Phases départementales/régionales organisées par les comités et ligues, qualificatives pour la phase finale nationale organisée par la FFvolley.

- 2022:

⇒ La phase finale de la CDF Compet'lib a eu lieu à La Chapelle-d'Armentières (HDF), en mai 2022.

⇒ Nombre d'équipes inscrites sur l'ensemble du territoire: **122** sur les phases départementales et régionales, puis 16 pour la phase finale.

- 2023:

⇒ La phase finale aura lieu à Lisieux (NOR) en juin 2023.

⇒ Nombre total d'équipes inscrites non connu au 07/04/2023.



COUPE DE
FRANCE
DE VOLLEY

COMPET'LIB

« STRUCTURATION & PROFESSIONNALISATION »

Services aux clubs et instances

DOTATION CREATION GSA/GSD/CLUB JEUNES

- Envoi de **dotations aux nouvelles structures** affiliées à la FFvolley.
- Pour cette saison 2022/2023, la création et la 1^{ère} ré affiliation d'un GSA/GSD ou Club Jeunes, ont donné droit aux dotations suivantes :

PACK AFFILIATION GSA/GSD/CLUB JEUNES (hors UGS)	
SAISON	DOTATION
N (création)	10 ballons ALLSIX + scotch FFvolley + livrets « J'aide mon club »
N+1 (1 ^{ère} ré-affiliation)	5 ballons ALLSIX + scotch FFvolley + livrets « J'aide mon club »

SEMINAIRE DEVELOPPEMENT

- Organisation du **Séminaire Développement « Le Club de Demain »**, les 12/13/14 décembre à Maisons-Laffitte.
 - ⇒ **34 participants**: les nouveaux agents recrutés dans le cadre du projet « Horizon 2028 », les salariés et élus en charge du développement,
 - ⇒ Les **13 ligues métropolitaines** ainsi que **3 ligues d'Outre-Mer** (Guyane, Martinique et La Réunion) étaient représentées.
- La CFD souhaite renouveler cet événement chaque année, car il représente un levier intéressant pour:
 - ⇒ densifier le **réseau développement**,
 - ⇒ faire émerger les **bonnes pratiques** issues des territoires,
 - ⇒ et insister sur les **axes prioritaires du projet de développement fédéral** auprès des personnes ressources en régions.

AIDES AUX LIGUES

- Le dispositif des aides aux ligues va se transformer progressivement en une **aide fédérale à l'emploi**, ayant pour objectif le recrutement de 50 agents de développement au sein des ligues et comités (plan « Horizon 2028 »).
- L'enveloppe des AAL s'élevait à **150 000€** en 2022, et a été ventilée en tenant compte des 3 critères ci-dessous:
 - ⇒ Valorisation du **nombre total de licenciés** en 21/22 par ligue (hors événementielles): **100 000 €**
 - ⇒ Evaluation d'un dossier présentant les **actions de fidélisation des instances** à destination des néo-licenciés en 21/22: **20 000 €**
 - ⇒ Valorisation du **renouvellement** des nouvelles licences 21/22 sur la saison 22/23 (taux de renouvellement des néo-licenciés 21/22 sur 22/23): **30 000 €**
- Le montant de l'enveloppe **AAL 2023** sera de **100 000 €**.

SERVICE CIVIQUE

- Réalisation de **234 contrats en 2022** de Service Civique, mis à disposition des ligues, comités et clubs.
- Soit une **augmentation de plus de 30%** par rapport à l'année 2021 (178 contrats).
- **Validation de renouvellement de l'agrément collectif** Service Civique de la FFvolley pour 3 nouvelles années, avec **240 postes autorisés en 2023** (extensible).
- Modification du contenu de la **Formation Civique et Citoyenne** de la FFvolley, qui sera dispensée en présentiel dans les ligues en 2023/2024.
- La **campagne de recrutement des Volontaires** pour 2023 est en cours, pour accueillir un maximum de jeunes dans nos structures à la prochaine rentrée sportive.



« DIRIGEANTS DE DEMAIN »



- Le CNOSF a lancé en 2023 le programme « **Dirigeants de demain** », qui pour ambition de recruter une **trentaine de jeunes**, de 16 à 35 ans, à partir de candidatures issues des fédérations membres du CNOSF.
- Ce programme s'organisera autour de différents modules de formation thématiques, déclinés à travers des conférences et la mise à disposition de ressources autour des grands enjeux actuels du sport.
- Dans le cadre de ce dispositif, la FFvolley a lancé un **appel à candidatures** auprès de son réseau (fédération, ligues et comités) afin de présenter au CNOSF des candidat.e.s issu.e.s du monde du volley en capacité d'incarner cette dynamique.

Résultats :

- La FFvolley a transmis 4 candidatures, qui ont toutes été acceptées par le CNOSF.
- **4 jeunes dirigeants issus du volley** représenteront donc la Fédération et ses instances dans cette première promotion du programme « **Dirigeants de demain** ».

DOSSIER DE RENTREE

- Envoi d'un « **dossier de rentrée** », via un mailing, composé d'un recueil de ressources pédagogiques et administratives, afin d'accompagner les clubs:

- ⇒ Les codes d'accès à la **plateforme** « ressourcesvolley.com »,
- ⇒ Les supports numériques de la campagne « **J'aide mon Club** »,
- ⇒ Les fiches synthétiques des **dispositifs fédéraux**,
- ⇒ Les informations sur des **dispositifs ministériels** (Pass'Sport, Carte Passerelle, ...),
- ⇒ ...

- **NB**: Ce dossier sera renouvelé, et enrichi, à chaque rentrée sportive.



DAF (DEVOIRS D'ACCUEIL ET DE FORMATION)

Challenge DAF 2022

- Organisation du Challenge DAF pour le compte de la saison 2021/2022.
- **Valorisation de 50 GSA** ayant le plus largement dépassé leurs obligations (UF jeunes et seniors). Dotation pour ces 50 clubs => un charriot à ballons ALLSIX.

Evolutions du RG DAF pour la saison 2023/2024

- « **UF Jeunes** »: Intégration du format « 4x4 » en M18.
- « **UF Seniors** »: Intégration de la Coupe de France Beach et valorisation du Para-Volley (Volley Assis et Volley Sourd) via le nombre de licences compétition extension PV et l'engagement d'un collectif dans une ou plusieurs compétitions Para-Volley.

Contrôle des licences au 31 janvier 2023:

⇒ 1 seul GSA ne remplissait pas son obligation en termes de licences au 31/01/23, mais a pu atteindre l'objectif fixé dans le délai accordé par la CFD.

Contrôle des formulaires DAF au 31 mars 2023:

⇒ Validation des formulaires par les ligues régionales en cours (avril).

83EME ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFvolley
vendredi 9 et samedi 10 juin 2023 – Lille/Lesquin

**X. PRESENTATION ET APPROBATION
DU RAPPORT MORAL
SAISON 2022/2023**



RAPPORT MORAL – SAISON 2022/2023

Mesdames, Messieurs,

Depuis maintenant deux saisons notre fédération connaît une croissance sans précédent, la réussite de la sortie du COVID, la médaille d'or Olympique de notre équipe de France et bien d'autres éléments nous place dans une nouvelle perspective.

Un nouveau record de licenciés, une nouvelle victoire lors de la Volleyball Nations League pour notre équipe de France masculine, une première victoire en Golden European League pour notre équipe de France Féminine, le lancement du plan Horizon 2028, l'approche des jeux Olympiques de Paris 2024, des résultats sportifs encourageants, une nouvelle dimension du marketing fédéral, un record de participation dans nos championnats et coupes, voilà quelques un des éléments que je vais vous détailler au travers des lignes qui vont suivre et ainsi faire un panorama et un compte-rendu des principales activités de la saison qui vient de s'écouler.

1 – LE FONCTIONNEMENT DE NOTRE FEDERATION

Pour la première fois depuis 2020 nous ne parlons plus de COVID, de restrictions, de reports et de tout ce qui nous a perturbés pendant presque 3 saisons.

Le secteur sportif et la Commission Fédérale Sportive ont géré 3395 rencontres sportives séniors, le même chiffre que la saison précédente, et, 4386 rencontres de coupe de France jeunes, qui comparés aux 3258 de la saison précédente représente 1128 matchs supplémentaires soit 34% de plus.

Le record d'équipes inscrites en coupe de France Jeune est largement battu avec 1404 équipes engagées, 710 équipes féminines et 694 équipes masculines.

Aux côtés de la Commission Fédérale Sportive, la Commission Fédérale d'arbitrage a géré 3698 désignations sur les différents niveaux.

Au niveau des ressources humaines de la Fédération, 2022 marque un retour à un nombre de salariés similaires à l'année 2018.

En 2022, notre fédération comptait 65 salariés représentant 34 équivalent temps plein, à titre de comparaison en 2021 nous étions 52 salariés représentant 29 équivalent temps plein, cette augmentation répond à la montée croissante des besoins de notre fédération.

2- L'EVOLUTION DU NOMBRE DE LICENCIES

Pour la seconde année consécutive notre fédération a fait face à une forte hausse du nombre de licenciés, en 2021 ce sont 45 234 nouveaux licenciés hors évènementiels qui avaient rejoint notre fédération, cette saison au 15 mai ce sont encore 43 030 nouveaux qui ont augmentés notre chiffre, sachant que nous avons un taux de renouvellement qui est passé de 57 à 61%.

Cette année encore ce sont les catégories d'âges séniors, M18 et M15 qui comptent le plus de nouveaux licenciés.

Les nouveaux Licenciés se répartissent dans les catégories d'âges suivantes :

- SENIORS 10 864 contre 10 005 à date en 2022
- M21 2 025 contre 2 289
- M18 8 788 contre 9 529
- M15 9 183 contre 9 423
- M13 4 305 contre 4 816
- M11 3 351 contre 3 601
- M9 2 036 contre 2 302
- M7 2 478 contre 2 490

Au niveau des licenciés globaux, je me permets de rappeler les chiffres des saisons précédentes, car ils mettent en avant la progression de notre fédération. Ces chiffres ne prennent pas en compte les titres de participation que sont les licences évènementielles qui sont au nombre de 42 101 au 30/04/2023.

- 96 167 licenciés en 2014-2015
- 99 773 licenciés en 2015-2016, soit + 3,76%
- 105 395 licenciés en 2016-2017 soit + 5,63%
- 105 703 licenciés en 2017-2018 soit +0,29%
- 109 201 licenciés en 2018-2019 soit +3,31%
- 106 915 licenciés en 2019-2020 soit -2,09%
- 82 646 licenciés en 2020-2021 soit - 22,70%
- 128 349 licenciés en 2021-2022 soit +52,73%
- 146 682 licenciés au 30/04/2023 soit +14,29%

Au 25 mai 2023, nous sommes 198 194 licenciés, record absolu notre fédération c'est encore 27 515 licences de plus que le 25 mai 2022.

Il est plus que probable que le jour de l'Assemblée Générale à Lille les 9 et 10 juin, notre fédération aura passé le cap des 200 000 licenciés.

Je dois pour ces bons résultats remercier l'ensemble de nos instances et clubs qui œuvrent sur le terrain et donnent le meilleur d'eux-mêmes pour accueillir nos volleyeurs.

3- LE PLAN DE RELANCE ET LE DISPOSITIF PASS'SPORT

Il n'y a plus de plan de relance en cours du côté de la fédération, mais du côté de l'Etat Français le dispositif « Pass'sport » voulu par le Président de la République sur demande du mouvement sportif a été reconduit pour une seconde année, le montant est toujours une aide de 50€ pour payer la cotisation du club.

En 2021, 769 clubs se sont inscrits ce qui a permis à 10 275 jeunes de bénéficier de ce dispositif, soit 5 928 filles et 4 347 garçons ce qui représente une somme totale de 513 750 € pour le Volley.

En 2022, ce sont 842 clubs qui ont permis à 13 644 jeunes de bénéficier des 50€ ce qui représente une somme de 687 200 € soit 33% de plus.

Ce dispositif doit être reconduit en 2023 avec des modalités simplifiées, et on ne peut que féliciter l'Etat Français de faire perdurer ces aides malgré les augmentations du coût de la vie que nous subissons, il est appréciable que les plus modestes soient aidés à faire une pratique sportive.

4- LES RESULTATS SPORTIFS

Au vu des résultats exceptionnels des équipes de France séniors et jeunes, je tiens à féliciter l'ensemble des staffs des EDF qui ont œuvré aux côtés des athlètes durant les longs parcours des saisons internationales.

Avant de débiter un rapide bilan de nos équipes de France, je voudrais aussi féliciter les clubs de la LNV qui ont représenté la France dans les diverses coupes d'Europe

La Directrice Technique Nationale dans son rapport précise de manière plus compétente les résultats de la saison qui vient de s'écouler.

Equipe de France masculine

On ne se lasse plus d'enchaîner les résultats avec notre Équipe de France masculine, pour la première compétition sous la direction d'Andrea GIANI les Bleus remportent la Volleyball Nations League pour la troisième fois de notre histoire.

La deuxième partie de la saison a été les Championnats du Monde qui se sont déroulés en Slovénie, les bleus échouent en ¼ de finale face aux Italiens Champions du Monde et se classent 5^{ème} du mondial 2022.

Equipe de France féminine

2022 marque une étape importante pour notre équipe de France féminine, après un parcours sans faute les bleues remportent à Orléans leur première Médaille d'or de l'histoire du Volley féminin Français en gagnant la Golden European League.

À la suite de cette victoire, nos joueuses ont participé à la Challenger Cup en Croatie pour tenter de remporter une des 16 places tant convoitées de la Volleyball Nations League mais malheureusement elles ont échoué en ¼ de finale face à la Colombie.

La saison s'est terminée au mois de septembre avec l'organisation d'un tournoi de France dans le Grand Est lors duquel nos Bleues ont terminé à la seconde place juste derrière le Japon et battant 3/0 la Colombie qui nous avait éliminé de la Challenger Cup.

Équipes de France jeunes indoor

Notre Équipe de France U18 Masculine entraînée par Slimane BELMADI, est devenue vice-championne d'Europe U18 2022.

Ils se qualifient ainsi aux championnats du monde 2023, qui se tiendront en août 2023 en Argentine.

Les U20 emmenés par Jocelyne TRILLON achèvent leur championnat d'Europe à la 5^{ème} place, et ne décrochent pas leur qualification pour les championnats du monde U21 qui se dérouleront cet été au Bahreïn.

Le U22, emmenés par Stéphane SAPINARD deviennent vice-champions d'Europe 2022.

Les A' ont disputé les Jeux Méditerranéens, et terminent 4^{ème}. Notons que le volleyeur Lucas BASIC était le porte-drapeau de la délégation française.

Côté féminin, l'Equipe U17 emmenée par Laurent DELACOURT termine 2^{ème} du WEVZA. Cette équipe poursuit son parcours cette année avec François DE TSCHUDY. Après un TQCE organisé en France avec le soutien du club de Marcq-en-Baroeul, l'équipe se qualifie pour les Championnats d'Europe qui se dérouleront en Serbie et Hongrie en juillet 2023.

Les U19 entraînées par Fabrice VIAL, à l'issue de 2 TQCE, ne parviennent pas à se qualifier aux CE.

Les A' terminent 8^{ème} des Jeux Méditerranées.

Équipes de Beach Volley

Pour la première fois depuis 2014 nos deux équipes de France Beach masculine et féminine ont toutes deux participé aux championnats du monde, les deux équipes ont terminé à la 17^{ème} place.

Les deux équipes ont ensuite participé aux championnats d'Europe à Munich avec un bilan mitigé se classant à la 17^{ème} et 25^{ème} place.

Concernant le circuit international nous avons 3 paires masculines et 2 paires féminines avec quelques résultats :

La Paire KROU / GAUTHIER-Rat gagne une médaille d'or au tournoi Elite de Torquay et une médaille d'Argent au tournoi Challenger d'Itapema.

La paire des frères AYE gagne une médaille d'Or au tournoi futur de Cortegaca.

La paire PLACETTE / RICHARD se classe 4^{ème} au tournoi challenger de La Paz.

Équipes Jeunes de Beach Volley

Les équipes de France Jeunes entraînées par David MARTIN et Isabelle KADJO font une saison encourageante.

Lors des championnats d'Europe U20 en Turquie, la paire montpelliéraine Arthur CANET et Téo ROTAR remporte la médaille d'argent.

Lors du WEVZA U19 la paire composée par Anouk DUPIN et Romane HONORE remporte une médaille de Bronze.

Lors de championnats du Monde U19 en Turquie, la paire Arthur CANET et Téo ROTAR remporte une médaille de Bronze.

Équipes de Snow Volley

Cette nouvelle discipline a connu une saison difficile car à la suite du tremblement de terre les deux épreuves de l'European Tour en Turquie ont été annulées, sur la seule étape restante notre équipe composée par Iskander EL GHOUTY, Daniel PETROV et Julien SAINT VANNE se classent 5^{ème}.

Para Volley

Le Volley sourd

Après une année 2022 riche en performance, nos deux équipes de France de Volley Sourd masculine et féminine préparent les championnats d'Europe qui se dérouleront à Karabuk en Turquie, nous sommes confiants sur la performance de notre équipe sur ces compétitions 2023.

Le Volley assis

L'équipe de France masculine de Volley Assis a disputé 2 compétitions internationales cette année.

La « Bronze Nations League » organisée à Lyon où notre Équipe s'est classée 3^{ème}.

Les championnats d'Europe B à Rouen où notre équipe s'est classée 7^{ème}.

Je remercie le club de Lyon, celui de Rouen, et la Ligue de Normandie autour de sa présidente Gaëlle RAMARQUES qui se sont positionnés pour organiser des compétitions et ont donné le meilleur d'eux-mêmes pour que ce soit une réussite.

Cette discipline encore méconnue continue de progresser, d'attirer de nouveaux adeptes, et permet à des personnes en situation de handicap de pratiquer le volley.

5- LA VISIBILITE DU VOLLEY

Au moment où j'écris ces lignes le rapport « Fast Sport » 2022 n'est pas encore édité et je ne pourrai pas vous donner comme à mon habitude des chiffres précis.

Bien que l'année 2022 ne ressemblera pas à l'année olympique 2021, il y a des raisons d'être confiant sur la place du volley à la télévision.

Lors de la Volleyball Nations League 2022, les championnats du Monde masculins en Slovénie, le public Français et les fans ont pu suivre notre équipe de France sur la « chaine l'Équipe », sur le canal linéaire ou sur le site internet, les audiences sont importantes, plusieurs centaines de milliers de téléspectateurs sont au rendez-vous régulièrement.

Les Finales de la coupe de France Pro 2023 ont été diffusées sur « Sport en France » en Linéaire et Web ainsi que sur LNV TV qui rassemble maintenant un grand nombre de téléspectateurs réguliers.

Lors de la prochaine édition de la Volleyball Nations League, les matchs de l'Équipe de France seront en intégralité diffusés sur la « Chaine l'Équipe », sur le numérique pour les étapes au Japon et aux USA et sur le linéaire pour l'étape en France à Orléans.

Les matchs de la « Golden European League » Féminine et ceux de la Challenger Cup seront retransmis sur le canal numérique de la Chaine l'Équipe avec possiblement des matchs sur le canal linéaire.

Actuellement la « Chaine L'Équipe » est en négociation avec Infront pour acquérir les droits des prochains championnats d'Europe 2023 masculins et féminins.

Les championnats de la LNV ont cette saison en plus de LNV TV été diffusés sur BEin Sport pour les Hommes et sur la chaine Twitch de RMC.

Nous pouvons être confiants sur la place de notre Volley dans les métiers, avec cette notoriété grandissante nous devons redoubler d'efforts pour capitaliser dessus et installer le Volley durablement dans le cœur des Français.

6- LE RAYONNEMENT INTERNATIONAL

Aujourd'hui notre fédération fait vivre des conventions avec 4 pays, le Cameroun (tripartite avec l'île de la Réunion), le Japon, la Tunisie et le Maroc.

Dans le Cadre d'un projet ERASMUS nous avons contribué au projet World to Win au Sénégal avec la Belgique et les Pays-Bas.

Nous avons participé aux travaux de l'OFAJ (Office Franco-Allemand de la Jeunesse) pour le développement sur les ligues et les clubs.

En 2022, nous avons pris des premiers contacts avec l'Ambassade du Cambodge en France pour travailler sur une future convention et des actions. En février 2023, la première action a vu le jour et la Fédération Cambodgienne de Volley a accueilli notre équipe de France U19 masculine en stage et a organisé deux matchs amicaux contre son équipe nationale A.

Cet échange a permis à nos jeunes Français de vivre une expérience internationale et de se préparer avec une équipe jouant les « sea games 2023 » sachant que nos bleuets préparent les championnats du Monde U19.

Autre échange cette année, nous avons organisé le colloque des cadres techniques à Marrakech au Maroc, simultanément avec le colloque des cadres techniques de la Fédération Royale du Maroc. Cette expérience enrichissante est à reproduire dans d'autres pays.

Lors de l'Assemblée Générale de la FIVB aux Pays-Bas en septembre 2022, avec de nombreux pays, nous avons décidé la création d'une « Union des Pays Francophone de Volley » afin de pouvoir agir sur certaines prises de décisions comme celle de sortir le Volley des Jeux de la Francophonie, cette association rassemblera une cinquantaine de pays.

2023 sera la mise en opérationnalité du projet HAVOBA sur 6 pays en Afrique avec la tenue de campus, notre fédération avec celle de Handball et de Basket répondent ainsi à la commande qui nous a été formulée par le Président de la République après les jeux Olympiques de 2021 et portée avec l'Agence Française de Développement.

7- LES FINANCES DE NOTRE FEDERATION

Notre Fédération présente un exercice 2022 excédentaire de 1 011 K€, le Trésorier vous expliquera en détail dans le rapport financier les éléments qui ont contribué à ce bon résultat.

L'augmentation sensible du nombre de licenciés est un des éléments principaux constituant ce bon résultat financier, au 31/12/2022 c'était 22 195 licenciés payant en plus soit une augmentation de +19,70%.

Une aide financière de la FIVB au travers du projet « Volleyball Impowerment » de 220 K\$ participe à ce résultat et nous permet d'investir dans le Beach Volley.

Le dernier point et pas des moindres est la forte augmentation des recettes du secteur « Marketing – Sponsoring » dont les recettes sont passées de 495 K€ en 2021 à 1 310 K€ en 2022 soit 815 k€ supplémentaires de recettes.

Ce bon résultat conforte la fédération avec des fonds propres associatifs qui se monte à 2 887 K€.

La situation de la FFvolley nous permet maintenant de prévoir des investissements pour l'avenir.

8- LES TERRITOIRES D'OUTRE MER

Après la période COVID qui a impacté certains de nos territoires ultra-marins de manière plus longue que la métropole, cette année a marqué le retour à la normale pour nos compatriotes.

La progression du nombre de licenciés en outre-mer suit la tendance de la métropole, et ainsi, plusieurs territoires enregistrent cette année leur record de volleyeurs.

Au 25 mai, ce sont 7 539 licenciés répartis sur les 8 ligues ultra-marines, avant la période COVID ce nombre était de 6 412, cela nous fait donc une augmentation de 17% ce qui est historique.

Cette année, nous voyons le retour des compétitions en outre-mer avec notamment l'organisation de la « super coupe fédérale » à l'île de la Réunion, puis normalement se tiendra en Guyane une ou deux étapes de la Continental Cup d'Amérique du Sud de Beach qualificative pour les Jeux Olympiques de Paris 2024.

Cette année nous pouvons nous féliciter de la renaissance dans notre giron Fédéral de la Ligue des Iles du Nord avec déjà une centaine de licenciés fédéraux sur ce territoire éloigné des caraïbes.

Je félicite les dirigeants de nos ligues ultra-marines et des clubs qui ont su comme ceux de la métropole relancer l'activité Volley et pouvoir aujourd'hui être fier de mesurer la progression en termes de licenciés.

9- PSF : « PLANS SPORTIFS FEDERAUX »

Depuis 2019, la FFvolley, via sa commission PSF, gère l'attribution des crédits de paiement de l'Agence Nationale du Sport dédiés aux plans sportifs fédéraux.

- En 2018 l'enveloppe CNDP était de 1 193 372 € pour 253 bénéficiaires.
- En 2019 l'enveloppe PSF était de 1 189 500 € pour 295 bénéficiaires.
- En 2020 l'enveloppe était de 1 243 370 € pour 335 bénéficiaires.
- En 2021 l'enveloppe était de 1 381 850 € pour 375 bénéficiaires auquel s'est ajoutée une enveloppe exceptionnelle de 250 150 € issue du plan « France relance » devant servir en priorité à aider les associations en très grande difficulté.
- En 2022 l'enveloppe était de 1 575 000 € soit +14% par rapport à l'enveloppe 2021 hors « France relance ».
- En 2023 l'enveloppe est de 1 435 600 € ce qui représente une baisse de 9%, pour la première fois depuis le lancement de ce dispositif notre enveloppe est à la baisse. Cette diminution n'est pas du fait de notre fédération mais de la baisse des crédits de l'ANS de 9% au niveau national, ce même pourcentage a été appliqué à chaque Fédération.

Ces chiffres démontrent quand même un dynamisme de ce dispositif qui maintenant est majoritairement tourné vers le développement des clubs.

10- LES PROJETS LANCES CETTE OLYMPIADE

Voilà un an que nous avons lancé « Horizon 2028 », ce projet ambitieux doit conduire notre fédération à dépasser les 200 000 licenciés, ce projet comprend deux parties :

Il y a un an nous avons lancé la partie « Équipement » avec le recrutement de Lucas JUARES.

La mission est d'accompagner la création de 250 lieux de pratiques de nos disciplines, que ce soit sur le sable, sur l'herbe ou en urbain mais aussi accompagner dans la création de gymnases. Ce programme s'inscrit dans le projet lancé par le Président de la République « 5000 terrains de sports » pour 2024.

A ce jour, nous avons 49 projets d'équipements en cours qui sont suivis à la Fédération.

La seconde partie de ce plan « horizon 2028 » consiste à accompagner l'activité croissante de notre sport sur tout le territoire, avec l'aide au recrutement d'agents de développement. Dans l'accord cadre que nous avons signé avec l'Agence Nationale du Sport, ceux-ci sont au nombre de 50 répartis sur 3 ans.

Pour conduire cette partie, la Direction Technique Nationale a recruté un CTN majoritairement missionné sur cette mission en la personne de Jean-François HOUDAYER.

En 2022, la Fédération a soutenu financièrement la création de 12 emplois dans 11 ligues régionales dont une d'outre-mer, par rapport à notre objectif de l'année 1 celui-ci est atteint à 80%. Pour 2023, notre objectif est de 25 emplois et à ce jour il y a 18 créations en cours pour des ligues et des comités départementaux, soit déjà 72% de l'objectif 2023 atteint.

Les objectifs de ce projets « horizon 2028 » est d'atteindre les 200 000 licenciés stabilisés en 2024 dont 30% de licences évènementielles.

Cet objectif est atteint aujourd'hui !!

Le jour de l'écriture de ces lignes ; nous sommes 198 194 licenciés dont 26% de licences évènementielles, quelle joie de pouvoir mesurer la réussite du Volley.

Dès la fin de l'été 2023, nous allons réunir toutes les ligues et fixer des nouveaux objectifs pour 2028 et pourquoi pas 250 000 licenciés.

Grâce au travail combiné de la Fédération, de ses ligues, comités départementaux et de l'ensemble de ses clubs, nous sommes collectivement, comme une équipe en train de changer le Volley et le faire passer dans une autre dimension.

11- DES PROJETS EVENEMENTIELS AMBITIEUX EN 2023

En 2022, la fédération a organisé des évènements promotionnels avec succès.

Fin mai 2022, dans la nouvelle Arena Futuroscope de Poitiers, la Fédération a organisé un match amical de préparation de notre équipe de France masculine France / Pays-bas, 5 200 spectateurs ont rempli cette Arena flambant neuve. Ce fût un succès.

Fin août 2022, c'est l'arena Sud de France de Montpellier qui a accueilli 2 rencontres de haut-niveau, France / Turquie avec notre équipe de France féminine et France / Brésil avec notre équipe de France masculine. Ce sont 5 000 spectateurs qui ont assistés à la rencontre Féminine puis 6 500 dans la foulée à la rencontre masculine.

Cette fin de saison 2022-2023 sera marquée par trois grands évènements internationaux :

Le premier sera l'organisation d'une étape de la Volleyball Nations League en France, à Orléans, dans le nouveau complexe « COMET' » avec une belle salle ultra moderne qui peut accueillir jusqu'à 8 000 personnes.

Du 20 au 25 juin, 8 pays seront présents à Orléans pour décrocher leur billet pour le final 8 de la Volleyball Nations League, aux côtés de la France nous retrouverons le Japon, l'argentine, le Canada, la Slovénie, la Bulgarie, Cuba et le Brésil.

Au jour où j'écris ces lignes, plus de 23 000 billets ont déjà été vendus avec bien sur une priorité sur les 4 matchs de notre équipe de France championne Olympique.

Le deuxième grand évènement cette année sera l'organisation en France à Laval de la Challenger Cup, ce tournoi dans lequel notre équipe de France féminine est engagée d'office, doit nous permettre de rejoindre avec nos bleues la Volleyball Nations League en 2024, ainsi nos deux équipes de France évolueront dans la même division. La magnifique salle de l'espace Mayenne sera le lieu d'expression des équipes venues des 5 confédérations de la FIVB.

Le troisième évènement sera l'organisation à Paris, dans le cours Philippe CHATRIER de Roland Garros de la 2^{ème} Edition du « Paris Beach Pro Tour Elite 16 », les meilleures paires mondiales avec nos équipes de France se retrouveront dans la capitale pour acquérir des points en vue de la qualification aux Jeux Olympiques de Paris 2024. Pour mener à bien cette organisation c'est l'agence RNK, détentrice des droits, qui est aux manettes avec le personnel de notre fédération. En 2022, c'est plus de 16 000 spectateurs qui ont suivis les 128 matchs dans ce lieu iconique du sport de Roland Garros.

Conclusion

Comme d'habitude, ce rapport aurait pu être beaucoup plus long tellement les activités fédérales sont nombreuses, vous pourrez les découvrir plus en détail au travers des différents rapports des commissions et de la Direction Technique Nationale, vous mesurerez combien notre maison Volley grandit et se transforme.

Enfin, je souhaite remercier de nombreuses personnes.

- En premier lieu, le ministère des Sports, sa Ministre Amélie OUDEA-CASTERA et ses services pour leur soutien, leur disponibilité et l'accompagnement de notre sport et ses projets.
- L'Agence Nationale du Sport, son Président le préfet MICHEL CADOT, son Directeur Général Frédéric SANNAUR, son manager de la Haute performance Claude ONESTA, ses services pour leur accompagnement quotidien.
- Les élus du Bureau Exécutif, du Conseil d'Administration et du Conseil de Surveillance
- Les 120 bénévoles qui composent les différentes commissions de la FFvolley qui permettent à notre fédération de fonctionner.
- L'ensemble des salariés de la FFvolley qui œuvrent au quotidien avec dévouement et professionnalisme au service du projet fédéral.
- Notre DTN Axelle GUIGUET et les cadres techniques de la Direction Technique Nationale.
- L'ensemble des élus et salariés de la Ligue Nationale de Volley, qui travaillent à la réussite de nos projets communs et portent une ambition forte pour le volley professionnel, je ne peux pas à ce moment-là ne pas avoir une pensée pour le Directeur Général de la LNV Gurvan KERVADEC qui nous a quitté brutalement il y a quelques jours, j'ai personnellement pris beaucoup de plaisir à travailler avec cette très belle personne qui était un amoureux des sports de ballons et avait pris une place importante dans notre famille du Volley.

Je tiens à remercier nos partenaires pour leur fidélité et leur confiance. Je souhaite la bienvenue aux nouveaux qui nous rejoignent cette année.

Et, comme à mon habitude, les derniers remerciements iront aux milliers de bénévoles de nos clubs et de nos diverses structures fédérales, qu'ils soient dirigeants, arbitres ou éducateurs. Ces véritables passionnés sans qui notre Fédération ne pourrait tout simplement pas exister. Je veux leur témoigner toute ma considération et le respect qu'ils méritent tous.

Merci pour votre confiance, et encore une fois, merci à toutes et tous pour votre investissement et votre engagement pour le volley et ses licencié(e)s.

Vive le Volley, notre sport, notre passion.

Éric TANGUY

Président de la FFvolley

83EME ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFvolley
vendredi 9 et samedi 10 juin 2023 – Lille/Lesquin

**XI. RAPPORT
DE LA
DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE**



Axelle GUGUET

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE
DE LA DIRECTION TECHNIQUE
NATIONALE

SOMMAIRE

I Les équipes de France

1 / Indoor masculin

1.1 EDF Senior

1.2 EDF Jeunes

2/ Indoor féminin

2.1 EDF Senior

2.2 EDF Jeunes

3/ Beach volley

3.1 EDF Senior

3.2 EDF Jeunes

4/ Snow volley

5/ Para volley

5.1 EDF volley sourd

5.2 EDF volley assis

II Bilan par secteur

1/ Filière de formation des joueurs

1.1 Indoor féminin

1.2 Indoor masculin

1.3 Beach volley

2/ Centres de formation des clubs professionnels

3/ Formations fédérales

3.1 Les diplômes d'état et fédéraux

3.2 Chiffres clés

3.3 Perspectives

4/ Para-volley et volley santé

5.1 Volley Sourd

5.2 Volley Assis

5.3 Volley Santé

5/ Développement des Relations Internationales

6/ Développement numérique

7/ Plan équipement et emplois

7.1 Equipements sportifs

7.2 Plan 50 emplois

8/ Ethique et lutte contre les violences

I Bilan sportif des Equipes de France



1/ Indoor masculin

1.1 EDF Senior

Staff

Sélectionneur : Andrea GIANI
 Adjoint : Roberto CIAMARRA
 Adjoint : Loïc GEILER
 Préparateur physique : Laurent LECINA
 Statisticien : Paolo PERRONE
 Manager : Caroline THOMAS
 Kiné : Jean-Paul ANDREA
 Médecin : Josselin LAFFON

VNL : 1^{ère} place

Une très belle victoire, la première de cette olympiade qui sera très courte !

Championnats du Monde : 5^{ème}

Après un match de préparation organisé à Montpellier face au Brésil dans une salle pleine, l'équipe de France s'est envolée pour la Slovénie.

Un début de compétition difficile, une montée en puissance progressive.

Une belle victoire face aux Slovènes dans une salle de 9000 personnes totalement acquise aux Slovènes. Fin de parcours en 1/4 face à l'Italie, future équipe championne du monde.

1.2 EDF Jeunes

EDF U17

Staff

Entraîneur : Cédric DUBOIS
 Entraîneur Adjoint : Fabien ROY
 Préparateur physique : David VASEUX
 Statisticien : Kevin CERDA

Stage Franco-Bulgare pendant l'été 2022
 Stage Franco-Italien à la Toussaint 2022
 Stage Franco-Allemand en décembre

2023 en cours :

Wevza en Janvier 2023 : 3ème place
 TQCE en Georgie : 1ère place donc qualification pour les CE qui se dérouleront au Monténégro en juillet

EDF U19

Staff :

Entraîneur : Slimane BELMADI
 Entraîneur Adjoint : Clément ARNAUD
 Entraîneur et préparateur physique : Jean Baptiste EBENER

WEVZA début janvier 2022 en Italie : 2^{ème}
 Défaite en finale contre la Belgique, donc pas de qualification directe pour les CE
 Stage avril : Strasbourg et Reims avec des matchs contre les Tchèques et contre le club d'ELITE de Reims

TQCE N°2 en Italie : 2^{ème}
 Qualification pour les CE en tant que meilleur second

CE : vice-champion d'Europe U18 donc qualification pour les FOJE et les CM 2023

2023 en cours :

Stage au Cambodge et matchs amicaux en Fev 2023, devant un public de 5000 personnes

Stage avril 2023 : à Montpellier pour une revue d'effectif

- Wevza au Portugal
- FOJE
- CM en Argentine

EDF U20

Staff :

Entraîneur : Jocelyn TRILLON
Entraîneur Adjoint : Benoit OGNIER

CE : 5^{ème} au CE U20, non qualifié aux CM

Eté 2023 : Le groupe participera au Tournoi de Qualification pour les CE U22 qui se dérouleront l'été 2024.

GROUPE A' et EDF U22

Staff

Entraîneurs : Marc FRANCASTEL- Stéphane SAPINART
Entraîneurs Adjoints : Thomas ROYER – Yacine GUECHOU
Préparateur physique : Théo ACHARD
Kinésithérapeutes : Hugo ALIMINI et Romain RAULET ORFANOTTI
Docteur : Aurélie RIBAUT et Mathieu FARKAS
Statisticien : Valentin ROUTEAU et Gauthier BRU

CE : les U22 vice-champion d'Europe en Pologne

Jeux Méditerranéens

La compétition s'est déroulée en Algérie.
Le volley a été choisi pour être porte drapeau. C'est Lucas BASIC qui a assuré avec brio ce rôle.

Les A' terminent à la 4^{ème} place.



2/ Indoor féminin



2.1 EDF Senior :

Staff

Entraîneur : Emile ROUSSEUX

Adjoint : Félix ANDRE

Adjoint : Cyril ONG

Manager : Emmanuel FOUCHET

Préparateur physique : Pablo GRIBOV

Statisticien : Steven Plateau

Médecin : Marianne GROC et Marc QUEMENER

Golden League : 1^{ère} place

Première grande victoire pour l'équipe de France Féminine ! Un marqueur important dans le projet 2024 qui a débuté en 2018.

Challenger Cup

Malheureusement l'équipe de France s'incline 3 sets à 2 dès les ¼ de finale face à la Colombie, avec pas mal de regrets face à une équipe à la portée de l'équipe de France.

Tournoi de France : 2^{ème} place

Une belle finale perdue face au Japon.

Un tournoi organisé en France en amont des championnats du monde, qui a permis à l'équipe de France de jouer des équipes très intéressantes, et de poursuivre sa progression.

Camps d'entraînement « Relève »

Entraîneur principal : Gaël LE DRAOULEC

- Rappel des objectifs :
 - o Réservistes pour les A et Réathlétisation
 - o Entraîner les potentielles 2028
 - o Ouverture aux joueuses volontaires LAF / Elite (financements clubs)
- 2022 : 30 jours de stages sur 3 sessions différentes

Jeux méditerranéens : 8^{ème}

2.2 EDF Jeunes

EDF U16 2022

Staff

Sélectionneur : François de TSCHUDY

Manager/Statisticien : Dimitri GIRIN

Adjoints : Lionel GREGOIRE et Gaëtan CARBON

Kiné : Clara GENSAC

Stage du 15 au 20 août : rassemblement CREPS de Bordeaux : revue d'effectif dans la perspective du changement de catégorie d'âge engagée par la CEV sur la prochaine génération.

EDF U17 2022

Staff

Sélectionneur : Laurent DELACOURT

Manager/Statisticien : Dimitri GIRIN

Adjointe : Emmanuelle DESAINT

Kiné : Charlotte QUATRHOMME

WEVZA en Italie : 2^{ème}

Défaite en finale contre la Belgique en 5 sets : tournoi avec 4 victoires consécutives contre l'Allemagne, l'Italie, le Portugal et l'Espagne.

EDF U19 2022

Staff

Entraîneur : Fabrice VIAL

Adjoint : Etienne BIDEAUD

Médecin : Julie GAUTHEY

Kiné : Stéphanie CELARIE

Statisticien : Sébastien BORIE

TQCE 1 en Grèce : 2ème

TQCE 2 du 1^{er} au 03 juillet au Monténégro : termine 2^{ème} donc pas de qualification pour le CE.

EDF U17 2023

Staff

Sélectionneur : François de TSCHUDY

Manager/Statisticien : Dimitri GIRIN

Adjoints : Lionel GREGOIRE et Gaëtan CARBON

kiné : Clara GENSAC et Stéphanie CELARIE

Médecin : Bruno DUVIGNAU

Stage du 24 au 29 Octobre 2022 à Lyon

Stage et tournoi de préparation du 26 au 30 décembre à Ferrol en Espagne

Stage et matchs amicaux du 31 dec au 2 janvier à Berlin en Allemagne

WEVZA (TQCE 1) du 3 au 09 janvier : 4^{ème} donc passage par un TQCE 2.

Stage du 20 au 25 février à Toulouse

Stage de préparation du 11 au 20 avril au CREPS de Wattignies

TQCE 2 du 21 au 23 Avril à Marc en Baroeul : 2^{ème}

Qualification pour le CE qui se déroulera en Serbie/Hongrie du 09 au 24 juillet

EDF U19 2023

Staff

Entraîneur : Fabrice VIAL

Adjoint : Etienne BIDEAUD

Médecin : Julie GAUTHEY

Kiné : Stéphanie CELARIE

Statisticien : Sébastien BORIE

Stage du 17 au 20 avril à Toulouse : revue d'effectif de la nouvelle génération
05/06

Un WEVZA du 09 au 15 juillet à Valladolid en Espagne.

3/ Beach

Staff

Chef de projet Olympique : Lissandro CARVALHO

Préparateur Physique et Entraîneur filles et garçons : Elmer CALVIS LOPES

Entraîneur filles et Responsable du secteur jeune : David MARTIN

Entraîneur garçons Manager des EDF et Responsable du PF : Christophe VICTOR

Entraîneur jeunes garçons et filles : Isabelle KADJO

Préparateur Physique stagiaire : Thomas MARTIN

3.1 EDF Senior

L'objectif principal de cette saison 2022 était de se préparer à performer sur les World Tour afin de démarrer la période de qualification Olympique (février 2023) avec le maximum d'entry points afin de participer aux tournois rapportant le plus de points.

Les deux autres objectifs étaient la qualification aux championnats du Monde et aux championnats d'Europe.

Nous avons réorganisé le Staff en début d'année afin de créer un environnement de performance pour la paire Lyneel/Bassereau.

Championnat du Monde Rome

Pour la première fois depuis 2014 une équipe s'est qualifiée par le ranking en garçon : Krou/Gauthier Rat terminent 17^{ème}.

Richard/Placette ont obtenu une Wild Card pour la compétition et terminent 17^{ème}.

Championnat d'Europe Munich

Trois équipes se sont qualifiées, le beach-volley était intégré dans les Multi Games avec d'autres sports.

Chez les garçons l'équipe qualifiée était Krou/Gauthier Rat mais Aye Quincy a dû remplacer Gauthier Rat blessé. Ils terminent à la 17^{ème} place.

Chez les filles Placette/Richard et Chamereau/Vieira passent au travers de leurs championnats d'Europe et terminent à la 25^{ème} place.

EDF séniors garçons

Une nouvelle équipe composée de LYNEEL Julien et de BASSEREAU Rémi a intégré les équipes de France. Ce projet, porté par la FFVolley, et soutenu par la FIVB dans l'optique des JO de Paris 2024 (intégration de joueurs à très fort potentiel). C'est un pari qu'il faudra remporter sur un temps court car ces deux athlètes n'auront que deux années de préparation.

Pour rappel, nous n'aurons qu'une place en tant que pays organisateur et l'objectif est de qualifier une deuxième équipe par le ranking.

Trois paires évoluent sur le circuit, KROU/GAUTHIER RAT, LYNEEL/BASSEREAU et AYE/AYE.

L'ensemble des paires s'entraîne au Pôle France de Toulouse.

Entraîneurs : DIAS CARVALHO Lissandro, CALVIS Elmer, MARTIN David et VICTOR Christophe.

Krou/Gauthier Rat Beach Pro Tour

-9^{ème} Challenger Kusadasi, Agadir, Dubai, Dubai

-5^{ème} Challenger Itapema, Torquay

- 9^{ème} Elite Paris
- Médaille Or Elite Torquay
- Médaille Argent Challenger Itapema

Une excellente fin de saison avec la première victoire d'une équipe Française sur un tournoi Elite. Leurs résultats en début de saison ont permis la qualification aux championnats du Monde et ceux de fin de saison de remporter des points très importants pour les placer dans les MD des tournois début 2023.

Classement mondial 15^{ème} en 2022 (actuellement 15^{ème}).

Aye/Aye Beach Pro Tour

- Médaille Or Futur Cortegaca
- 5^{ème} Challenger Dubai
- 9^{ème} Challenger Torquey
- 5^{ème} Elite Torquey

Nous avons décidé d'associer les deux frères Aye sur un projet à long terme devant les amener aux JO de Los Angeles. C'est une équipe jeune en apprentissage. Les résultats de fin de saison sont encourageants pour la suite.

Classement mondial 40^{ème} en 2022 (actuellement 41^{ème}).

Lyneel/Bassereau Beach Pro Tour

- 9^{ème} Challenger Maldives, Torquey et La Paz
 - 9^{ème} Elite Torquey
- Classement mondial 73^{ème} en 2022 (actuellement 35^{ème})

EDF séniors filles

Deux paires séniors sur le circuit, PLACETTE/RICHARD et VIEIRA/CHAMEREAU. Les deux paires s'entraînent au PF de Toulouse. Entraîneurs CARVALHO Lissandro, CALVIS Elmer et LOISEAU Arnaud

Placette/Richard Beach Pro Tour

- 5^{ème} Challenger Espinho et La Paz
- 4^{ème} Elite Cap Town
- 9^{ème} Elite Paris et Tepic

Elles ont effectué une bonne saison et se placent dans des conditions favorables pour démarrer la course Olympique.

Classement mondial 33^{ème} en 2022 (actuellement 16^{ème})

Chamereau/Vieira Beach Pro Tour

Une saison très compliquée pour cette paire qui ne s'est pas qualifiée lors de ces participations sur les tournois du Beach Pro Tour.

Classement mondial 80^{ème} en 2022 (actuellement 79^{ème})

3.2 EDF Jeunes

Staff : MARTIN David et KADJO Isabelle.

CE U18 en Grèce

- SOBEZALZ Romane/LAURENT Sarah : 8ème
- DUFLOS Noa/DUVAL Keran: 9ème

WEVZA U19

- SOBEZALZ Romane/LAURENT Sarah : 8ème
- DUFLOS Noa/DUVAL Keran: 9ème

CE U20 en Turquie

- GOUIN Lou/POTIE Loue : 9ème
- CANET Arthur/ROTAR Téo Médaille d'Argent

WEVZA U19

- ALTWIES Tom/CHOUIKH BARBEZ Elouan Médaille d'argent
- DUPIN Anouk/HONORE Romane Médaille de Bronze

CE U22

- ALTWIES Tom/PATTE Liam : 9ème
- Pas d'équipe Féminine

Championnats du monde U19

Médaille de bronze aux championnats du Monde pour l'équipe CANET Arthur et ROTAR Téo.

Cette équipe possède un vrai potentiel pour atteindre le plus haut niveau mondial.

- Partenariat FIVB -

Le partenariat mis en place avec la FIVB pour performer en 2024 a été renouvelé. Cette aide passe par le programme « Empowerment » que la FIVB a instauré pour aider les fédérations nationales. Ce programme est axé sur la montée en compétence des staff et l'augmentation des effectifs des staffs. Cette aide s'élève à 220 000€ par an jusqu'au JO de Paris. Ce soutien est assujéti à un engagement fédéral sur les moyens dédiés au secteur beach-volley. Chaque année notre rapport est analysé et des entretiens se tiennent (décembre 2022 pour le dernier) au siège de la FIVB en Suisse avant toute reconduction de l'aide.

4/ Snow

Suite au tremblement de Terre en Turquie, les 2 épreuves du l'European Tour et l'épreuve du World tour prévues en Turquie ont toutes été annulées.

Seule l'étape européenne de Wagrain (Autriche) a vu l'ensemble des pays se réunir et nos français (El Ghouty, Petrov et Saint Vanne) sont tombés contre l'équipe d'Autriche 1 en quart de finales.

Ils reviennent donc avec une 5ème place pour cette unique étape et préparent déjà la saison prochaine qui devrait les emmener en Asie.

5/ Para volley

5.1 Volley sourd

Equipe de France Masculine

Staff

Entraîneur principal : Frédéric BIGLER

Entraîneur Adjoint : Julien DURAND

Kiné: Dominique GARDAVOIR-VIART

Stages 22/23

- Du 11 au 13 novembre 2022 au CREPS de Vichy
- Du 10 au 12 février 2023 au CREPS de Vichy
- Du 14 au 16 avril 2023 au CREPS de Vichy
- Du 09 au 11 juin 2023 à Mougins

Compétitions 2023

- Championnats d'Europe 2023 à Karabuk, Turquie.

Equipe de France Féminine

Staff

- Entraîneur principal : Ludovic GUILLET

- Entraîneurs Adjoint : Marjorie CHANZY & Simon LENOTRE

- Ostéopathe : Rachel BROSSARD

- Préparateur physique : Olivier DEVAUX

- Préparateur mental : Clément BEVILACQUA

- Responsable logiciel : Florian LEQUEUX-JOUBERT

Stages 22/23

- Du 16 au 18 septembre 2022 à Asnières
- Du 25 au 27 novembre 2022 au CREPS de Wattignies
- Du 09 au 11 décembre 2022 au CREPS de Vichy
- Du 10 au 12 mars 2023 au CREPS de Vichy
- Du 09 au 12 juin 2023 à Prague (camp d'entraînement avec la République Tchèque)
- Du 30 juin au 02 juillet 2023 au CREPS de Vichy

Compétition 2023

- Championnats d'Europe 2023 à Karabuk, Turquie.

5.2 Volley assis

Sélectionneur : Dominique DUVIVIER

Entraîneur adjoint : Yohann ESCALA

Entraîneur adjoint : Maxime CHOUETTE

Statisticien : Jordane COSTE

Kiné : Sarah ARISS

Médecin : Sylvie BIDOT-MAURANT

27 jours de stages dont celui de mars à HOFFENHEIM (ALL) (4-6/03/22) et celui du (20-22/05/22) avec l'équipe de GRANDE BRETAGNE à Vichy.

Intégration dans le staff d'un statisticien (Jordane COSTE) en juillet 2022 pour la Bronze Nations League

Compétitions internationales :

- Bronze Nations League à LYON (FRA) - 8-10/07/2022 classé 3ème sur 4 équipes
- Championnat d'Europe B à ROUEN (FRA) - 15-17/12/2023 classé 7ème sur 8 équipes
- Tournoi de Prague du 18-19/06/2022 (5ème sur 10 équipes)
- 1 match d'exhibition au PARIS VOLLEY à l'invitation du PUC en ouverture d'un match de Ligue AM.

Les objectifs sportifs n'ont pas été atteints mais nous avons intégré de nouveaux potentiels et donc augmentés le nombre de sélectionnables pour PARIS 2024.

Equipe de France Féminine

Staff

Sélectionneur : Florian FOULQUIER

Entraîneur Adjointe : Morgane DE THY

Entraîneur adjointe Nathalie PRIGENT

Kiné : Antoine AURIACOMBE

Médecin : Sylvie BIDOT-MAURANT

Les stages

6 stages en 2022 : avec 5 au CREPS de Vichy (4-6 mars, 8-10 avril, 30 septembre au 02 octobre, 10-13 novembre et 09-11 décembre) et un au Pays-Bas : 25-28 août.

Le groupe se réunit à 10 ou 11 joueuses à chaque fois.

Les points positifs : la continuité de l'accueil au CREPS de Vichy avec un accompagnement appréciable sur le testing et la préparation physique ainsi qu'un partenariat avec l'équipe des Pays-Bas constructif.

Les points négatifs : le départ de trois joueuses à cause de pression trop forte sur la vie professionnelle et personnelle.

Les compétitions

PAJULATI GAMES 2022 (FIN) 19-25 Janvier : 4^{ème} sur 4

Contre trois adversaires de top 6 européen, l'équipe a découvert le jeu à ce niveau

SILVER NATIONS LEAGUE (BIH) 17-20 Mars : 5^{ème} sur 5

Premier match avec deux sets remportés contre une équipe concurrente mais jouant avec des joueuses valides.

A venir : Tournoi à Prague 17-19 Juin avec un plateau d'équipes masculines

II Bilan par secteur

1/ Filière de formation des jeunes

1.1 Indoor féminin

Les interpôles

1^{er} round en novembre : orientations techniques et tests physiques

- Une partie des pôles réunis à Châtenay-Malabry
- Une partie des pôles réunis à Toulouse

Les tests ont été coordonnés par Marine GARGAGLI qui a ensuite réalisé le traitement des données recueillies. L'ensemble des résultats et analyses sont communiquées aux entraîneurs des pôles et présidents des ligues concernées par un pôle féminin.

2^{ème} round en mars au pôle France : réévaluation des meilleures potentielles

Le Conseil des Sages : cette année encore, ce dispositif a été proposé aux entraîneurs des pôles espoirs, sur la base du volontariat. Autour de l'évaluation des joueuses, a été engagé un processus d'échanges entre les entraîneurs des pôles et un conseil des sages (regroupant Michel Genson, Claude Chanou, Emile Rousseaux).

Ces entretiens se sont tenus à l'occasion de l'Interpôle à Toulouse.

Coordination technique des pôles espoirs

Gaël Le Draoulec a poursuivi sa mission d'accompagnement des pôles espoirs sur l'entraînement.

Il effectue des visites sur site, reste plusieurs jours afin de bien s'imprégner des différentes problématiques de la structure. Les visites font systématiquement l'objet d'un compte rendu détaillé et de proposition de piste d'amélioration.

La Détection nationale

François De Tschudy

Un stage d'Evaluation des Potentielles Féminins nationaux s'est déroulé du 4 au 9 juillet 2022. Nous avons regroupé 23 jeunes filles nées en 2008 et 2009. Ce stage a permis de les évaluer, les accompagner dans leur projet et les orienter vers nos Pôles Espoirs.

La mise en réseau tout au long de l'année des responsables de CRE et de Pôle Espoirs a permis le repérage des filles à potentiel de 2008 à 2011 mais aussi des potentielles tardives de 2005 à 2007. Le fichier taille des licences reste un outil prépondérant à la détection même si quelques clubs négligent la précision de cette saisie.

Un nouveau stage est prévu cet été du 21 au 26 août 2023 avec des joueuses nées de 2009 à 2011.

Nous avons observé une nette amélioration du niveau de jeu aux Volleyades M14, vu de meilleurs gabarits et des joueuses avec des qualités physiques. Ce constat positif nous conforte dans les effets bénéfiques apportés par le

rajeunissement des Volleyades et du CRE à M14. En effet, cela permet à l'ensemble des acteurs sur le terrain de travailler plus en amont sur la formation des joueuses. Cela nous a permis d'amorcer plus tôt le travail en préparation physique et d'aider ces jeunes à se projeter vers un projet d'accession vers le Haut-niveau. Cette amélioration de la formation initiale est bénéfique également à la qualité de la sélection de l'équipe de France U16-17.

Je profite de ce bilan pour remercier tous les acteurs Clubs- Comités et Ligues qui ont œuvré et œuvrent pour la détection féminine et le secteur féminin dans son ensemble.

Le Pôle France IFVB

ERIK ARJONA

Pour commencer le bilan, il est important de signaler la fin de la convention qui lie depuis quelques années France Avenir 2024 et le Volley Ball Albigeois. Cette collaboration qui nous permettait de jouer nos matchs à domicile, à Albi, prendra fin en Juin 2023 car le VBA selon la volonté des dirigeants albigeois, souhaite donner la priorité à ses équipes de jeunes. Cette convention qui prend fin, nous oblige à rechercher un nouveau lieu pour jouer nos matchs.

Un projet de convention entre les Spacer's de Toulouse et France avenir est cours d'élaboration pour jouer nos matchs au Palais des Sports de Toulouse mais aussi pour chercher à créer une dynamique dans le bassin de pratique toulousain et ses alentours.

L'équipe engagée en LAF : Félix ANDRE

- 26 matchs joués - 26 défaites
- 78 sets perdus, 6 sets gagnés

Composition de l'équipe LAF 2022/2023 :

- BLANC LAURALEE - BRUNIER BALANDRAS Judith - CHOUIK BARBEZ Nawelle - COULET Sarah - DANARD SELOSSE Enora - DEPIE Cyrielle - FABRE Justine - FANGUEDOU Fatoumata - GIRGENTI Lila (en cours de saison) - MOBISA Aurore - PEZELJ Marina

L'équipe engagée en LAF cette année est composée de 11 joueuses et elle est entraînée par Félix ANDRE, assisté d'Emile ROUSSEAU le plus souvent mais aussi de Gael LE DRAOULEC, Laurent DELACOURT, Erik ARJONA lors de certains matchs.

Dimitri GIRIN, engagé depuis le 1er octobre 2021, a assisté Félix ANDRE en tant que statisticien lors de tous les matchs à domicile et à l'extérieur. Le groupe LAF aura vécu une année plus compliquée que celle de l'année dernière car le groupe a subi de nombreux départs et a intégré dès le début de la saison de jeunes joueuses comme Marina PEZELJ et Cyrielle DEPIE qui normalement auraient dû d'abord « s'aguerrir » en ELITE. Même si elles n'ont pas démerité, un temps d'adaptation a été nécessaire.

Il a fallu aussi se passer des services d'Aurore MOBISA, notre centrale, blessée aux « croisés » lors de la 1^o journée à BEZIERS et « out » pour toute la saison.

Un coup dur pour la jeune joueuse mais aussi pour le staff qui comptait sur l'expérience acquise ces dernières années au pôle France par Aurore.

Le groupe France Avenir 24 continue malgré tout son apprentissage face à des équipes bien plus expérimentées et habituées aux confrontations de haut-niveau.

Certaines joueuses du groupe FRANCE AVENIR 2024 quitteront le pôle France féminin pour connaître leur première expérience dans une équipe professionnelle. Il s'agit, d'Enora DANARD SELOSSE, de Fatoumata FANGUEDOU et enfin de Justine FABRE.

L'équipe engagée en ELITE (Laurent DELACOURT)

L'équipe ELITE termine à la dernière place de sa poule composée de 8 équipes.

- 14 matchs joués en phase régulière avec aucune victoire.

Des plays downs où les joueuses de l'IFVB auront affichées plus de confiance en elles et des progrès significatifs. Deux belles victoires contre Romans et Saint Laurent du Var et des prestations bien plus abouties auront marqué ces plays downs.

Composition de l'équipe ELITE 2022/2023 :

- BOURGAGROU Emeline - GODEY Sasha - GIRGENTI Lila (en début de saison avant d'intégrer FA 24) - GOVOU Naomy - ILOAI Malia - JIOSHVILI RAVVA KALLISTA - JIOSHVILI RAVVA NINA - LAURENT Sarah - LE BERRE Maëlie (qui a fait quelques matchs avec FA 24) - LENGRAI Lucxiane - LEROY Emma - RANDRIANANTENAINA Noa - SZCZKOWSKI Adélaïde

L'équipe entraînée par Laurent DELACOURT, assisté de Martin BOIX, a vu 10 nouvelles joueuses entrantes, le groupe étant composée de 13 joueuses. Ces nombreux changements ont demandé au staff de se concentrer longtemps à la construction d'un collectif.

Ce groupe avec une année jouée à ce niveau, renforcé de nouveaux éléments prometteurs, aura les moyens de mieux figurer la saison prochaine dans ce championnat.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES :

Nous avons 6 joueuses « sortantes » de la structure qui vont signer leur premier contrat pro en LAF et en ELITE.

Plusieurs joueuses comme Enora DANARD SELOSSE, Fatoumata FANGUEDOU et CHOUIKH BARBEZ Nawelle vont participer au camp relève cet été. Elles ont participé au stage de préparation de l'équipe de France A, au CREPS de Toulouse.

Du mouvement au sein du staff :

Laurent DELACOURT qui après de nombreuses années à l'IFVB a obtenu un congé sans solde pendant deux ans.

Le départ de Dimitri GIRIN qui après deux saisons à l'IFVB, rejoindra cet été le club féminin de Terville en LAF.

Enfin, la volonté toujours bien présente de continuer le travail de développement et de structuration de notre pôle France féminin avec tout le personnel du CREPS afin de permettre la réussite du double projet de nos jeunes joueuses.

Pour terminer, la nécessité d'une collaboration future avec les Spacer's, pour principalement jouer nos matchs de France Avenir 2024, dans une enceinte

répondant aux cahiers des charges de la LNV. Ce projet, en cours de construction doit permettre au pôle France de continuer à « grandir ».

1.2 Indoor masculin

Marc FRANCASTEL

Le pôle FRANCE

Staff :

Jocelyn Trillon, David Vaseux, Hubert Cazabon, Frédéric Gibert Marc Francastel.

L'ANS a financé deux postes de statisticiens/analyste vidéo en formation.

- Recrutement de Kevin CERDA : formation sur un DU de préparation physique à la faculté des sports de Montpellier, va continuer la saison prochaine au PF
- Recrutement de Rémi Bongiovanni : formation sur un DU de préparation physique à la faculté des sports de Montpellier, a signé en tant que préparateur physique et statisticien à St Nazaire

Depuis la rentrée 2022, la Fédération a validé la présence quotidienne au pôle de JP Andrea (les protocoles de soins proposés par le CREPS n'étant pas suffisant pour le pôle France). Cette collaboration renforcée permet aux entraîneurs de bénéficier d'un rapport quotidien sur les soins des volleyeurs et les préconisations de travail. Il a en plus assuré la présence obligatoire d'un kiné sur les matchs de LBM à domicile et a fait cette année plusieurs déplacements avec nous.

Aurélie Ribaud médecin au CHRU de Montpellier suit les volleyeurs du CNVB sur pathologie sportive

Nous disposons depuis cette année de 8 créneaux réguliers par semaine au CHRU pour un travail isocinétique, très intéressant pour les pathologies de tendinopathie rotulienne.

Maryse Thiébaud diététicienne suit les volleyeurs du PF

Effectif 22/23 :

24 joueurs : 4 passeurs, 2 libéros, 3 attaquants de pointe, 7 contreurs centraux, 8 réceptionneurs attaquant

- **Sorties** : 13 joueurs vont sortir cette année :
 - Liam Varier : St Nazaire
 - Henri Emmanuel Leon : St Nazaire
 - Axel Michel : Toulouse
 - Louis Sakanoko : USA
 - Nathan Feral : Toulouse

- Alexandre Bouchez : Toulouse
 - Nathan Canovas : Plessis Robinson
 - Mattéo Martino Gauchi : Arago de Sète
 - Nils Berjaud : projet en construction
 - Robin Lauriac : Nice
 - Mathis Henno : Nantes (Mathis est parti finir la saison avec le club de Nantes)
 - Joris Seddik : Montpellier
 - Lucas Germain : arrêt du projet en cours de saison
- **11 Joueurs restent**
 - Simon Gill
 - Enzo Lopez
 - Tristan Schlienger
 - Thomas Pujol
 - Adrien Roure
 - Malick Diouf
 - Noa Duflos
 - Etan Jeanlys
 - Jules Duthoit
 - Yann Laurencé
 - Jean-Marc Kalato
- **Les entrées : 11 Joueurs**
 - Tom Leroyer (PE de Strasbourg)
 - Théo Martzluff (PE de Montpellier)
 - Guillaume Respaut (PE de Cannes)
 - Arthur Loubeyre (PE de Cannes)
 - Timéo Secrétant (PE de Chatenay)
 - Andrej Jokanovic (PE de Cannes)
 - Mathys Lapierre (PE de Bordeaux)
 - Valentin Brancier (PE de Strasbourg)
 - Nathan Pierrot (PE de Dinard)
 - William Laplace (PE de Chatenay)
 - Sadjy Crane (PE de Bordeaux)

Résultats et classement du pôle France en championnat

- **LBM** : 22 matchs joués – 1 victoire – dernier au classement avec 5 points.
- **Championnat ELITE CFC** : 19 matchs
 - Première phase : 4 poules géographiques de 5 équipes, le CNVB finit 3^{ème} de sa poule derrière Sète et Narbonne
 - Deuxième phase : Poule haute Sud, Poule basse Sud, poule haute Nord, poule basse Nord. Le CNVB a fini 2^{ème} de la poule haute Sud derrière Sète
 - Phase finale à Vichy sur le week-end de l'ascension pour le titre de champion de France des CFC : CNVB finit 10^{ème}, 1^{er} Sète – 2^{ème} Tourcoing – 3^{ème} Nice – 4^{ème} Cambrai. Bilan très positif de cette phase finale. Les équipes qui finissent aux 4 premières places sont des

équipes avec les joueurs les plus âgés (2000,2001) et avec des joueurs ayant déjà de l'expérience de temps de jeu en LAM. Pour le CNVB on peut regretter que les 4 joueurs grillés EN LBM n'aient pas pu participer à cette compétition. Nous avons fait le choix de privilégier la planification sur les échéances internationales (programme estival très chargé pour U17 et U19) et de laisser certains joueurs au repos ou pour soigner des petites blessures, nous avons évolué avec beaucoup de joueurs nés en 2005 et 2006.

Niveau de jeu très intéressant avec de nombreux joueurs des effectifs de LAM ou LBM qui jouent ces matchs.

Implantation des matchs le dimanche après-midi, mais également beaucoup de souplesse entre les clubs pour jouer des matchs en semaine.

Fonctionnement, remarques, évènements

Le fonctionnement avec la direction du CREPS reste très compliqué, plusieurs événements dans l'année nous inquiètent par rapport au système de performance, un certain nombre de décisions prises par la direction altèrent ou risquent d'altérer le système de performance du pôle France. Dans le fonctionnement, plusieurs secteurs sont impactés.

La scolarité :

- a. Les aménagements scolaires au lycée sont de moins en moins adaptés et nous posent de plus en plus de problèmes dans l'organisation de l'entraînement dans un sport collectif.
- b. Le CREPS travaille maintenant avec deux lycées qui présentent des systèmes d'organisation totalement différents.
- c. Le suivi scolaire (relevé des absences, suivi des notes) a mis énormément de temps à se mettre en place, ce qui nous pose de gros problème dans l'accompagnement des athlètes.

L'augmentation des coûts de pension et de stage pour les équipes de France.

L'hébergement : Le CREPS a pris la décision de ne plus permettre aux majeurs post bac de rester hébergés au CREPS. Ce dispositif voté en CA reste discutable au cas par cas ce qui est indispensable au regard de certains profils (types d'études suivies, manque de maturité, fort potentiel par exemple).

La pression importante des agents : elle est déstabilisante pour les jeunes joueurs qui doivent déjà gérer le sport et les études, elle est souvent trop précoce dans une période où nous sommes en train de leur apprendre à construire leur projet. Les agents peuvent aussi présenter l'avantage d'accélérer certains processus en trouvant des projets intéressants qui permettent au joueur de sortir de sa zone de confort. Le juste équilibre est difficile à trouver.

Projet de recherche avec le CHRU de Montpellier et Marc JULIA :

- Biomécanique du geste de frappe
- Contraintes sur les genoux en lien avec les tendinopathies des sauts, impulsion et réception des sauts

Les interpôles

Interpoles en Région décembre 2022 : pour les années à venir les collègues souhaitent rajouter une journée.

13, 14 et 15 décembre à WATTIGNIES : Classement : 1^{er} Strasbourg – 2^{ème} Chatenay – 3^{ème} Wattignies – 4^{ème} Dinard

7 et 8 décembre à CASTELNAUDARY : Classement : 1^{er} Cannes – 2^{ème} Lyon – 3^{ème} Montpellier – 4^{ème} Bordeaux

Interpoles nationaux avril 2023 à Strasbourg

Très bonne organisation de la compétition par l'ensemble des protagonistes.

Mr Franck Schaff directeur adjoint du CREPS de Strasbourg a été très présent et a facilité l'organisation.

Ligue Grand Est a aidé à l'organisation et au financement des arbitres

Classement :

- 1^{er} Strasbourg
- 2^{ème} Cannes
- 3^{ème} Wattignies
- 4^{ème} Chatenay
- 5^{ème} Bordeaux
- 6^{ème} Lyon
- 7^{ème} Dinard
- 8^{ème} Montpellier

La détection Nationale :

Philippe SALVAN

Les orientations de cette seconde saison post-covid portaient sur :

- Une continuité du travail sur la détection métropolitaine
- Une accentuation des visites de détection dans les régions et territoires ultramarins
- La formation des entraîneurs via l'organisation de "colloque CRE/CDE régionalisé"

Détection métropolitaine

Les actions ont été planifiées et organisées dans la continuité de la saison passée.

A savoir :

- Travail de Tracking minutieux des profils morphologiques via le fichier licences
- Activation permanente du réseau local de détection (entraîneurs pôles, de CRE, de clubs)
- Visites régulières des CRE 21 visites sur site (échanges technico-tactique avec les entraîneurs, prise en main de séances, supervision et entretien avec les potentiels, rencontre avec les familles, échanges avec les élus).
- Présence sur les compétitions références (CDF, volleyades et minivolleyades)

- Plus de 900 Athlètes supervisés durant la saison sur l'ensemble du territoire

Détection en territoire ultramarin

L'axe fort de développement de notre stratégie pour cette saison.

6 visites ultramarines en 10 mois : Nouvelle-Calédonie, Wallis, Guadeloupe, Martinique, La Réunion, Tahiti.

L'objectif était, lors d'une visite assez longue, d'accompagner le développement et la structuration du volley-ball localement tout en effectuant les missions de détection.

Pour chaque visite, il a été proposé :

- La mise en place de session de détection à travers des stages CRE ou similaire
- Des sessions de formation pour les enseignants EPS
- Des sessions de formation pour les entraîneurs
- Des actions de développement en milieu scolaire
- Des visites de clubs (prise en main d'entraînements)
- Des rencontres avec les élus
- Des rencontres avec les responsables administratifs locaux (DRAJES, CROS)

Le programme de chaque visite a été construit en partenariat avec les techniciens locaux.

Un bilan détaillé a été réalisé à l'issue de chaque visite et porté à la connaissance de l'ensemble des acteurs du volley local, de la DTN et des élus fédéraux. Ce bilan dressait un état des lieux de l'existant et se voulait force de propositions pour amener davantage de structuration et de développement.

Entrée en pôle

- Gestion des entrées en pôle pour les ultramarins (7 athlètes)
- Suivi et accompagnement du responsable de pôle lors des sorties/entrées
- Réflexion sur les orientations techniques et poste pour les potentiels HN
- Centralisation des demandes et répartitions des Bourses Sociales pour les athlètes

151 jours de déplacement professionnel pour cette année sportive.

1.3 Beach volley

POLE France de TOULOUSE

Entraîneurs :

Chef de projet Olympique : Lissandro CARVALHO

Entraîneur et préparateur physique Elmer CALVIS

Entraîneur : David MARTIN

Entraîneur adjoint : Arnaud LOISEAU

Entraîneur jeune : Isabelle KADJO

Préparateur physique des jeunes : Thomas MARTIN

Responsable du PF : Christophe VICTOR

Le Pôle France compte cette année 22 athlètes entre les séniors et les jeunes.

Tous les athlètes du groupe France sont inscrits au pôle et s’y entraînent depuis la rentrée de septembre. Deux filles et deux garçons sont sur listes Seniors du Ministère, grâce à leurs résultats sur les tournois Elite.

Les athlètes se sont entraînés tout l’hiver dans la halle de beach-volley dans des conditions parfaites. C’est un vrai plus pour les conditions de préparation.

Nous disposons de 4 terrains extérieurs et de 4 terrains couverts sur le site de Toulouse.

Pôles Espoirs

Le PE de l’Île de Ré a ouvert à la rentrée de septembre et vient compléter la base du projet de performance avec celui de Montpellier. Il n’y a pas eu d’athlète issu du PE rentrant au PF cette saison. Ces PE sont pour l’instant plus à visée de développement régional de l’activité beach-volley.

Formations

Deux DNE2 beach-volley ont eu lieu au CREPS de Toulouse. Ces sessions ont été organisées en immersion avec les athlètes du PF pendant le mois de juin.

Cela a permis de former 8 entraîneurs.

L’année prochaine nous accueillerons les stagiaires du DE organisé par la FFVolley.

Divers

Nous avons accueilli sur le site de Toulouse les championnats de France UNSS, cette dernière a été enchantée par l’aide fournie par la FFVolley

De nombreuses équipes étrangères sont venues en stage au CREPS de Toulouse avec nos EDF tout au long de la saison. Chine (filles et garçons), Brésil (filles), Japon (filles), Qatar (garçons), Espagnols (jeunes), Allemand (jeunes).

2/ Centres de formation des clubs professionnels

Bertrand LEYS

Situation pour la saison 2022/2023 :

29 CFFP, 22 agréés, 2 en convention d’accompagnement, 195 stagiaires

- 19 masculins pour 121 stagiaires (dont 2 structures en convention d’accompagnement)
- 10 féminins pour 74 stagiaires

Campagne d’agrément 2023 : 10 structures concernées (1 féminin, 9 masculins)

Féminin : Volero Le Cannet

Masculin : Narbonne, Sète, Toulouse, Tourcoing, Tours, Avignon CA (ajourné pour descente), Lyon CA (ajourné pour descente), Saint Nazaire, Chaumont.

- Visites entre avril et mai 2023, conjointement avec les DRAJES locales
- Commission d’agrément rectorale (en fonction des régions) : juin 2023

3 / Formation des entraîneurs

Nicolas SAUERBREY

3.1 Diplôme d'état et fédéraux

Après l'obtention des habilitations des diplômes d'Etat, nous avons mis en œuvre ces formations. En termes de coordination, nous avons évolué sur un calendrier chargé, et une succession quasi ininterrompue de stages chaque semaine.

Le pôle formation professionnalisation est sur une voie d'activité forte, avec une immense implication des formateurs. Malgré la diversification de l'offre de formation, le pôle formation reste, comme le prouvent les indices de satisfaction, sur une très bonne qualité de prestations. (<http://www.ffvb.org/350-37-1-Statistiques>).

Le label Qualiopi a été renouvelé, ce qui illustre là encore le travail de fond qui est mené au quotidien pour faire évoluer ce secteur.

La FCP (Formation Continue des entraîneurs Professionnels) a donnée pleine satisfaction grâce à la participation en visioconférence d'entraîneurs de très haut niveau (comme SPEROW, GBRIC, LORENZETTI ou encore RUBINHO et GEILER). La FCA (Formation Continue des entraîneurs Amateurs) a bénéficiée des expertises complémentaires des cadres techniques (DUVETTE, HOUDAYER, VIAL, AUDABRAM, PLASMAN, EBENER).

Le colloque national baby volley a connu également un franc succès et la nouvelle édition est programmé pour fin 2023. L'étude sur le développement des jeunes a été approfondie sur les Ligues, Grand Est, Haut de France, PACA et AURA avec 4 séminaires animés par Emile ROUSSEAUX plus ciblés les 5/11 ans.

Le nouvel ouvrage pédagogique Educ volley 2.0 est sorti après 18 mois de refonte du document, et l'apport de vidéos associées.

Nous avons également augmenté les formations volley santé et volley assis grâce notamment à l'arrivée d'Isabelle Collet (via un financement de la Fondation Paris 2024) à une équipe de formateurs plus étoffée.

Certains nouveaux modules ont été ouverts : Mieux se connaître (DEE2 M9), Apprentissage et stades de développement (DNE1 M8), pédagogie avancée (DNE1 M5), activité physique sur prescription médicale (DNE2 M13).

3.2 Les chiffres clés

Formations fédérales

- 656 stagiaires, dont 543 hommes et 113 femmes
 - 164 stagiaires pris en charge
 - 13 apprentis et 1 cpf
 - 59 financements personnels
 - 396 pris en charge par leur structure
 - 23 autres stagiaires

Cela représente 13 188 heures de formation dont 4540 pour les premières phases des diplômes d'Etat

Formations régionales (*Chiffres manquants : Antilles Guyane, Normandie, Nvlle Cal, Corse*)

- 1694 stagiaires dont 1123 hommes et 551 femmes : légère hausse par rapport à la saison passée.
- 275 actions de formation depuis le début de l'olympiade
- 4401 stagiaires, dont 2822 hommes et 1579 femmes depuis le début de l'olympiade

Au palmarès des Ligues formant le plus on retrouve l'ARA très loin devant, puis IDF, HDF, PACA.

3.3 Perspectives

Le secteur doit poursuivre son travail qualitatif, à la fois sur la forme et les process internes, et sur le fond, sur l'adaptation aux besoins des stagiaires, ainsi que sur les points cruciaux de l'évaluation et certification.

Il nous reste à ce jour à déployer les formations autour de Data Volley pour être complet sur l'architecture.

Par ailleurs, le projet « Formation des dirigeants » a vu le jour et est maintenant en plein développement, en lien avec la CFEE.

Un projet d'évolution de la FCA sera proposé en AG pour une meilleure cohérence avec les conformités N3 et N2.

Un projet d'ouvrage « Alphabet moteur » à destination du baby volley a commencé et devra voir le jour en 2023.

4/ Para-volley et volley santé

Chrystel BERNOU

4.1 Volley sourd

Bilan complet du secteur intégré au rapport de la commission

4.2 VOLLEY Assis

Bilan complet du secteur intégré au rapport de la commission

4.3 VOLLEY Santé

Isabelle COLLET a été recrutée à partir du 1^{er} août 2022 (financement projet Impact 2024)

Développement et promotion

- présence sur les événements nationaux : Universités Sportives d'Été de l'UNCU Sentez-Vous Sport au Parc de la Villette de Paris, Assises Européennes du Sport sur Ordonnance, colloque webinaire ACTIVE
- . Animations Fit volley
- . Accompagnement des clubs
- . Participation au séminaire fédéral sur le développement du volley
- . Formations des services civiques
- . Modernisation des outils de communication

Labels

50 labels Volley Santé ont été décernés lors de la campagne 2022, sans distinction de pratique cette année, puisque Soft Volley, Fit Volley et Volley Adapté étaient réunis sous la même appellation Volley Santé.

À noter également l'uniformisation de cette campagne avec celles des labels Clubs Formateurs, Volley Assis et Volley Sourd : un même outil (l'Espace Clubs) et une même période (28 juin – 18 juillet 2022).

Formations

Isabelle COLLET et Chrystel BERNOU ont participé au séminaire annuel du Pôle Formation afin d'harmoniser et de perfectionner les contenus, les dates et les méthodes de formation.

- Éducateur Volley Santé niveau 1 « Les pratiques Volley Santé » / DRE 2 Module 5

Cinq sessions organisées, 48 personnes formées

- Éducateur Volley Santé niveau 2 « Les spécificités des publics Volley Santé » / DNE 2 Module 12

Deux sessions et une dizaine de personnes formées

- Éducateur Volley Santé niveau 3 « L'activité physique et sportive sur prescription médicale » / DNE 2 Module 13

En cours de déploiement.

5/ Relations Internationales

Bertrand LEYS

Conventions en cours et activées avec les fédérations

Tunisie reconduite en 2022, projet colloque CTS en 2023

Maroc reconduite en 2022
Accueil du colloque des CTS en 2022

Japon depuis 2014, activée en 2022)

- Province Okinawa en 2019 pour accueil EDF Senior indoor en préparation JO de Tokyo
- Province Hokuto en 2019 pour accueil EDF Senior de beach en préparation JO de Tokyo

Cambodge (depuis 2022) accueil de l'EDF U19M en 2023, projets en cours pour 2024

Cameroun (avec la ligue de la Réunion)

Les perspectives

- Chine
- Canada (contact pris)
- Les Etats Unis via Universités pour site d'accueil des EDF (Projection jeux olympiques de Los Angeles en 2028)
- L'Australie (Projection jeux olympiques en 2032)

Projets structurants

- ERASMUS + en 2020

Entre Le Comité Olympique du Sénégal et le Comité Olympique des Pays Bas.
Pays associés : France, et Belgique.

Formation et accompagnement structurel et expert français en contrat avec la Fédération Sénégalaise sur financement FIVB.

- HAVOBA (Hand Volley Basket) en 2021 projet de développement pour 6 pays africains (Tunisie, Maroc, Sénégal, Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire)

Démarrage de manière effective sur le terrain en 2023.

- L'OFAJ (Office Franco-allemand de la Jeunesse)

Échanges annuels entre fédérations financés par l'OFAJ

La France a reçu l'équipe nationale U17M d'Allemagne

6/ Développement numérique

Arnaud BESSAT

Objectifs

- Proposer des ressources techniques et pédagogiques à destination des licenciés de tous niveaux de pratique, professionnels comme amateurs,
- Générer de la valeur ajoutée avec des contenus et services numériques monétisables.

Dématérialisation

La dématérialisation des archives devrait s'achever vers 2030, plusieurs centaines de documents sont scannés chaque saison et mis en ligne sur ressourcesvolley.com.

Outil MyCoach

Le module Datavolley financé par l'ANS n'est pas encore opérationnel à ce jour (avancement à 90%). Nous comptons sur cette brique pour relancer mycoach pro, aujourd'hui trop peu utilisé face à une plateforme Perfbook plus complète. La version amateur Mycoach by FFVolley continue d'être utilisée par une communauté comprise entre 3000 et 4000 utilisateurs.

Diffusion des publications

La plateforme ressourcesvolley.com est opérationnelle depuis trois ans. Elle comporte 1217 documents techniques ou pédagogiques en ligne, soit 256 de plus que l'an passé. Une évolution de la plateforme est à l'étude, en lien avec un pré-projet FFVolleyTV en cours de rédaction et qui sera proposé au Conseil d'Administration très prochainement.

Production de contenus numériques

Le studio audiovisuel au siège fédéral a été utilisé pour réaliser des tirages de Coupe de France, des formations en médiatraining et l'enregistrement de plusieurs programmes sur le volley assis, le volley santé par exemple. La disparition de Xavier Richefort a eu un impact sur l'utilisation du studio. Une collaboration stable a depuis été établie avec Julien Luthringer.

Des captations techniques sur le Pro Tour de beach , la VNL, la GoldenLeague, le Mondial Scolaire de beach permettent aussi d'aboutir à la création d'une base de montages vidéos assez exhaustive sur les techniques utilisées par les meilleurs joueurs et joueuses de la planète. De nombreuses vidéos -parfois virtuelles-, ainsi que des PDF, sont ainsi créés chaque saison, pour permettre à nos encadrant(e)s de s'informer et d'enranger des connaissances.

La régie mobile permet désormais d'être calibrée pour diffuser des Livestreams dans différentes configurations. Ainsi, la BNL, le Championnat d'Europe et la Coupe de France de volley-assis ont pu être diffusés en direct dans des formats proches de ceux de la télévision, et en 2023 les Coupes de France M11 indoor et M15 beach seront aussi diffusées en direct. Nous pouvons aussi désormais produire en interne les matchs non-officiels des Equipes de France à des coûts moins élevés qu'avec une production externe. Il serait souhaitable d'étendre cette médiatisation au rapport qualité-prix très avantageux à d'autres compétitions comme les finales de N2 N3, les volleyades, ou les tournois des équipes de France de jeunes organisés sur le territoire français.

7/ Plan 5 000 Equipements sportifs et 50 Emplois

7.1 Les équipements sportifs

Lucas JUARES

- 49 nouveaux équipements en cours
- Commission Equipements / homologation en cours de création

Partenariats :



Beach: Signature d'un partenariat avec la société BEACHMASTERS

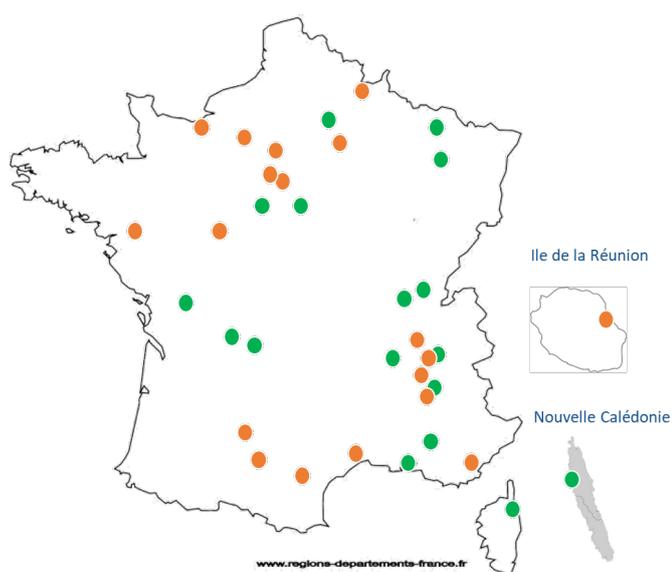
- *Un équipementier à disposition de nos clubs*
- *Source de conseil de développement d'un équipement sportif outdoor*



Street: Toujours en discussion avec Gerflor pour avoir un catalogue street Outdoor. Réflexion pour avoir des dalles événementielles pour des animations (en collaboration avec la ligue IDF)

- Enormément de demandes sur tous les sports sur tout le territoire donc les enveloppes partent très vite.
- Possible rallonge financière de l'Etat pour 2024 évoqué par les DRAJES du fait du nombre de demandes.
- Les communes mettent beaucoup de temps à valider un budget et porter un projet compte tenu de la crise actuelle.

1) PLAN 5 000 TERRAINS DE SPORT: CARTOGRAPHIE



PROJETS DÉPOSÉS À L'ANS

- Niort x6 (Beach)
- Vélizy Villacoublay x3 (beach)
- Andrézieux x4 (Beach)
- Marignane x2 (Beach)
- Le Touvet x2 (Beach)
- Brive x4 (Beach)
- Orleans x4 (Beach)
- Mâcon x2 (Beach)
- Maxéville x4 (Beach)
- Retonfey x1 (Beach)
- Albussac x1 (urbain)
- St Maximin x2 (Beach)
- Brou x1 (Beach)
- Soisson x2 (Beach)
- Vescovato x2 urbains
- St Etienne du bois x3 (Beach)
- Koné x2 (Beach)
- Seyssins x4 (Beach)

EN COURS DE RÉALISATION + HORS PLAN DE L'ANS

- Cambrai ok
- Tourette Levens ok
- Pamiers
- Fonsorbes
- Decines ok
- Nantes
- Grenoble ok
- Montigny
- Deauville
- Bron
- Bras Panon ok
- Conflans
- Lyon ok
- Tours
- Villers Cotterêts
- Pont de l'Arche
- Castelnau Le Lez
- Castelnaudary
- Meyzieux

7.2 Plan 50 Emplois d'agents de développement

Jean-François HOUDAYER

Signature d'une convention cadre avec l'ANS en 2022.

Nous avons constaté que les informations sont très difficilement arrivées en DRAJES, ce qui a été un frein dans certains territoires.

L'arrivée de Jean-François HOUDAYER a permis de poursuivre le déploiement du plan et d'affiner la stratégie, notamment vers les DRAJES. Toutes les ligues et comités volontaires ont pu accueillir Jean-François pour une présentation du Plan et un accompagnement spécifique.

Il a par ailleurs rencontré toutes les DRAJES afin d'expliquer le Plan 50 emplois de la FFVOLLEY. La stratégie a toujours été accueillie avec beaucoup d'enthousiasme.

Frein constaté : manque de financement dans les DRAJES en 2022. Nous espérons un rebond en 2024.

Le déploiement de la première année de ce plan a d'ores et déjà permis de créer 12 emplois.

Détail des emplois créés en 2022 :

Ligue	Comité	Nombre de postes
Pays de la Loire	Vendée (85)	1
Centre Val de Loire		1
PACA		1
Hauts de France		1
Ile de France		1
Ile de France		1
Bourgogne Franche Comté		1
Occitanie		1
Ile de la Réunion		1
Bretagne		1
Aquitaine		1
Normandie		1

Projet de créations en cours pour 2023

Ligue	Comité	Nombre de postes
Bourgogne Franche Comté		1
Pays de la Loire	Sarthe (72)	1
Auvergne Rhônes Alpes	Rhône (69) et Ain (01)	1
Centre Val de Loire	Eure et Loir (28)	1
Ile de France	Hauts de Seine (92)	1
Normandie	Seine Maritime (76)	1
Occitanie	Haute Garonne (31)	1
Paca	Vaucluse (84)	1
Pays de la Loire	Loire Atlantique (44)	1
Occitanie		1
Ile de France	Val de Marne (94)	1
Centre Val de Loire	Indre et Loire (37)	1
Nouvelle Aquitaine		1
Nouvelle Aquitaine	Pyrénées Atlantiques (64)	1
Bretagne	Finistère (29)	1
Nouvelle Calédonie		1
Grand Est	Moselle (57)	1
Nouvelle Aquitaine	Vienne (86)	1
Ile de France	Seine et Marne (77)	1
Normandie		1

8/ Ethique et lutte contre les violences

Jean-Marc DUVETTE

Les actions liées à l'Éthique sportive couvre un champ spécifique définit comme suit :

- Prévention des comportements à caractère raciste et antisémites ;
- Prévention de la haine LGBT+ ;
- Prévention des comportements à caractère sexiste et des violences faites aux femmes ;
- Prévention du bizutage et toutes formes de violences sexuelles dans le champ sportif ;
- Prévention des violences psychologiques ;
- Prévention des discriminations pour un motif religieux ;
- Prévention de la délinquance ;
- Prévention de la radicalisation ;
- Prévention des violences faites aux arbitres ;
- Dialogue avec les supporters ;
- Prévention du dopage et des conduites dopantes ;
- Prévention des paris sportifs illicites et du trucage des compétitions ;
- Fair-play financier.

Nous avons là un champ élargi qui ne tient toutefois pas compte de la totalité de la Responsabilité Sociale et Environnementale qui incombe à notre Fédération.

Actions de formation

- DRE2 : volley solidarité et citoyenneté, 28 personnes formées
- DRE1 : volley violences, 132 personnes formées
- FCA : volley violences, 62 personnes formées
- DRE2 : volley solidarité et citoyenneté, 89 services civiques formés

Formation initiale personnelle suivie

Educateur pour la Lutte Anti-Dopage menée par l'Agence Française de Lutte Contre le Dopage

Liens tissés avec la DTN :

A la disposition de Bertrand LEYS pour intervenir sur notre filière d'accès au Haut Niveau

Liens tissés avec le CA FFVolley :

Contacts pris avec Christelle BELARBI chargée de mission RSE auprès de la FFVolley

Organisme partenaire sollicité : l'Agence Française de Lutte Contre le Dopage

83EME ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFvolley
vendredi 9 et samedi 10 juin 2023 – Lille/Lesquin

XII. PRESENTATION
DE LA TARIFICATION UNIQUE SAISON
2023/2024



83EME ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFvolley
vendredi 9 et samedi 10 juin 2023 – Lille/Lesquin

XIII. PRESENTATION ET APPROBATION DE LA TARIFICATION 2023/2024





**TARIFICATION DES LICENCES
SAISON 2023/2024**



MLDA 2023/2024 - 1.TARIFS CLUBS & LICENCES



Réf.	Rubriques	Tarifs	Assurance Facultative
C1 - AFFILIATIONS, REAFFILIATIONS & INSCRIPTIONS VOLLEY			
C01	GSA - GSD/GSR - UGS - Première Affiliation*	18 €	
C02	Réaffiliations GSD/GSR- GSA LOISIR & UGS	35 €	
C03	Réaffiliations GSA NIVEAU DEPARTEMENTAL	115 €	
C04	Réaffiliations GSA REGIONAL	208 €	
C05	Réaffiliations GSA NIVEAU NATIONAL	288 €	
C06	Première création Bassin de Pratiques	18 €	
C07	Renouvellement Bassin de Pratiques	35 €	
C08	Première affiliation CLUB JEUNES*	18 €	
C09	Réaffiliation CLUB JEUNES	35 €	
* voir notice première affiliation - Pack création d'un GSA (annexe 1 du RG Licences et GSA)			
L1 - LICENCE DE BASE ENCADREMENT			
L01	Extension DIRIGEANT	28 €	0,58 €.
L02	Extension SOIGNANT	35 €	0,58 €.
L03	Extension - ARBITRE - à partir de M18	35 €	0,58 €.
L04	Extension - EDUCATEUR SPORTIF - à partir de M18	35 €	0,58 €.
L05	Extension - EDUCATEUR SPORTIF OPTION PRO	35 €	0,58 €.
L06	Extension ARBITRE - Catégorie M15 à M9	18 €	0,58 €.
L07	Extension PASS BENEVOLE - REVERSEMENT > LR 4€	8 €	0,58 €.
L08	DROIT DE MUTATION Extension Encadrement (Sauf Dirigeant et Pass Bénévole)	134 €	
LE REVERSEMENT IMPLIQUE L'ABSENCE DE COTISATION REGIONALE			
L2 - LICENCE DE BASE PRATIQUE COMPETITIVE - Extension VOLLEY-BALL			
L09	Statut PRO - REVERSEMENT > LR 22€ & LNV 22€	115,00 €	
L10	MASTERS (40 ans et +) - SENIORS	47 €	0,58 €.
L11	M21 - M18	47 €	0,58 €.
L12	M15 - M13 - M11 - M9	24 €	0,58 €.
L13	M7	13 €	0,58 €.
L14	DROIT DE MUTATION JOUEUR NATIONALE - à partir de M18	134 €	
L15	DROIT DE MUTATION JOUEUR REGIONALE - à partir de M18	77 €	
L16	DROIT DE MUTATION EXCEPTIONNELLE (toutes catégories)	77 €	
L17	FRAIS DE DOSSIER LICENCE ETRANGERS TRANSFERTS divisions LNV et Elite Féminine	447 €	
L18	FRAIS DE DOSSIER LICENCE ETRANGERS TRANSFERTS divisions Elite Masculine, N2 et N3	650 €	
LE REVERSEMENT IMPLIQUE L'ABSENCE DE COTISATION REGIONALE			
L3 - LICENCE DE BASE PRATIQUE COMPETITIVE - Extension OUTDOOR			
L17	MASTERS (40 ans et +)/SENIORS /M21/M18	29 €	0,58 €.
L18	M15/M13/M11/M9/M7	16 €	0,58 €.
L19	DROIT DE MUTATION OUTDOOR ADULTES - à partir de M18	47 €	
L4 - LICENCE DE BASE PRATIQUE COMPETITIVE - Extension PARA-VOLLEY			
L20	MASTERS/SENIORS	15 €	0,58 €.
L21	M21 - M18	13 €	0,58 €.
L22	M15 à M11	11 €	0,58 €.
L23	PASS PARA-VOLLEY (CM licence initiale) - REVERSEMENT > LR 4€	8 €	0,58 €.
L24	DROIT DE MUTATION ADULTES PARA-VOLLEY - à partir de M18	45 €	
LE REVERSEMENT IMPLIQUE L'ABSENCE DE COTISATION REGIONALE			
L5 - LICENCE DE BASE PRATIQUE COMPETITIVE - Extension COMPET'LIB			
L25	à partir de M18	29 €	0,58 €.
L26	PASS COMPET LIB (épreuve fédérale compet'lib & CM) - REVERSEMENT > LR 6€	12 €	0,58 €.



MLDA 2023/2024 - 1.TARIFS CLUBS & LICENCES



Réf.	Rubriques	Tarifs	Assurance Facultative
L6 - LICENCE DE BASE PRATIQUE NON COMPETITIVE - Extension VOLLEY POUR TOUS			
L27	à partir de M18- REVERSEMENT > LR 5 € ET CD 5 €	19 €	0,58 €.
<i>LE REVERSEMENT IMPLIQUE L'ABSENCE DE COTISATION REGIONALE</i>			
L7 - LICENCE TEMPORAIRE			
L28	Validité 1 mois	7 €	0,58 €.
L29	Validité 3 mois	16 €	0,58 €.
L8 - LICENCE EVENEMENTIELLE DECOUVERTE-INITIATION			
L30	PASS EVENEMENTIELLE	gratuité	
L9 - TITRE DE PARTICIPATION PASS SMASHY			
L31	PASS SMASHY	gratuité	
L10 - SURCLASSEMENTS			
L32	Simple Surclassement	gratuité	
L33	Double Surclassement	22 €	
L34	Triple Surclassement	29 €	
L11 - LICENCES CLUB JEUNES			
L35	EXTENSION DIRIGEANT	gratuité	
L36	Création EXTENSION COMPETITION VOLLEY BALL	gratuité	
L37	Renouvellement EXTENSION COMPETITION VOLLEY-BALL - REVERSEMENT > LR 1,50€	3 €	0,58 €.
<i>LE REVERSEMENT IMPLIQUE L'ABSENCE DE COTISATION REGIONALE</i>			
LD - OPTION OPEN ET PPF			
D1	OPTION OPEN	17 €	
D2	OPTION PPF	71 €	
LM - LICENCES MULTIPLES au sein d'un même GSA (Ligues Métropolitaines)			
M1	Extension Encadrement supplémentaire à partir d'une licence Pratique Compétitive (M18 & +)	5 €	
M2	Extension Pratique Compétitive supplémentaire à partir d'une autre Extension Pratique Compétitive (M18 & +)	13 €	
M3	Extension Encadrement ou Pratique Compétitive à partir d'une Extension Encadrement ou Pratique Compétitive (de M15 à M9)	5 €	
M4	2ème Extension Encadrement supplémentaire à partir d'une Extension Encadrement	5 €	
IF - INDEMNITES DE FORMATION - Droit supplémentaire de mutation			
IF1	Délai concerné par le calcul des indemnités de formation (saison en cours + N-3)	4 saisons	
IF2	Valeur point de formation LICENCE JOUEUR de club quitté (GSA) à club recevant (GSA)	22 €	



MLDA 2023/2024 - 1.TARIFS CLUBS & LICENCES



Réf.	Rubriques	Tarifs	Assurance Facultative
LICENCES LIGUES ULTRA-MARINES			
UC1 - AFFILIATIONS & REAFFILIATIONS UM			
UC01	GSA & GSD Première affiliation UM	18 €	
UC02	REAFFILIATION PRATIQUE UNIQUE (LOISIRS - VOLLEY-BALL - OUTDOOR -	39 €	
UC03	REAFFILIATION DOUBLE PRATIQUE (VOLLEY - OUTDOOR - PARA-VOLLEY)	46 €	
UC04	A partir de la 3ème affiliation GSA (VOLLEY BALL / BEACH VOLLEY / PARA VOLLEY)	69 €	
UL1 - LICENCE DE BASE ENCADREMENT			
UL05	EXTENSION DIRIGEANT	10,00 €	0,58 €.
UL06	EXTENSION SOIGNANT	13,00 €	0,58 €.
UL07	EXTENSION ARBITRE - à partir de M18	13,00 €	0,58 €.
UL08	EXTENSION EDUCATEUR SPORTIF - à partir de M18	13,00 €	0,58 €.
UL09	EXTENSION EDUCATEUR SPORTIF STATUT PRO	13,00 €	0,58 €.
UL10	EXTENSION JEUNE ARBITRE - de M15 à M9	11,00 €	0,58 €.
UL11	EXTENSION PASS BENEVOLE - REVERSEMENT > LR 4€	8 €	0,58 €.
UL12	DROIT DE MUTATION ARBITRES & EDUCATEURS	24,00 €	
<i>LE REVERSEMENT IMPLIQUE L'ABSENCE DE COTISATION REGIONALE</i>			
UL2 - LICENCE DE BASE PRATIQUE COMPETITIVE - Extension VOLLEY-BALL			
UL13	MASTERS - (40 ans & +) - SENIORS	17,00 €	0,58 €.
UL14	M21 - M18	16,00 €	0,58 €.
UL15	M15 - M13 - M11 - M9	9,00 €	0,58 €.
UL16	M7	6,00 €	0,58 €.
UL17	DROIT DE MUTATION EXTENSION VOLLEY-BALL - à partir de M18	25,00 €	
UL3 - LICENCE DE BASE PRATIQUE COMPETITIVE - Extension OUTDOOR			
UL18	MASTERS - SENIORS - M21 - M18	11,00 €	0,58 €.
UL19	M15 à M7	6,00 €	0,58 €.
UL20	DROIT DE MUTATION à partir de M18	16,00 €	
UL4 - LICENCE DE BASE PRATIQUE COMPETITIVE - Extension PARA-VOLLEY			
UL21	MASTERS - SENIORS - M21 - M18	6,00 €	0,58 €.
UL22	M15 - M13 - M11 - M9 - M7	5,00 €	0,58 €.
UL5 - LICENCE DE BASE PRATIQUE COMPETITIVE - Extension COMPET'LIB			
UL23	MASTERS - SENIORS - M21 - M18	11,00 €	0,58 €.
UL24	COMPET'LIB PASSERELLE	5,00 €	0,58 €.
UL6 - LICENCE DE BASE PRATIQUE NON COMPETITIVE - Extension VOLLEY POUR TOUS			
UL25	à partir de M18 - REVERSEMENT > LR 5€	10,00 €	0,58 €.
<i>LE REVERSEMENT IMPLIQUE L'ABSENCE DE COTISATION REGIONALE</i>			
UL7 - LICENCE TEMPORAIRE			
UL26	Validité 1 mois	4 €	0,58 €.
UL27	Validité 3 mois	8 €	0,58 €.
UL8 - LICENCE EVENEMENTIELLE DECOUVERTE-INITIATION			
UL28	PASS EVENEMENTIELLE	gratuité	
UL9 - TITRE DE PARTICIPATION PASS SMASHY			
UL29	PASS SMASHY	gratuité	
UL10 - OPTION OPEN			
UL30	OPTION OPEN	7,00 €	
UL11 - SURCLASSEMENTS			
UL31	Simple Surclassement	0,00 €	
UL32	Double Surclassement	24,00 €	
UL33	Triple Surclassement	29,00 €	



**TARIFICATION DES AMENDES
SAISON 2023/2024**

Réf.	 AMENDES - 1	MONTANTS 23/24
RECLAMATIONS & APPELS		
1	DROIT DE RECLAMATION COMMISSION FEDERALE (DROIT DE CONSIGNATION)	250 €
2	FRAIS DE DOSSIER D'UN APPEL EN COMMISSION FEDERALE D'APPEL	400 €
COMMISSION FEDERALE DES STATUTS ET REGLEMENTS (CFSR)		
3	LITIGES SIGNATURE GSA vis-à-vis d'un licencié	155 €
4	FRAIS DE DOSSIER ANNULATION DE LICENCE	10 €
5	ABSENCE D'ARCHIVAGE éléments constitutifs de la demande licence 30 jours après saisie	30 €
6	MEMBRE DE L'INSTANCE DIRIGEANTE D'UN GSA NON LICENCIÉ ENCADREMENT EXTENSION DIRIGEANT	52 €
COMMISSION FEDERALE SPORTIVE (CFS) OU COMMISSION FEDERALE VOLLEY ASSIS (CFVA)		
CALENDRIERS CFS volley ball		
7	MODIFICATION DE SALLE - DIVISIONS SENIORS & VOLLEY ASSIS 6x6 sans changement d'horaire	11 €
8	MODIFICATION D'IMPLANTATION SENIOR durant le même week-end	70 €
9	MODIFICATION D'IMPLANTATION JEUNES durant le même week-end	35 €
10	CHANGEMENT D'IMPLANTATIONS changement Week-end ou passage en semaine	200 €
MISES EN PLACE DES RENCONTRES CFS volley ball		
11	RETARD MISE EN PLACE MATERIELLE SENIOR 1/2 heure avant l'horaire match	82 €
12	RETARD MISE EN PLACE MATERIELLE JEUNES 1/2 heure avant l'horaire rencontre	41 €
13	NON PRESENTATION BALLONS REGLEMENTAIRE	155 €
14	NON PRESENTATION PLAQUETTES championnats sénior ELITE N2 N3	21 €
15	ABSENCE 3 BALLONS & 3 RAMASSEURS BALLONS (SENIOR ELITE)	41 €
FEUILLE DE MATCH - TOUTES COMPETITIONS FEDERALES CFS volley ball et CFVA volley assis		
16	LICENCE NON PRESENTÉE (saisie informatique + 15 j.) - Toutes Compétition Fédérales (TCF)	15 €
17	FEUILLE DE COMPOSITION EQUIPE NON PRESENTÉE (saisie informatique + 15 j.) - TCF	10 €
RESULTAT NON COMMUNIQUÉ SUR INTERNET - TCF CFS volley ball et CFVA volley assis		
18	Pour les compétitions en SEMAINE > Avant le lendemain 0h00 (minuit) >	26 €
19	Pour les compétitions du SAMEDI > Avant le même SAMEDI 0h00 (minuit) >	52 €
20	Pour les compétitions du DIMANCHE > Avant le même DIMANCHE 20h00 >	52 €
FEUILLE(S) de MATCH ou de TOURNOI(S) NON PARVENU - TCF		
21	Envoyée(s) APRÈS LE LUNDI SUIVANT LA RENCONTRE >	52 €
22	NON PARVENU FFvolley 7 JOURS APRES LE LUNDI SUIVANT LA RENCONTRE >	52 €
23	plus par jour de retard supplémentaire à partir du 8ème jour	31 €
FORFAITS & PENALITES - CFS volley ball & Outdoor (compétitions de clubs)		
> CHAMPIONNAT SENIOR ELITE - Forfait ou Pénalité par match		
24	Non présentation d'équipe ou équipe incomplète, s'étant déplacée >	2 064 €
25	Non présentation d'équipe ou équipe incomplète, ne s'étant pas déplacée >	3 096 €
26	PENALITE/FORFAIT PAR MATCH A DOMICILE >	4 128 €
27	PENALITE ou FORFAIT - ADMINISTRATIF APRES LA RENCONTRE - PAR MATCH >	825 €
28	FORFAIT GENERAL EN NATIONALE ELITE >	12 377 €
> CHAMPIONNAT SENIOR NATIONALE 2 (DEUX) - Forfait ou Pénalité par match		
29	Non présentation d'équipe ou équipe incomplète, s'étant déplacée >	1 548 €
30	Non présentation d'équipe ou équipe incomplète, ne s'étant pas déplacée >	2 322 €
31	PENALITE/FORFAIT PAR MATCH A DOMICILE >	3 096 €
32	FORFAIT GENERAL EN NATIONALE DEUX >	9 283 €
33	PENALITE ou FORFAIT - ADMINISTRATIF APRES LA RENCONTRE - PAR MATCH >	619 €
> CHAMPIONNAT SENIOR NATIONALE 3 (TROIS) - Forfait ou Pénalité par match		
34	Non présentation d'équipe ou équipe incomplète, s'étant déplacée >	1 032 €
35	Non présentation d'équipe ou équipe incomplète, ne s'étant pas déplacée >	1 548 €
36	Pénalité/Forfait par match à domicile >	2 064 €
37	Pénalité ou Forfait - Administratif après la rencontre - PAR MATCH >	413 €
38	Forfait Général en Nationale 3 >	6 189 €

Réf.	FFvolley	A M E N D E S - 2	MONTANTS 23/24	
> TOURS DE QUALIFICATION COUPE(S) DE France (JEUNES - BEACH)				
39		Non présentation d'équipe ou équipe incomplète, s'étant déplacée >	100 €	
40		Non présentation d'équipe ou équipe incomplète, ne s'étant pas déplacée >	200 €	
41		Pénalité/Forfait à domicile>	300 €	
42		Pénalité/ Forfait - Administratif après la rencontre	300 €	
43		Plus indemnité kilométrique versée aux GSA se déplaçant par GSA PENALITE/FORFAIT/équipe >	1,70 €	
> PHASES FINALES - CDF (SENIORS - JEUNES - BEACH) - CHAMPIONNATS - VOLLEYADES				
44		Saisie renseignements d'Inscriptions épreuves phases finales hors delai	100 €	
45		Absence d'arbitre licencié accompagnant la délégation (voir RPE epreuves)	400 €	
46		Pénalité/Forfait pour la CDF et les Volleyades - décisions CFS de sursis à >	413 €	
47		>CHAMPIONNAT VOLLEY ASSIS - FORFAIT OU PENALITE PAR MATCH		
48		Indemnité kilométrique versée aux GSA se déplaçant par GSA PENALITE/FORFAIT/équipe >	1,70 €	
AUTRES AMENDES & DROITS - CFS volley ball et CFVA volley assis				
49		Absence de JIFF en Championnat et Coupe de France Fédérale - (par Joueurs (ses) et par match)	516 €	
50		Absence de JIFF en Coupe de France PRO (par Joueurs(ses) & par match)	2500 €	
51		Absence de JIFF en Finale de Coupe de France PRO (par joueurs(ses) & par match)	5000 €	
52		Absence de joueur classifié en Championnat de France Volley Assis 6x6 (par match)	20 €	
53		Non présence ou non licencié d'un responsable de salle pour un Match	51 €	
54		Absence de licence "Encadrement" correspondante à la fonction exercée (Entraîneur, Entraîneur Adjoint,Médecin ou Soignant)	300 €	
55		Absence de licence "Encadrement" correspondante à la fonction exercée (Entraîneur, Entraîneur Adjoint, Médecin ou Soignant) en Volley Assis 6x6	20 €	
56		Absence injustifiée d'une équipe à la réunion technique - CDF jeunes, Seniors Fédérale et PRO	20 €	
57		Absence injustifiée d'une équipe à la cérémonie protocolaire à l'issue de la finale - CDF Jeunes et Seniors Fédérale	400 €	
58		Absence injustifiée d'une équipe à la cérémonie protocolaire à l'issue de la finale - CDF Pro	1000 €	
59		facturation hors frais postaux de FICHE DE ROTATION à l'unité >	0,50 €	
DAF - DEVOIRS D'ACCUEIL ET DE FORMATIONS (CFD)				
> ABSENCE OU FORFAIT GENERAL DE L'ÉQUIPE RESERVE D'UNE EQUIPE PREMIERE EVOLUANT				
56		OBLIGATIONS DAF	EN DIVISIONS LNV ou ELITE >	4 126 €
57		OBLIGATIONS DAF	EN NATIONALE 2 >	3 094 €
58		OBLIGATIONS DAF	EN NATIONALE 3 >	2 579 €
59		NON RESPECT DU DELAI DE DECLARATION DAF		413 €
60		ABSENCE DE DECLARATION DAF 2 MOIS APRES DELAI LIMITE		1 239 €
61		ABSENCE OU FORFAIT GENERAL en COUPES DE France JEUNES		1 239 €
62		NOMBRE DE LICENCIES MANQUANTS AU 31 JANVIER DE LA SAISON EN COURS		103 €
63		NOMBRE DE DEMI-UNITES DE FORMATIONS ET D'EQUIPES 6X6 MANQUANTES (par 0,5 UF ou équipe)		413 €
64		AUCUNE EQUIPE 6X6 JEUNES ENGAGEES CHAMPIONNATS DE LA SAISON EN COURS		413 €
COMMISSION FEDERALE DES EDUCATEURS ET DE L'EMPLOI (CFEE)				
Partie Haute				
65		Déclaration des conformités Entraîneur Principal et adjoint hors délai (LNV)		2000 €
66		Déclaration des conformités Entraîneur Principal et adjoint Elite Amateur, Access et EAM hors délai		1500 €
67		Déclaration des conformités Entraîneur Parties Haute N3 N2 hors délai		1000 €
68		Déclaration des conformités Entraîneur Partie Complémentaires hors délai		500 €
69		Non-conformité Entraîneur Principal LNV (par match)		1000 €
70		Non-conformité Entraîneur Principal Elite Eligible (par match)		800 €
71		Non-conformité Entraîneur Principal Elite non Eligible (par match)		800 €
72		Non-conformité Entraîneur Principal CFCP (par match)		1000 €
73		Non-conformité Entraîneur Adjoint LNV (par match)		800 €
74		Non-conformité Entraîneur Adjoint Elite Eligible (par match)		800 €
75		Non-conformité Entraîneur Adjoint Elite non Eligible (par match)		800 €
76		Non-conformité Entraîneur Adjoint CFCP (par match)		1000 €
77		Non-conformité Entraîneur Référent (par saison - N2, N3)		1500 €
Partie Complémentaire				
78		Absence Certificat Educateur (par entraîneur et par saison)		500 €
79		Absence Module DRE2 VB (par entraîneur et par saison)		500 €

Réf.	 AMENDES - 3	MONTANTS 23/24	
	Divers		
80	Absence de déclaration de modification d'entraîneur (LNV, Elite Access, Elite Amateur, Elite Avenir)	1000 €	
81	Absence de déclaration d'un nouvel entraîneur (LNV, Elite Access, Elite Amateur, Elite Avenir)	1000 €	
82	Absence de déclaration d'un entraîneur référent ou un nouvel entraîneur référent (N2, N3)	500 €	
83	Absence d'entraîneur principal par feuille de match (N3, N2)	500 €	
84	Absence d'entraîneur principal par feuille de match (Elite Amateur)	700 €	
85	Absence d'entraîneur principal par feuille de match (Elite Access, Elite Avenir)	800	
86	Absence d'entraîneur principal par feuille de match (LNV)	1000	
87	Non conformité constatée en fin de saison (N3, N2)	2700	
88	Non conformité constatée en fin de saison (Elite amateur)	2000	
89	Non conformité constatée en fin de saison (Elite Access et Elite Avenir)	2500	
90	Non conformité constatée en fin de saison (LNV)	5000	
91	Présence d'un entraîneur non déclaré sur une feuille de match (LNV, Elite Access, Elite Avenir, Elite Amateur) / par match	800	
92	Absence de carte professionnelle tout niveau (pour entraîneur détenteur d'un diplôme d'Etat)	300	
	COMMISSION FEDERALE DE L'ARBITRAGE (CFA)		
93	ABSENCE D'ARBITRE NON JUSTIFIÉE (décision CFA par arbitre)	55 €	
94	DROIT DE DEMANDE DE RECUSATION D'ARBITRE (décision CFA par saison et par arbitre)	309 €	
95	FEUILLE DE MATCH (version papier ou électronique) mal tenue (GSA ou organisateur)	25 €	
96	AMENDE GSA - DEFAILLANCE TOTALE DAF ARBITRAGE >	2 000 €	
97	AMENDE GSA - DEFAILLANCE PARTIELLE DAF ARBITRAGE (par 1/4 de quota) >	500 €	
98	AMENDE GSA - ABSENCE DE MARQUEUR OU DE MARQUEUR DIPLOMÉ >	25 €	
99	AMENDE GSA - MARQUEUR NON LICENCIÉ >	50 €	
	SECTEUR OUTDOOR		
	> AMENDES RETRAIT D'UN TOURNOI à l'encontre des GSA ou d'un licencié FFvolley participants		
100	RETRAIT SERIE 1 et CF	Après la cloture des	67 €
101	RETRAIT TOUTES LES AUTRES SERIE 2 et 3	Après la cloture des	21 €
102	CHANGEMENT DE JOUEUR - TOUTES DIVISIONS	Après la cloture des	21 €
	> ABSENCES NON JUSTIFIÉES A UN TOURNOI à l'encontre des GSA des participants		
103	ABSENCE FINALES - CHAMP. DE France SENIORS - FINALES INTER-CLUBS & SERIE 1		268 €
104	ABSENCE FINALES - CHAMP. DE France JEUNES		155 €
105	ABSENCE TOURNOI - REGIONALE & SERIE 2		67 €
108	ABSENCE TOURNOI - DEPARTEMENTALE & SERIE 3 & Qualifications Champ. de france de Jeunes		52 €
109	Défaut de présentation de licence		15 €
111	Joueur/joueuse forfait général		250 €
112	ABSENCE TOURNOI - jeunes		21 €
	> SERIE 1 et CHAMPIONNAT DE France à l'encontre des équipes participantes		
113	ABSENCE REUNION TECHNIQUE PAR EQUIPE	tableau principal	134 €
114	ABSENCE REUNION TECHNIQUE PAR EQUIPE	qualifications	106 €
115	ABSENCE REUNION TECHNIQUE PAR EQUIPE (après avoir averti l'Organisateur du tournoi par email ou SMS)		53 €
116	ABSENCE CEREMONIE RESULTATS NON JUSTIFIÉE D'UNE DES TROIS PREMIERES EQUIPES		335 €
	> Série 2 et 3 : à l'encontre des équipes participantes		
117	ABSENCE REUNION TECHNIQUE PAR EQUIPE	tableau principal	60 €
118	ABSENCE REUNION TECHNIQUE PAR EQUIPE	qualifications	20 €
119	ABSENCE REUNION TECHNIQUE PAR EQUIPE (après avoir averti l'Organisateur du tournoi email ou SMS)		10 €
119	ABSENCE CEREMONIE RESULTATS NON JUSTIFIÉE D'UNE DES TROIS PREMIERES EQUIPES		150 €
120	Modification d'équipe après la clôture des inscriptions sans justification médicale		40 €
121	Inscription après la date limite d'inscription		20 €
121	Demande de désinscription après la clôture des inscriptions		30 €
122	Défaut de tenues règlementaires (par rencontre)		60 €
123	Coaching non autorisé en dehors de l'aire de jeu		50 €
124	Poursuite compétition (au sein d'un même tournoi) après un match perdu par forfait		30 €
124	Double inscriptions - non respect de la participation au tournoi du niveau le plus élevé		80 €

Réf.	AMENDES - 4		MONTANTS 23/24
	> Amendes à l'encontre des ORGANISATEURS DE TOURNOI		
125	A l'encontre organisateur - communication résultats après 12h00 lendemain de fin de tournoi		68 €
126	Défaut ou non respect - Candidatures/Organisations/Marketing/Communications		309 €
127	Défaut ou non respect - Gestions Sportives / Accueils		516 €
128	Défaut ou non tenue de la feuille de match officielle - Série et CF (par manquement/match)		5 €
129	Défaut ou non respect - Général du cahier des charges		2 579 €
	> ABUS à l'encontre des licenciés participants		
130	VALEUR DE L'AMENDE DE BASE (ADB) POUR LES ABUS		52 €
131	ABUS sur TENUE de joueur & respect matériel	sur terrains annexes = ADB x 1	52 €
132	ABUS sur TENUE de joueur & respect matériel	sur Terrain Principal = ADB x 2	103 €
134	ABUS VERBAL SUR OFFICIELS > Pénalité	sur Terrain Principal = ADB x 3	155 €
135	ABUS VERBAL SUR OFFICIELS > Expulsion	sur terrains annexes = ADB x 3	155 €
136	ABUS VERBAL SUR OFFICIELS > Expulsion	sur Terrain Principal = ADB x 4	206 €
137	ABUS NON VERBAL MENANT à Pénalité	sur terrains annexes = ADB x 3	155 €
138	ABUS NON VERBAL MENANT à Pénalité	sur Terrain Principal = ADB x 4	206 €
139	ABUS NON VERBAL MENANT à Expulsion	sur terrains annexes = ADB x 4	206 €
140	ABUS NON VERBAL MENANT à Expulsion	sur Terrain Principal = ADB x 5	258 €
141	ABUS NON VERBAL MENANT à Disqualification	sur terrains annexes = ADB x 5	258 €
142	ABUS NON VERBAL MENANT à Disqualification	sur Terrain Principal = ADB x 6	309 €
	SECTEUR PARA VOLLEY SOURD		
	> COMPORTEMENT COMPETITION VOLLEY SOURD		
143	CARTON JAUNE	Joueur x 1 & Capitaine ou Entraîneur x	5 €
144	CARTON ROUGE	Joueur x 1 & Capitaine ou Entraîneur x	10 €
145	EXPULSION	Joueur x 1 & Capitaine ou Entraîneur x	31 €
146	DISQUALIFICATION	Joueur x 1 & Capitaine ou Entraîneur x	51 €
147	PENALITÉ EQUIPE (Tapis vert)		76 €
	> AMENDES VOLLEY SOURD - VOLLEY BALL & OUTDOOR		
148	FORFAIT GENERAL VOLLEY BALL		305 €
149	FORFAIT SIMPLE VOLLEY BALL	par match	102 €
150	FORFAIT GENERAL BEACH VOLLEY	par tournoi	102 €
151	FORFAIT SIMPLE BEACH VOLLEY	par match	20 €
152	ABSENCE ARBITRE NON JUSTIFIÉE	par match	61 €
153	ABSENCES (Arbitre justifié-ballons-chaise d'arbitre)	par match	15 €
154	ABSENCES (scoreur manuel - bancs)	par match	10 €
155	ABSENCE (fiche de position)	par équipe et par match	1 €
156	ABSENCE DE NUMERO SUR LE MAILLOT (devant & derrière)		6 €
157	FEUILLE DE MATCH mal remplie		6 €
158	FEUILLE DE MATCH RETARD (avant le mardi suivant x 1) (avant 1 mois après la rencontre x 2)		10 €
159	FEUILLE DE MATCH RETARD (plus d'un mois après la rencontre)		20 €
160	retard saisie résultat internet (le lendemain)	par match	5 €
	> AMENDES COMMUNICATION VOLLEY SOURD		
161	ENVOI PROGRAMME SPORTIF 8 SEMAINES AVANT L'EVENEMENT		16 €
162	ENVOI AFFICHE SPORTIVE 5 SEMAINES AVANT JOURNEE CLASSIQUE A LA CFVS		24 €
163	ENVOI AFFICHE SPORTIVE 6 SEMAINES AVANT GRAND EVENEMENT A LA CFVS		33 €
164	ENVOI AFFICHE SPORTIVE 4 SEMAINES AVANT Journée Classique & Grand Evénement aux clubs et par club		10 €
165	CHANGEMENT D'IMPLANTATION NON JUSTIFIE APRES L'ENVOI DE L'AFFICHE		20 €
	D N A C G (CACCF)		
		Minimum	Maximum
166	PRODUCTION DOCUMENT NON CONFORME	300 €	1 500 €
167	COMPTABILITE, ERRONNEE, IRREGULIERE OU FRAUDULEUSE	500 €	4 500 €
168	NON COMPTABILISATION D'OPÉRATIONS	500 €	4 500 €
169	COMMUNICATION D'INFORMATIONS INEXACTS ET/OU INCOHÉRENTES	500 €	4 500 €
170	OPPOSITION A UN CONTRÔLE	300 €	1 500 €
171	REFUS DE FOURNIR OU DE COMMUNIQUER DES RENSEIGNEMENTS	300 €	1 500 €

Réf.	 A M E N D E S - 5	MONTANTS 23/24
172	ABSENCE NON JUSTIFIEE A UNE AUDITION	300 € 1 500 €
173	NON RESPECT DES DECISIONS DE LA DNACG	1 000 € 6 000 €
174	NON RESPECT DES ENGAGEMENTS PRIS AUPRES DE LA DNACG	1 000 € 6 000 €
175	NON RESPECT DES OBLIGATIONS LEGALES EN MATIERE DE CAC	500 € 4 500 €
176	PRODUCTION DOCUMENTS - INCOMPLETE - EN RETARD - ABSENCE	300 € 1 500 €
177	SITUATION NON REGULARISEE APRES MISE EN DEMEURE	PENALITES DOUBLEES
178	FRAIS DE DOSSIER D'UN APPEL DEVANT LE CONSEIL SUPERIEUR DNACG	400 €
AMENDES & DROITS INDIVIDUELS PARTICULIERS		
179	Refus NON JUSTIFIE d'honorer une sélection nationale (VOLLEY - OUTDOOR - PARA) amende individuelle déterminée par la Commission Fédérale de Discipline >	1 547 €



**TARIFICATION DES DROITS
SAISON 2023/2024**

MLDA 23/24 - 1.DROITS - Engagements Epreuves Fédérales		
réf.	MONTANTS DES ENGAGEMENT	EPREUVES
E1 - CHAMPIONNATS DE FRANCE VOLLEY BALL		
E11	7520 € 83 € x nb match 55 € + 83 €	Redevance CHAMPIONNAT de FRANCE - ELITE 23/24 Indemnités Arbitrages ELITE 23/24 (1872 € si 24 match) Match de barrage par équipe et par match
E12	5310 € 70 € x nb match 55 € + 70 €	Redevance CHAMPIONNAT de FRANCE - NATIONALE 2 - 23/24 Indemnités Arbitrages NATIONALE 2 23/24 (1452 € si 22 match) Match de barrage par équipe et par match
E13	3640 € 63 € x nb match 55 € + 62 €	Redevance CHAMPIONNAT de FRANCE - NATIONALE 3 - 23/24 Indemnités Arbitrages NATIONALE 3 23/24 (1180 € si 20 match) Match de barrage par équipe et par match
E14	0,65 € / km.	PEREQUATION KILOMETRIQUE PAR DIVISION FEDERALE CALCULS DU LISSAGE DES FRAIS DE DEPLACEMENTS POUR 2 VOITURES
E15	98 €	ENGAGEMENT COUPE de FRANCE - SENIORS PROFESSIONNELLE 23/24
E16	83 €	ENGAGEMENT COUPE de FRANCE - SENIORS FEDERALE 23/24
E2 - COUPE de FRANCE - CATEGORIES JEUNES VOLLEY BALL		
E21	70 €	ENGAGEMENT COUPE DE FRANCE - JEUNES VOLLEY BALL 23/24 - M21 & M18
E22	70 €	ENGAGEMENT COUPE DE FRANCE - JEUNES VOLLEY BALL 23/24 - M15 & M13
E3 - BEACH VOLLEY épreuves de clubs		
E31	76 €	ENGAGEMENT COUPE de FRANCE - SENIORS BEACH 23/24
E32	70 €	ENGAGEMENT COUPE de FRANCE - JEUNES BEACH 23/24 M18, M15, M13
E4 - BEACH VOLLEY tournois		
E41	195 €	ENGAGEMENT 23/24 TOURNOI SERIE 1
E42	150 €	ENGAGEMENT 23/24 TOURNOI SERIE 2 - 1000
E43	100 €	ENGAGEMENT 23/24 TOURNOI SERIE 2 - 750
E44	65 €	ENGAGEMENT 23/24 TOURNOI SERIE 2 - 500 et 250
E45	22 €	ENGAGEMENT 23/24 TOURNOI SERIE 3
E5 - EPREUVES COMPET LIB		
E51	40 €	COUPE DE FRANCE COMPET LIB 23/24 - REVERSEMENT > CD 20 €
E52	25 €	COUPE DE FRANCE MASTERS 23/24
E6 - EPREUVES DE PARA VOLLEY 23/24		
E61	92 €	Volley Ball SOURDS Championnat & Coupes de France
E62	28 €	Volley Ball SOURDS Coupe de France 6x6
E63	12 €	Volley Ball SOURDS Coupe de France 4x4
E64	163 €	Volley Ball SOURDS DROITS D'ORGANISATION FINALE Championnat & Coupe de France 6x6
E65	108 €	Volley Ball SOURDS DROITS D'ORGANISATION FINALE Coupe de France 4x4
E66	13 €	Beach Volley Ball SOURDS Coupe de France par équipe
E67	11 €	Beach Volley Ball SOURDS Coupe de France par paire
E68	55 €	Beach Volley Ball SOURDS DROITS D'ORGANISATION Coupe de France par équipe
E69	108 €	Beach Volley Ball SOURDS DROITS D'ORGANISATION FINALE Coupe de France par équipe
E691	150 €	Engagement Championnat Volley Assis
E692	50 €	Inscription Coupe de France Volley Assis par Equipe
E693	50 €	Inscription Challenge Volley Assis par club
E7 - EPREUVES DE SNOW VOLLEY 23/24		
E71	190 €	ORGANISATION 23/24 TOURNOI - NOIR & ROUGE
E72	116 €	ORGANISATION 23/24 TOURNOI - BLEU
E73	64 €	ORGANISATION 23/24 TOURNOI - VERT
LES PHASES FINALES & BARRAGES 23/24		
Rencontres sur plusieurs journées - Finales de Coupes de France - Epreuves de sélections		
La participation à une PHASE FINALE est conditionnée par une INSCRIPTION à la phase finale (frais d'arbitrage inclus) + une PARTICIPATION AUX FRAIS d'hébergements et de restaurations		
Prise en charge fédérale de l'hébergement et de la restauration des délégations participantes à une phase finale =		
FRAIS DE JOURNEE (X) membres inscrits des délégations (X) nombre de journées de compétitions de la phase finale		
F01	51 €	MONTANT DES FRAIS DE JOURNEE PRIS EN CHARGE 23/24
F02	402 € 127 €	INSCRIPTION FINAL FOUR - 6x6 SENIORS & participation hébergement et restauration - 12 licenciés x 2 jours
F03	201 € 64 €	INSCRIPTION FINAL 4 équipes - 6x6 SENIORS & participation hébergement et restauration - 12 licenciés x 1 jour
F04	613 € 188 €	INSCRIPTION Finales COUPE DE FRANCE JEUNES M15/M18/M21 (6x6) & participation hébergement et restauration - 12 licenciés x 3 jours
F05	404 € 142 €	INSCRIPTION Finales COUPE DE FRANCE JEUNES M13 (4x4) & participation hébergement et restauration - 9 licenciés x 3 jours
F06	202 € 78 €	INSCRIPTION Finales COUPE DE FRANCE JEUNES M11 (2x2) & participation hébergement et restauration - 7 licenciés x 3 jours
F07	404 € 104 €	INSCRIPTION CHALLENGE COMPET LIB SENIOR M40 (6x6) & participation hébergement et restauration -10 licenciés x 2 jours

MLDA 23/24 - 1.DROITS - Engagements Epreuves Fédérales		FFVolley
F08	136 € 22 €	INSCRIPTION CHALLENGE COMPET LIB VETERANS M60 (4x4) & participation hébergement et restauration - 4 licenciés x 1 jours
F09	345 € 108 €	INSCRIPTION Finales COUPE DE FRANCE BEACH JEUNES M13 & participation hébergement et restauration - 7 licenciés x 3 jours
F10	345 € 154 €	INSCRIPTION Finales COUPE DE FRANCE BEACH JEUNES M15/M18 & participation hébergement et restauration - 7 licenciés x 3 jours
F11	302 € 125 €	INSCRIPTION Finales COUPE DE FRANCE BEACH SENIORS & participation hébergement et restauration - 6 licenciés x 3 jours
F12	604 € 406 €	INSCRIPTION VOLLEYADES M18 MAS & FEM (maxi volleyades) & participations hébergement et restauration - 13 licenciés x 3 jours
F13	604 € 406 €	INSCRIPTION VOLLEYADES M15 MAS & M14 FEM & participations hébergement et restauration - 13 licenciés x 3 jours
F14	404 € 280 €	INSCRIPTION VOLLEYADES M13 MAS & M12 FEM (mini volleyades) & participations hébergement et restauration - de 9 licenciés x 3 jours
F15	203 € 127 €	INSCRIPTION BEACH VOLLEYADES & participations hébergement et restauration - de 4 licenciés x 3 jours
ARBITRAGES 23/24		
Frais de la table de marque à la charge exclusive du GSA recevant		
A1 - RENCONTRES INTERNATIONALES 23/24		
A11	100 €	1ER ARBITRE - 2EME ARBITRE - ARBITRE DE RESERVE - ARBITRE VIDEO
A12	100 €	ARBITRAGE A L'ETRANGER - Par jour de présence (Accompagnant une équipe nationale)
A13	51 €	JUGES DE LIGNE
A15	35 €	MARQUEURS
A2 - RENCONTRES NATIONALES SENIORS 23/24		
L'indemnité versée correspond à la division du GSA recevant		
A21	130 €	1ER & 2EME ARBITRE, ARBITRE VIDEO - LIGUE A (Championnat de France & Coupe de France Professionnelle)
A22	110 €	1ER & 2EME ARBITRE, ARBITRE VIDEO - LIGUE B (Championnat de France & Coupe de France Professionnelle)
A23	78 €	1ER & 2EME ARBITRE - ELITE (Championnat de France & Coupe de France Fédérale)
A24	66 €	1ER & 2EME ARBITRE - NATIONALE 2 (Championnat de France & Coupe de France Fédérale)
A25	59 €	1ER & 2EME ARBITRE - NAT.3 & pré Nat. (Championnat de France & Coupe de France Fédérale)
A3 - RENCONTRES 3 ou 4 EQUIPES & 2 ou 3 MATCH sur 1 journée - 23/24		
A31	25 €	1ER & 2EME ARBITRE - MATCH 2 Sets Gagnants JEUNES (les Coupes de France de jeunes)
A32	40 €	1ER & 2EME ARBITRE - MATCH 2 Sets Gagnants SENIORS (classements ou Coupes de France)
A33	66 €	1ER & 2EME ARBITRE - MATCH 3 Sets Gagnants SENIORS (classements ou Coupes de France)
A34	25 €	1ER & 2EME ARBITRE - MATCH 3 Sets Gagnants Championnat Volley Assis 6x6)
A4 - AUTRES INDEMNITES 23/24		
A41	80 €	TOURNOI SERIE 1 / CDF BEACH JEUNE et SENIOR - per diem/jour de compétition
A42	40 €	TOURNOI SERIE 1 - CDF BEACH JEUNE et SENIOR délai de route par 1/2 journée aller et retour - autorisation CFA
A5 - AUTRES INDEMNITES 23/24		
A51	12 €	MARQUEUR 1 Match en 2 Sets Gagnants
A52	22 €	MARQUEUR 1 Match en 3 Sets Gagnants
A53	31 €	MARQUEUR 1 Match en 3 Sets Gagnants (Coupe de France Professionnelle)
A54	12 €	MARQUEUR 1 Match en 3 sets Gagnants (Championnat Volley Assis 6x6)
A55	130 €	rencontre en semaine ≥ 150 Km Aller
A56	90 €	rencontre le dimanche à partir 17h
A57	51 €	JUGE DE LIGNE - (Coupe de France Professionnelle et Fédérale)
A6 - RESPONSABILITES & JURY 23/24		
A61	80 €	Supervisions CFA
A62	90 €	FORMATIONS & JUGE ARBITRE / jour de présence y compris le délai de route
A63	80 €	DELEGUE CFA/CFS - SUPERVISION BEACH SERIE / jour de présence y compris le délai de route
A64	56 €	JURY PARA VOLLEY
A7 - Remboursements de frais d'arbitrages 23/24		
A61	0,35 €	< 400 Km Aller VB & BV INDIVIDUEL + Péages
A62	0,49 €	< 400 Km Aller VB & BV co-voiturage + Péages
A63	84 €	Frais Hoteliers plafonnés en Ile de France sur présentation de justificatif (Concerne les matches à plus de 200 kms aller du domicile)
A64	73 €	Frais Hoteliers plafonnés autres régions sur présentation de justificatif (Concerne les matches à plus de 200 kms aller du domicile)
A65	18 €	Restaurations - match couplés 2 jours + de 200 kms Aller (repas du soir et du midi (2ème jour) sur présentation de justificatif)
R1 - TARIFS REMBOURSEMENTS FEDERAL 23/24 - toutes missions hors corps arbitral		
R11	< 3h.30	DEPLACEMENT SNCF 2ème classe
R12	> 3h.30	DEPLACEMENT AVION classe économique
R13	0,35 € / km.	VEHICULE (individuel)
R14	0,49 € / km.	VEHICULE (covoiturage)
R15	justificatif	PEAGES
R16	84 €	HEBERGEMENT Ile de France
R17	73 €	HEBERGEMENT hors Ile de France
R18	18 €	RESTAURATIONS



83EME ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFvolley
vendredi 9 et samedi 10 juin 2023 – Lille/Lesquin

XIV. PRESENTATION ET APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2024



FFvolley - BUDGET PREVISIONNEL 2024 en K€ VERSION 0

	CHARGES	Ministère CO	PRODUITS
Licences + affiliations + assurances + Transferts			4 000
Redevances Clubs hors arbitrage			1 350
Partenariats	100		900
Partenariats Echanges	600		600
Amendes			-
Fonctionnement FFvolley	2 000	60	55
Complements Salaires CT	120		
Communication	150		
Production TV	80		
Organisations Secteur Evenementiel	400		400
Secteur Outdoor	400	90	250
Organisation Fédérales	400		
Achat billets JO	300		
Arbitrage hors clubs	1 100		400
DOM-TOM	100		
Boutique FFvolley			20
Totaux	5 750	150	7 975
Résultats courants	2 375		
Provision Primes	300		
Résultats exceptionnels	-300		
DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE			
Secteur Masculin	1 000	700	
Secteur Feminin	700	175	-
Secteur Beach	700	140	250
Secteur Snow	20		
Para Volley	200	115	
Aides Personnalisées	150	150	
Plan de Performance Fédéral	1 000	250	200
Médical	300	190	
Formations	190	55	460
Fonctionnement DTN	60		
Développement International	1 000	170	40
International	-		
TOTAL DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE	5 320	1 945	950
Résultats DTN (Fonds propres)	-2 425		
TOTAL GENERAL	11 370	2 095	8 925
RESULTAT 2024	-350		

83EME ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFvolley
vendredi 9 et samedi 10 juin 2023 – Lille/Lesquin

XV. APPROBATION DES STATUTS DE LA LIGUE NATIONALE DE VOLLEY

STATUTS DE LA LNV



Approuvés lors de l'AGE de la LNV en date du xxx

Adoptés par l'AG de la FFVolley en date du xxx

Table des matières

TITRE PRELIMINAIRE.....	3
Article 1 Origine et Dénomination.....	3
Article 2 Durée.....	3
TITRE I - OBJET ET COMPOSITION	3
Article 3 Objet.....	3
Article 4 Composition	3
TITRE II – ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT	4
Section 1 L’Assemblée générale	4
Article 5 Composition	4
Article 6 Convocation.....	4
Article 7 Ordre du jour.....	4
Article 8 Quorum	4
Article 9 Validité des décisions	5
Article 10 Attributions.....	5
Section 2 Le Comité directeur	5
Article 11 Composition.....	5
Article 12 Postes vacants	6
Article 13 Validité des décisions	7
Article 14 Attributions.....	7
Article 15 Révocation du Comité directeur.....	7
Section 3 Le Président et le Bureau	8
Article 16 Le Président	8
Article 17 Le Bureau	8
TITRE III – AUTRES ORGANES DE LA LNV	9
TITRE IV – RESSOURCES.....	9
Article 18 Ressources de la LNV	9
TITRE V – MODIFICATIONS DES STATUTS ET DISSOLUTION.....	9
Article 19 Modification des statuts.....	9
Article 20 Dissolution de la LNV	10
TITRE VI – SURVEILLANCE ET REGLEMENT INTERIEUR.....	10
TITRE VII – ENTREE EN VIGUEUR.....	10

TITRE PRELIMINAIRE

Article 1 Origine et Dénomination

La Ligue Nationale de Volley (LNV) est une association régie par la loi de 1901 et créée avec l'accord de la Fédération Française de Volley-Ball (FFvolley).

Elle est déclarée à la préfecture de police de PARIS sous le numéro 83.668-P le 01/12/87 (JO. 30/12/87).

Ses statuts ont été adoptés par l'Assemblée Générale de la FFVolley en date du xxx.

Elle a son siège social à CHOISY LE ROI. Il peut être transféré dans une autre commune de l'Île de France par délibération du Comité Directeur ou dans une autre région par délibération de l'Assemblée générale de la LNV.

Article 2 Durée

La durée de vie de la LNV est illimitée.

TITRE I - OBJET ET COMPOSITION

Article 3 Objet

La LNV a pour objet l'organisation, la réglementation et la gestion des compétitions nationales qui lui sont confiées par la FFvolley, indoor (en salle) 6x6 et outdoor (extérieur ou en plein air) (2x2, 3x3, 4x4, toutes surfaces), conformément aux dispositions définies dans la convention FFvolley/LNV prévue par le décret n°2002-762 du 2 mai 2002.

Article 4 Composition

Sont membres de la LNV, les clubs participant aux championnats de France professionnels qu'ils soient constitués en sociétés sportives, conformément aux articles L. 122-1 et suivants du Code du sport, ou en associations régies par la loi de 1901 et régulièrement affiliées à la Fédération.

Les clubs membres de la LNV s'acquittent d'une contribution fixée par l'Assemblée générale, qui comprend la cotisation annuelle et les droits d'engagement, pour participer au fonctionnement de la LNV.

La qualité de membre se perd :

- par démission,
- par radiation prononcée pour non-paiement des cotisations ou pour motifs graves, dans les conditions fixées par le Règlement intérieur,
- par la disparition de l'un des critères retenus pour être admis en qualité de membre de la Ligue tel que défini ci-dessus. Dans cette hypothèse, la qualité de membre se perd automatiquement avec effet immédiat.

TITRE II – ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

Section 1 L'Assemblée générale

Article 5 Composition

L'Assemblée générale se compose :

1°) Des clubs membres de la LNV, tels que définis à l'article 4 des présents statuts, en règle avec les dispositions financières des différentes instances de la FFvolley et de la LNV, représentés par leur Président ou leur représentant régulièrement habilité à cet effet. A ce titre, ils disposent d'une voix délibérative.

2°) 9 personnalités qualifiées, membres indépendants n'exerçant aucune fonction dans l'un des clubs membres de la LNV, dont 3 membres de la FFvolley, désignés par Conseil d'administration et membres de ce dernier. Les 3 membres de la FFvolley disposent chacun d'une voix consultative. Les 6 autres membres indépendants, désignés par les représentants des clubs membres de la LNV disposent chacun d'une voix délibérative.

Article 6 Convocation

L'Assemblée générale ordinaire est convoquée par le Président de la LNV. Elle se réunit au moins une fois l'an à date fixée par le Comité directeur.

Une Assemblée générale extraordinaire peut être convoquée à titre exceptionnel :

- sur décision de la majorité des membres du Comité directeur,
- à la demande du 1/3 de ses membres représentant le tiers de ses voix.

La date de l'Assemblée générale est communiquée aux membres de la LNV un mois avant la date prévue. Ce délai est réduit à 15 jours en cas d'urgence.

L'Assemblée générale se réunit au siège de la LNV ou en tout autre lieu au choix du Comité directeur. A la demande du Président de la LNV, l'Assemblée générale peut être organisée par voie dématérialisée.

Le Président de la LNV préside l'Assemblée générale. En cas d'empêchement du Président, cette charge est assumée par le vice-président, ou à défaut, par le membre le plus âgé du Comité directeur.

Article 7 Ordre du jour

1°) L'ordre du jour de l'Assemblée générale est arrêté par le Comité directeur sur proposition du Bureau.

2°) Il est communiqué aux membres de l'Assemblée générale 15 jours au moins avant la date de l'Assemblée générale ainsi que les rapports annuels, les comptes de l'exercice et les projets du budget. Ce délai est réduit à 8 jours en cas d'urgence déclarée par le Comité directeur.

3°) Les propositions que les membres de l'Assemblée générale désirent voir figurer à l'ordre du jour doivent parvenir, par envoi recommandé au secrétariat de la LNV, 21 jours au moins avant la date de réunion du Comité directeur qui arrête l'ordre du jour (8 jours en cas d'urgence).

4°) L'Assemblée générale ne peut délibérer que sur les questions régulièrement inscrites à l'ordre du jour. Le Président de la LNV veille au respect de cette disposition.

Article 8 Quorum

1°) L'Assemblée générale de la LNV ne peut valablement délibérer que si la moitié au moins des membres qui la compose est présente ou représentée dans les conditions statutaires.

Une feuille de présence, est annexée au procès-verbal pour faire foi du respect de cette disposition.

2°) Si ce quorum n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée est convoquée à 20 jours d'intervalle au moins de la première, et peut valablement délibérer sur le même ordre du jour quel que soit le nombre des membres présents ou représentés. Les convocations sont adressées 10 jours au moins avant la date fixée.

Article 9 Validité des décisions

1°) Les décisions sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. Pour les modifications spécifiques à un secteur (masculin ou féminin), seuls les représentants de ce secteur et les membres indépendants ayant voix délibératives participent au vote.

2°) Les clubs membres de la LNV peuvent voter par procuration en mandatant un représentant de club. Chaque représentant de club ne peut disposer que d'un seul mandat en plus du sien.

3°) Les membres indépendants ne peuvent voter par procuration.

4°) Les votes interviennent sur appel nominal. A la demande de l'un quelconque des membres votants de l'Assemblée générale, le vote peut être à bulletin secret. Les votes portant sur des personnes ont lieu à bulletin secret.

5°) Les délibérations de l'Assemblée générale sont constatées sur procès-verbaux signés par le Président et par le Secrétaire général.

6°) Les copies ou extraits de procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont valablement certifiés par le Président ou par le Secrétaire général.

7°) Les procès-verbaux des délibérations sont transmis à la FFVolley.

Article 10 Attributions

1°) L'Assemblée générale adopte le Règlement intérieur de la LNV.

2°) L'Assemblée générale délibère sur les rapports relatifs à la gestion du Comité directeur et la situation morale et financière de la LNV.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour.

Elle pourvoit au renouvellement des membres du Comité directeur dans les conditions fixées aux articles 12 et 13 ci-après.

3°) Toute proposition régulièrement inscrite à l'ordre du jour d'une réunion de l'Assemblée générale et qui n'aurait pas recueilli à cette occasion, l'adhésion de la majorité absolue des suffrages exprimés est irrecevable avant un nouveau délai de 10 mois.

En tout état de cause, la proposition d'inscription doit parvenir dans les délais statutaires, appuyée par la signature des membres de l'Assemblée générale qui souhaiteraient la voir figurer à l'ordre du jour.

4°) L'Assemblée générale élit le Président de la LNV sur proposition du Comité directeur.

Elle se prononce, sous réserve des approbations nécessaires, sur les modifications aux statuts et de la convention FFVolley/LNV.

Les membres de la LNV ont le droit, toutes les fois où ils le jugent opportun, de prendre communication des livres et d'examiner les opérations de la LNV.

Section 2 Le Comité directeur

Article 11 Composition

1°) La Ligue Nationale de Volley est administrée par un Comité directeur de 31 membres maximum qui comprend

- a) 11 représentants des clubs de la Ligue A masculine et de la Ligue B masculine, dont 7 représentants sont issus de la Ligue A masculine et 4 sont issus de la Ligue B masculine élus par l'Assemblée générale ;
- b) 5 représentants des clubs de la Ligue A féminine, élus par l'Assemblée générale ;
- c) 6 personnalités qualifiées choisies en raison de leur compétence et n'exerçant aucune fonction dans l'un des clubs gérés par la LNV, dénommées membres indépendants ;
- d) 1 personnalité qualifiée élue par l'Assemblée générale sur proposition de la FFVolley (et n'appartenant ni au Conseil d'administration ni au Conseil de surveillance) ;
- e) Le Président de la FFVolley siège de droit ;

- f) 2 Membres de la FFvolley désignés par le Conseil d'administration et membres de ce dernier ;
- g) 1 représentant du corps arbitral ;
- h) 1 représentant des entraîneurs désigné par l'organisation la plus représentative des entraîneurs ;
- i) 1 représentant des joueurs et 1 représentant des joueuses désigné par l'organisation la plus représentative des joueurs ;
- j) 1 représentant des employeurs désigné par l'organisation la plus représentative des employeurs.

Les membres du Comité directeur, sont élus au scrutin secret par l'Assemblée générale.
Le mandat des membres du Comité directeur est de 4 ans.

2°) Les membres éligibles doivent être majeurs, licenciés à la FFvolley et ne pas avoir été :

- Pour les personnes de nationalité française, condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales ;
- Pour les personnes de nationalité étrangère, condamnées à une peine, qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- Condamnés à une sanction d'inéligibilité à temps pour manquement grave aux règles techniques de jeu, constituant une infraction à l'esprit sportif.

3°) Sous peine d'irrecevabilité, les candidatures au Comité directeur doivent être envoyées, cachet de la poste faisant foi, au secrétariat de la LNV, 18 jours ouvrables au moins avant la réunion de l'Assemblée générale sous pli recommandé avec avis de réception. Le Bureau de la LNV constate la validité des candidatures et en informe les candidats.

Les membres du Comité directeur visés en a), et b) du 1°) du présent article perdent, à moins qu'ils ne soient membres du Bureau de la LNV, leur qualité de membre du Comité directeur dès que leur club cesse d'appartenir à la LNV ou dès qu'ils ne sont plus les représentants dûment mandatés du club.

Les membres du Comité directeur visés en c) et d) du 1°) du présent article perdent, à moins qu'ils ne soient membres du Bureau de la LNV, leur qualité de membre du Comité directeur dès qu'ils exercent une fonction au sein d'un club de la LNV et/ou une fonction au sein du Conseil de surveillance ou Conseil d'administration de la FFvolley.

4°) Les diverses élections au Comité directeur ne sont acquises au premier tour de scrutin qu'à la majorité absolue des suffrages exprimés, à la majorité simple si un deuxième tour est nécessaire.
Lorsque l'élection comporte deux tours de scrutin, aucune candidature nouvelle ne peut être prise en considération entre les deux tours.

5°) Sont invités au Comité directeur :

- Le Directeur Technique National de la FFvolley ou son représentant ;
- Le Président de la CACCP ou son représentant ;
- Toute personne dont la présence est nécessaire en raison de ses compétences techniques.

Article 12 Postes vacants

1°) En cas de vacances pour une cause quelconque, dans l'intervalle de deux Assemblées générales, le Comité directeur peut continuer à délibérer valablement sans procéder au remplacement du ou des sièges devenus vacants, sous réserve que le nombre total des représentants habilités des clubs reste supérieur à 6 et le nombre total des membres supérieur à 11.

2°) Si ces conditions ne sont pas réunies, le Président de la LNV doit convoquer, dans les délais les plus brefs, une Assemblée générale extraordinaire en vue de compléter le Comité directeur dans les conditions prévues à l'article 8.

Les nouveaux élus demeurent en fonction pour la durée du mandat de ceux qu'ils remplacent.

Dès qu'un poste est vacant en cours de saison, un appel à candidature est fait pour l'Assemblée générale suivante.

3°) Les membres du Comité directeur ne peuvent recevoir aucune rétribution en cette qualité, à raison des fonctions qui leur sont confiées. Ils sont indemnisés pour les frais qu'ils exposent à l'occasion de l'exercice de leur fonction.

4°) Le directeur de la LNV dont les attributions sont définies au sein du Règlement intérieur assiste aux réunions de l'Assemblée générale, du Comité directeur et du Bureau. Il intervient librement dans les discussions mais ne prend part à aucun vote.

Article 13 Validité des décisions

1°) Le Comité directeur se réunit au moins trois fois par an, à la diligence du Secrétaire général. Il peut, en outre, être convoqué à la demande du Président de la LNV ou du 1/4 de ses membres ayant voix délibérative.

Les réunions du Comité directeur peuvent être organisées en présentiel ou de façon dématérialisée.

Tout membre du Comité directeur qui aura - sans excuse valable - été absent à deux séances consécutives, sera considéré comme démissionnaire. Notification lui en sera faite par lettre recommandée avec avis de réception.

2°) Le Comité directeur ne peut délibérer valablement que si le 1/3 au moins de ses membres votants est présent.

3°) Les décisions sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés par les membres présents ou représentés. En cas d'égalité, la voix du Président de séance est prépondérante, sauf dans le cas de vote à bulletin secret.

4°) Pour les votes concernant les modifications statutaires, l'approbation des budgets ou la nomination d'un Directeur général, une pondération des voix est instituée. Ainsi, pour ces sujets, les membres du Comité directeur visés à l'article 11-1°) b) disposent chacun d'une voix délibérative dont la pondération est de 2,2 voix.

Dans le cas où un vote à bulletin secret serait demandé pour ces sujets, cette mesure ne pourra s'appliquer.

5°) Il est tenu un procès-verbal de séance. En cas d'absence du Secrétaire général, le Comité directeur désigne une personne prise en son sein ou non pour remplir cette fonction. Un exemplaire des délibérations du Comité directeur est transmis à la Fédération.

Le procès-verbal est signé par le Président, le Secrétaire général ou le secrétaire de séance. Les copies ou extraits de procès-verbaux sont certifiés par le Président ou à défaut par le Secrétaire général.

Article 14 Attributions

Le Comité directeur est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire ou autoriser toutes les opérations et actes permis à l'association et qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée générale, notamment la création d'une Commission électorale chargée de contrôler la régularité des opérations électorales.

La Commission électorale est composée de 3 personnes non-membres de la LNV.

Ces élections peuvent être contestées devant la juridiction compétente, conformément aux règles de droit commun.

Le Comité directeur nomme l'administrateur et élit les présidents des commissions sur proposition du Bureau et entérine, sur proposition de ceux-ci, la composition et les compétences des commissions.

Le Comité directeur élit un représentant au Conseil d'administration de la FFvolley parmi ses membres qui doit être d'un genre différent que celui du Président de la LNV.

Un membre au moins du Comité directeur devra être candidat au collège « organe collégial dirigeant de la LNV » pour l'élection du Conseil de surveillance de la FFvolley.

Article 15 Révocation du Comité directeur

L'Assemblée générale peut mettre fin au mandat du Comité directeur avant son terme normal par un vote intervenant dans les conditions ci-après :

- La moitié des membres votants de l'Assemblée générale doit être présente ou représentée ;
- La révocation du Comité directeur doit être votée à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Section 3 Le Président et le Bureau

Article 16 Le Président

1°) Le Président est élu, au scrutin secret à la majorité des suffrages valablement exprimés, par l'Assemblée générale parmi les membres du Comité directeur sur proposition de celui-ci.
En cas de rejet par l'Assemblée générale du candidat proposé, le Comité directeur propose un autre candidat.
Il est élu au scrutin secret à la majorité des suffrages valablement exprimés.
Cette procédure se poursuit jusqu'à l'élection d'un Président. Toutefois, pour être présenté au vote de l'Assemblée générale, un candidat doit recueillir la majorité des voix des membres présents du Comité directeur.
Le mandat du Président prend fin avec celui du Comité directeur.

Le Président de la LNV ne peut-être un Président de club sportif. Dans le cas où, le Président élu est un Président de club sportif, il devra démissionner de ses fonctions au sein de son club dans les deux (2) mois suivant son élection.

Le président de la LNV est membre de droit du Conseil d'administration et du Bureau exécutif de la FFvolley.

2°) Il surveille l'exécution des décisions du Comité directeur et du Bureau et le fonctionnement régulier de l'association qu'il représente en justice et dans les actes de la vie civile.

3°) Il ordonne les dépenses votées par le Comité directeur.

4°) Il peut donner délégation dans les conditions fixées au Règlement intérieur.

5°) Il préside l'Assemblée générale, le Comité directeur et le Bureau.
En son absence, c'est le vice-président qui assure la présidence. En cas d'absence du vice-président, c'est le membre le plus âgé du Comité directeur qui prend la présidence.

6°) En cas de représentation en justice, le Président ne peut être remplacé que par un mandataire agissant en vertu d'une procuration spéciale.

7°) En cas de vacance du poste de Président, pour quelque cause que ce soit, le Comité directeur procède à l'élection au scrutin secret d'un membre du Bureau qui sera chargé d'exercer cette fonction jusqu'à l'élection d'un nouveau président. Cette élection doit intervenir au cours de la prochaine Assemblée générale après avoir complété s'il y a lieu le Comité directeur dans les conditions prévues à l'article 12.
Le nouveau Président est élu pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir.

Article 17 Le Bureau

1°) Après l'élection du Président par l'Assemblée générale, le Comité directeur élit, en son sein, au scrutin secret et pour quatre ans outre le Président, un Bureau composé d'un vice-président, d'un Secrétaire général, d'un secrétaire général adjoint, d'un trésorier général, de 2 représentants des clubs de Ligue A masculine ou de Ligue B masculine, 1 représentant des clubs de Ligue A féminine.

2°) Le Président de la FFvolley ou son représentant dûment mandaté est admis de droit aux réunions de Bureau avec voix délibérative.

3°) Le Secrétaire général a la responsabilité des convocations, des procès-verbaux des réunions de l'Assemblée générale, du Comité directeur et du Bureau, et, en général, de toutes les écritures relatives au bon fonctionnement de l'association à l'exception de celles qui ont trait à la comptabilité.

4°) Le Secrétaire général adjoint seconde le Secrétaire général dans l'exercice de ses fonctions et le remplace en cas de besoin.

5°) Le trésorier général tient les comptes de l'association, procède aux placements des excédents de trésorerie et présente les états financiers de l'association.

6°) Le Comité directeur donne, chaque année, délégation de ses attributions au Bureau pour agir dans l'intérêt de la LNV, sous la seule réserve du compte-rendu des délégations ainsi consenties à chaque réunion du Comité directeur. Ce dernier peut, à tout moment, et pour motif grave, retirer ses délégations.

7°) Le Bureau se réunit sur convocation du Président, aussi souvent que l'intérêt du volley-ball l'exige et au moins six fois par an.

Les réunions du Bureau peuvent être organisées en présentiel ou de façon dématérialisée.

La présence de 4 membres du Bureau est nécessaire pour la validité des délibérations. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents. En cas de partage égal des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

En cas d'empêchement du Président, délégation peut être donnée à un autre membre du Bureau, spécialement mandaté par le Président à cet effet, de réunir le Bureau sur un ordre du jour déterminé.

8°) En cas de démission ou de décès d'un membre du Bureau, le Comité directeur doit pourvoir à son remplacement lors de sa plus proche réunion.

Le membre démissionnaire doit rendre compte au Comité directeur des mandats dont il était investi.

9°) Le mandat du Bureau prend fin avec celui du Comité directeur.

TITRE III – AUTRES ORGANES DE LA LNV

Les commissions de la LNV sont créées et supprimées par le Comité directeur et dans les conditions définies au sein du Règlement intérieur.

TITRE IV – RESSOURCES

Article 18 Ressources de la LNV

Les ressources annuelles de la LNV sont composées :

- des cotisations de ses membres et des droits d'engagement,
- du produit des rétributions perçues pour services rendus,
- de la réparation des préjudices éventuels, consécutifs à la violation de ses statuts et de ses règlements,
- des indemnités provenant d'organismes utilisant les calendriers des compétitions (à l'exclusion de la FFvolley),
- de subventions en provenance des pouvoirs publics,
- des ressources provenant d'actions ayant un lien direct avec l'objet de la LNV.

TITRE V – MODIFICATIONS DES STATUTS ET DISSOLUTION

Article 19 Modification des statuts

Les statuts de la LNV ne peuvent être modifiés que par l'Assemblée générale sur proposition du Comité directeur ou du 1/3 au moins des membres avec voix délibérative dont se compose l'Assemblée générale, représentant au moins le 1/3 des voix. Les propositions de modifications sont inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

Si ces proportions ne sont pas atteintes, l'Assemblée est de nouveau convoquée, sur le même ordre du jour. Les convocations et l'ordre du jour sont adressés, dans ce cas, 15 jours au moins avant la date fixée pour l'Assemblée générale. Cette fois, elle peut alors valablement délibérer quel que soit le nombre de membres présents.

Les propositions de modifications, d'où qu'elles émanent, doivent être soumises au Bureau puis au Comité directeur un mois au moins avant la réunion de l'Assemblée générale.

Les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des 2/3 des suffrages exprimés par les membres présents ou représentés, représentant au moins les 2/3 des voix.

Les modifications aux statuts de la LNV doivent recevoir l'approbation de la plus proche Assemblée générale de la FFvolley et du Ministre chargé des sports pour être exécutoires.

Article 20 Dissolution de la LNV

1°) L'Assemblée générale extraordinaire est compétente pour décider de la dissolution de la LNV sur proposition du Comité directeur ou des 2/3 des membres qui la composent représentant 2/3 des voix.

2°) L'Assemblée générale extraordinaire de la LNV appelée à se prononcer sur la dissolution de cette dernière doit avoir été convoquée spécialement à cet effet. Elle ne peut valablement délibérer que si les 2/3 au moins des membres qui la composent, totalisant - au minimum - les 2/3 du nombre total des voix, tel que défini à l'article 5, sont présents ou représentés.

Si ces proportions ne sont pas atteintes, l'Assemblée est de nouveau convoquée, sur le même ordre du jour, à 20 jours d'intervalle au moins. Elle peut alors valablement délibérer quel que soit le nombre de membres présents. Les convocations et l'ordre du jour sont adressés, dans ce cas, 15 jours au moins avant la date fixée pour l'Assemblée générale.

3°) Dans tous les cas, la dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des 2/3 des membres présents lors du vote représentant au moins les 2/3 des voix.

En cas de dissolution, l'Assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de la LNV.

Après approbation des comptes et quitus donné aux commissaires, le solde créditeur ou l'actif net est attribué à l'organisme qui sera constitué en vue de remplir les missions identiques à celles confiées ou à défaut à la FFvolley.

TITRE VI – SURVEILLANCE ET REGLEMENT INTERIEUR

Le Président de la LNV ou son délégué fait connaître dans les trois mois à la Préfecture du département ou à la sous-préfecture de l'arrondissement où elle a son siège social tous les changements et les modifications intervenus dans la direction de la Ligue, ainsi que toutes modifications statutaires.

Le Règlement intérieur, préparé par le Comité directeur doit être adopté par l'Assemblée générale. Pour être présenté à l'Assemblée générale, le Règlement intérieur doit recueillir la majorité absolue des voix des membres votants et présents qui composent le Comité directeur.

TITRE VII – ENTREE EN VIGUEUR

Les statuts de la LNV entrent en vigueur après leur approbation par l'Assemblée générale de la LNV et de la FFvolley et la publication de l'arrêté du Ministre chargé des sports constatant leur conformité avec les dispositions du titre I du décret n°2002-762 du 2 mai 2002.

83EME ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFvolley
vendredi 9 et samedi 10 juin 2023 – Lille/Lesquin

XVI. ORIENTATIONS STATUTAIRES 2024
EN APPLICATION DE LA LOI SPORT DU 2
MARS 2022



82EME ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFvolley
vendredi 20 et samedi 21 mai 2022 - Mulhouse

XVII. APPROBATION DU PROJET DE DEMENAGEMENT DU SIEGE DE LA FEDERATION



83EME ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFvolley
vendredi 9 et samedi 10 juin 2023 – Lille/Lesquin

XVIII. APPROBATION DES VOEUX

VCEU 3 : Club 0922431 ACBB (Ligue ILE-DE-FRANCE)

Secteur :

CREATION UNION GROUPEMENTS SPORTIFS INTERCOMMUNALE - UGSI

Avis de la Ligue : Favorable

Date : 22/02/2023

Avis de la Commission Fédérale des Statuts et Règlements : **LES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES CONCERNANT LES UGS SONT PARFAITEMENT APPLICABLES DANS LE CAS D'UNE UGS INTERCOMMUNALE NOUS POURRIONS FIXER LE NOMBRE DE GSA CONSTITUTIFS DE L'UGS AU NOMBRE DE GSA DE L'INTERCOMMUNALITE. LE NOM DE L'UGS EST LE NOM DE L'INTERCOMMUNALITE. ATTENTION IL N'Y A PAS D'EQUIPE 2 DE L'UGS DANS LES DIFFERENTES CATEGORIES !**

Avis du Bureau Exécutif : **A L'ETUDE**

Avis du Conseil d'Administration : **UN ACCORD DE PRINCIPE EST VALIDE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR TRAVAILLER SUR LA MISE EN PLACE DE CE VCEU, ETANT ENTENDU QU'IL FAUDRA « ALLER CHERCHER DES RESSOURCES NON NEGLIGEABLES ».**

> Article Règlementaire à Modifier :

Ajout article 43 RGLIGA - constitution d'un article 43 bis

Complément de l'article actuelle sur les Unions de Groupements Sportifs

> Nouvelle rédaction de cet Article :

ARTICLE 43bis - UNION DE GROUPEMENTS SPORTIFS INTERCOMMUNALE (UGSI)

- Concerne l'ensemble des licences compétition , l'UGSI est un apport au développement quantitatif.

- L'UGSI est une association sportive ou une société sportive régie par le code du sport. Affiliée à la FFVolley.

- L'UGSI peut être composée d'autant de GSA constitutifs qu'il existe de GSA ayant leur siège social situé sur le territoire d'une même INTERCOMMUNALITÉ.

- La licence accordée aux UGSI est une licence compétition multiple de la licence des GSA constitutifs.

- L'UGSI possède le droit de vote à la FFVolley et dans celui de ses organismes territoriaux.

- L'UGSI peut constituée des équipes de catégories jeunes et séniors.

- L'attestation d'appartenance des GSA constitutifs à une même intercommunalité (EPCI disposant des compétences sport) doit être fournie avec la demande d'affiliation de l'UGSI. L'ensemble des autres documents est identique à la liste nécessaire pour l'affiliation d'une UGS.

- Dans les épreuves de Coupes de France Jeunes, si L'UGSI s'engage , il ne sera pas accepté d'engagement des équipes des GSA constitutifs.

- Dans l'ensemble des épreuves régionales, il appartient à la Ligue Régionale d'établir les règles de participation de l'UGSI.

- Les UGSI dispose de licences ayant la double appartenance au GSA Initial et à l'UGSI.

- Les réglementations suivantes de l'UGSI demeurent identiques à celles actuelles de l'UGS

Les qualifications d'équipes sénior.

Les DAF obéissent aux mêmes principes.

Les obligations en matière de licences et de qualifications.

Les admissions, démissions et dissolutions obéissent aux mêmes règles.

> Motivation du changement souhaité :

Présentation du projet.

293

Le projet vise à procurer un outil de développement et de progression aux GSA, par la constitution d'une nouvelle Union de Groupement Sportif sur un territoire intercommunal, en permettant aux clubs de mieux absorber et in fine de conserver au monde fédéral les récentes arrivées d'adhésions et de licenciés, en augmentant les lieux d'installations sportives et les offres de pratique de tous les volley, en mutualisant l'encadrement au sens large entre clubs voisins, en positionnant mieux, localement, séniors et jeunes au niveau nécessaire à leurs progressions.

Nous assistons (depuis 2016) à l'arrivée dans le monde sportif de nouvelles entités territoriales disposant de compétences sportives. Entre la commune et le département est venu s'immiscer l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

Les EPCI se déclinent selon des modes et des historiques complexes en Établissement Public territorial (EPT), Communauté de communes (CC), Communauté d'agglomérations (CA), Communauté urbaine (CU) ; elles développent, dans la quasi totalité des cas un schéma directeur comportant deux compétences sportives référencées au sein des EPCI :

1 - Projets (intercommunaux) communs de développements et d'aménagements d'espaces sportifs (installations indoor, terrains beach, aménagements outdoor),

2 - Soutiens au rapprochement des entités sportives issues du territoire de l'EPCI, tant pour le « haut niveau » (compétitions séniors du plus haut niveau accessible & épreuves nationales des clubs du territoire en catégories jeunes) que pour la pratique locale (mutualisation des services et augmentation des offres).

Ainsi chaque Communauté de communes (CC), Communauté d'agglomérations (CA), Communauté urbaine (CU) peut procurer aux entités sportives les composants :

Une subvention de fonctionnement, des subventions visant le haut niveau national, régional en séniors comme dans les catégories de jeunes,

Le soutien financier et techniques à la construction, la rénovation, l'aménagement d'installations sportives (indoor, outdoor),

L'accession aux installations et lieux de pratiques sportives appartenant déjà à l'EPCI.

Le cadre de l'UGS correspond parfaitement l'intercommunalité, puisque créant une association supplémentaire (issues de « rapprochements » des clubs affiliés) soutenant les « progressions » de tous les niveaux et de toutes les pratiques ; auquel s'ajoute un cadre type BASSIN DE PRATIQUE générant les mutualisations.

L'UGS INTERCOMMUNALE permettra aux GSA constitutifs d'envisager bénéficier de nouvelles ressources, de nouvelles installations, de nouvelles mutualisations , comme il nous semble l'ensemble des GSA peuvent en avoir actuellement besoin.

> Date de Mise en Application : saison 2023/2024 - 1er juillet 2023

> Moyens de financement si nécessaire :

VŒU 11 : Club 0923631 CHAVILLE-SEVRES VOLLEY-BALL (Ligue ILE-DE-FRANCE)

Secteur :

CRA - Gestion sportive, désignations d'arbitrage par les CRA

Avis de la Ligue : Favorable

Date : 22/02/2023

Avis de la Commission Fédérale Arbitrage : **FAVORABLE**

Avis du Bureau Exécutif : **FAVORABLE SOUS RESERVE DE FAISABILITE**

Avis du Conseil d'Administration : **UN ACCORD DE PRINCIPE EST VALIDE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION SOUS RESERVE QUE CE SOIT « FAISABLE INFORMATIQUEMENT », ETANT ENTENDU QU'UN CLOISONNEMENT DES ACCES INFORMATIQUES SERA NECESSAIRE**

> Article Règlementaire à Modifier : Aucun

> Nouvelle rédaction de cet Article : Aucun

> Motivation du changement souhaité :

Vœu de la CRA IDF

Libre accès à la gestion sportive pour les CRA pour la gestion des rectificatifs d'arbitrage.

Actuellement, les CRA doivent envoyer un mail à la CFA afin de faire un rectificatif d'arbitrage. Ceci alourdi les tâches de la CFA, mais également de la CRA.

Nous voudrions avoir un libre accès à la gestion des remplacements, comme cela existe déjà pour la gestion des juges de ligne dans le championnat LNV.

Cela permettra plus d'autonomie aux CRA, surtout lors des remplacements de dernière minute le WE alors que le secrétariat de la CFA est fermé.

> Date de Mise en Application : immédiate

> Moyens de financement si nécessaire :

Finance : 0

Impact : gain de temps multiple

Mise en application : immédiate, il faut juste activer l'option

VCEU 13: Club 0598273 AS ENTRETIEN SAILLY (Ligue HAUTS-DE-FRANCE)

Secteur :
COUPES DE FRANCE JEUNES
Avis du Comité : Favorable
Avis de la Ligue : Favorable
Date : 21/02/2023

Avis de la Commission Fédérale Sportive : **DEFAVORABLE. CELA EST DEJA APPLIQUER AU MAXIMUM.**

Avis du Bureau Exécutif : **FAVORABLE DANS LA MESURE DU POSSIBLE**

Avis du Conseil d'Administration : **FAVORABLE DANS LA MESURE DU POSSIBLE**

> Article Règlementaire à Modifier : Ce n'est pas dans les réglementes ni les RPE

> Nouvelle rédaction de cet Article : RPE M21, M18 et M13

Eviter autant que faire se peut d'implanter 2 tournois de Coupe de France jeunes dans le même GSA le même week end,

> Motivation du changement souhaité :

Il n'y a pas que les coupes de France jeunes et s'il faut bloquer les salles pour deux tournois de coupe jeunes, il ne reste plus de place pour les autres catégories de jeu. Gros soucis d'organisation cette saison pour plusieurs clubs qui se sont retrouvés avec 2 tournois.

> Date de Mise en Application : Dès la saison prochaine.

> Moyens de financement si nécessaire : Aucun

VCEU 29 : Club 0384796 ENT SP ST MARTIN D HERES (Ligue AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES)

Secteur :

Formation arbitrage et marque au printemps

Avis de la Ligue : Défavorable

Date : 14/02/2023

Avis de la Commission Fédérale Arbitrage : **DEFAVORABLE**

Actuellement, les GSA ont un besoin réel en début de saison. La demande principale se fait dès le mois de septembre. En revanche, rien interdit une CRA à organiser une session au printemps comme complément mais il ne faut pas que cela soit une règle.

Avis du Bureau Exécutif : **FAVORABLE**

Avis du Conseil d'Administration : **FAVORABLE**

> Article Règlementaire à Modifier : formation arbitrage

> Nouvelle rédaction de cet Article :

Ne serait-il pas judicieux d'organiser les formations arbitrage et marque au printemps afin d'avoir des joueurs opérationnels en début de saison ?

> Motivation du changement souhaité :

Nous avons souvent des joueurs qui désirent devenir arbitre mais tardivement dans la saison. Cela nous permettrait d'avoir des forces vives pour les débuts de saison

> Date de Mise en Application : 01/09/2023

> Moyens de financement si nécessaire :



83EME ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFvolley
vendredi 9 et samedi 10 juin 2023 – Lille/Lesquin

XIX. QUESTIONS DIVERSES





83EME ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFvolley
vendredi 9 et samedi 10 juin 2023 – Lille/Lesquin

XXVI. CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE





La Ligue de Volley des Hauts-de-France
ET
la FFvolley
vous souhaitent la bienvenue à Lille/Lesquin en région

